

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

			10x				14x				18x				22x				26x				30x						
				12x					16x					20x					24x					28x					32x

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

VOLUME XXXI.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA



DU 19 AOÛT AU 5 OCTOBRE 1896, INCLUSIVEMENT

Dans la soixantième année du règne de Notre Souveraine
Dame la Reine Victoria

PREMIÈRE SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT DU CANADA

SESSION 1896

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

VOLUME XXXI.

PROCLAMATIONS

CANADA



ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent Parlement du Canada, qui se trouve prorogé au DEUXIÈME jour de JUIN prochain ; SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions Notre présente Proclamation Royale, et par icelle DISSOLVONS en conséquence le dit Parlement du Canada, et les Sénateurs et les Membres de la Chambre des Communes sont en conséquence exemptés de s'assembler et d'être présents le dit DEUXIÈME jour de JUIN prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très-honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, comte d'Aberdeen, vicomte de Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse ; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; baronnet de la Nouvelle-Ecosse ; Chevalier Grand'-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce VINGT-QUATRIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, et de Notre Règne la cinquante-neuvième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT :

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émission de Nos Writs en due forme pour convoquer un Parlement dans Notre dite Puissance, lesquels Writs seront en date du VINGT-QUATRIÈME jour d'AVRIL courant et rapportables le TREIZIÈME jour de JUILLET prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très-honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse ; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand'croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-QUATRIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, et de Notre Règne la cinquante-neuvième.

Par ordre,

SAML. F. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous.—SALUT :

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, par ces présentes convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dite Puissance, et la sommons de se réunir en Notre cité d'Ottawa, en notre dite Puissance, JEUDI le SEIZIÈME jour de JUILLET prochain, vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite CITÉ d'OTTAWA, JEUDI, le SEIZIÈME jour du mois de JUILLET prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très-honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand'croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGT-QUATRIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize et de Notre Règne la cinquante-neuvième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT:

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve convoquée pour la dépêche des affaires le seizième jour du mois de juillet courant, Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à MERCREDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois d'AOUT, prochain, de manière que ni vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit seizième jour de juillet courant; car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite CITÉ D'OTTAWA, MERCREDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois d'AOUT prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand'croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce TREIZIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, et de Notre Règne la soixantième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

HUITIÈME ÉLECTION GÉNÉRALE.

LISTE DES DÉPUTÉS ÉLUS.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 18 août 1896.

Les présentes font foi que par suite de la dissolution du dernier parlement et conformément à des brefs d'élection portant la date du vingt-quatrième jour d'avril dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressés aux personnes ci-dessous mentionnées comme officiers-rapporteurs dans tous les districts électoraux de la Puissance du Canada, pour l'élection des députés devant représenter les dits districts électoraux à la Chambre des Communes, dans le parlement convoqué en assemblée pour le dix-neuvième jour d'août courant,—les personnes dont les noms suivent plus bas ont été rapportées dans la *Gazette Officielle* comme dûment élues pour représenter les districts électoraux dont les noms sont aussi apposés vis-à-vis de ceux des dits députés élus tel qu'il appert par les rapports des dits brefs, maintenant déposés dans les archives de mon bureau, savoir :

Noms des députés.	Districts électoraux.	Provinces.	Officiers-rapporteurs.
John William Bell	Addington	Ontario	W. G. Wilson.
Albert Edward Dymont	Algoma	do	Harry Plummer.
James Clancy	Bothwell	do	William Whitebread.
Robert Henry	Brant, D. S.	do	Hugh M. Wilson.
L'hon. John Fisher Wood	Brockville	do	David Mansell.
Henry Cargill	Bruce, D. E.	do	John Klein.
Alexander McNeill	Bruce, D. N.	do	Alexander A. Belcher.
John Tolmie	Bruce, D. O.	do	Hugh Morrison.
William Stubbs	Cardwell	do	John Hackett.
William Thomas Hodgins	Carleton	do	George Boyce.
Darby Bergin	Cornwall et Stormont	do	F. D. McNaughton.
Andrew Broder	Dundas	do	William Faith.
Thomas Dixon Craig	Durham, D. E.	do	George C. Ward.
Robert Beith	Durham, D. O.	do	Frank H. Mason.
Andrew B. Ingram	Elgin, D. E.	do	Robert McCully.
George E. Casey	Elgin, D. O.	do	B. W. Wilson.
William McGregor	Essex, D. N.	do	James Templeton.
M. K. Cowan	Essex, D. S.	do	W. A. Grenville.
David D. Rogers	Frontenac	do	J. B. Walkem.
Roderick R. McLennan	Glenarry	do	William McPherson.
John Dowsley Reid	Grenville, D. S.	do	James Cairns.
Thomas S. Sproule	Grey, D. E.	do	R. A. Rikey.
John Clark (C)	Grey, D. N.	do	John Chisholm.
George Landerkin	Grey, D. S.	do	H. W. Mockler.
L'hon. Walter H. Montague	Haldimand et Monck	do	David J. Almas.
David Henderson	Halton	do	William Clements.
Thomas Henry MacPherson	Hamilton, Cité d'	do	George H. Mills.
Andrew Trew Wood	do	do	do
Jeremiah M. Hurley	Hastings, D. E.	do	John Stokes.
Alexander W. Carscallen	Hastings, D. N.	do	Wilmot Vandervoort
Henry Corby	Hastings, D. O.	do	Hugh Walker.
Peter Macdonald	Huron, D. E.	do	William Legg.
John McMillan	Huron, D. S.	do	George E. Jackson.
Malcolm Colin Cameron	Huron, D. O.	do	Capit. A. M. Todd.
Archibald Campbell	Kent	do	Warren Lambert.
Byron Moffat Britton	Kingston	do	J. F. McMahon.
John Fraser	Lambton, D. E.	do	Murdo McLay.
James Frederick Lister	Lambton, D. O.	do	James H. B. Moore.
Bennett Rosamond	Lanark, D. N.	do	John Argue.
L'hon. John G. Haggart	Lanark, D. S.	do	George A. Consett.
Francis Theodore Frost	Leeds et Grenville	do	John Ferguson.
George Taylor	Leeds, D. S.	do	Joshua Legge.
Uriah Wilson	Lennox	do	Thomas D. Pruyne.

Noms des députés.	Districts électoraux.	Provinces.	Officiers-rapporteurs.
William Gibson	Lincoln et Niagara	Ontario.	William Carroll.
Thomas Beattie	London	do	Franklyn Wright.
James Gilmour	Middlesex, D. E.	do	Thomas E. Robson.
Valentine Ratz	Middlesex, D. N.	do	Harry Hilber.
Malcolm McGugan	Middlesex, D. S.	do	Thomas Pierce.
William Samuel Calvert	Middlesex, D. O.	do	Stephen Blackburn.
George McCormick	Muskoka et Parry-Sound	do	Joseph Malkin.
James Bell Klock	Nipissing	do	J. Adrian Lewis.
John Charlton	Norfolk, D. N.	do	Roger Chrysler.
L'hon. David Tisdale	Norfolk, D. S.	do	John Phelan.
Edward Cochrane	Northumberland, D. E.	do	A. M. Hamilton.
George Guillet	Northumberland, D. O.	do	Thomas Patterson.
John A. McGillivray	Ontario, D. N.	do	Thomas Taylor.
Leonard Burnett	Ontario, D. S.	do	John Burns.
James David Edgar	Ontario, D. O.	do	Charles Kelly.
William Hutchison	Ottawa, Cité de	do	John Sweetland.
Napoléon Antoine Belcourt	do	do	do
James Sutherland	Oxford, D. N.	do	Joseph Nelles.
L'hon. sir Rich. Cartwright (A)	Oxford, D. S.	do	Michael Walsh.
Joseph Feathersen	Peel	do	George Broddy.
Alexander Ferguson MacLaren	Perth, D. N.	do	John Bennervies.
Dilman Kinsey Erb	Perth, D. S.	do	William Graham.
John Lang	Peterborough, D. E.	do	Bernard Morrow.
James Kendry	Peterborough, D. O.	do	Robert A. Morrow.
Isidore Proulx	Prescott	do	E. A. Johnson.
William Varney Pettet	Prince-Edward	do	James Gilson.
Thomas Mackie	Renfrew, D. N.	do	Henry W. Perrett.
John Ferguson	Renfrew, D. S.	do	George Eady.
William Cameron Edwards	Russell	do	W. H. Lowrie.
William H. Bennett	Simcoe, D. E.	do	Frederick Webber.
Dalton McCarthy	Simcoe, D. N.	do	Llewellyn Oliver.
Richard Tyrwhitt	Simcoe, D. S.	do	John W. Norris.
William Lount	Toronto-centre	do	Richard J. Score.
John Ross Robertson	Toronto-est	do	John Wilson.
Edmund Boyd Osler	Toronto-ouest	do	Col. John J. Davidson.
Edward Frederick Clarke	do	do	do
Samuel Hughes	Victoria, D. N.	do	Samuel Suddaby.
George McHugh	Victoria, D. S.	do	Ernest D. Orde.
Joseph E. Seagram	Waterloo, D. N.	do	Valentine Otterbein.
James Livingston	Waterloo, D. S.	do	A. J. Brewster.
William McCleary	Welland	do	Robert G. Macklem.
Andrew Semple	Wellington-centre	do	Henry Wissler.
James McMullen	Wellington, D. N.	do	William Clarke.
Christian Kloeper	Wellington, D. S.	do	John Newstead.
James Somerville	Wentworth et Brant, D. N.	do	Robert L. Hamilton.
Thomas Bain	Wentworth, D. S.	do	Charles D. Potts.
William F. McLean	York, D. E.	do	Alexander Baird.
William Mulock (A)	York, D. N.	do	Robert John Barry.
L'hon. Nathaniel Clarke Wallace	York, D. O.	do	George Gilbert Rowe, M. D.
Thomas Christie	Argenteuil	Québec	George F. Colder.
Flavien Dupont	Bagot	do	John Morel.
Joseph Godbout	Beauce	do	Cyprien Fortin.
Joseph Gédéon H. Bergeron	Beauharnois	do	J. G. Lussier.
Onésiphore Ernest Talbot	Bellechasse	do	Solyme Forgues.
Cléophas Beausoliel	Berthier	do	L. A. Aubin.
William Le Bouthillier Fauvel	Bonaventure	do	Joseph O. Roy.
Sydney Arthur Fisher (A)	Brome	do	H. S. Foster.
Christophe Alph. Geoffrion	Chambly et Verchères	do	E. P. Bertrand.
François Arthur Marcotte	Champlain	do	N. P. Massicotte.
Louis Charles Alph. Angers	Charlevoix	do	Alfred Cimon.
James Pollock Brown	Chateaugay	do	Joseph Landry.
Paul Vilmond Savard	Chicoutimi et Saguenay	do	F. X. Gosselin.
Rufus Henry Pope	Compton	do	Elias S. Orr.
Jean Baptiste Morin	Dorchester	do	François Fortier.
Joseph Lavergne	Drummond et Arthabaska	do	Adolphe Poisson.
Rodolphe Lemieux	Gaspé	do	J. X. Lavoie.
Alexandre Camille Madore	Hochelaga	do	Louis N. Sénécal.
Julius Scriver	Huntingdon	do	John C. Bruce.
Frederick D. Monck	Jacques-Cartier	do	Léon Forest.
Charles Bazinet	Joliette	do	A. M. Rivard.
Henry George Carroll	Kamouraska	do	L. J. Bérubé.
Joseph Henri Nap. Bourassa	Labelle	do	Louis N. Desjardins.

Noms des députés.	Districts électoraux.	Provinces.	Officiers-rapporteurs.
Dominique Monet.....	Laprairie et Napierville.....	Québec.....	Romuald Mérizzi.
Joseph Gauthier.....	L'Assomption.....	do.....	Elie Lemire.
Thomas Fortin.....	Laval.....	do.....	P. O. Grenier.
Pierre Malcolm Guay.....	Lévis.....	do.....	Théophile Carrier.
Arthur Miville Déchène.....	L'Islet.....	do.....	Gustave Verrault.
Côme Isaïe Rinfret.....	Lotbinière.....	do.....	Louis Ovide Couture.
Raymond Préfontaine.....	Maisonneuve.....	do.....	L. N. Dumouchel.
Joseph Hormidas Legris.....	Maskinongé.....	do.....	Clovis Caron.
Georges Turcot.....	Mégantic.....	do.....	W. H. Lambly.
Daniel Bishop Meigs.....	Missisquoi.....	do.....	Harvey Beattie.
Louis Euclide Dugas.....	Montcalm.....	do.....	A. E. Thibeaudeau.
Philippe Aug. Choquette.....	Montmagny.....	do.....	Jean-Baptiste. A. Lépine.
Thomas Chase Casgrain.....	Montmorency.....	do.....	P. C. Lefrançois.
Michael Joseph Francis Quinn.....	Montréal (Sainte-Anne).....	do.....	Frank J. Curran.
Thomas George Roddick.....	do (Saint-Antoine).....	do.....	Alexander R. Johnson.
Odilon Desmarais.....	do (Saint-Jacques).....	do.....	J. L. Coutlée.
Edward Goff Penny.....	do (Saint-Laurent).....	do.....	W. H. Baker.
Hercule Dupré.....	do (Sainte-Marie).....	do.....	Claüs Thérien.
Fabien Boisvert.....	Nicolet.....	do.....	H. R. Dufresne.
William Joseph Poupore.....	Pontiac.....	do.....	Walter Rimer.
Sir Henry Joly de Lotbinière(A).....	Portneuf.....	do.....	Hildebert Racette.
L'hon. François Langelier.....	Québec-centre.....	do.....	George P. Chateauvert.
L'hon. Wilfrid Laurier (A).....	do est.....	do.....	J. B. Anyot.
Richard Reid Dobell.....	do ouest.....	do.....	M. J. Morrison.
Charles Fitzpatrick (A).....	do comté.....	do.....	H. Octave Roy.
Arthur Aimé Bruneau.....	Richelieu.....	do.....	Joseph N. Mondor.
Michael Thomas Stenson.....	Richmond et Wolfe.....	do.....	Oscar Lamoureux.
Jean Baptiste Romuald Fiset.....	Rimouski.....	do.....	Capit. L. N. Côté.
Louis Philippe Brodeur.....	Rouville.....	do.....	H. Eugène Poulin.
Michel Esdras Bernier.....	Saint-Hyacinthe.....	do.....	Charles E. Gagnon.
François Béchard (B).....	Saint-Jean et Iberville.....	do.....	Joseph Lavoie.
Charles Henry Parmelee.....	Shefford.....	do.....	Antoine Audet.
L'hon. William B. Ives.....	Sherbrooke.....	do.....	Edward P. Felton.
Augustin Bourbonnais.....	Soulanges.....	do.....	Francis Bissonnette.
Alvan Head Moore.....	Stanstead.....	do.....	Otis Shurtleff.
Charles Eugène Pouliot.....	Témiscouata.....	do.....	Joseph Gabriel Pelletier.
Léon Adolphe Chauvin.....	Terrebonne.....	do.....	L. G. Lachaine.
L'hon. sir Joseph Adolphe René Caron.....	Trois-Rivières et St-Maurice.....	do.....	F. X. Bellemare.
Joseph Arthur Calixte Ethier.....	Deux-Montagnes.....	do.....	Dosithée Dupras.
Henry Stanislaus Harwood.....	Vaudreuil.....	do.....	Eugène Charles Bastien.
Charles Ramsay Devlin.....	Wright.....	do.....	Narcisse Edouard Cormier..
Roch Moïse Samuel Mignault.....	Yamaska.....	do.....	L. M. Blondin.
John B. Mills.....	Annapolis.....	N.-Ecosse.....	Augustus Robinson.
Colin F. McIsaac.....	Antigonish.....	do.....	Alexander J. Macdonald.
L'hon. sir Charles Tupper, Bart.....	Cap-Breton.....	do.....	Donald M. Curry.
Hector F. McDougall.....	do.....	do.....	do.....
Wilbert D. Dimock.....	Colchester.....	do.....	Leander J. Crowe.
Hance J. Logan.....	Cumberland.....	do.....	Matthew A. Logan.
Albert J. S. Copp.....	Digby.....	do.....	James Van Blarcom.
Duncan C. Fraser.....	Guysborough.....	do.....	James E. Hadley.
Robert L. Borden.....	Halifax.....	do.....	Donald Archibald.
Benjamin Russell.....	do.....	do.....	do.....
Allen Haley.....	Hants.....	do.....	Andrew Kirkpatrick.
Angus McLennan.....	Inverness.....	do.....	Hugh McDonald.
Frederick W. Borden (A).....	King.....	do.....	Stephen Belcher.
Charles Edwin Kaulbach.....	Lunenburg.....	do.....	Charles W. Lane.
L'hon. sir Charl. Hibbert Tupper.....	Pictou.....	do.....	J. Sim. Harris.
Adam C. Bell.....	do.....	do.....	do.....
Joseph A. Gillies.....	Richmond.....	do.....	Félix Landry.
Francis Gordon Forbes (A).....	Shelburne et Queen.....	do.....	George W. McLean.
John L. Bethune.....	Victoria.....	do.....	David Dunlop.
Thomas Barnard Flint.....	Yarmouth.....	do.....	Job Hatfield.
William James Lewis.....	Albert.....	Nouveau-Brunswick.....	William Woodworth.
Frederick Harding Hale.....	Carleton.....	do.....	William D. Balloch.
Gilbert White Ganong.....	Charlotte.....	do.....	Robert A. Stuart.
Théotime Blanchard.....	Gloucester.....	do.....	Onésime Blanchard.
George Valentine McInerney.....	Kent.....	do.....	C. C. Carlyle.
James Domville.....	King.....	do.....	S. N. Freeze.
James Robinson.....	Northumberland.....	do.....	John Shireff.
John McAlister.....	Restigouche.....	do.....	James E. Stewart.

Noms des députés.	Districts électoraux.	Provinces.	Officiers-rapporteurs.
John Valentine Ellis.....	Saint-Jean, cité	Nouveau Brunswick.	H. Lawrence Sturdee.
Joseph John Tucker	Saint-Jean, cité et comté ...	do ..	do
George Gerald King (A).....	Sunbury et Queen.....	do ..	George Robinson.
L'hon. John Costigan.....	Victoria.....	do ..	Francis Rice.
Henry A. Powell	Westmoreland.....	do ..	Robert A. Chapman.
L'hon. George E. Foster.....	York	do ..	A. A. Sterling.
Augustine Colin Macdonald...	King.....	Ile du P.-E.	Dennis Murphy.
John Yeo.....	Prince, D. E.....	do ..	William Gambie Strong.
Edward Hackett.....	Prince, D. O.....	do ..	Gilbert Buote.
Alexander Martin.....	Queen, D. E.....	do ..	James Nicholson.
Louis Henry Davies (A).....	Queen, D. O.....	do ..	William Campbell.
George Ritchie Maxwell.....	Burrard.....	C.-Britann..	Frederick Scholfield.
Aulay Morrison.....	Nouveau-Westminster.....	do ..	Thomas J. Armstrong.
William Wallace Burns McInnes.....	Vancouver.....	do ..	Marshall Bray.
Thomas Earle.....	Victoria.....	do ..	James E. McMillan.
L'hon. Edward Gawler Prior...	do	do ..	do
Hewitt Bostock	Yale et Cariboo.....	do ..	Ernest T. W. Pearse.
Dalton McCarthy.....	Brandon.....	Manitoba ..	William A. Lang.
Robert Lorne Richardson	Lisgar.....	do ..	Christopher F. Collins.
Nathaniel Boyd.....	Macdonald	do ..	William Richardson.
William James Roche.....	Marquette	do ..	George L. Stone.
Alphonse A. C. LaRivière.....	Provencher	do ..	Auguste Gauthier.
John Alexander Macdonell.....	Selkirk.....	do ..	Lynds S. Vaughan.
L'hon. Hugh John Macdonald...	Winnipeg.....	do ..	Frank I. Clark.
Frank Oliver.....	Alberta.....	Territoir. du Nord-Ouest	George Gouin.
James Moffat Douglas.....	Assiniboia, D. E.....	do ..	George B. Murphy.
Nicholas Flood Davin.....	Assiniboia, D. O.....	do ..	Dixie Watson.
L'hon. Wilfred Laurier (A)	Saskatchewan.....	do ..	Thomas N. Campbell.

Les députés dont les noms sont suivis de la lettre (A) ont rendu leurs sièges vacants depuis leur élection, en acceptant une charge rétribuée sous la Couronne.

Le député dont le nom est suivi de la lettre (B) a rendu son siège vacant depuis son élection par son entrée au Sénat.

La lettre (C) suivant le nom d'un député indique que celui-ci est mort depuis son élection.

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU, [L.S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 18 août 1896.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois de juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Edouard J. Angers, écuyer, N.P., de la cité de Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division est de la cité de Québec, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de l'honorable Wilfrid Laurier qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne; l'honorable Wilfrid Laurier, d'Arthabaskaville, P.Q., premier ministre, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 18 août 1896.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois de juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à James Francis Williams, écuyer, gentilhomme, de la ville d'Ingersoll, Ontario, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division sud du comté d'Oxford, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de l'honorable Sir Richard J. Cartwright, C.C.M.G., qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne; l'honorable Sir Richard J. Cartwright, C.C.M.G., de la cité de Kingston, Ontario, ministre du Commerce, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., L.L.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 18 août 1896.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois de juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Andrew Yule, écuyer, gentilhomme, de la ville d'Aurora, Ontario, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division nord du comté de York, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de William Mulock, écuyer, C.R., qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne; l'honorable William Mulock, de la cité de Toronto, directeur général des Postes, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, C.M.G., L.L.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 18 août 1896.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois de juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Stephen Belcher, écuyer, shérif, de Kentville, N.-E., officier-rapporteur pour le district électoral de King, comté de King, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Frederick W. Borden, écuyer, M.D., qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne; l'honorable Frederick W. Borden, de Canning, N.-E., ministre de la Milice, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 18 août 1896.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois de juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Charles Cotton, écuyer, shérif, de Sweetsburg, P. Q., comme officier-rapporteur pour le district électoral de Brome, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Sydney Arthur Fisher, écuyer, qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne; l'honorable Sydney Arthur Fisher de Knowlton, P.Q., ministre de l'Agriculture, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 18 août 1896.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois de juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Charles N. Hamel, écuyer, C.R., de Saint-Charles Borromée de Charlesbourg, comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Québec, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Charles Fitzpatrick, écuyer qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne; l'honorable Charles Fitzpatrick, de la cité de Québec, Solliciteur Général, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 18 août 1896.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatorzième jour du mois de juillet dernier émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Walter B. Robertson, écuyer, shérif de Charlottetown, I.P.-E., comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division ouest du comté de Queen, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Louis Henry Davies, écuyer, qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne; l'honorable Louis Henry Davies de Charlottetown, ministre de la Marine, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, C.M.G., L.L.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 18 août 1896.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du seizième jour du mois de juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à H. Q. de St. Georges, écuyer, régistrateur du Cap Santé, P. Q.; comme officier-rapporteur pour le district électoral de Portneuf, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Sir Henry Gustave Joly de Lotbinière, C.C.M.G., qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne; l'honorable Sir Henry Gustave Joly de Lotbinière, C.C.M.G., de Pointe Platon, P.Q., Contrôleur du Revenu de l'Intérieur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, C.M.G., L.L.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 18 août 1896.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-huitième jour du mois de juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Lemuel W. Drew, écuyer, shérif, du comté de Queen, N.-E., comme officier-rapporteur pour le district électoral de Shelburne et Queen, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Francis Gordon Forbes, écuyer, qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne; l'honorable William Stephen Fielding, de la cité d'Halifax, N.-E., ministre des Finances, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, C.M.G., L.L.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 18 août 1896.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-huitième jour du mois de juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Wilfrid Brossseau, écuyer, de Saint-Jean, P.Q., comme officier-rapporteur pour le district électoral de Saint-Jean et Iberville, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de François Béchard, écuyer, qui a été appelé au Sénat; l'honorable Joseph Israël Tarte, de la cité de Montréal, ministre des Travaux Publics, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA.

PREMIÈRE SESSION, HUITIÈME PARLEMENT, 1896.

MERCREDI, 19 AOUT 1896.

A la première session du huitième parlement de la Puissance du Canada, commencée et tenue en la cité d'Ottawa, le dix-neuvième jour d'août, dans la soixantième année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, et dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-seize :—

Lequel jour étant le premier de la réunion du parlement pour la dépêche des affaires en conformité d'une proclamation (ci-annexée), John George Bourinot, écuyer, Greffier de la Chambre des Communes, Henry Robert Smith et François Fortunat Rouleau, écuyers, commissaires *per dedimus potestatem*, nommés pour administrer le serment aux membres de la Chambre des Communes, étant présents pour remplir leur devoir en conséquence :—Samuel E. St. O. Chapleau, écuyer, Greffier de la Couronne en Chancellerie, remet au dit John George Bourinot, une liste des membres élus pour servir dans ce présent parlement (copie de la liste ci-annexée), et les commissaires ayant administré le serment aux membres qui se sont présentés, ceux-ci après avoir signé le rôle contenant le serment, ont pris leurs sièges en Chambre.

Un message est apporté par René E. Kimber, écuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :—

MESSIEURS :

L'honorable Sir Henry Strong, député-gouverneur, désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle des séances du Sénat.

Et alors l'honorable Orateur du Sénat dit :—

Honorables messieurs du Sénat, et

Messieurs de la Chambre des Communes :

L'honorable Sir Henry Strong, député-gouverneur, ne juge pas à propos de faire connaître les causes de la convocation du présent parlement de la Puissance du Canada avant que l'Orateur de la Chambre des Communes ait été choisi suivant la loi; mais demain, à trois heures de l'après-midi, les raisons de la convocation de ce parlement seront données par Son Excellence le Gouverneur général.

Et les membres étant de retour;

M. Laurier s'adressant au greffier (lequel se trouvant debout se tourne de son côté et ensuite s'assied) propose à la Chambre pour son Orateur, James David Edgar, écuyer, député du district électoral de la division-ouest du comté d'Ontario; et il propose, " que James David Edgar, écuyer, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur;" la dite proposition étant appuyée par Sir Richard J. Cartwright.

Et la question étant posée: " que James David Edgar, écuyer, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur," elle est, en conséquence, mise aux voix par le greffier, et il est

Résolu, *nemine contradicente*, que James David Edgar, écuyer, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur.

Et le greffier ayant déclaré M. Edgar dûment élu, il est conduit au fauteuil par les dits MM. Laurier et Sir Richard J. Cartwright; et, se tenant sur le premier degré de l'estrade du fauteuil, il fait ses humbles remerciements à la Chambre pour l'honneur insigne qu'elle a bien voulu lui conférer en le choisissant à l'unanimité pour son Orateur.

Alors, il prend place au fauteuil, et la masse (qui était auparavant sous la table) est placée sur la table.

Alors, M. Laurier propose, secondé par Sir Richard J. Cartwright,—Que la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à demain à trois heures p.m.

La Chambre s'ajourne en conséquence.

JEUDI, 20 AOUT 1896.

La Chambre s'étant réunie, et M. l'Orateur élu ayant pris le fauteuil ;

PRIÈRE.

Il est apporté un message par René E. Kimber, écuyer, huissier de la Verge Noire :—

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent à la salle du Sénat, et alors M. l'Orateur s'exprime comme suit :—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, par mon ministère, réclament, pour être en état de mieux remplir leurs devoirs envers Souveraine et leur pays, tous leurs droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans leurs débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence, en tout temps convenable, et de la part de Votre Excellence, l'interprétation la plus favorable de leurs délibérations.

Alors l'honorable Orateur du Sénat dit :

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence de vous déclarer qu'Elle se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement; et ne doutant point que ses délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toutes les occasions, Elle reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un prompt accès auprès de Son Excellence, en toutes les occasions convenables, et que Son Excellence interprétera toujours de la manière la plus favorable leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actions.

Et la Chambre étant de retour,—

M. l'Orateur fait rapport que la Chambre s'est rendue dans la salle des séances du Sénat, et qu'il a informé Son Excellence que le choix de l'Orateur était tombé sur lui; et aussi qu'il a, au nom de la Chambre et pour elle réclamé, par une humble demande à Son Excellence, tous ses droits et privilèges, afin qu'elle puisse jouir de la liberté de la parole dans ses débats et avoir accès à la personne de Son Excellence lorsque l'occasion le requerra, et que toutes ses délibérations puissent recevoir de Son Excellence l'interprétation la plus favorable; sur quoi Son Excellence a bien voulu dire qu'Elle lui accordait sans hésitation et avec plaisir, tous ses privilèges constitutionnels, ainsi qu'un prompt accès auprès de sa personne en toutes les occasions convenables, et qu'Elle interpréterait toujours de la manière la plus favorable ses délibérations, ainsi que ses paroles et actions.

Ordonné, que M. Laurier ait la permission de présenter un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du parlement, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

La nécessité de pourvoir au service public m'a obligé de vous convoquer à cette époque quelque peu défavorable.

Il est impossible de vous soumettre, cette session, les comptes publics pour l'année dernière; ni même aucun des rapports qui sont ordinairement présentés au parlement.

Dans ces circonstances, et vu que vous serez appelés à vous réunir de nouveau de bonne heure l'année prochaine, il ne semble pas à propos d'inviter votre attention sur d'autres mesures que celle de l'adoption des subsides.

L'opération du tarif fera le sujet d'un examen soigneux pendant la vacance, dans le but de préparer une mesure qui puisse, sans nuire à aucun intérêt, alléger essentiellement les fardeaux de la population.

Des mesures seront immédiatement prises dans le but d'effectuer un règlement de la question des écoles de Manitoba, et j'ai toute confiance que lorsque le parlement se réunira la prochaine fois, cette importante affaire aura été réglée d'une manière satisfaisante.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les prévisions budgétaires pour l'année courante vous seront soumises sans délai.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'espère que lorsque vous aurez donné l'attention nécessaire à l'étude des subsides de l'année, je pourrai vous exempter de vos devoirs pour cette session du parlement.

Sur motion de M. Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du parlement de la Puissance du Canada soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de M. Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu,—Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1o. Privilèges et élections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o. Bills privés.—5o. Ordres permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes publics.—8o. Banques et commerce.—9o. Agriculture et colonisation;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

Sur motion de M. Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de cinq membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre aujourd'hui; le dit comité devant se composer de M. Laurier, Sir Charles Tupper, Sir Richard J. Cartwright, Sir Adolphe Caron et M. Davies.

Sur motion de M. Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre; le dit comité devant être composé de MM. Beausoleil, Bergeron, Charlton, Choquette, Craig, Davin, Earle, Ellis, Haley, LaRivière, Monet, Richardson, Sriver, Somerville et Taylor.

M. l'Orateur communique à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque du parlement. (*Document de la session No 1.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

VENDREDI, 21 AOUT 1896.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Geoffrion,—la pétition de la Compagnie de poudre de Hamilton.

Par M. Gibson,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, et la pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada.

Par M. Edwards,—la pétition de la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne.

Par M. Borden (Halifax),—la pétition de la Compagnie de fidéicomis Orientale.

Par M. Belcourt,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 24 AOUT 1896.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Devlin,—la pétition de la Compagnie Electrique de Hull.

Par M. Oliver,—la pétition de G. H. Massey, écuyer, I.C., de la cité de Montréal, et autres, d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie de poudre de Hamilton, demandant certains amendements à sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, demandant l'adoption d'un acte ratifiant une convention conclue entre la dite compagnie et la Compagnie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada, qui donne à la Compagnie du Pacifique Canadien certains pouvoirs de circulation pendant une durée de cinquante ans sur la ligne du Grand Tronc entre Toronto et Hamilton.

De la Compagnie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de ratifier une convention conclue entre la dite compagnie et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, donnant à cette dernière compagnie certains pouvoirs de circulation pendant une durée de cinquante ans sur la ligne du Grand Tronc entre Toronto et Hamilton.

De la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne, demandant certains amendements à sa charte.

De la Compagnie de fidéicommis Orientale, demandant l'adoption d'un acte lui accordant de nouveaux pouvoirs au sujet de la sûreté de ses placements.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound, demandant l'adoption d'un acte ratifiant sa fusion avec la Compagnie de chemin de fer de colonisation de Parry-Sound, conférant de nouveaux pouvoirs aux dites compagnies fusionnées concernant les télégraphes et les téléphones, et pour d'autres fins.

Sur motion de M. Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, que les avis de motions ne seront pris en considération qu'après la discussion sur l'adresse en réponse au discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du parlement à compte des exercices 1895-96 et 1896-97. (*Document de la session No 3.*)

M. Laurier, l'un des membres du Conseil privé, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

ABERDEEN.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes une minute du Conseil approuvée nommant l'honorable Sir Richard J. Cartwright, ministre du Commerce, l'honorable Louis Henry Davies, ministre de la Marine et des Pêcheries, l'honorable William Stevens Fielding, ministre des Finances, et l'honorable Joseph Israël Tarte, ministre des Travaux Publics, pour agir avec l'Orateur de la Chambre

des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chap. 13 des Statuts Révisés du Canada, intitulé: " Acte concernant la Chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 24 août 1896.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, — Décisions du Conseil de la Trésorerie au sujet des sections 2, 3 et 4 du canal de Cornwall, Davis et Fils, estimations de janvier dernier ; de l'emploi des commis et messagers surnuméraires en vertu de l'amendement de 1895 apporté à l'Acte du Service Civil ; et de la Commission de Géologie, salaire de H. J. Cameron. (*Document de la session No 2.*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du parlement du Canada.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit discours.

M. McInnes propose, secondé par M. Lemieux,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session ; et, de plus, pour assurer Son Excellence que, —

1. Nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que la nécessité de pourvoir au service public, l'a obligé de nous convoquer à cette époque quelque peu défavorable.

2. Nous comprenons qu'il est impossible de nous soumettre, cette session, les comptes publics pour l'année dernière, ni même aucun des rapports qui sont ordinairement présentés au parlement.

3. Nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence que dans ces circonstances, et vu que nous serons appelés à nous réunir de nouveau de bonne heure l'année prochaine, il ne semble pas à propos d'inviter notre attention sur d'autres mesures que celle de l'adoption des subsides.

4. Nous apprenons avec satisfaction que l'opération du tarif fera le sujet d'un examen soigneux pendant les vacances, dans le but de préparer une mesure qui puisse, sans nuire à aucun intérêt, alléger essentiellement les fardeaux de la population.

5. Nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence que des mesures seront immédiatement prises dans le but d'effectuer un règlement de la question des écoles de Manitoba, et que Son Excellence a toute confiance que lorsque le parlement se réunira la prochaine fois, cette importante affaire aura été réglée d'une manière satisfaisante.

6. Nous prendrons respectueusement en considération les prévisions budgétaires pour l'année courante qui nous seront soumises sans délai.

7. Nous remercions Son Excellence de nous informer qu'Elle espère que lorsque nous aurons donné l'attention nécessaire à l'étude des subsides de l'année, Son Excellence pourra nous exempter de nos devoirs pour cette session du parlement.

Ordonné, que la question soit posée séparément sur chaque paragraphe de la dite proposition.

Et le premier paragraphe étant lu de nouveau ;

Et la question étant posée sur le dit paragraphe ;

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Ives,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 25 AOUT 1896.

PRIÈRE.

M. Choquette, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit de huit à cinq membres.

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. Flint,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, —Rapport supplémentaire du Conseil de la Trésorerie,—jugements renversant des décisions de l'Auditeur général. (*Document de la session No 2a.*)

Aussi, met devant la Chambre,—Relevé des dépenses faites à compte de frais divers imprévus, depuis le 1er janvier jusqu'au 22 août 1896. (*Document de la session No 5.*)

M. Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

ABERDEEN.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes la copie ci-jointe d'une dépêche du Très Honorable le Secrétaire d'Etat pour les colonies en date du 26 mars 1896, accusant réception d'une résolution de la Chambre des Communes exprimant sa loyauté et son attachement inaltérable au Trône et à la Constitution britanniques.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 21 août 1896.

1425 J. CONSEIL PRIVÉ, CANADA.

M. Chamberlain à Lord Aberdeen.

DOWNING STREET, 26 mars 1896.

Canada,
No 106.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No 62, en date du 21 février, renfermant une copie des Débats de la Chambre des Communes dans laquelle se trouve une résolution exprimant la loyauté et l'attachement inaltérable de la Chambre au Trône et à la Constitution britanniques.

Sa Majesté a été grandement satisfaite de recevoir cette assurance de la loyauté canadienne et de savoir que dans ses efforts pour maintenir les intérêts légitimes de l'Empire britannique, le gouvernement de Sa Majesté peut toujours compter sur l'appui et l'approbation du peuple canadien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé)

CHAMBERLAIN.

Au Gouverneur général.

M. Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit:—

ABERDEEN.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes la copie ci-jointe d'une dépêche du Très Honorable le Secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 5 mai 1896, accusant réception d'une résolution de la Chambre des Communes au sujet du règlement par arbitrage des différends entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 21 août 1896.

P.C. 1508 J.

CONSEIL PRIVÉ, CANADA.

M. Chamberlain à Lord Aberdeen.

DOWNING STREET, 5 mai 1896.

Copie.
Canada.
No 150.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No 108, en date du 7 avril, renfermant copie d'une résolution de la Chambre des Communes du Canada relative au règlement, par arbitrage, des différends entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Le gouvernement de Sa Majesté a pris avec satisfaction connaissance de cette résolution qui, il le croit, exprime les sentiments qui règnent généralement à ce sujet dans ce pays comme aux Etats-Unis.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé)

CHAMBERLAIN.

Au Gouverneur général.

M. Dalton McCarthy, élu pour les districts électoraux de Brandon et de la division nord du comté de Simcoe, déclare qu'il opte pour Simcoe-Nord.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur le premier paragraphe de la motion proposée hier,—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session, et de plus, pour assurer Son Excellence que,—

1. Nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que la nécessité de pourvoir au service public, l'a obligé de nous convoquer à cette époque quelque peu défavorable.

2. Nous comprenons qu'il est impossible de nous soumettre, cette session, les comptes publics pour l'année dernière, ni même aucun des rapports qui sont ordinairement présentés au parlement.

3. Nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence que dans ces circonstances, et vu que nous serons appelés à nous réunir de nouveau de bonne heure l'année prochaine, il ne semble pas à propos d'inviter notre attention sur d'autres mesures que celle de l'adoption des subsides.

4. Nous apprenons avec satisfaction que l'opération du tarif fera le sujet d'un examen soigneux pendant les vacances, dans le but de préparer une mesure qui puisse, sans nuire à aucun intérêt, alléger essentiellement les fardeaux de la population.

5. Nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence que des mesures seront immédiatement prises dans le but d'effectuer un règlement de la question des écoles de Manitoba, et que Son Excellence a toute confiance que lorsque le parlement se réunira la prochaine fois, cette importante affaire aura été réglée d'une manière satisfaisante.

6. Nous prendrons respectueusement en considération les prévisions budgétaires pour l'année courante qui nous seront soumises sans délai.

7. Nous remercions Son Excellence de nous informer qu'Elle espère que lorsque nous aurons donné l'attention nécessaire à l'étude des subsides de l'année, Son Excellence pourra nous exempter de nos devoirs pour cette session du parlement.

Et la question étant de nouveau posée, — la Chambre reprend le dit débat ajourné.
Sur motion de M. Quinn, secondé par M. Kaulbach,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

MERCREDI, 26 AOUT 1896.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Boyd,—la pétition de Archibald Wright et autres.

Par M. Lount,—la pétition du Conseil des métiers et du travail de Toronto, et la pétition du conseil municipal de la cité de Toronto, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie Electrique de Hull, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de déclarer que son chemin de fer, ses travaux et entreprises sont d'utilité générale pour le pays; de ratifier les arrangements qu'elle a faits avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, les compagnies de chemins macadamisés et les corporations municipales; de changer son nom en celui de "Compagnie de chemin de fer de Hull à Aylmer," et pour d'autres fins.

De G. H. Massey, écr, ingénieur civil, de la cité de Montréal, et autres, d'autres lieux, demandant l'adoption d'un acte les constituant en corporation avec pouvoir de construire, exploiter et entretenir un chemin de fer depuis Port Churchill, sur la Baie d'Hudson, et se dirigeant par divers points sur Calgary, dans le district d'Alberta, T.N.O., et pour d'autres fins.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Relevé, pour dix jours, des recettes et paiements du Canada, du 11 au 20 août 1896. (*Document de la session No 6.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que Dalton McCarthy, écr, député du district électoral de Brandon s'étant démis de son siège, il avait, conformément au chapitre 13, article 5, paragraphe 2 des Statuts Révisés du Canada, adressé son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui ordonnant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Ordonné, que M. McLennan (Glengarry) ait la permission de présenter un bill (No 2) modifiant l'Acte des produits de la laiterie, 1893.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McLennan (Glengarry) ait la permission de présenter un bill (No 3) concernant la vente des billets de retour sur chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Maclean ait la permission de présenter un bill (No 4) à l'effet de mieux pourvoir à la sûreté des employés des compagnies de chemins de fer et autres.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Taylor ait la permission de présenter un bill (No 5) à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur le premier paragraphe de la motion proposée lundi dernier,—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session; et, de plus, pour assurer Son Excellence que,—

1. Nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que la nécessité de pourvoir au service public, l'a obligé de nous convoquer à cette époque quelque peu défavorable.

2. Nous comprenons qu'il est impossible de nous soumettre, cette session, les comptes publics pour l'année dernière, ni même aucun des rapports qui sont ordinairement présentés au parlement.

3. Nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence que dans ces circonstances, et vu que nous serons appelés à nous réunir de nouveau de bonne heure l'année prochaine, il ne semble pas à propos d'inviter notre attention sur d'autres mesures que celle de l'adoption des subsides.

4. Nous apprenons avec satisfaction que l'opération du tarif fera le sujet d'un examen soigneux pendant les vacances dans le but de préparer une mesure qui puisse, sans nuire à aucun intérêt, alléger essentiellement les fardeaux de la population.

5. Nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence que des mesures seront immédiatement prises dans le but d'effectuer un règlement de la question des écoles de Manitoba, et que Son Excellence a toute confiance que lorsque le parlement se réunira la prochaine fois, cette importante affaire aura été réglée d'une manière satisfaisante.

6. Nous prendrons respectueusement en considération les prévisions budgétaires pour l'année courante qui nous seront soumises sans délai.

7. Nous remercions Son Excellence de nous informer qu'Elle espère que lorsque nous aurons donné l'attention nécessaire à l'étude des subsides de l'année, Son Excellence pourra nous exempter de nos devoirs pour cette session du parlement.

Et la question étant de nouveau posée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné. Sur motion de M. Dupont, secondé par M. Bergeron, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 27 AOUT 1896.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Belcourt,—la pétition de la “ Wesleyan Methodist Connection in the Dominion of Canada.”

Par M. Dymont,—la pétition de l'Union Fédérale du Travail du Sault, de la ville du Sault Sainte-Marie, dans la province d'Ontario, affiliée à la Fédération Américaine du Travail.

Par M. Lount,—la pétition de Albert Nordheimer, de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, fabricant de pianos, et la pétition de l'honorable Richard Harcourt, de la ville de Welland, et autres.

Sur motion de Sir Charles Tupper, baronnet, secondé par M. Foster,

Ordonné, que M. l'Orateur adresse son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral de Saskatchewan rendu vacant par suite de l'acceptation, par l'honorable Wilfrid Laurier, d'une charge rétribuée sous la Couronne.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur le premier paragraphe de la motion proposée lundi dernier,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session; et, de plus, pour assurer Son Excellence que,—

1. Nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que la nécessité de pourvoir au service public, l'a obligé de nous convoquer à cette époque quelque peu défavorable.

2. Nous comprenons qu'il est impossible de nous soumettre, cette session, les comptes publics pour l'année dernière, ni même aucun des rapports qui sont ordinairement présentés au parlement.

3. Nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence que dans ces circonstances, et vu que nous serons appelés à nous réunir de nouveau de bonne heure l'année prochaine, il ne semble pas à propos d'inviter notre attention sur d'autres mesures que celle de l'adoption des subsides.

4. Nous apprenons avec satisfaction que l'opération du tarif fera le sujet d'un examen soigneux pendant les vacances dans le but de préparer une mesure qui puisse, sans nuire à aucun intérêt, alléger essentiellement les fardeaux de la population.

5. Nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence que des mesures seront immédiatement prises dans le but d'effectuer un règlement de la question des écoles de Manitoba, et que Son Excellence a toute confiance que lorsque le parlement se réunira la prochaine fois, cette importante affaire aura été réglée d'une manière satisfaisante.

6. Nous prendrons respectueusement en considération les prévisions budgétaires pour l'année courante qui nous seront soumises sans délai.

7. Nous remercions Son Excellence de nous informer qu'Elle espère que lorsque nous aurons donné l'attention nécessaire à l'étude des subsides de l'année, Son Excellence pourra nous exempter de nos devoirs pour cette session du parlement.

Et la question étant de nouveau posée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur le premier paragraphe,—elle est résolue affirmativement.

Le deuxième et les paragraphes subséquents sont alors adoptés.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Fielding,
Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Fielding, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Fielding, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

ABERDEEN.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1897, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 4.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, août 1896.

Sur motion de M. Fielding, secondé par Sir Richard J. Cartwright,
Ordonné, que les dits message et budget soient renvoyés au comité des Subsides.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Fielding,

Ordonné, que Louis Philippe Brodeur, écuyer, député du district électoral de Rouville, soit nommé président des comités généraux de la Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

 VENDREDI 28 AOUT 1896.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Archibald Wright et autres, demandant l'adoption d'un acte constituant une compagnie pour construire un canal entre un point de la branche orientale de la rivière Nelson et la Baie d'Hudson.

Du conseil des Métiers et du Travail de Toronto, demandant l'augmentation de la taxe imposée sur les immigrants chinois et japonais en Canada.

La pétition du conseil municipal de la cité de Toronto, Ontario, présentée mercredi dernier, demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'Exposition Industrielle de Toronto une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1897,—étant lue ;

M. l'Orateur décide : “ Qu'elle ne peut être reçue vu que ses conclusions entraînent la dépense de deniers publics.”

M. l'Orateur informe la Chambre que conformément à l'ordre de la Chambre d'hier, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral de Saskatchewan, afin de remplir la vacance résultant de l'acceptation par l'honorable Wilfrid Laurier, d'une charge rétribuée sous la Couronne.

Sur motion de M. Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de toute correspondance échangée entre Son Excellence le Gouverneur général et Sir Charles Tupper, concernant certaines nominations projetées et certains ordres du conseil.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence datée d'aujourd'hui, demandant copie de toute correspondance échangée entre Son Excellence le Gouverneur général et Sir Charles Tupper, concernant certaines nominations projetées et certains ordres du conseil. (*Document de la session No 7.*)

Sur motion de M. Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, que la réponse à l'adresse ci-dessus soit imprimée sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

Ordonné, que Sir Charles-Hibbert Tupper ait la permission de présenter un bill (No 6) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Elections Fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Davin ait la permission de présenter un bill (No 7) modifiant de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Gibson ait la permission de présenter un bill (No 8) modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,
Résolu,—que pendant le reste de la session, les Ordres du Gouvernement auront la priorité les jeudis.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,
—Copie des arrêtés du conseil et de la correspondance concernant les mandats du Gouverneur général émis depuis le 14 juillet 1896. (*Document de la session No 8.*)

Sur motion de Sir Charles Tupper, baronnet, secondé par M. Foster,
Ordonné, que les papiers qui précèdent soient imprimés, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité des Subsidés étant lu ;
M. Fielding propose, secondé par Sir Richard J. Cartwright,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Bell (Pictou), secondé par M. Taylor,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—effectif de la milice active pour l'exercice 1896-97. (*Document de la session No 9.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 31 AOUT 1896.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Tisdale,—la pétition de la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié.

Par M. Lount,—la pétition de la Fraternité Unie des charpentiers et menuisiers de l'Amérique, Union No 27.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la " Wesleyan Methodist Connection " du Canada, demandant une charte sous ce nom.

De Albert Nordheimer, de la cité de Toronto, Ontario, fabricant de pianos, demandant un acte de divorce d'avec sa femme Edith May Nordheimer.

De l'honorable Richard Harecourt, de la ville de Welland, et autres, demandant une charte sous le nom de " Compagnie de pont et de pouvoir Mather."

De l'Union Fédérale de Travail du Sault, du Sault Sainte-Marie, Ontario, affiliée à la Fédération Américaine du Travail, se plaignant que la main-d'œuvre du Canada soit soumise à une concurrence injuste de la part de la main-d'œuvre américaine, et demandant une législation qui mette les artisans canadiens sur le même pied que ceux des Etats-Unis.

Sur motion de Sir Charles Tupper, baronnet, secondé par M. Foster,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—Un état faisant connaître le sujet des rapports à Son Excellence le Gouverneur en conseil et de toutes les minutes du conseil approuvés après la démission de Sir John A. Macdonald en 1873 et avant l'arrivée au pouvoir de l'honorable A. Mackenzie; aussi, faisant connaître le sujet de tous les rapports à Son Excellence en conseil et de toutes les minutes du conseil approuvés après la défaite de l'honorable A. Mackenzie en 1878, et avant l'arrivée au pouvoir de Sir John A. Macdonald; aussi, faisant connaître le sujet de tous les rapports à Son Excellence en conseil et de toutes les minutes du conseil approuvés après le 23 juin 1896 et avant l'arrivée au pouvoir de l'honorable Wilfrid Laurier; aussi, faisant connaître le sujet de toute minute du conseil approuvée après le 23 juin 1896 et subséquentement annulée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. McDougall,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée depuis le 20 juillet dernier entre le département de la Marine et des Pêcheries, à Ottawa, et ses officiers ou autres personnes, concernant les matériaux destinés aux réparations des navires et steamers sous le contrôle de ce département qui ont l'habitude de faire relâche aux ports de Charlottetown, Georgetown et Pictou, et qui sont employés à la protection des pêcheries du littoral ou au service et à l'entretien des phares.

Sur motion de M. Quinn, secondé par M. Kaulbach,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre du Revenu de l'Intérieur ou quelque officier de son département et le surintendant des inspecteurs-mesureurs de bois à Québec ou aucun de ses

subordonnés, ou aucun marchand ou autre personne concernant le mesurage et l'inspection du bois au port de Montréal et les environs; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le dit département ou quelqu'un de ses officiers et toute autre personne concernant ou suggérant une modification de la loi qui régit actuellement le mesurage et l'inspection du bois de construction, madriers, etc., depuis l'année 1890 jusq'au date.

Sur motion de M. Quinn, secondé par M. Kaulbach,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Un état indiquant le nombre de pieds cubes de bois carré, rond et dégrossi de toute espèce et le nombre de *standards* de madriers et autre bois de service exportés du port de Montréal chaque année depuis 1890, inclusivement, jusqu'au 30 juin 1896, les noms des exportateurs et la quantité de chaque espèce de bois de construction ou autre bois de service expédié par chaque exportateur, le montant des honoraires d'inspection payés par chaque exportateur; et, dans les cas où il n'y a pas eu d'honoraires payés, indiquant quel montant aurait dû être payé et par qui.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. McDougall,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, correspondance et raisons alléguées concernant la destitution de Roderick McLeod et Robert McKay, gardiens du pont de l'Intercolonial à Pictou, N.-E., et la nomination de Thomas Fraser et A. Thomas en leur lieu et place.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Richardson,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous mémoires, résolutions ou autres documents de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest au sujet d'une augmentation de subsides, et de toute correspondance à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Earle,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous rapports, papiers ou documents concernant les chemins de fer d'embranchement qui se raccordent avec l'Intercolonial, et indiquant le capital placé dans chacun des dits chemins de fer, ainsi que les subventions payées et les recettes brutes et nettes et les recettes par mille de chacun d'eux; aussi, copie des rapports ou autres informations faisant connaître quel a été l'effet causé sur les recettes et dépenses des chemins de fer de l'Etat par l'exploitation des chemins de fer de la Rivière du Loup, de l'embranchement de Saint-Charles, d'Oxford à New-Glasgow, de Prolongement vers l'Est, du Cap-Breton et autres additions au chemin de fer Intercolonial tel que construit et exploité à l'origine; aussi, copie de tout rapport ou papier traitant du mode suivi pour l'acquisition de toutes lignes de raccordement qui n'étaient pas déjà la propriété du gouvernement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Scriver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, papiers, rapports, pétitions et ordres concernant le changement du nom du bureau de poste de Boston, comté de Norfolk, en celui de Shawmut.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Scriver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, pétitions, rapports et ordres concernant le changement apporté à la direction du bureau

de poste de Waterford, Ontario, en octobre 1894, par la nomination de M. Alexander Rock, comme maître de poste en remplacement de M. B. H. Rammage, avec mention de la date de la démission de M. Rammage, et copie de sa lettre de démission.

M. Cameron propose, secondé par M. Telmie, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—

1. Copie de tous contrats passés entre le gouvernement et les entrepreneurs au sujet de la construction du Bloc Langevin.

2. Copie des soumissions et devis relatifs à ces travaux.

3. Relevé détaillé, avec dates, des diverses sommes votées par le parlement pour ces travaux.

4. Relevé détaillé, avec dates, des diverses sommes payées pour ces travaux.

5. Copie de l'ordre du conseil du 6 juillet 1896 et de tous autres ordres du conseil concernant une réclamation de M. Charlebois contre le gouvernement pour \$296,257, et de tous autres papiers à ce sujet.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Laurier,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Hackett, secondé par M. McAlister,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres et papiers concernant la destitution de Patrick McBride, ci-devant gardien de pêcheries pour le comté de Prince, I.P.-E.

Sur motion de M. Hackett, secondé par M. McAlister,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres et papiers concernant la destitution de James Currie et Sylvain Wedge, ouvriers de section sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.

M. Martin propose, secondé par M. Hackett, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, pétitions, résolutions et autres papiers en la possession du gouvernement concernant le chemin de fer d'embranchement projeté de Southport à Murray Harbour et autres projets d'embranchements dans la province de l'Île du Prince-Edouard.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Hackett, secondé par M. McDonald (King),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

Nouvelle-Zélande.—Le gouvernement de la colonie de la Nouvelle-Zélande se charge des frais de refroidissement du beurre et du fromage à certains ports où l'on a érigé des compartiments pour l'application du froid à ces produits. Durant l'année 1895, il en a coûté au gouvernement £5,000 sterling sous ce chef, ce qui représente environ un demi-centin par livre de beurre.

LES GOUVERNEMENTS DANS LE RÔLE D'AGENTS EXPÉDITEURS.

Dans plusieurs des colonies, le gouvernement a agi comme agent expéditeur.

A Victoria.—Dans ce rôle d'agent expéditeur, le gouvernement se faisait payer 2½ centins par livre depuis le point primitif d'expédition jusqu'aux magasins de Londres, Angleterre.

Dans l'Australie Occidentale.—Le gouvernement a pris sous son contrôle des consignations de beurre et s'est arrangé avec les compagnies de paquebots pour les transporter dans des compartiments frigorifiques à raison de 1½ centin par livre.

Services d'experts.—Un expert spécial du commerce ou agent des produits de la laiterie est employé pour surveiller le placement des produits danois sur les marchés de la Grande-Bretagne, dans le but de poursuivre les marchands qui vendent des produits venant d'autres pays en les marquant comme "danois," et, par le moyen des canaux officiels du Danemark, de suggérer toute méthode qui pourrait être adoptée afin d'amener les produits danois à obtenir les plus hauts rangs et prix possibles sur les marchés anglais.

A différents temps et pour diverses périodes, les gouvernements des colonies de la Nouvelle-Zélande et de Victoria ont aussi employé un expert spécial.

Total collectif de l'exportation du beurre d'Australasie.—La quantité totale du beurre importé des colonies australasiennes en Angleterre, en 1890, a été de 4,535,776 livres.

En 1895, elle a été de 35,083,664 livres.

BEURRE CANADIEN IMPORTÉ PAR L'ANGLETERRE.

La quantité de beurre canadien importé en Angleterre durant l'année civile 1895 a été de 4,362,288 livres.

J. W. ROBERTSON,
Commissaire d'agriculture et de laiterie.

ment et transfert d'effets, \$33,500 ; courtage sur achat d'effets pour fonds d'amortissement, \$5,600 ; timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$5,000 ; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets, \$5,000 ; impression de billets, \$50,000 ; impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbres, \$12,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir:— Bureau du secrétaire du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille quatre cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, y compris allocation de \$600 au secrétaire particulier du Solliciteur général, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

MERCREDI, 2 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié, demandant l'adoption d'un acte pour amender sa charte et prolonger le délai fixé pour la construction des travaux y autorisés.

De la Fraternité Unie des charpentiers et menuisiers de l'Amérique, Union No 27, demandant l'augmentation de la taxe imposée sur les immigrants chinois et japonais en Canada.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE CANADA,
OTTAWA, le 2 septembre 1896.

Le présent fait foi qu'en vertu du bref d'élection en date du septième jour du mois d'août dernier émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à C. H. Moore, écuyer, shérif, d'Owen-Sound, Ontario, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division nord du comté de Grey, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de John Clark, écuyer, décédé; l'honorable William Paterson, de la cité d'Ottawa, Ontario, Contrôleur des douanes, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

(L.S.) SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 2 septembre 1896.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du septième jour du mois d'août dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Thomas H. Perry, écuyer, shérif de Gagetown, N.-B., officier-rapporteur pour le district électoral de Sunbury et Queen, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de George Gerald King, écuyer, qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne; l'honorable Andrew George Blair, de la cité de Saint-Jean, N.-B., ministre des Chemins de fer et Canaux, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

L'honorable William Paterson, député du district électoral de la division nord du comté de Grey,—et l'honorable Andrew George Blair, député du district électoral de Sunbury et Queen, Nouveau-Brunswick, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les Commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Sur motion de M. Domville, secondé par M. Tucker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des instructions données par les autorités aux officiers du chemin de fer Intercolonial au sujet du déplacement des employés de ce chemin quelque temps avant le 23 juin 1896, jour des élections, afin de les empêcher de voter dans les comtés où ils étaient domiciliés; aussi, état donnant les noms des personnes qui ont donné ces instructions et faisant connaître en vertu de quelle autorité elles les ont données.

Sur motion de M. Langelier, secondé par M. Brodeur,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous mémoires, rapports, correspondance, plans et papiers en rapport avec la construction d'un pont en face de Québec ou dans le voisinage, pour raccorder le chemin de fer Intercolonial avec le chemin de fer du Pacifique Canadien.

Sur motion de M. Langelier, secondé par M. Brodeur,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous ordres du conseil, soumissions, correspondance et papiers relatifs à l'établissement d'une ligne de steamers à grande vitesse entre le Canada et le Royaume-Uni.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Davin propose secondé par M. Earle,—Que dans l'opinion de cette Chambre, il serait à propos d'affecter la somme de \$20,000 à l'établissement de beurrieres et de fromageries dans les Territoires du Nord-Ouest, et que cette somme devrait être considérée comme une addition au crédit de l'immigration.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. McDougall,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Haggart propose, secondé par M. Montague,—qu'il soit émis un Ordre de la Chambre, demandant un état donnant les noms de toutes les personnes qui ont été destituées ou renvoyées du service ou qui ont été mises à la retraite avec les causes de la destitution, du renvoi ou de la mise à la retraite, ou qui ont démissionné ou qui ont été requises de donner leur démission depuis le 11 de juillet 1896; le dit état devant indiquer aussi la charge ou la position occupée par ces personnes dans le service permanent ou surnuméraire du gouvernement ou autrement, et la date à laquelle ces destitutions, renvois, mises à la retraite ou démissions ont eu lieu; aussi un état donnant les noms de toutes les personnes nommées à des positions dans le service public, temporairement ou permanentement, et la nature de ces positions.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par Sir Richard J. Cartwright,—que la dite proposition soit amendée en retranchant les mots "11 de juillet" et les remplaçant par les mots "23 juin".

Et la question étant posée sur l'amendement;—elle est résolue affirmativement.

Et la question étant posée sur la question principale ainsi amendée;

Sir Adolphe P. Caron propose, secondé par M. Casgrain,—que la motion principale soit amendée de nouveau en ajoutant ce qui suit:—

"Aussi, copie de toute lettre, rapport et document concernant chacune des destitutions en question."

Et la question étant posée, que ces mots soient ajoutés;—elle est résolue affirmativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée;

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre un état donnant les noms de toutes les personnes qui ont été destituées ou renvoyées du service ou qui ont été mises à la retraite avec les causes de la destitution, du renvoi ou de la mise à la retraite, ou qui ont démissionné ou qui ont été requises de donner leur démission depuis le 23 juin 1896; le dit état devant indiquer aussi la charge ou la position occupée par ces personnes dans le service permanent ou surnuméraire du gouvernement ou autrement, et la date à laquelle ces destitutions, renvois, mises à la retraite ou démissions ont eu lieu; aussi, un état donnant les noms de toutes les personnes nommées à des positions dans le service public, temporairement ou permanentement, et la nature de ces positions; aussi, copie de toute lettre, rapport et document concernant chacune des destitutions en question.

Sur motion de M. Beausoleil, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous mémoires, rapports d'ingénieurs, documents et lettres concernant la grande inondation du Saint-Laurent entre Québec et Montréal, aux mois d'avril et mai derniers (1896). ses causes et les meilleurs moyens d'en prévenir le retour ou d'en diminuer les désastres.

Sur motion de M. Tolmie, secondé par M. Semple,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les plaintes formulées contre M. Rae, gardien du phare de Point Clark, dans le comté de Bruce, Ontario, et de toute correspondance concernant ces plaintes, avec mention de toute décision prise par le gouvernement à ce sujet.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Fraser (Lambton),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous ordres du conseil nommant des personnes à des emplois dans les divers départements du gouvernement depuis le 1er mai jusqu'au 10 juillet 1896, avec un état indiquant leurs noms, la nature de leurs emplois et le salaire attaché à la charge ou recommandé, ainsi que les noms de toutes personnes dans le service du gouvernement qui ont été recommandées pour promotion, l'emploi qu'elles occupaient, leur salaire, la promotion ou position recommandée, ainsi que l'augmentation projetée de salaire et la date de ces recommandations.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Fraser (Lambton),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Un état donnant les noms de tous les pêcheurs qui ont eu des licences de pêche du gouvernement dans le comté de Lincoln et Niagara, et les montants payés par chacun d'eux pendant l'année 1895, et les noms des porteurs de licences dans le même district pour l'année 1896.

M. Martiu propose, secondé par M. Macdonald (King), qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour la production de copie de toutes lettres et autres papiers concernant la réparation et le prolongement du brise-lames de la Belle-Rivière et de la jetée de Red Point, dans la province de l'Île du Prince-Édouard.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Yeo, secondé par M. Tucker,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 3 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Wallace,—la pétition de la Compagnie de canal à navires et d'aqueduc de force de la Baie Georgienne.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

Du conseil des Métiers et du Travail de Hamilton, demandant l'augmentation de la taxe imposée sur les immigrants chinois et japonais en Canada.

M. Laurier, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, jeudi, le 20 août dernier, fait rapport que le comité a préparé les listes en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :—

No 1.—Privilèges et Élections.

Messieurs :

Angers,	Flint,	McInerney,
Belcourt,	Fortin,	McIsaac,
Bennett,	Fraser (<i>Guysboro'</i>),	Madore,
Bergeron,	Geoffrion,	Mills,
Blair,	Haggart,	Monet,
Borden (<i>Halifax</i>),	Ives,	Monk,
Britton,	Langelier,	Mulock,
Bruneau,	Laurier,	Pouliot,
Cameron,	Lavergne,	Powell,
Caron (Sir Adolphe),	Lister,	Quinn,
Casgrain,	Lount,	Russell,
Choquette,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Tisdale,
Davies,	McAlister,	Tupper (Sir C. Hibbert), et
Fitzpatrick,	McCarthy,	Wood (<i>Brockville</i>).—44.
	McCleary,	

No 2.—Lois Expirantes.

Messieurs :

Bazinet,	Dugas,	Legris,
Beausoleil,	Earle,	Logan,
Bell (<i>Addington</i>),	Ethier,	Marcotte,
Bennett,	Ferguson,	Meigs,
Bourbonnais,	Fitzpatrick,	Roche,
Carroll,	Fortin,	Rogers,
Chauvin,	Hale,	Seagram,
Copp,	Harwood,	Somerville, et
Cowan,	Hurley,	Tyrwhitt.—28.
Desmarais,		

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 3.—Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Messieurs :

Angers,
 Beattie,
 Beausoleil,
 Beith,
 Belcourt,
 Bell (Pictou),
 Bennett,
 Bergeron,
 Bergin,
 Bernier,
 Bethune,
 Blair,
 Blanchard,
 Borden (*Halifax*),
 Borden (*King's*),
 Bostock,
 Bourassa,
 Boyd,
 Britton,
 Brodeur,
 Brown,
 Bruneau,
 Burnett,
 Calvert,
 Cameron,
 Campbell,
 Caron (Sir Adolphe),
 Carroll,
 Cartwright (Sir Richard),
 Casey,
 Casgrain,
 Charlton,
 Chauvin,
 Choquette,
 Christie,
 Clancy,
 Clarke,
 Cochrane,
 Corby,
 Costigan,
 Cowan,
 Craig,
 Davies,
 Davin,
 Dechène,
 Desmarais,
 Devlin,
 Dimock,
 Dobell,
 Domville,
 Dugas,
 Dupont,
 Dyment,
 Edwards,
 Ellis,

Erb,
 Fauvel,
 Featherston,
 Fielding,
 Fiset,
 Fitzpatrick,
 Flint,
 Fortin,
 Fraser (*Guysboro'*),
 Fraser (*Lambton*),
 Frost,
 Ganong,
 Geoffrion,
 Gibson,
 Gillies,
 Godbout,
 Guay,
 Guillet,
 Haggart,
 Hale,
 Haley,
 Harwood,
 Henderson,
 Henry,
 Hodgins,
 Hughes,
 Hurley,
 Hutchison,
 Ingram,
 Ives,
 Kaulbach,
 Kendry,
 Klock,
 Kloepfer,
 Landerkin,
 Langelier,
 LaRivière,
 Laurier,
 Lavergne,
 Lemieux,
 Lewis,
 Lister,
 Livingston,
 Logan,
 Lount,
 Macdonald (*Winnipeg*),
 Macdonell (*Selkirk*),
 Mackie,
 MacLaren,
 Maclean,
 MacPherson,
 McAlister,
 McCarthy,
 McCleary,
 McCormick,

McDougall,
 McGregor,
 McHugh,
 McInerney,
 McInnes,
 McIsaac,
 McLennan (*Glengarry*),
 McLennan (*Inverness*),
 McMillan,
 McMullen,
 Madore,
 Martin,
 Maxwell,
 Mignault,
 Mills,
 Monet,
 Monk,
 Montague,
 Morrison,
 Mulock,
 Oliver,
 Osler,
 Parmalee,
 Penny,
 Pope,
 Pouliot,
 Poupore,
 Powell,
 Préfontaine,
 Prior,
 Proulx,
 Quinn,
 Ratz,
 Reid,
 Richardson,
 Robertson,
 Robinson,
 Rogers,
 Rosamond,
 Russell,
 Savard,
 Sriver,
 Sproule,
 Stenson,
 Sutherland,
 Talbot,
 Tarte,
 Tisdale,
 Tucker,
 Tupper (Sir Charles),
 Turcot,
 Tyrwhitt,
 Wallace,
 Wood (*Brockville*), et
 Wood (*Hamilton*).—165.

No 4.—Bills Privés.

Messieurs :

Bain,	Dyment,	MacPherson,
Beith,	Earle,	McAlister,
Belcourt,	Edwards,	McDougall,
Bell (<i>Addington</i>),	Ellis,	McGillivray,
Bell (<i>Pictou</i>),	Ethier,	McHugh,
Bennett,	Fitzpatrick,	Meigs,
Bethune,	Fortin,	Mignault,
Boisvert,	Fraser (<i>Guysboro'</i>),	Monet,
Bourbonnais,	Fraser (<i>Lambton</i>),	Moore,
Boyd,	Gilmour,	Morin,
Broder,	Guillet,	Morrison,
Brodeur,	Hackett,	Mulock,
Burnett,	Hodgins,	Paterson,
Calvert,	Joly de Lotbinière (Sir	Penny,
Caron (Sir Adolphe),	Henri),	Pouliot,
Carroll,	Kaulbach,	Prior,
Carscallen,	LaRivière,	Proulx,
Casey,	Lavergne,	Roddick,
Choquette,	Legris,	Rosamond,
Cochrane,	Lemieux,	Russell,
Corby,	Livingston,	Savard,
Cowan,	Logan,	Stenson,
Craig,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Tucker, et
Desmarais,	MacLaren,	Yeo.—73.
Dupont,	Maclean,	

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 5.—Ordres Permanents.

Messieurs

Bain,	Flint,	Maxwell,
Bazinet,	Hodgins,	Mills,
Boisvert,	Hughes,	Monk,
Bourbonnais,	Hurley,	Moore,
Broder,	Ingram,	Morin,
Brodeur,	Joly de Lotbinière (Sir	Pettet,
Brown,	Henri),	Ratz,
Cargill,	Kaulbach,	Rinfret,
Copp,	Lang,	Roche,
Douglas,	Mackie,	Scriver,
Dupré,	McGugan,	Semple,
Earle,	McInerney,	Stubbs,
Erb,	McInnes,	Tolmie,
Ferguson,	McMillan,	Wilson, et
Fiset,	McNeill,	Wood (<i>Brockville</i>).—46.
Fisher,	Marcotte,	

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 6.—Impressions.

Messieurs :

Bergeron,	Landerkin,	Préfontaine,
Bergin,	LaRivière,	Richardson,
Bourassa,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Somerville,
Charlton,	Maclean,	Sutherland,
Dupont,	McMullen,	Taylor, et
Ellis,	Montague,	Tisdale—22.
Foster,	Oliver,	
Gibson,	Parmalee,	

No 7.—Comptes publics.

Messieurs :

Bergin,	Fraser (<i>Guysboro'</i>)	McLennan (<i>Glengarry</i>),
Blair,	Fraser (<i>Lambton</i>),	McMullen,
Borden (<i>Halifax</i>),	Frost,	Madore,
Borden (<i>King's</i>),	Ganong,	Mills,
Cameron,	Geoffrion,	Montague,
Campbell,	Gibson,	Morrison,
Caron (Sir Adolphe),	Gilmour,	Mulock,
Cartwright (Sir Richard),	Haggart,	Oliver,
Casgrain,	Henry,	Paterson,
Clancy,	Hughes,	Powell,
Clarke,	Landerkin,	Quinn,
Cochrane,	Langelier,	Rinfret,
Cowan,	Lister,	Somerville,
Craig,	Lount,	Sproule,
Davies,	Macdonald (<i>Huron</i>),	Sutherland,
Devlin,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),	Tarte,
Dobell,	Macdonell (<i>Selkirk</i>),	Taylor,
Domville,	McCarthy,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Fielding,	McCleary,	Wallace,
Fitzpatrick,	McGregor,	Wood (<i>Brockville</i>), et
Flint,	McInerney,	Wood (<i>Hamilton</i>).—65.
Foster,	McIsaac,	

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

No 8.—Banques et Commerce.

Messieurs :

Angers,	Featherston,	Macdonald (<i>Winnipeg</i>),
Bain,	Fielding,	Macdonell (<i>Selkirk</i>),
Beattie,	Fiset,	MacPherson,
Beausoleil,	Fortin,	McAlister,
Beith,	Foster,	McCarthy,
Bell (<i>Pictou</i>),	Fraser (<i>Guysboro'</i>),	McCormick,
Bernier,	Fraser (<i>Lambton</i>),	McDougall,
Blair,	Frost,	McGillivray,
Blanchard,	Ganong,	McInnes,
Borden (<i>King's</i>),	Gauthier,	McIsaac,

Bostock,
 Bourassa,
 Boyd,
 Britton,
 Brown,
 Bruneau,
 Calvert,
 Cameron,
 Campbell,
 Cargill,
 Carscallen,
 Cartwright (Sir Richard),
 Charlton,
 Chauvin,
 Clarke,
 Cochrane,
 Copp,
 Corby,
 Costigan,
 Cowan,
 Craig,
 Davies,
 Dechêne,
 Devlin,
 Dimock,
 Dobell,
 Domville,
 Dugas,
 Dupré,
 Earle,
 Edwards,
 Ethier,
 Fauvel,

Geoffrion,
 Gibson,
 Gillies,
 Godbout,
 Guay,
 Guillet,
 Hackett,
 Haggart,
 Hale,
 Haley,
 Henderson,
 Henry,
 Hughes,
 Hutchison,
 Ingram,
 Ives,
 Kaulbach,
 Kendry,
 Klock,
 Kloepfer,
 Landerkin,
 Lang,
 Langelier,
 Laurier,
 Legris,
 Lewis,
 Lister,
 Livingston,
 Logan,
 Lount,
 Macdonald (*Huron*),
 Macdonald (*King's*),

McLennan (*Glengarry*),
 McLennan (*Inverness*),
 McNeill,
 Madore,
 Mignault,
 Morin,
 Osler,
 Paterson,
 Penny,
 Pope,
 Poupore,
 Powell,
 Préfontaine,
 Prior,
 Reid,
 Richardson,
 Robertson,
 Rosamond,
 Russell,
 Sriver,
 Seagram
 Stubbs,
 Sutherland,
 Talbot,
 Tarte,
 Tisdale,
 Tolmie,
 Tupper (Sir C. Hibbert),
 Wallace,
 Wilson,
 Wood (*Hamilton*), et
 Yeo.—127.

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

No 9.—Agriculture et Colonisation.

Messieurs :

Bain,
 Bazinet,
 Beith,
 Bell (*Addington*),
 Bell (*Pictou*),
 Bergeron,
 Bernier,
 Blanchard,
 Boisvert,
 Bostock,
 Bourassa,
 Bourbonnais,
 Boyd,
 Broder,
 Burnett,
 Calvert,
 Campbell,

Frost,
 Gauthier,
 Gibson,
 Gilmour,
 Godbout,
 Guay,
 Guillet,
 Haley,
 Harwood,
 Henderson,
 Hodgins,
 Hughes,
 Hurley,
 Hutchison,
 Ingram,
 Joly de Lotbinière (Sir
 Henri),

Marcotte,
 Martin,
 Maxwell,
 Meigs,
 Montague,
 Moore,
 Morrison,
 Mulock,
 Oliver,
 Parmalee,
 Pettet,
 Pope,
 Poupore,
 Proulx,
 Ratz,
 Richardson,
 Rinfret,

Cargill,	Lang,	Robinson,
Casey,	LaRivière,	Roche,
Christie,	Legriss,	Roddick,
Clancy,	Lewis,	Rogers,
Cochrane,	Macdonald (<i>King's</i>),	Rosamond,
Davin,	Macdonell (<i>Selkirk</i>),	Seagram,
Dechène,	Mackie,	Semple,
Dimock,	MacLaren,	Sproule,
Douglas,	McCormick,	Stenson,
Dugas,	McGillivray,	Stubbs,
Dupont,	McGregor,	Sutherland,
Dupré,	McGugan,	Talbot,
Dyment,	McHugh,	Taylor,
Edwards,	McInnes,	Tolmie,
Erb,	McLennan (<i>Glengarry</i>),	Tucker,
Fauvel,	McLennan (<i>Inverness</i>),	Turcot,
Featherston,	McMillan,	Tyrwhitt,
Ferguson,	McMullen,	Wilson, et
Fisher,	McNeill,	Yeo.—107.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Davies,
Résolu, que cette Chambre concoure dans le dit rapport.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Davies,
Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre s'unira à eux pour former un comité mixte des impressions des deux Chambres du Parlement; et que les membres du comité spécial permanent des Impressions, savoir:—MM. Bergeron, Bergin, Bourassa, Charlton, Dupont, Ellis, Foster, Gibson, Landerkin, LaRivière, Macdonald (Huron), Maclean, McMullen, Montague, Oliver, Parmalee, Préfontaine, Richardson, Somerville, Sutherland, Taylor et Tisdale, agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du Parlement.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill (No 9) modifiant le Code Criminel, 1892, afin d'établir des dispositions plus efficaces pour la punition de la séduction et de l'enlèvement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 8 août 1896, demandant copie de toute correspondance échangée entre Son Excellence le Gouverneur général et Sir Charles Tupper concernant certaines nominations projetées et certains ordres du conseil. (*Document de la session No 7a.*)

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Davies,

Ordonné, que la réponse supplémentaire qui précède soit imprimée sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

M. Laurier dépose aussi des documents relatifs à des démissions et renvois de ministères dans la Grande-Bretagne depuis 1834. (*Document de la session No 7b.*)

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Davies,
Ordonné, que les documents susmentionnés soient imprimés de suite, et que la 94e règle de cette Chambre soit suspendue en conséquence.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante-six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir: exercices annuels de la milice pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et cinq mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de gestion, savoir :—

Bureau du sous-receveur général—Toronto, \$7,100; Montréal, \$5,600; Halifax, \$8,000; Saint Jean, \$6,600; Winnipeg, \$6,600; Victoria, 4,000; Charlottetown, \$4,200; caisses d'épargnes rurales: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Ile du Prince-Edouard—Appointements, \$10,000; dépenses imprévues, \$1,600; commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets, \$33,500; courtage sur achat d'effets pour fonds d'amortissement, \$5,600; timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$5,000; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets, \$5,000; impression de billets, \$50,000; impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers y compris commutation de droits de timbres, \$12,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir :—Bureau du secrétaire du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille quatre cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, y compris allocation de \$600 au secrétaire particulier du Solliciteur général, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

La première résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Les deuxième, troisième, quatrième et cinquième résolutions étant lues la seconde fois, sont ajournées.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par Sir Richard J. Cartwright,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Foster propose comme amendement, secondé par Sir Charles Tupper, baronnet, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"la sixième session du 7e Parlement s'est ouverte le 2 janvier 1896, et que le 27 du même mois, le gouvernement a soumis le message de Son Excellence transmettant le budget de 1896-97, lequel fût de suite renvoyé au comité des Subsidés;

"Que ce budget ouvrait des crédits pour les salaires et dépenses contingentes prévus et nécessaires des divers départements du gouvernement, et pour l'entretien et la construction des travaux publics et autres services;

"Que le 28 janvier, il fût demandé à la Chambre de se former en comité des Subsidés, et de prendre d'abord en considération les crédits applicables au paiement des salaires et dépenses contingentes des départements;

"Que ni alors ni à diverses reprises ensuite, lorsqu'il fut demandé à la Chambre d'accorder les subsidés, l'opposition n'y voulût consentir;

"Que des appels réitérés furent faits par le gouvernement qui représenta la nécessité pressante de pourvoir aux dépenses ordinaires et régulières du prochain exercice, ou d'en voter une partie à raison de la dissolution imminente et du fait que le

nouveau parlement ne pourrait vraisemblablement pas se réunir avant le 1er juillet et qu'il se réunirait probablement peu après cette date ;

“ Qu'en dépit de ces représentations et bien que les circonstances fussent bien connues et qu'il y eut suffisamment de temps à la disposition de la Chambre, les subsides pour l'exercice 1896-97 furent refusés, et que le parlement prit fin le 23 avril sans que les subsides fussent votés ;

“ Que le parlement fut dissous et qu'un nouveau parlement fut convoqué pour la dépêche des affaires le 16 juillet 1896 ;

“ Que le gouvernement démissionna le 10 juillet 1896, et que l'honorable Wilfrid Laurier fut appelé par Son Excellence pour former une administration, ce qu'il entreprit de faire ;

“ Qu'après cela, le 13 juillet 1896, le parlement fut prorogé au 19 août 1896 pour la dépêche des affaires ;

“ Que par le chapitre 29 de l'acte 49 Victoria, S.R.C., le Gouverneur général en conseil a le pouvoir d'émettre des mandats spéciaux autorisant le paiement de deniers qui n'ont pas été préalablement votés par le parlement dans les circonstances suivantes seulement, savoir :

“ Si, lorsque le parlement n'est pas en session, il survient à des travaux ou édifices publics quelque accident qui exige des déboursés immédiats pour les réparer, ou s'il se présente quelque autre cas dans lequel des dépenses imprévues ou auxquelles le parlement n'a pas pourvu, soit instamment et immédiatement requises pour le bien public,—alors sur le rapport du ministre des Finances et du Receveur général constatant que le parlement n'a pas voté de crédit à cet effet, et du ministre ayant le contrôle du service en question exposant que la nécessité est pressante, le Gouverneur en conseil pourra faire préparer un mandat spécial qui sera signé par le Gouverneur général, autorisant l'émission du montant jugé nécessaire.

“ Que le 16 juillet 1896—date à laquelle le parlement avait été convoqué pour la dépêche des affaires—Son Excellence fut avisée d'émettre son mandat pour la somme de \$1,067,576, pour salaires et dépenses contingentes des départements, et que le 18 août—un jour avant la réunion formelle du parlement—elle fut encore avisée d'émettre son mandat pour \$935,561 pour dépenses semblables, et que ces mandats furent émis et que les sommes mentionnées furent en conséquence mises à la disposition des départements ;

“ Que ces montants n'étaient nécessités ni par quelque accident à des travaux ou édifices publics, ni pour des dépenses qui n'avaient pas été prévues et auxquelles on n'aurait pu pourvoir, mais qu'ils servirent à payer les salaires et dépenses contingentes ordinaires auxquels le parlement avait été requis de pourvoir et qui avaient été refusés par la Chambre des Communes.

“ Que dans les circonstances cette Chambre est d'avis que l'émission des dits mandats était en contravention avec les véritables principes du contrôle parlementaire, qu'elle constituait un abus des pouvoirs conférés au Gouverneur général en conseil, par le dit acte, et une usurpation dangereuse pour la liberté publique et le gouvernement constitutionnel.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin ;

VENDREDI, 4 septembre 1896.

Sue motion de M. Russell, secondé par M. Mulock,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Fielding,
Résolu,—que lorsque la Chambre s'ajournera à sa prochaine séance, aujourd'hui elle restera ajournée jusqu'à mardi prochain, à 3 heures p.m.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure, vendredi matin, s'ajourne à ce jour.

 VENDREDI, 4 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Langelier,—la pétition de l'Union Typographique de Québec, No 302.

Par M. Maxwell,—la pétition de William Templeton et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique.

Par M. Bostock,—la pétition de Nathan Russell Stone, de la cité de Spokane, Etats-Unis d'Amérique, et autres, du Canada.

Par M. Lount,—la pétition de l'Union des Tailleurs de pierre, No 18, Toronto, Ontario.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“ Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie de poudre de Hamilton, demandant un acte à l'effet d'augmenter le montant de son capital-actions et de transférer son principal siège d'affaires de Hamilton à Montréal ;—de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et de la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer, demandant un acte à l'effet d'autoriser cette dernière à accorder au Pacifique Canadien des pouvoirs de circulation sur sa ligne entre Toronto et Hamilton pour une durée de cinquante ans ;—de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound, demandant un acte pour ratifier sa fusion avec la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Parry Sound ; de G. H. Massey et autres, demandant une charte sous le nom de “ Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson et du Pacifique ” ;—de Archibald Wright et autres, demandant une charte sous le nom de “ Compagnie de canal et de navigation de la Baie-d'Hudson ” ;—de la Compagnie de fidéicommissaires Orientales, demandant certains amendements à sa charte ;—de l'honorable Richard Harcourt et autres, demandant une charte sous le nom de “ Compagnie de pont et de pouvoir Mather ” ;—de la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié, demandant un acte à l'effet de faire revivre et amender sa charte ;—et de Albert Nordheimer, de la cité de Toronto, demandant un acte de divorce d'avec sa femme, Edith May Nordheimer.”

Ordonné, que M. Gibson ait la permission de présenter un bill (No 10) à l'effet de ratifier une convention conclue entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour le service de l'année expirant le 30 juin 1897, la somme de \$446,500 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée hier, — Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés, — et sur l'amendement proposé à la dite motion, — que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"la sixième session du 7^e Parlement s'est ouverte le 2 janvier 1896, et que le 27 du même mois, le gouvernement a soumis le message de Son Excellence transmettant le budget de 1896-97, lequel fut de suite renvoyé au comité des Subsidés ;

"Que ce budget ouvrait des crédits pour les salaires et dépenses contingentes prévus et nécessaires des divers départements du gouvernement, et pour l'entretien et la construction des travaux publics et autres services ;

"Que le 28 janvier, il fut demandé à la Chambre de se former en comité des Subsidés, et de prendre d'abord en considération les crédits applicables au paiement des salaires et dépenses contingentes des départements ;

"Que ni alors ni à diverses reprises ensuite, lorsqu'il fut demandé à la Chambre d'accorder les subsides, l'opposition n'y voulût consentir ;

"Que des appels réitérés furent faits par le gouvernement qui représenta la nécessité pressante de pourvoir aux dépenses ordinaires et régulières du prochain exercice, ou d'en voter une partie à raison de la dissolution imminente et du fait que le nouveau parlement ne pourrait vraisemblablement pas se réunir avant le 1^{er} juillet et qu'il se réunirait probablement peu après cette date ;

"Qu'en dépit de ces représentations et bien que les circonstances fussent bien connues et qu'il y eût suffisamment de temps à la disposition de la Chambre, les subsides pour l'exercice 1896-97 furent refusés, et que le parlement prit fin le 23 avril sans que les subsides fussent votés ;

"Que le parlement fut dissous et qu'un nouveau parlement fut convoqué pour la dépêche des affaires le 16 juillet 1896 ;

"Que le gouvernement démissionna le 10 juillet 1896, et que l'honorable Wilfrid Laurier fut appelé par Son Excellence pour former une administration, ce qu'il entreprit de faire ;

"Qu'après cela, le 13 juillet 1896, le parlement fut prorogé au 19 août 1896 pour la dépêche des affaires ;

"Que par le chapitre 29 de l'acte 49 Victoria, S.R.C., le Gouverneur général en conseil a le pouvoir d'émettre des mandats spéciaux autorisant le paiement de deniers qui n'ont pas été préalablement votés par le parlement dans les circonstances suivantes seulement, savoir :

"Si, lorsque le parlement n'est pas en session, il survient à des travaux ou édifices publics quelque accident qui exige des déboursés immédiats pour les réparer, ou s'il se présente quelque autre cas dans lequel des dépenses imprévues ou auxquelles le parlement n'a pas pourvu, sont instantment et immédiatement requises pour le bien public, — alors sur le rapport du ministre des Finances et du Receveur général constatant que le parlement n'a pas voté de crédit à cet effet, et du ministre ayant le contrôle du service en question exposant que la nécessité est pressante, le Gouverneur en Conseil pourra faire préparer un mandat spécial qui sera signé par le gouverneur-général autorisant l'émission du montant jugé nécessaire."

"Que le 16 juillet 1896—date à laquelle le parlement avait été convoqué pour la dépêche des affaires—Son Excellence fut avisée d'émettre son mandat pour la somme de \$1,067,576, pour salaires et dépenses contingentes des départements, et que le 18 août—un jour avant la réunion formelle du parlement—elle fut encore avisée d'émet-

tre son mandat pour \$935,561 pour dépenses semblables, et que ces mandats furent émis et que les sommes mentionnées furent en conséquence mises à la disposition des départements ;

“ Que ces montants n'étaient nécessités ni par quelque accident à des travaux ou édifices publics, ni pour des dépenses qui n'avaient pas été prévues et auxquelles on n'aurait pu pourvoir, mais qu'ils servirent à payer les salaires et dépenses contingentes ordinaires auxquels le parlement avait été requis de pourvoir et qui avaient été refusés par la Chambre des Communes ;

“ Que dans les circonstances cette Chambre est d'avis que l'émission des dits mandats était en contravention avec les véritables principes du contrôle parlementaire, qu'elle constituait un abus des pouvoirs conférés au Gouverneur général en conseil, par le dit acte, et une usurpation dangereuse pour la liberté publique et le gouvernement constitutionnel.”

Et la question étant posée de nouveau sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Haggart, secondé par M. Taylor,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Laurier, secondé par Sir Charles Tupper, baronnet,
Ordonné, que le nom de M. Scriver soit substitué à celui de M. Fortin sur la liste du comité des Bills Privés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain, à 3 heures p. m.

MARDI, 8 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Lister,—la pétition de Charles Edward Uton Pointon, de la cité de Toronto, comté de York, Ontario, peintre, époux légitime de Lillian Pointon (née Doyle, de la dite cité.

Par M. Choquette,—la pétition de Simeon Heman Janes et autres, de la cité de Toronto, et autres lieux.

Par M. McCleary,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et Niagara.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie de canal à navires et d'aqueduc de force de la Baie Georgienne, demandant l'adoption d'un acte déclarant que ses travaux sont d'utilité générale, et que la compagnie est un corps politique légalement constitué, sous la juridiction du parlement du Canada, et pour d'autres fins ;

De William Templeton et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique, demandant un acte constituant une compagnie aux fins de construire une voie ferrée se dirigeant de la dite cité de Vancouver vers l'est, et au sud de la ligne principale du Pacifique Canadien jusqu'aux Grands Lacs, et de là vers quelque point sur le littoral de l'Atlantique, et pour d'autres fins ;

De Nathan Russell Stone, de la cité de Spokane, Etats-Unis d'Amérique, et autres, du Canada, demandant une charte sous le nom de " Compagnie de téléphone et de télégraphe Columbia ; "

De l'Union Typographique de Québec, No 302, et de l'Union des Tailleurs de pierre, No 18, Toronto, Ontario, demandant l'augmentation de la taxe sur les immigrants chinois et japonais en Canada.

Ordonné, que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill (No 11) à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 12) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Bain ait la permission de présenter un bill (No 13) concernant la Compagnie de poudre de Hamilton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Lount ait la permission de présenter un bill (No 14) constituant en corporation la Compagnie de pont et de pouvoir Mather.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 15) à effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound et la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Parry-Sound, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Davin ait la permission de présenter un bill (No 16) modifiant l'Acte de la police à cheval, 1894.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McDougall ait la permission de présenter un bill (No 17) modifiant de nouveau l'Acte du pilotage.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente, la réponse à une adresse à Son Excellence du 31 août 1896, demandant un état faisant connaître le sujet des rapports à Son Excellence le Gouverneur en conseil et de toutes les minutes du conseil approuvées après la démission de Sir John A. Macdonald en 1873 et avant l'arrivée au pouvoir de l'honorable A. Mackenzie; aussi, faisant connaître le sujet de tous les rapports à Son Excellence en conseil et de toutes les minutes du conseil approuvées après la défaite de l'honorable A. Mackenzie en 1878, et avant l'arrivée au pouvoir de Sir John A. Macdonald; aussi, faisant connaître le sujet de tous les rapports à Son Excellence en conseil et de toutes les minutes du conseil approuvées après le 23 juin 1896 et avant l'arrivée au pouvoir de l'honorable Wilfrid Laurier; aussi, faisant connaître le sujet de toute minute du conseil approuvée après le 23 juin 1896 et sub-séquentement annulée. (*Document de la session No 7c.*)

M. Brodeur, du comité des Voies et Moyens, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour le service de l'année expirant le 30 juin 1897, la somme de \$446,500 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 18) accordant à Sa Majesté la somme de \$446,500, nécessaire pour subvenir à certaines dépenses se rattachant aux exercices annuels de la milice durant l'année fiscale expirant le 30 juin 1897.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée jeudi dernier,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés,—et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"la sixième session du 7e Parlement s'est ouverte le 2 janvier 1896, et que le 27 du même mois, le gouvernement a soumis le message de Son Excellence transmettant le budget de 1896-97, lequel fût sur-le-champ renvoyé au comité des Subsidés;

"Que ce budget ouvrait des crédits pour les salaires et dépenses contingentes prévus et nécessaires des divers départements du gouvernement, et pour l'entretien et la construction des travaux publics et autres services;

"Que le 28 janvier, il fût demandé à la Chambre de se former en comité des Subsidés, et de prendre d'abord en considération les crédits applicables au paiement des salaires et dépenses contingentes des départements;

“Que ni alors ni à diverses reprises ensuite, lorsqu'il fut demandé à la Chambre d'accorder les subsides, l'opposition n'y voulût consentir.

“Que des appels réitérés furent faits par le gouvernement qui représenta la nécessité pressante de pourvoir aux dépenses ordinaires et régulières du prochain exercice, ou d'en voter une partie à raison de la dissolution imminente et du fait que le nouveau parlement ne pourrait vraisemblablement pas se réunir avant le 1er juillet et qu'il se réunirait probablement peu après cette date;

“Qu'en dépit de ces représentations et bien que les circonstances fussent bien connues et qu'il y eut suffisamment de temps à la disposition de la Chambre, les subsides pour l'exercice 1896-97 furent refusés, et que le parlement prit fin le 23 avril sans que les subsides fussent votés;

“Que le parlement fut dissous et qu'un nouveau parlement fut convoqué pour la dépêche des affaires le 16 juillet 1896;

“Que le gouvernement démissionna le 10 juillet 1896, et que l'honorable Wilfrid Laurier fut appelé par Son Excellence pour former une administration, ce qu'il entreprit de faire;

“Qu'après cela, le 13 juillet 1896, le parlement fut prorogé au 19 août 1896 pour la dépêche des affaires;

“Que par le chapitre 29 de l'acte 49 Victoria, S.R.C., le Gouverneur général en conseil a le pouvoir d'émettre des mandats spéciaux autorisant le paiement de deniers qui n'ont pas été préalablement votés par le parlement dans les circonstances suivantes seulement, savoir :

“Si, lorsque le parlement n'est pas en session, il survient à des travaux ou édifices publics quelque accident qui exige des déboursés immédiats pour les réparer, ou s'il se présente quelque autre cas dans lequel des dépenses imprévues ou auxquelles le parlement n'a pas pourvu, sont instamment et immédiatement requises pour le bien public,—alors sur le rapport du ministre des Finances et du Receveur général constatant que le parlement n'a pas voté de crédit à cet effet, et du ministre ayant le contrôle du service en question exposant que la nécessité est pressante, le Gouverneur en conseil pourra faire préparer un mandat spécial qui sera signé par le Gouverneur général, autorisant l'émission du montant jugé nécessaire.

“Que le 16 juillet 1896—date à laquelle le parlement avait été convoqué pour la dépêche des affaires—Son Excellence fut avisée d'émettre son mandat pour la somme de \$1,067,576, pour salaires et dépenses contingentes des départements, et que le 18 août—un jour avant la réunion formelle du parlement—elle fut encore avisée d'émettre son mandat pour \$935,561 pour dépenses semblables, et que ces mandats furent émis et que les sommes mentionnées furent en conséquence mise à la disposition des départements;

“Que ces montants n'étaient nécessités ni par quelque accident à des travaux ou édifices publics, ni pour des dépenses qui n'avaient pas été prévues et auxquelles on n'aurait pu pourvoir, mais qu'ils servirent à payer les salaires et dépenses contingentes ordinaires auxquels le parlement avait été requis de pourvoir et qui avaient été refusés par la Chambre des Communes.

“Que dans les circonstances cette Chambre est d'avis que l'émission des dits mandats était en contravention avec les véritables principes du contrôle parlementaire, qu'elle constituait un abus des pouvoirs conférés au Gouverneur général en conseil, par le dit acte, et une usurpation dangereuse pour la liberté publique et le gouvernement constitutionnel.”

Et la question étant posée de nouveau sur l'amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

Pour :

Messieurs

Beattie,
Bell (Addington),
Bell (Pictou),

Dimock,
Dupont,
Earle,

Klock,
Kloepfer,
LaRivière,

Moore,
Morin,
Osler,

Bergeron,	Foster,	Macdonald (King),	Poupore,
Bethune,	Gillies,	Macdonald (Winnipeg),	Powell,
Blanchard,	Gilmour,	Maclean,	Prior,
Boisvert,	Guillet,	McAlister,	Quinn,
Borden (Halifax),	Hackett,	McCleary,	Reid,
Broder,	Haggart,	McCormick,	Roche,
Caron (Sir Adolphe),	Halc,	McDougall,	Rosamond,
Carscullen,	Henderson,	McInerney,	Sproule,
Casgrain,	Henry,	McLennan (Glengarry),	Taylor,
Chauvin,	Hodgins,	McNeill,	Tupper (Sir Charles),
Clancy,	Hughes,	Marcotte,	Tyrwhitt,
Clarke,	Ingram,	Martin,	Wallace,
Cochrane,	Ives,	Mills,	Wilson, et
Craig,	Kaulbach,	Monk,	Wood (Brockville).—69.
Davin,			

CONTRE :
Messieurs

Bain,	Donville,	Legris,	Parmelec.
Bazinet,	Douglas,	Lemieux,	Paterson,
Beausoleil,	Dupré,	Lewis,	Penny,
Belcourt,	Dyment,	Lister,	Pettet,
Bernier,	Edwards,	Livingston,	Préfontaine,
Blair,	Ellis,	Logan,	Proulx,
Borden (King),	Fauvel,	Lout,	Ratz,
Bostock,	Featherston,	Macdonald (Huron),	Richardson,
Bourassa,	Fielding,	Macdonell (Selkirk),	Rinfret,
Bourbonnais,	Fitzpatrick,	Mackie,	Robertson,
Britton,	Flint,	MacPherson,	Rogers,
Brodeur,	Fortin,	McGugan,	Russell,
Brown,	Fraser (Guysboro'),	McHugh,	Savard,
Bruncan,	Fraser (Lambton),	McIsaac,	Scriver,
Calvert,	Frost,	McLennan (Inverness),	Semple,
Carroll,	Gauthier,	McMillan,	Somerville,
Cartwright (Sir Richard),	Geoffrion,	McMullen,	Stenson,
Casey,	Godbout,	Madore,	Stubbs,
Charlton,	Haley,	Maxwell,	Sutherland,
Choquette,	Harwood,	Meigs,	Talbot,
Christie,	Hurley,	Migneault,	Tarte,
Copp,	Landerkin,	Monet,	Tolmie,
Dechêne,	Lang,	Morrison,	Tucker,
Desmarais,	Langelier,	Mulock,	Turcot, et
Devlin,	Laurier,	Oliver,	Yeo.—103.
Dobell,	Lavergne,		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la question étant posée sur la motion principale :—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille huit cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille cinq cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et de la Défense, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente sept mille quatre cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille neuf cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et de la Papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quatre cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes, y compris \$1,650 qui pourront être payées à R. R. Farrow, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur, y compris \$2,000 à F. R. E. Campeau, comme premier commis et comptable, et \$600 d'allocation au secrétaire particulier du contrôleur, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture, y compris \$2,012.50 qui pourront être payées à A. L. Jarvis, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin ;

MERCREDI, 9 septembre 1896.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat informe cette Chambre que le Sénat a nommé les honorables messieurs Almon, Baker, Bernier, DeBoucherville, Drummond, Gowan, Landry, Masson, MacInnes (Burlington), McClelan, Sir Oliver Mowat, Poirier, Power, Ross, Scott et Wark, afin d'agir comme un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés et pour agir aussi au nom de cette Chambre comme membre du comité mixte de la Bibliothèque pour les deux Chambres.

Aussi, le Sénat informe cette Chambre que le Sénat a nommé les honorables messieurs Béchar, Bernier, Carling (Sir John), Casgrain, Cochrane, De Blois, Dever, Dobson, Ferguson (I.P.-E.), Macdonald (I.P.-E.), Mackeen, McKindsey, O'Donohoe, Ogilvie, Perley, Primrose, Reid, Sanford, Sullivan, Wark et Wood, afin d'agir comme un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session, et pour agir aussi au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins quatre minutes, mercredi matin, s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 9 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Wood (Brockville),—la pétition de George G. Foster et autres, de la cité de Montréal, et autres lieux.

M. Lister, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“Votre comité recommande que son quorum soit de vingt et un membres au lieu de neuf, comme à présent.”

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trente et un membres.”

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—de la Compagnie de canal à navires et d'aqueduc de force de la Baie Georgienne, demandant un acte pour ratifier sa charte et lui donner des pouvoirs additionnels ;—de la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne, demandant certains amendements à sa charte ;—et de Nathan R. Stone et autres, demandant une charte sous le nom de “Compagnie de Téléphone et de Télégraphe Columbia.”

“Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie Electrique de Hull, demandant un acte pour ratifier sa charte et lui donner des pouvoirs additionnels, et il trouve que les avis ont été publiés dans le nombre voulu de journaux pendant toute la période requise, mais que les pouvoirs suivants demandés dans la pétition ne paraissent pas être couverts par les avis, savoir :—(a) Pouvoir de faire de nouveaux arrangements avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien en vue d'entrer dans la cité d'Ottawa ; (b) Ratification de certains arrangements conclus avec certaines compagnies de chemins macadamisés ; (c) Obtention de nouveaux pouvoirs dont la nature n'est pas spécifiée.”

M. Bain du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“Votre comité recommande que la Chambre l'autorise à employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.”

Ordonné, que M. Maclean ait la permission de présenter un bill (No 19) concernant la Compagnie de canal à navires et d'aqueduc de force de la Baie Georgienne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Bain,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité des Banques et du Commerce.

Ordonné, que M. Devlin ait la permission de présenter un bill (No 20) à l'effet de changer le nom de la Compagnie électrique de Hull en celui de Compagnie du chemin de fer de Hull à Aylmer, et à d'autres fins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Charlton,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Bain, secondé par M. McMullen,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Gibson,

Ordonné, que ce jour étant le dernier fixé pour recevoir des pétitions pour l'obtention de bills privés, toutes les pétitions de cette nature présentées à la Chambre hier et aujourd'hui soient lues et reçues sans délai.

Les pétitions suivantes sont, en conséquence, lues et reçues :—

De Charles Edward Uton Pointon, de la cité de Toronto, comté de York, Ontario, peintre, époux légitime de Lilian Pointon (née Doyle), de la dite cité, demandant l'adoption d'un acte de divorce.

De Simeon Heman Janes et autres, de la cité de Toronto et autres lieux, demandant une charte sous le nom de Compagnie Canadienne de chemin de fer et de force motrice électrique.

De la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, demandant l'adoption d'un acte prolongeant le délai fixé pour commencer et achever la ligne mère et les embranchements de sa voie, et pour d'autres fins.

De Georges G. Foster et autres, de la cité de Montréal et autres lieux, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du Manitoba et de la Vallée de la Nelson.

Ordonné, que M. Bostock ait la permission de présenter un bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie de téléphone et de télégraphe Columbia.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Borden (Halifax) ait la permission de présenter un bill (No 22) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de Fidéicommissaires Orientales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Borden (King), secondé par M. Fitzpatrick,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport du commandant du collège Militaire Royal du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1896, et de la lettre du commandant en date du 15 août 1896; aussi, copie d'un rapport supplémentaire du bureau des visiteurs du dit collège en date du 18 novembre 1895.

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de ce jour demandant copie du rapport du commandant du collège Militaire Royal du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1896, et de la lettre du commandant en date du 15 août 1896; aussi, copie d'un rapport supplémentaire du bureau des visiteurs du dit collège en date du 18 novembre 1895. (*Document de la session No 15*).

Ordonné, que M. Davin ait la permission de présenter un bill (No 23) modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, —Etat pour le parlement, *in re* Dépenses afférentes aux primes de pêche pour 1895-96. (*Document de la session No 16.*)

Sur motion de M. Cameron, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—

1. Copie de tous les rapports faits au cours des derniers dix ans par les ingénieurs du département des Travaux Publics sur la condition du havre de Port-Albert et les travaux à y faire.

2. Relevé détaillé, avec dates, de tous les montants votés par le parlement pour l'amélioration du dit havre.

3. Etat indiquant quelle partie des dites sommes a été dépensée en vertu de contrats, et quelle partie a été dépensée autrement et comment; avec la date des paiements et les noms des personnes auxquelles ces paiements ont été faits.

Sur motion de M. Fauvel, secondé par M. Lemieux,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—Copie de la correspondance échangée entre l'honorable E. J. Flynn, premier ministre de Québec, et Sir Charles Tupper, concernant le chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur; aussi, copie de la correspondance échangée entre le dit honorable E. J. Flynn et l'administration actuelle au sujet du dit chemin.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Maxwell propose, secondé par M. McInnes,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production de copie de toutes pétitions ou mémoires présentés au gouvernement au sujet de l'immigration chinoise.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

(L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 10) à l'effet de ratifier une convention conclue entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 11) à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 12) constituant et corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 13) concernant la Compagnie de poudre de Hamilton.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 14) constituant en corporation la Compagnie de pont et de pouvoir Mather.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 15) à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound et la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Parry-Sound, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 2) modifiant l'Acte des produits de la laiterie, 1893.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 4) à l'effet de mieux pourvoir à la sûreté des employés des compagnies de chemins de fer et autres.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 5) à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada.

M. Taylor propose, secondé par M. Henderson,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 10 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

Ordonné, que M. Boyd ait la permission de présenter un bill (No 24) à l'effet de constituer en corporation la Compagnie de canal et de navigation de la Baie d'Hudson.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Correspondance supplémentaire concernant certains projets de nominations et d'arrêtés du conseils. (*Document de la Session No 7d.*)

Sir Charles Tupper, baronnet, propose, secondé par M. Foster,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée:—elle est résolue négativement.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Fielsing propose, secondé par Sir Richard J. Cartwright,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la dite motion,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent-vingt piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille neuf cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux Publics, y compris \$1,800 à M. E. T. Smith, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quatre cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Commission géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent soixante et deux piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Bureau du haut-commissaire pour le Canada à Londres,—appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues, loyer et assurance du bureau, taxes du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 requises pour dépenses imprévues (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de chemins de fer) du haut-commissaire, et \$1,200 pour dépenses imprévues, (taxes, assurance, loyer de terrain, etc.), de la résidence officielle, y compris la taxe du revenu sur le traitement du haut-commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues :—Bureau du secrétaire du Gouverneur général,—aide aux écritures et autre, \$1,000 ; impressions et papeterie, \$1,200 ; divers, \$11,300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Conseil privé de la Reine pour le Canada :—Impressions et papeterie, \$3,000 ; aide aux écritures et autre, \$4,900, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice :—Aide aux écritures et autre, \$1,900 ; impressions et papeterie, \$3,200 ; divers, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Secrétariat d'Etat :—Aide aux écritures et autre, \$1,900 ; impressions et papeterie, \$1,800 ; divers, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et de la Papeterie :—Aide aux écritures et autre, \$2,000 ; impressions et papeterie, \$1,200 ; divers, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Bureau de l'Auditeur général :—Aide aux écritures et autre, \$1,800 ; impressions et papeterie, \$1,250 ; divers, \$450, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et Conseil de la Trésorerie :—Aide aux écritures et autre, \$1,350 ; impressions et papeterie, \$2,300 ; divers, \$3,150, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Douanes :—Aide aux écritures et autre, \$1,500 ; impressions et papeterie, \$1,500 ; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur :—Aide aux écritures et autre, \$1,500 ; impressions et papeterie, \$1,750 ; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux publics :—Impressions et papeterie, \$3,10 ; divers, \$3,900, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes :—Aide aux écritures et autre, \$24,000 ; impressions et papeterie, \$15,500 ; divers, \$4,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture :—Aide aux écritures et autre, \$7,500 ; impressions et papeterie, \$3,500 ; divers, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries :—Aide aux écritures et autre, \$2,000 ; impressions et papeterie, \$6,000 ; divers, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux :—Impressions et papeterie, \$6,000 ; divers, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, somme qui peut être payée

à un membre du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat, nettoyage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 18) accordant à Sa Majesté la somme de \$446,500, nécessaire pour subvenir à certaines dépenses se rattachant aux exercices annuels de la milice durant l'année fiscale expirant le 30 juin 1897.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

 VENDREDI, 11 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Campbell,—la pétition du conseil municipal du comté de Kent, Ontario.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“ Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—de la Compagnie canadienne de chemin de fer et de pouvoir électrique, pour une charte :—de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, pour certains amendements à sa charte ;—et de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et de la Vallée de la Nelson, pour une charte.

M. Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

ABERDEEN,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie de la loyale adresse que vous avez adoptée en réponse au discours que j'ai prononcé en ouvrant la session.

Je reçois avec satisfaction l'assurance que les estimations budgétaires pour l'année courante qui vont vous être soumises seront respectueusement étudiées.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 8 septembre 1896.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 18) accordant à Sa Majesté la somme de \$446,500, nécessaire pour subvenir à certaines dépenses se rattachant aux exercices annuels de la milice durant l'année fiscale expirant le 30 juin 1897 ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Fielding propose, secondé par Sir Richard J. Cartwright,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la question étant posée sur la dite motion ;—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille six cent quatre-vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour la législation, Sénat :—Appointements et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes :—Traitement de l'Orateur suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et douze mille douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour appointements à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

A six heures P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 20) à l'effet de changer le nom de la Compagnie électrique de Hull en celui de Compagnie du chemin de fer de Hull à Aylmer, et à d'autres fins.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie de téléphone et de télégraphe Columbia.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 22) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de fidéicommis Orientale.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 24) à l'effet de constituer en corporation la Compagnie de canal et de navigation de la Baie d'Hudson.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes, y compris \$300 à un secrétaire pour le chef de l'opposition, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la publication des Débats, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille huit cent trente-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour dépenses du sergent d'armes approuvées, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes à l'occasion des listes électorales, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement :—Appointements des employés, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour livres pour la bibliothèque du Parlement, y compris les frais de reliure, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses générales :—Impressions, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, samedi matin ;

Samedi, 12 septembre 1896.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à la prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, samedi matin, s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 14 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Wood (Hamilton),—la pétition de l'Union des mouleurs en fer, No 26, Hamilton, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

Du conseil municipal du comté de Kent, Ontario, demandant la modification de la loi concernant les compagnies de chemins de fer afin de les rendre responsables des incendies causés par les étincelles provenant des locomotives.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Davies,—

Résolu, que MM. Bain, Borden (Halifax), Bourassa, Sir Adolphe Caron, Clarke, Davies, Davin, Foster, Flint, Fraser (Guysboro'), Laurier, Lount, McNeill, Monk et Sriver, soient nommés pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la bibliothèque.

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Ordonné, que M. Quinn ait la permission de présenter un bill (No 25) modifiant de nouveau l'Acte concernant l'intérêt.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Gillies propose, secondé par M. Tyrwhitt,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, demandant copie de tous papiers, lettres et dépêches échangées et conventions internationales conclues entre les gouvernements anglais, canadien et américain, au sujet de la nomination d'une commission mixte des pêcheries; aussi, copie de tous rapports faits par cette commission sur les règles et règlements en vertu desquels se fera la pêche dans les eaux limitrophes et dans les endroits de la mer libre généralement fréquentés par les pêcheurs des États-Unis et du Canada.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Cameron, secondé par M. McGregor,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—

1. Copie de la réclamation de MM. Connolly contre le gouvernement pour \$44,459 et d'une réclamation modifiée pour le montant de \$70,418; aussi, copie d'un ordre du conseil concernant ces réclamations en date du 27 janvier 1896 et d'un autre ordre du conseil sur le même sujet en date du 7 mai 1896.

2. Copie de tous ordres du conseil et autres procédures à ce sujet référant chacune de ces réclamations à la cour de l'Echiquier, et de tous autres papiers relatifs à cette affaire.

3. Copie du jugement de la cour de l'Echiquier et de toutes procédures concernant cette affaire.

4. Copie du contrat sur lequel étaient basées ces réclamations.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Tarte, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence datée ce jour, demandant:—

1. Copie de la réclamation de M^M. Connolly contre le gouvernement pour \$44,459 et d'une réclamation modifiée pour le montant de \$70,418 ; aussi, copie d'un ordre du conseil concernant ces réclamations en date du 27 janvier 1896 et d'un autre ordre du conseil sur le même sujet en date du 7 mai 1896.

2. Copie de tous ordres du conseil et autres procédures à ce sujet référant chacune de ces réclamations à la cour de l'Echiquier, et de tous autres papiers relatifs à cette affaire.

3. Copie du jugement de la cour de l'Echiquier et de toutes procédures concernant cette affaire.

4. Copie du contrat sur lequel étaient basées ces réclamations. (*Document de la session No 17.*)

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. McDougall,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous ordres du conseil, rapports et correspondance concernant la nomination et la destitution des sous-agents du département de la Marine et des Pêcheries au port de Pictou.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. McDougall,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, correspondance et raisons alléguées concernant la destitution de Daniel McLean, capitaine du bateau de sauvetage de l'île Pictou et la nomination d'Alexander Currie à sa place.

Sur motion de M. Bostock, secondé par M. McInnes,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et de l'ordre du conseil du 11 juillet 1890, concernant le terrain dans la ville de Revelstoke donné à la Compagnie de hauts-fourneaux et de trafic de Kootenay.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Bostock secondé par M. McInnes,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance relative aux terrains dans la ville de Revelstoke donnés à J. A. Mara, ex-député de Yale et Caribou, et des ordres du conseil en vertu desquels ces concessions ont été faites.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Bostock, secondé par M. McInnes,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance relative aux concessions de terre dans les limites de la zone des chemins de fer, dans la Colombie-Britannique, faites par la province subséquemment à l'époque où les terres comprises dans cette zone ont passé sous le contrôle du gouver-

nement fédéral, et copie des ordres du conseil du 29 mars et du 6 décembre 1895, énonçant les conditions de l'arrangement conclu entre le gouvernement du Canada et la province de la Colombie-Britannique agissant au nom des concessionnaires.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre toutes personnes quelconques et le gouvernement au sujet de l'inspection des grains dans Manitoba et le Nord-Ouest et se plaignant de la manière dont les étalons de grains ont été choisis; aussi, copie de toute correspondance traitant du mélange des grains aux éleveurs et de la manière de peser et acheter les grains.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill (No 18) intitulé: "Acte accordant à Sa Majesté la somme de \$446,500, nécessaire pour subvenir à certaines dépenses se rattachant aux exercices annuels de la milice durant l'année fiscale expirant le 30 juin 1897," sans amendement.

Sur motion de M. Wood (Brockville), secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, plans et documents concernant l'acquisition par la Compagnie du chemin de fer de Brockville à Ottawa de ce qui constituait autrefois l'île des Soldats, vis-à-vis la ville de Brockville, et concernant le droit de la dite compagnie (s'il en est d'acquis) d'obstruer la navigation du Saint-Laurent entre la dite île et la ville de Brockville.

Sur motion de M. Craig, secondé par M. Wilson,

Résolu,—Que M. l'Orateur soit requis d'émettre un ordre prohibant la vente des liqueurs enivrantes dans l'enceinte de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 15 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique, savoir:—les archives, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle (ch. 60., S.R.C.), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Annuaire statistique, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour fermes agronomiques, impression et distribution des bulletins et des rapports, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour fermes agronomiques—fruits, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour rapports sur les récoltes du Canada, impression des formules et autres dépenses et bulletins, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour blé d'automne, fermes agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'industrie laitière, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour permettre au commissaire de l'industrie laitière d'encourager cette industrie en faisant des avances pour la fabrication du beurre et du fromage dans les provinces, le montant des ventes ou le produit de ces avances devant être placé au crédit du fonds consolidé du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour permettre au commissaire de l'industrie laitière d'encourager l'industrie laitière du Canada en lui donnant les moyens de placer du beurre frais sur les marchés d'Angleterre, par expéditions régulières, sans détérioration de la qualité, et pour obtenir une reconnaissance de ces qualités là-bas, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour statistique générale, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine, savoir:—Appointements et dépenses contingentes pour les districts organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le "Lazaret de Tracadie," pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour quarantaines de bestiaux, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions, savoir:—pour gratification annuelle à Lady Cartier, \$1,200; Mme Delaney, \$400; Mme Gowanlock, \$400; Mlle Harriet Fraser, \$250; M. Roderick Fraser, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent quatre-vingt-douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de l'invasion féniennne, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-deux piastres et quatre-vingt-dix-centins soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens et en devoir actif en général, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent une piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour madame Colebrooke et enfant, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour fonds de retraite savoir:—Allocation supplémentaire à M. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Québec, savoir:—Chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ontario, savoir:—Rivière Kaministiquia, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Salle d'exercices d'Halifax, \$100,000; bureau de poste, douane, etc., de Lunenburg—achèvement, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir:—Édifices publics de Marysville, \$8,000; Lazaret de Tracadie, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1897.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, savoir:—Édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Québec, savoir:—Édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$12,000; station de quarantaine de la

Grosse-Ile, \$6,000; édifices publics fédéraux à Montréal—améliorations, changements, renouvellements, réparations, etc., \$12,000; bureau de poste de Québec—nouvelle aile, y compris les changements au vieux bâtiment, meubles, etc., \$2,500; bureaux de poste, de douane et du revenu de l'intérieur, Richmond—à voter de nouveau, \$14,000 périmées—achèvement \$14,000; bureau de poste, du revenu de l'intérieur, etc., à Rimouski, l'emplacement devant être fourni gratuitement par la municipalité—à voter de nouveau, \$7,500 périmées—achèvement, \$10,000; pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, \$7,000; pour l'année finissant le 30 juin 1897.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Ontario, savoir :—Ecole de réforme fédérale, \$30,000; édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba, savoir :—Edifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$5,000; bureau de poste, etc., Portage-la-Prairie, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Palais de justice, salle de police et logement des agents de sûreté, \$2,000; édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$5,000; palais de justice de Moosomin—additions, etc., \$3,000; palais de justice et prison de Prince-Albert, nouveaux travaux et réparations, \$13,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique, savoir :—Edifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$5,000; salle d'exercices de New-Westminster—à voter de nouveau, \$4,900 périmées, \$6,000; salle d'exercices de Victoria et dépendances—à voter de nouveau, \$2,000 périmées, \$4,000; nouveau bureau de poste de Victoria, \$100,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc :—Edifices publics, Ottawa, y compris la ventilation et l'éclairage—réparations, matériaux, mobilier, etc., \$75,000; Rideau Hall, y compris terrains—renouvellements, améliorations, réparations, mobilier et entretien, \$10,000; allocation pour combustible et éclairage, Rideau Hall, \$8,000; terrains, édifices publics, Ottawa, \$6,000; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, y compris Rideau Hall, \$2,500; chauffage, édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et gardiens, \$65,000; gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts, \$25,000; eau, édifices publics, Ottawa, y compris Rideau Hall, \$16,500; service téléphonique, édifices publics, Ottawa, \$3,800; parc de la Côte du Major, Ottawa, \$4,000; loyers, édifices publics fédéraux, \$15,000; mobilier, édifices publics fédéraux, \$5,000; salaire des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$65,000; chauffage des édifices public fédéraux—combustible, etc., \$55,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$42,000; eau pour les édifices publics fédéraux, 15,500; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices publics fédéraux, \$5,000; bâtiments fédéraux de l'immigration, réparations, mobilier, etc., \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les fermes expérimentales, savoir :—Nouveaux édifices et améliorations renouvellements, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Arisaig—réparations au quai, \$100; Digby—jetée, \$2,800; Georgeville—prolongement du quai, \$1,800; Grand-Etang, \$3,000; Margaree—protection de la grève—achèvement, \$200; Seaside—quai, \$5,300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ile du Prince-Edouard, savoir :—

Réparations en général aux jetées et aux brise-lames, \$6,000; rivage de Kier—prolonger le quai, réparations et dragage, \$2,500; Souris—reconstruction du brise-lames à la Pointe-Knight, \$37,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir:—Creek de Gardner—nouveau quai, \$5,500; brise lames de la Pointe du Nègre—port de Saint-Jean, \$20,000; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, \$16,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, provinces maritimes en général, savoir:—Réparations et améliorations en général, ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Québec, savoir:—Anse à l'eau—jetée de Tadoussac, \$1,500; Etang du Nord—réparations, etc., \$1,000; Grande-Rivière—achèvement du port de refuge en renforçant et prolongeant le quai, etc., \$2,000; réparations et améliorations des ponts, ports et rivières, \$10,000; Laprairie—travaux aux brise-glaces, dragage du chenal des bateaux à vapeur, \$10,000; jetée de Phillipsburg, la municipalité ayant contribué \$4,000, \$1,250; quais—lac Saint-Jean, y compris les améliorations des approches, \$2,500; rivière Richelieu—caissons conducteurs au chenal de Belœil, \$6,000; rivière Saint-Maurice—améliorations du chenal entre les Grandes-Piles et La Tuque, matériel de dragage, etc., \$3,000; Saint-Jean, Ile d'Orléans, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ontario, savoir:—Collingwood—réparations au brise-lames, \$2,850; réparations et améliorations générales aux ports, rivières et ponts, \$10,000; port de Kingston, lac Ontario, \$1,000; lacs Simcoe et Couchiching—règlement des eaux des, \$5,500; port d'Owen-Sound—dragage, etc., \$20,000; port de Toronto—construction à l'entrée de l'est, etc., \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Manitoba, savoir:—Réparations et améliorations générales des ponts, ports et rivières, \$3,000; quais sur le lac Winnipeg, \$5,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Réparations et améliorations générales des ponts, ports et rivières, y compris les abords, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir:—Rivière Colombie—améliorations en amont de Golden, \$4,600; port de Victoria—dragage à l'intérieur du port, \$10,000; rivière Fraser—amélioration du chenal des navires, \$25,000; réparations et améliorations générales des ponts, ports et rivières, \$3,000; rivière Skeena, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1897.
Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin;

Mercredi, 16 septembre 1896.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Sudsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins vingt-cinq minutes, mercredi matin, s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 16 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Rinfret,—la pétition de R. M. S. Migneault, M.P., et autres.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:—

De l'Union des Mouleurs en fer, No 26, de Hamilton, demandant l'augmentation de la taxe imposée sur les immigrants chinois et japonais en Canada.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de l'un des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, les jugements concernant les élections,—

Pour le district électoral de Jacques-Cartier, et

Pour le district électoral de Laval.

Et les dits jugements sont lus, et il est ordonné de les inscrire dans les journaux de la Chambre comme suit:—

ÉLECTION CONTESTÉE DE JACQUES-CARTIER.

CHAMBRE DES JUGES,

MONTRÉAL, 14 septembre 1896.

A l'honorable J. D. EDGAR, Orateur,
Chambre des Communes,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli une copie authentique du jugement final par moi rendu le cinq du courant, maintenant les objections préliminaires et renvoyant en conséquence la pétition d'élection *re* Election du district électoral de Jacques-Cartier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur l'Orateur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé)

L. O. LORANGER,

J. C. S.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

In re élection d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Jacques-Cartier, dans le district judiciaire de Montréal, tenue les seizième et vingt-troisième jours de juin mil huit cent quatre-vingt-seize, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

Le cinquième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

Présent :

L'HONORABLE JUGE LORANGER.

OVILA BEAUDOIN, ci-devant panetier et maintenant journalier, de la ville de Lachine, dans le district électoral de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal,
Pétitionnaire.

vs

FREDÉRIC DEBARCH MONK, avocat, de la paroisse de l'Île Bizard, dans le district judiciaire de Montréal, et membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Jacques-Cartier,
Défendeur.

Nous soussigné, juge de la cour Supérieure pour la province de Québec, siégeant dans et pour le district de Montréal, après avoir entendu les parties par leurs avocats, sur le mérite des objections préliminaires en cette instance ;

Considérant que le dit défendeur a nié spécialement la qualité d'électeur du dit pétitionnaire et son droit de voter à l'élection à laquelle se rapporte la présente pétition d'élection ;

Vu que le dit pétitionnaire n'a pas prouvé qu'il était électeur et avait droit de voter à la dite élection et qu'il pouvait se porter pétitionnaire en cette cause, après avoir examiné la procédure et délibéré ;

Maintenons les dites objections préliminaires et renvoyons la dite pétition d'élection en cette cause, le tout sans frais.

(Signé) L. O. LORANGER,
J. C. S.

Vraie copie,
 (Signé) A. H. COLLARD,
Député protonotaire de la cour Supérieure.

ÉLECTION CONTESTÉE DE LAVAL.

CHAMBRE DES JUGES,
 MONTRÉAL, 14 septembre 1896.

A l'honorable J. D. EDGAR, Orateur,
 Chambre des Communes,
 Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli une copie authentique du jugement final par moi rendu le cinq du courant, maintenant les objections préliminaires et renvoyant en conséquence la pétition d'élection *re* Election du district électoral de Laval.

J'ai l'honneur d'être, monsieur l'Orateur,
 Votre obéissant serviteur,
 J. O. LORANGER,
J. C. S.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

In re élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Laval, tenue les onzième et vingt-troisième jours de juin mil huit cent quatre-vingt-seize, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

Le cinquième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

Présent :

L'HONORABLE JUGE LORANGER.

WILLIAM C. MOUNT, avocat, de la cité de Montréal, dans le district judiciaire de Montréal.

Pétitionnaire.

vs

THOMAS FORTIN, avocat, du village de Sainte-Rose et membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Laval,

Défendeur.

Nous soussigné, juge de la cour Supérieure pour la province de Québec, siégeant dans et pour le district de Montréal, après avoir entendu les parties par leurs avocats, sur le mérite des objections préliminaires en cette instance;

Considérant que le dit défendeur a nié spécialement la qualité d'électeur du dit pétitionnaire et son droit de voter à l'élection à laquelle se rapporte la présente pétition d'élection;

Vu que le dit pétitionnaire n'a pas prouvé qu'il était électeur et avait droit de voter à la dite élection et qu'il pouvait se porter pétitionnaire en cette instance, après avoir examiné la procédure et délibéré;

Maintenons les dites objections préliminaires et renvoyons la pétition d'élection en cette cause, le tout sans frais.

(Signé) L. O. LORANGER,
J. C. S.

(Vraie copie.)

(Signé) A. H. COLLARD,
Député protonotaire de la cour Supérieure.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

“Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir:—Charles E. U. Pointon, de la cité de Toronto, demandant un acte de divorce d'avec sa femme, Lilian Pointon, et du révérend R. C. Horner et autres, demandant une charte sous le nom de “Wesleyan Methodist Connection” du Canada.

“Votre comité a aussi examiné la pétition de William Templeton et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Victoria et Oriental, aux fins de construire et exploiter une voie ferrée depuis Vancouver, dans la Colombie-Britannique, jusqu'à un point sur le littoral de l'Atlantique, et il constate que les avis publiés sont suffisants seulement en ce qui concerne la construction et l'exploitation d'un chemin de fer dans les limites de la Colombie-Britannique.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

“ Votre comité a pris en considération le bill suivant et est convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill (No 10) à l'effet de ratifier une convention conclue entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

“ Et les bills suivants avec des amendements, savoir:—

Bill (No 11) à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la Compagnie de canal à navires de Saint-Clair et Erié.

Bill (No 12) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique.

“ Le comité recommande que les bills précités soient placés parmi les Bills Privés sur les ordres d'aujourd'hui pour être pris en considération en comité général.

M. Seriver, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

“ Votre comité a examiné le bill suivant et a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Acte concernant la Compagnie de poudre de Hamilton.

Sur motion de M. Rinfret, secondé par M. Godbout,

Ordonné, que la pétition de R. M. S. Migneault, M.P., et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant qu'il leur soit permis,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions concernant des bills privés,—de soumettre à la Chambre une pétition pour l'adoption d'un acte à l'effet de ratifier la charte de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud qui leur a été accordée en vertu des lois de la province de Québec.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Charlton,

Ordonné, que les bills suivants, savoir:—

Bill (No 10) à l'effet de ratifier une convention conclue entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique;

Bill (No 11) Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la Compagnie de canal à navires de Saint-Clair et Erié;

Bill (No 12) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique, soient inscrits sur les Ordres du jour d'aujourd'hui parmi les bills privés, pour être pris en considération en comité général, conformément à la recommandation contenue dans le second rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. Maxwell ait la permission de présenter un bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et Oriental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Davies,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des ordres du conseil et papiers concernant la nomination projetée de M. John Lambert Payne à la charge de greffier-adjoint du Conseil privé.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence datée ce jour,—demandant copie des Ordres du conseil et papiers concernant la nomination projetée de M. John Lambert Payne à la charge de greffier-adjoint du Conseil privé. (*Document de la session No 19.*)

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre de la Chambre du 31 août 1896, demandant copie de toutes lettres, pétitions, rapports et ordres concernant le changement apporté à la direction du bureau de poste de Waterford, Ontario, en octobre 1894, par la nomination de M. Alexander Rock comme maître de poste en remplacement de M. B. H. Ramage, avec mention de la date de la démission de M. Ramage, et copie de sa lettre de démission. (*Document de la session No 18.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 31 août 1896, demandant copie de toutes lettres, papiers, rapports, pétitions et ordres concernant le changement du nom du bureau de poste de Boston, comté de Norfolk, en celui de Shawmut. (*Document de la session No 20.*)

M. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 2 septembre 1896, pour la production d'un état donnant les noms de tous les pêcheurs qui ont eu des licences de pêche du gouvernement dans le comté de Lincoln et Niagara, et les montants payés par chacun d'eux pendant l'année 1895, et les noms des porteurs de licences dans le même district pour l'année 1896. (*Document de la session No 21.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 septembre 1896, pour la production de copie de toutes les plaintes formulées contre M. Rae, gardien du phare de Point Clark, dans le comté de Bruce, Ontario, et de toute correspondance concernant ces plaintes, avec mention de toute décision prise par le gouvernement à ce sujet. (*Document de la session No 22.*)

Sur motion de M. Cameron, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre: 1. Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Postes et l'inspecteur du district de Stratford, concernant un congé d'absence obtenu par un certain John Austin, commis de la malle, pendant les mois de janvier et juin 1896.

2. Copie de toute correspondance échangée entre le dit John Austin et le dit département ou aucun de ses officiers concernant le dit congé.

3. Etat donnant le nombre de jours pendant lesquels le dit John Austin a été absent de son poste dans les mois de janvier et juin 1896, et les causes de cette absence.

Sur motion de M. Cameron, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre: 1. Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Postes et l'inspecteur de la division de London, concernant le congé d'absence obtenu par un nommé Dalton, commis de la malle, pendant les mois de janvier et juin 1896, de toutes demandes adressées pour obtenir ce congé et des réponses à ces demandes.

2. Etat donnant le nombre de jours pendant lesquels le dit Dalton a été absent de son poste dans les mois de janvier et juin 1896, et les raisons de cette absence.

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. Guay,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous rapports approuvés par le Conseil de la Trésorerie, et de tous ordres du conseil soumis à Son Excellence entre le 23 juin et le 8 juillet derniers.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Quinn, secondé par M. Kaulbach,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Douanes et des particuliers et de toutes représentations faites par des chambres de commerce en Canada concernant la nomination d'un bureau de commissaires ou d'un juge pour régler les différends entre le département et les particuliers.

Sur motion de M. Richardson, secondé par M. Macdonell,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance concernant la réclusion cellulaire d'un jeune garçon sauvage à l'école industrielle de Battleford, qui est mort, dit-on, par suite de cette réclusion.

M. Bostock propose, secondé par M. McInnes,—que dans l'opinion de cette Chambre, le gouvernement ferait bien, dans l'intérêt de l'immigration et du développement du pays, de faire recueillir, par l'entremise du département de l'Agriculture, et de répandre tous les renseignements possibles sur les ressources minières de la Colombie-Britannique et des autres provinces du Canada.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Devlin,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—un état indiquant le sujet de toutes les minutes du conseil adoptées par l'honorable Alexander Mackenzie et approuvées après sa démission en 1878 et avant l'arrivée au pouvoir de Sir John A. Macdonald, avec les dates et toutes les circonstances qui se rattachent à cette démission; aussi, indiquant le sujet de toutes les minutes du conseil adoptées par l'honorable Sir Mackenzie Bowell après sa démission et approuvées par Son Excellence avant l'arrivée au pouvoir de Sir Charles Tupper, avec les dates et toutes les circonstances qui se rattachent à cette démission.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Quinn, secondé par M. Roddick,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions et autres documents adressés au gouvernement demandant que le système de la journée de huit heures soit appliqué au service public.

M. Broder, propose, secondé par M. Hale,—Que cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait reconnaître d'une manière convenable les loyaux services rendus par les volontaires de 1837-38 qui ont défendu leur pays à cette époque.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 10), à l'effet de ratifier une convention conclue entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Broder fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 11) à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la Compagnie du canal à navires de Saint-Claire et Erié; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 12) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 19) concernant la Compagnie de canal à navires et d'aqueduc de force de la Baie Georgienne.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 2) modifiant l'Acte des produits de la laiterie, 1893; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion proposée mercredi, le 9 septembre dernier,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production de copie de toutes pétitions ou mémoires présentés au gouvernement au sujet de l'immigration chinoise.

Et la question étant posée sur la dite motion, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur la dite motion, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions ou mémoires présentés au gouvernement au sujet de l'immigration chinoise.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 17 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

M. Gibson, du comité mixte des Impressions du parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“ Le comité recommande que Moses H. Seed, qui a été employé dans le bureau de distribution de la Chambre des Communes durant la session de 1896, commencée le 2 janvier, soit payé pour toute la durée de cette session au même taux qu'un commis sessionnel.

“ Le comité recommande aussi qu'au rapport présenté à la Chambre le 5 mai 1892, approuvé à la même date et qui se lit comme suit :—

“ Votre comité recommande aussi que tout nouveau sénateur et membre de la Chambre des Communes reçoive une valise en cuir et une caisse de papeterie.

“ Votre comité recommande aussi qu'au commencement de chaque session, l'Orateur de la Chambre des Communes, par l'entremise du greffier de la Chambre, donne instruction au commis de la papeterie de la Chambre de préparer un état de la quantité, de l'espèce et du prix des articles de papeterie requis pour la Chambre des Communes pour l'année fiscale suivante, et qu'il soumette cet état au comité mixte des impressions du parlement aussitôt que possible après son organisation ; et que le dit comité mixte soit autorisé à examiner et reviser le dit état, et qu'il suggère les changements et améliorations à y apporter pour l'avantage des députés, et qu'il soumette ses rapports aux deux Chambres pour être pris en considération et approuvés,—la recommandation suivante soit ajoutée : Que le président, pour les Communes, du comité mixte des Impressions du parlement, reçoive instruction de commander les valises requises pour les députés, tel que prescrit par une précédente résolution.

“ Le comité recommande aussi que chaque membre du personnel officiel de la Ferme Expérimentale Centrale reçoive 500 exemplaires de sa déposition devant le comité d'Agriculture et de Colonisation, et que le surintendant, M. Saunders, reçoive en plus, 500 exemplaires du rapport complet du comité.”

M. Choquette, du comité chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session, soumet à la Chambre la résolution suivante à titre de second rapport :—

“ Que M. D. Monet, M.P., a porté devant le comité une plainte contre MM. Lucien LaSalle, Joseph Bouchard, Pierre McLeod et J. B. Vanasse, à l'effet que ces messieurs s'étaient mêlés activement de politique depuis 1891, bien qu'ils fussent tous quatre traducteurs des *Débats* de la Chambre des Communes ;

“ Que les traducteurs ci-dessus nommés ont été notifiés de cette plainte et ont été requis de donner des explications au comité ;

“ Qu'ils ont en conséquence comparu devant le comité qui les a interrogés au sujet de cette plainte ;

“ Que Joseph Bouchard a admis avoir assisté à trois assemblées politiques au cours des dernières élections, qu'il occupait un siège sur l'estrade et qu'il a porté la parole à l'une de ces assemblées tenue à la salle Larose, à Ottawa.

“ Que le rapport de la dite assemblée publié dans le *Daily Citizen* du 12 juin dernier et produit devant le comité, portait que Joseph Bouchard avait adressé la parole en français, et donnait à entendre qu'il avait fortement appuyé la politique fiscale de la dernière administration, ainsi que sa politique au sujet de la question des écoles de Manitoba ;

“ Que le dit Joseph Bouchard a admis avoir parlé en faveur de l'élection du candidat ministériel et avoir approuvé la politique du gouvernement relativement à la question commerciale et à celle des écoles, mais que le rapport du *Citizen* a fait trop d'éloges de son discours ;

“ Que Pierre McLeod a admis être l'auteur de toute la correspondance parlementaire publiée dans le *Trifluvien* sous le nom de plume de E. Liane ;

“ Qu'une partie de cette correspondance a été traduite et produite devant le comité, et que cette correspondance fait mention d'un honorable membre de cette Chambre comme étant un jeune étourdi, et du chef de l'opposition d'alors comme étant le chef des traîtres qui avaient mis son honneur et sa dignité dans leurs poches, etc. ;

“ Que J. B. Vanasse a admis le bien-fondé de la plainte portée contre lui pour avoir traité publiquement le chef de l'opposition d'alors et l'un des candidats dans le comté de Richelieu, de rênégats et de traîtres à leur race et à leur religion ;

“ Vu les faits précités qui, dans l'opinion du comité, prouvent suffisamment que les dits Joseph Bouchard, Pierre McLeod et J. B. Vanasse se sont inconsidérément mêlés de politique, le comité recommande qu'ils soient destitués comme traducteurs des *Débats*.

“ En ce qui concerne L. Lasalle, une majorité du comité n'est pas disposée à recommander son renvoi.

“ Le comité a l'honneur d'annexer aux présentes le procès-verbal de ses séances et tous les documents produits en cette affaire.

(*Pour les lettres, affidavits, etc., accompagnant ce rapport, voir Appendice No 1.*)

M. Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—Correspondance supplémentaire concernant certains projets de nominations et arrêtés ou ordres du conseil. (*Document de la session, No 7e.*)

M. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un Ordre de la Chambre du 31 août 1896, demandant copie de toutes lettres et papiers concernant la destitution de Patrick McBride, ci-devant gardien des pêcheries du comté de Prince, I.P.-E. (*Document de la session No 23.*)

Sur motion de M. Borden (King), secondé par M. Davies,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des papiers se rapportant aux contrats d'habillements pour la milice.

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre datée ce jour, demandant copie des papiers se rapportant aux contrats d'habillements pour la milice. (*Document de la session No 24.*)

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Davies,

Résolu, que pendant le reste de la session, les ordres du gouvernement auront la priorité les lundis après les interpellations, et les mercredis, avec réserve d'une heure pour les Bills Privés après 7.30 p.m.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Fielding propose, secondé par Sir Richard J. Cartwright,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

Un message est apporté par René E. Kimber, écuyer, Huissier de la Verge Noire.

M. l'Orateur,—

L'honorable Sir Henry Strong, chevalier, député-gouverneur, désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre, dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec la Chambre à la salle des séances du Sénat.

Et étant de retour :—M. l'Orateur fait rapport que, conformément aux ordres du député-gouverneur, la Chambre s'est rendue dans la salle des séances du Sénat, où il a plu au député-gouverneur de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale à un bill public.

Il fait aussi rapport qu'il a adressé la parole à Son Honneur le député-gouverneur comme suit :—

“ QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR :—

“ Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill intitulé : ‘ Acte accordant à Sa Majesté la somme de \$446,500, nécessaire pour subvenir à certaines dépenses se rattachant aux exercices annuels de la milice durant l'année fiscale expirant le 30 juin 1897, ’ que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.”

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Honneur, le député du Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

La Chambre reprend alors le débat sur la motion portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la dite motion :—elle est résolue affirmativement. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent quatre-vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, dragage, savoir :—Nouvel outillage de dragage, \$40,000; dragues—réparations, \$30,000; dragage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick, \$50,000; Québec et Ontario, \$40,000; Manitoba, \$8,000; Colombie-Britannique, \$15,000; service en général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quatre-vingt-un mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts, savoir :—Ponts—cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoirs, le canal Rideau et leurs abords—réparations ordinaires, \$7,000; ponts—entretien à la charge l'Etat, y compris les abords, \$5,000; pont sur la Saskatchewan à Edmonton, T.N.O., \$50,000; pont tournant sur le chenal Burlington, \$19,800, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excedant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques :—Lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—Ligne terrestre sur la rive nord du Saint-Laurent—pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploitation générale entre Godbout et la Pointe aux Esquimaux, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent dix mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Explorations et inspections, \$15,000 ; galerie Nationale des Beaux-Arts, \$1,000 ; pour pourvoir aux appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef, \$46,000 ; pour pourvoir aux appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef, \$22,500 ; pour pourvoir aux appointements du personnel du service télégraphique, \$2,900 ; pour rétribuer les services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1882, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$23,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent soixante et douze mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la perception du revenu, Travaux Publics, savoir :—Perception des droits de glissoirs et estacades, \$4,000 ; frais de réparations et d'exploitation, ports, bassins et glissoirs, \$97,700 ; pour payer à la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa l'allocation autorisée pour régie, etc., relativement au bois passant par l'estacade des Chenaux, rivière des Outaouais, pendant l'exercice 1896-97, \$1,600 ; ligne de télégraphe entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$2,000 ; lignes télégraphiques par terre et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais d'exploitation du steamer *Neufeld* ou autres navires employés au service des câbles, \$28 000 ; lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, \$20,000 ; lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, \$14,250 ; service télégraphique et service des signaux en général, \$2,750 ; agence des travaux publics, Colombie-Britannique, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excedant pas soixante et un mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Justice, savoir :—Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$37,000 ; traitement de deux juges de la cour de district, à Montréal, à \$3,000, \$6,000 ; frais de voyage des juges dans les Territoires du Nord-Ouest, \$3,000 ; allocations de circuit, Colombie-Britannique, \$8,000 ; allocations de voyage aux juges de la cour du Banc de la Reine et des cours de Comté, Manitoba, \$2,500 ; allocations de circuit des juges *ad hoc*, \$200 ; 2 arbitres officiels, à \$1,000 chacun, \$2,000 ; frais de voyage des arbitres officiels, \$200 ; frais de voyages des juges qui siègent hebdomadairement en haute cour de justice à London et Ottawa, \$1,500 ; dépenses sous l'empire du chapitre 181, S.R.C., \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excedant pas vingt mille huit cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour la cour Suprême du Canada, savoir :—Rapporteur de la cour, \$1,850 ; rapporteur-adjoint, commis de 1re classe, \$1,425 ; commis du bureau du registraire, commis de 2e classe, \$1,150 ; deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$750 ; bibliothécaire, \$1,150 ; 1 commis de 3e classe, \$800 ; gardien, \$700 ; 3 messagers à \$500 chacun, \$1,500 ; dépenses contingentes et déboursés, appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur et éditeur des rapports, huissier, etc.), \$300 de livres pour les juges, \$250 pour impression du catalogue de la bibliothèque, \$4,000 ; impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême, \$4,500 ; achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour Suprême, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excedant pas dix mille quatre cent deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Échiquier du Canada, savoir :—Commis de 1re classe, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,450 ; commis de 2e classe, \$1,000 ; commis de 3e classe, \$550 ; messenger, \$427,50 ; dépenses contingentes, frais de voyages du juge et du registraire, traitements des shérifs, impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$4,000 ; impression, reliure et distribution des rapports de la cour de l'Échiquier, \$800 ; surcroît de traitement au registraire en sa qualité de rédacteur et éditeur des rapports, \$300 ; augmentation des appointements de L. A. Audette, du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897, \$275 ; appointements du registraire, cour de l'Échiquier en Amirauté, Québec

\$666 66; appointements du prévôt, cour de l'Echiquier en amirauté, Québec, \$333.34; local pour la cour de l'Echiquier en amirauté, au besoin, \$300; frais de voyages des juges locaux et autres officiers, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers, dépenses générales, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Prince-Albert, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin ;

VENDREDI, 18 septembre 1896.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill B (No 27) du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi relative aux sociétés de construction et aux compagnies de prêt et d'épargne opérant dans la province d'Ontario," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et vingt-cinq minutes, vendredi matin, s'ajourne à ce jour.

 VENDREDI, 18 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Wood (Hamilton), secondé par M. MacPherson,
 Ordonné, que le bill B (No 27) du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi relative aux sociétés de construction et aux compagnies de prêt et d'épargne opérant dans la province d'Ontario," soit maintenant lu la première fois.
 Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 16 septembre 1896, demandant Copie des ordres du conseil et papiers concernant la nomination projetée de M. John Lambert Payne à la charge de greffier-adjoint du Conseil privé. (*Document de la session No 19a.*)

Sur motion de M. Fisher, secondé par M. Blair,
 Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Un relevé du recensement récent de la province de Manitoba—population de 1896 comparée à celle de 1891.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre datée ce jour, demandant un relevé du recensement récent de la province de Manitoba—population de 1896 comparée à celle de 1891. (*Document de la session No 25.*)

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 9 septembre 1896, demandant copie du rapport du commandant du Collège Militaire Royal du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1896, et de la lettre du commandant en date du 15 août 1896; aussi, du rapport supplémentaire du bureau des visiteurs du dit collège en date du 18 novembre 1895, etc. (*Document de la session No 15a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-sept mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—Solde de l'état-major, des corps permanents et de la milice active, y compris les allocations, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et gages des employés civils, (Milice) pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, ouvrage et bâtiments, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour munitions de guerre et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour provisions, fournitures et remotes, pour l'année finissant le 30 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour transport et fret, (Milice) pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aide aux associations de carabiniers d'artillerie, et aux musiciens et instituts militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses diverses et imprévues (Milice) pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Collège Militaire Royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la fabrique de cartouches du Canada, y compris les munitions gratuites aux sociétés de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la défense d'Esquimalt, C.-B.:—Contribution de l'État aux dépenses pour travaux et édifices. Solde d'un détachement de l'artillerie de la marine royale ou des ingénieurs royaux, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent onze mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 13) concernant la Compagnie de poudre de Hamilton; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et Oriental.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial, savoir:—Matériel roulant, \$15,000; construction première, \$2,000; embranchement d'Indian-town, \$2,000; agrandissement et nouveaux travaux à Moncton, \$30,500; viaduc à charbon et hangar à Mulgrave, \$500; prolongement en eau profonde à Sydney-Nord, \$20,000; agrandissement et nouveaux travaux à Halifax, \$105,000; embranchement de Dartmouth, \$20,000; pour creuser des puits à des stations, \$500; agrandissement et nouveaux travaux à Pictou, \$5,000; pour agrandir le hangar aux marchandises à Truro, \$1,000; agrandissement et nouveaux travaux à Saint-Flavien, \$1,500; pour pourvoir au service de l'eau à Grand-Narrows, \$1,500; pour une gare et voie d'évitement à No Man's Brook, \$2,000; caisson de protection au Cap-Breton, \$1,500; achat relatif au service de l'eau à Etchemin, \$1,500; améliorations à Petit-Mévis, \$1,200; améliorations à Sussex, Trenton et Orangedale, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir:—Construction, \$2,000; pour payer la somme adjugée par les arbitres, \$21,200, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir:—le canal Soulanges—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du rapide Plat—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Saint-Laurent, fleuve et canaux—chenal nord et relevés hydrographiques, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray—matériel, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Trent—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault Sainte-Marie—contruction et matériel, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chenal du lac Saint-Louis,—redressement et approfondissement, pour l'année finissant le 30 juin 1897,

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Grenville:—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Améliorations, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Dommages aux terrains, Grande-Rivière, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, savoir:—Aiguilles, \$2,100; augmentation du nombre des lumières électriques le long du canal, \$4,550; fournir et planter des bornes en pierre, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Beauharnois, savoir:—Pelle à draguer à l'entrée d'amont, \$5,000; replacer la pierre de couronnement sur neuf écluses, \$1,600; changer le circuit du téléphone de souterrain à métallique, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly, savoir:—Pour construire un mur en pierre sèche le long du chemin public, \$2,500; pour reconstruire les murs des culées, etc., écluse 8, \$4,000; pour recouvrir de gravier le bord du canal, \$1,500; achat d'un $\frac{1}{2}$ acre de terre et construire un hangar et clôture, \$1,000; pour construire un ponceau sous le canal à Saint-Jean, \$6,000 pour l'année finissant le 30 juin 1897.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Carillon et Grenville:—Pour construire une paire de portes de rechange, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent, savoir:—Pour construire un nou-

veau barrage à Chisholm, \$5,500; pour enlever un rocher dans le chenal à Hastings, \$3,500; pour construire des estacades de garde et des quais au pont tournant à Peterborough, \$2,500; pour draguer le chenal au lac Katchewanawan, \$2,500; pour construire un débarcadère à Burleigh, \$2,000; pour enlever un rocher dans le chenal à Bobcaygeon, \$3,500; pour fournir une machine à lever et une chaudière, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

32. Résolu, qu'une somme n'excedant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau, savoir :—Pour construire un pont sur le coursier de décharge à Smith's-Falls, \$5,000; pour terminer les palplanches à la tranchée profonde à Ottawa, \$8,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

33. Résolu, qu'une somme n'excedant pas soixante et onze mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir :—Pour enlever des battures de sable dans les ports de Dalhousie et Port-Colborne, \$4,000; pour construire la charpente supérieure à des jetées à Port-Dalhousie, \$30,000; pour reconstruire en ciment les murs de l'écluse n° 24, \$25,300; pour renouveler le pont sur le chemin de halage, \$5,000; pour renouveler une paire de portes d'écluse, et le pont sur le coursier, écluse n° 7, vieux canal, \$5,000; pour nettoyer et approfondir les fossés en arrière de la rigole d'alimentation, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

34. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quarante-cinq mille sept cent quarante-sept piastres et trente-trois centens soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$5,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$4,000; explorations et inspections—canaux, \$3,000; explorations et inspections—chemins de fer, \$5,000; statistique des chemins de fer, \$1,600; appointements de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, \$2,000; appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis surnuméraires, d'après l'état ci-dessous. Les appointements ci-dessous pourront être payés, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, 1 à \$2,800, 1 à \$2,600, 1 à \$2,400, 1 à \$1,800, 1 à \$1,620, 1 à \$1,600, 1 à \$700, 3 à \$600, 2 à \$540, 1 à \$500, 1 à \$450 et 3 à \$400, \$18,550; rapport des témoignages devant le comité des Chemins de fer du Conseil privé et devant le ministre, \$500; souscription annuelle au congrès international à Bruxelles, \$97.33; pour autoriser le paiement des frais de litige en rapport avec les chemins de fer et canaux, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, samedi matin ;

Samedi, 19 septembre 1896.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 31 août 1896, demandant copie de tous rapports, correspondance et raisons alléguées concernant la destitution de Roderick McLeod et Robert McKay, gardiens du pont de l'Intercolonial à Pictou, N.-E., et la nomination de Thomas Fraser et A. Thomas en leur lieu et place. (*Document de la session No 23a.*)

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure, samedi matin, s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 21 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

Ordonné, que M. Edwards ait la permission de présenter un bill (No 28) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 14 septembre 1896, demandant copie de tous papiers, plans et documents concernant l'acquisition par la Compagnie du chemin de fer de Brockville à Ottawa de ce qui constituait autrefois l'île des Soldats, vis-à-vis la ville de Brockville, et concernant le droit de la dite compagnie (s'il en est d'acquis) d'obstruer la navigation du Saint-Laurent entre la dite île et la ville de Brockville. (*Document de la session No 26.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt-dix neuf mille trois cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes—appointements et dépenses casuelles des différents ports, savoir :—Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$108,285; dans la province du Nouveau-Brunswick, \$88,545; dans la province de l'île du Prince-Edouard, \$17,375; dans la province de Québec, \$206,250; dans la province d'Ontario, \$289,475; dans la province de Manitoba, \$30,400; dans les Territoires du Nord-Ouest, \$9,050; dans la province de la Colombie-Britannique, \$64,600; provinces en général—pour couvrir les dépenses imprévues, \$5,000; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyages d'autres préposés en tournée d'inspection; commission des douanes et service spécial extérieur—pour couvrir les dépenses s'y rattachant, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes, comme président de la commission, \$44,150; laboratoire de la douane—frais des épreuves des mélasses, etc., y compris les appointements des fonctionnaires nommés ou employés à cette fin, \$4,050; divers—journaux, grands-livres, reliure, impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, pavillons, estampes à dater, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée et pour frais judiciaires, \$15,000; pour payer les frais d'entretien du croiseur fédéral *Constance*, pour le service préventif dans le bas du Saint-Laurent, \$17,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Casey fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu ce jour.

M. Casey informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Laurier propose, secondé par M. Davies.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la question étant posée sur la dite motion :—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille huit cent soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, y compris \$250 pour le secrétaire et \$100 pour un commis, lesquelles sommes peuvent être payées à des membres du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense—Aide aux écritures et autre, \$1,500 ; impressions et papeterie, \$2,600 ; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce—Divers, y compris aide aux écritures et autre, \$3,600 ; impressions et papeterie, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial,—entretien et réparations des vapeurs de l'État, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la tenue d'enquête sur les naufrages, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement des navires du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'observation des marées, instruments et personnel, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles dans les rivières navigables, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service postal pendant l'hiver, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux cent cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier, savoir :—Appointements et allocations des gardiens de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour agences, loyers et dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparations des phares, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour construction, etc., de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations aux quais, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et levées hydrographiques, savoir:—Observatoire, Toronto, \$5,250; observatoire, Kingston, \$500; observatoire, Montréal, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service météorologique, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour levées hydrographiques, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine, savoir:—Hôpital de Sainte-Catherine, \$500; hôpital de Kingston, \$500; soins donnés aux matelots malades dans les hôpitaux de la marine des provinces maritimes, \$35,000; secours aux marins naufragés et en détresse, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur, savoir:—Inspection des bateaux à vapeur, \$26,000; à l'inspecteur des steamers fédéraux et des sifflets de brume, \$1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction et entretien des piscifactoreries et des homarderies, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les bâtiments employés à la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction des passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$5,000; dépenses judiciaires et imprévues, \$5,000; exposition des pêcheries du Canada, \$1,000; pour payer les frais se rattachant à la distribution des primes de pêche, \$5,000; ostréiculture, \$7,500; commission internationale des pêcheries, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mardi matin ;

Mardi, 22 septembre 1896.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Casey fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Casey informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, mardi matin, s'ajourne à ce jour.

MARDI, 22 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Bruneau,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud.

Par M. Beattie,—la pétition de l'Union des polis-seurs de métaux, des brunisseurs et plaqueurs No 32, et la pétition de l'Union des cordonniers, No 88, de London, Ontario.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 14) Acte constituant en corporation la Compagnie de pont et de pouvoir Mather ; et

Bill (No 15) à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound et la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Parry-Sound, sous le nom de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound.

M. Gibson propose, secondé par M. Landerkin,—Que la Chambre concoure dans le premier rapport du comité mixte des impressions du Parlement.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération la requête de R. S. M. Migneault et autres, demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud, pour l'adoption d'un acte ratifiant sa charte,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions demandant l'adoption de bills privés—et les raisons données pour expliquer ce délai permettent au comité de recommander que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions relatives aux bills privés, soit suspendue au sujet de la dite pétition.

Sur motion de M. Bruneau, secondé par M. Carroll,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions demandant l'adoption de bills privés soit suspendue au sujet de la pétition suivante, présentée ce jour, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de déclarer que son chemin de fer est d'utilité générale et que la compagnie est un corps légalement constitué et politique sous la juridiction du parlement du Canada, et à d'autres fins.

M. Choquette propose, secondé par M. Guay,—Que la Chambre concoure dans le deuxième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Davies,

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production de copie de tous papiers concernant le contrat de John Morrison pour le transport des malles entre Hawkesbury et Sydney.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre datée ce jour, pour la production de copie de tous papiers concernant le contrat de John Morrison pour le transport des malles entre Hawkesbury et Sydney. (*Document de la session No 27.*)

Ordonné, que M. Rogers ait la permission de présenter un bill (No 29) modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Borden (King), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 9 septembre 1896, pour la production de copie du rapport du commandant du Collège Militaire Royal du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1896, et de la lettre du commandant en date du 15 août 1896; aussi, du rapport supplémentaire du bureau des visiteurs du dit collège en date du 18 novembre 1895, etc. (*Document de la session No 15b.*)

La Chambre reprend la considération des résolutions 2, 3, 4 et 5 rapportées du comité des Subsidés, jeudi, le trois septembre dernier, lesquelles résolutions ont été ajournées et elles sont lues comme suit :—

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et cinq mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de gestion, comme suit :—Bureau du sous-receveur général, Toronto, \$7,100; bureau du sous-receveur général, Montréal, \$5,600; bureau du sous-receveur général, Halifax, \$8,000; bureau du sous-receveur général, Saint-Jean, \$6,600; bureau du sous-receveur général, Winnipeg, \$6,600; bureau du sous-receveur général, Victoria, \$4,000; bureau du sous-receveur général, Charlottetown, \$4,200; caisses d'épargnes rurales—Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Ile du Prince-Edouard :—Appointements, \$10,000; dépenses imprévues, \$1,600; commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets, \$33,500; courtage sur achat d'effets pour fonds d'amortissement, \$5,600; timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$5,000; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets, \$5,000; impression de billets, \$50,000; impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation des droits de timbres, \$12,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille quatre cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, y compris allocation de \$600 au secrétaire particulier du Solliciteur général, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Et la question de concours étant posée séparément sur les dites résolutions,—elles sont agréées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille huit cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille cinq cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et de la Défense, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente sept mille quatre cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille neuf cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et de la Papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quatre cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes, y compris \$1,650 qui pourront être payées à R. R. Farrow, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur, y compris \$2,000 à F. R. E. Campeau, comme premier commis et comptable, et \$600 d'allocation au secrétaire particulier du contrôleur, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture, y compris \$2,012.50 qui pourront être payées à A. L. Jarvis, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Les dites résolutions étant lues la secondes fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent-vingt piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille neuf cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux Publics, y compris \$1,800 à M. E. T. Smith, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quatre cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Commission géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent soixante et deux piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Bureau du haut-commissaire pour le Canada à Londres, —appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues, loyer et assurance du bureau, taxes du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 requises pour dépenses

imprévues (eau, éclairage, combustibles, louage de voitures et frais de chemins de fer) du haut-commissaire, et \$1,200 pour dépenses imprévues, (taxes, assurance, loyer de terrain, etc.), de la résidence officielle, y compris la taxe du revenu sur le traitement du haut-commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues :—Bureau du secrétaire du Gouverneur général,—aide aux écritures et autre, \$1,000; impressions et papeterie, \$1,200; divers, \$11,300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Conseil privé de la Reine pour le Canada :—Impressions et papeterie, \$3,000; aide aux écritures et autre, \$4,900, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice :—Aide aux écritures et autre, \$1,900; impressions et papeterie, \$3,200; divers, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Secrétariat d'Etat :—Aide aux écritures et autre, \$1,900; impressions et papeterie, \$1,800; divers, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et de la Papeterie :—Aide aux écritures et autre, \$2,000; impressions et papeterie, \$1,200; divers, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Bureau de l'Auditeur général :—Aide aux écritures et autre, \$1,800; impressions et papeterie, \$1,250; divers, \$450, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et Conseil de la Trésorerie :—Aide aux écritures et autre, \$1,350; impressions et papeterie, \$2,300; divers, \$3,150, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Douanes :—Aide aux écritures et autre, \$1,500; impressions et papeterie, \$1,500; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur :—Aide aux écritures et autre, \$1,500; impressions et papeterie, \$1,750; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux publics :—Impressions et papeterie, \$3,100; divers, \$3,900, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes :—Aide aux écritures et autre, \$24,000; impressions et papeterie, \$15,500; divers, \$4,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture :—Aide aux écritures et autre, \$7,500; impressions et papeterie, \$3,500; divers, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries :—Aide aux écritures et autre, \$2,000; impressions et papeterie, \$6,000; divers, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux :—Impressions et papeterie, \$6,000 ; divers, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat, nettoyage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille six cent quatre-vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour la législation, Sénat :—Appointements et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes :—Traitement de l'Orateur suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et douze mille douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour appointements à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes, y compris \$300 à un secrétaire pour le chef de l'opposition, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la publication des Débats, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille huit cent trente-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour dépenses du sergent d'armes approuvées, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes à l'occasion des listes électorales, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement :—Appointements des employés, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour livres pour la bibliothèque du Parlement, y compris les frais de reliure, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses générales :—Impressions, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique, savoir:—les archives, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle (ch. 60., S.R.C.), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Annuaire statistique, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour fermes agronomiques, impression et distribution des bulletins et des rapports, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour fermes agronomiques—fruits, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour rapports sur les récoltes du Canada, impression des formules et autres dépenses et bulletins, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour blé d'automne, fermes agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'industrie laitière, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour permettre au commissaire de l'industrie laitière d'encourager cette industrie en faisant des avances pour la fabrication du beurre et du fromage dans les provinces, le montant des ventes ou le produit de ces avances devant être placé au crédit du fonds consolidé du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour permettre au commissaire de l'industrie laitière d'encourager l'industrie laitière du Canada en lui donnant les moyens de placer du beurre frais sur les marchés d'Angleterre, par expéditions régulières, sans détérioration de la qualité, et pour obtenir une reconnaissance de ces qualités là-bas, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour statistique générale, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine, savoir:—Appointements et dépenses contingentes pour les districts organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le "Lazaret de Tracadie," pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour quarantaines de bestiaux, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions, savoir :—pour gratification annuelle à Lady Cartier, \$1,200 ; Mme Delaney, \$400 ; Mme Gowanlock, \$400 ; Mlle Harriet Fraser, \$250 ; M. Roderick Fraser, \$150. pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent quatre-vingt-douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de l'invasion féniennne, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-deux piastres et quatre-vingt-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour compensation aux pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens et en devoir actif en général, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent une piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour madame Colebrooke et enfant, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour fonds de retraite savoir :—Allocation supplémentaire à M. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Québec, savoir :—Chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ontario, savoir :—Rivière Kaministiquia, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Salle d'exercices d'Halifax, \$100,000 ; bureau de poste, douane, etc., de Lunenburg—achèvement, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir :—Édifices publics de Marysville, \$8,000 ; Lazaret de Tracadie, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1897.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, savoir :—Édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Québec, savoir :—Édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$12,000 ; station de quarantaine de la Grosse-Île, \$6,000 ; édifices publics fédéraux à Montréal—améliorations, changements, renouvellements, réparations, etc., \$12,000 ; bureau de poste de Québec—nouvelle aile, y compris les changements au vieux bâtiment, meubles, etc., \$2,500 ; bureaux de poste, de douane et du revenu de l'intérieur, Richmond—à voter de nouveau, \$14,000 périmées—achèvement, \$14,000 ; bureau de poste, du revenu de l'intérieur, etc., à Rimouski, l'emplacement devant être fourni gratuitement par la municipalité—à voter de nouveau, \$7,300 périmées—achèvement, \$10,000 ; pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, \$7,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1897.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Ontario, savoir :—Ecole de réforme fédérale, \$30,000 ;

édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

35. Résolu, qu'une somme n'excedant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba, savoir :—Edifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$5,000; bureau de poste, etc., Portage-la-Prairie, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

36. Résolu, qu'une somme n'excedant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Palais de justice, salle de police et logement des agents de sûreté, \$2,000; édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$5,000; palais de justice de Moosomin—additions, etc., \$3,000; palais de justice et prison de Prince-Albert, nouveaux travaux et réparations, \$13,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

37. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique, savoir :—Edifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$5,000; salle d'exercices de New-Westminster—à voter de nouveau, \$4,900 périmées, \$6,000; salle d'exercices de Victoria et dépendances—à voter de nouveau, \$2,000 périmées, \$4,000; nouveau bureau de poste de Victoria, \$100,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

38. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quatre cent vingt mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc :—Edifices publics, Ottawa, y compris la ventilation et l'éclairage—réparations, matériaux, mobilier, etc., \$75,000; Rideau Hall, y compris terrains—renouvellements, améliorations, réparations, mobilier et entretien, \$10,000; allocation pour combustible et éclairage, Rideau Hall, \$8,000; terrains, édifices publics, Ottawa, \$6,000; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, y compris Rideau Hall, \$2,500; chauffage, édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et gardiens, \$65,000; gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts, \$25,000; eau, édifices publics, Ottawa, y compris Rideau Hall, \$16,500; service téléphonique, édifices publics, Ottawa, \$3,800; parc de la Côte du Major, Ottawa, \$4,000; loyers, édifices publics fédéraux, \$15,000; mobilier, édifices publics fédéraux, \$5,000; salaire des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$65,000; chauffage des édifices publics fédéraux—combustible, etc., \$55,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$42,000; eau pour les édifices publics fédéraux, 15,500; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices publics fédéraux, \$5,000; bâtiments fédéraux de l'immigration, réparations, mobilier, etc., \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

39. Résolu, qu'une somme n'excedant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les fermes expérimentales, savoir :—Nouveaux édifices et améliorations renouvellements, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

40. Résolu, qu'une somme n'excedant pas treize mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Arisaig—réparations au quai, \$100; Digby—jetée, \$2,800; Georgeville—prolongement du quai, \$1,800; Grand-Etang, \$3,000; Margaree—protection de la grève—achèvement, \$200; Seaside—quai, \$5,300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

41. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quarante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ile du Prince-Edouard, savoir :—Réparations en général aux jetées et aux brise-lames, \$6,000; rivage de Kier—prolonger le quai, réparations et dragage, \$2,500; Souris—reconstruction du brise-lames à la Pointe-Knight, \$37,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

42. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quarante et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir :—Creek de Gardner—nouveau quai, \$5,500; brise-lames de la Pointe du Nègre—port de Saint-Jean, \$20,000; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, \$16,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

43. Résolu, qu'une somme n'excedant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, provinces maritimes en général, savoir :—Répara-

tions et améliorations en général, ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Québec, savoir :—Anse à l'eau—jetée de Tadoussac, \$1,500; Etang du Nord—réparations, etc., \$1,000; Grande-Rivière—achèvement du port de refuge en renforçant et prolongeant le quai, etc., \$2,000; réparations et améliorations des ponts, ports et rivières, \$10,000; Laprairie—travaux aux brise-glaces, dragage du chenal des bateaux à vapeur, \$10,000; jetée de Phillipsburg, la municipalité ayant contribué \$4,000, \$1,250; quais—lac Saint-Jean, y compris les améliorations des approches, \$2,500; rivière Richelieu—caissons conducteurs au chenal de Belœil, \$6,000; rivière Saint-Maurice—améliorations du chenal entre les Grandes-Piles et La Tuque, matériel de dragage, etc., \$3,000; Saint-Jean, Ile d'Orléans, \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ontario, savoir :—Collingwood—réparations au brise-lames, \$2,850; réparations et améliorations générales aux ports, rivières et ponts, \$10,000; port de Kingston, lac Ontario, \$4,000; lacs Simcoe et Couchiching—règlement des eaux des, \$5,500; port d'Owen-Sound—dragage, etc., \$20,000; port de Toronto—construction à l'entrée de l'est, etc., \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Manitoba, savoir :—Réparations et améliorations générales des ponts, ports et rivières, \$3,000; quais sur le lac Winnipeg, \$8,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Réparations et améliorations générales des ponts, ports et rivières, y compris les abords, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir :—Rivière Colombie—améliorations en amont de Golden, \$4,600; port de Victoria—dragage à l'intérieur du port, \$10,000; rivière Fraser—amélioration du chenal des navires, \$25,000; réparations et améliorations générales des ponts, ports et rivières, \$3,000; rivière Skeena, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, dragage, savoir :—Nouvel outillage de dragage, \$40,000; dragues—réparations, \$30,000; dragage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick, \$50,000; Québec et Ontario, \$40,000; Manitoba, \$8,000; Colombie-Britannique, \$15,000; service en général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts, savoir :—Ponts—cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoirs, le canal Rideau et leurs abords—réparations ordinaires, \$7,000; ponts—entretien à la charge l'Etat, y compris les abords, \$5,000; pont sur la Saskatchewan à Edmonton, T.N.-O., \$50,000; pont tournant sur le chenal Burlington, \$19,800, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques :—Lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—Ligne terrestre sur la rive nord du Saint-Laurent—pour

améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploitation générale entre Godbout et la Pointe aux Esquimaux, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Explorations et inspections, \$15,000 ; galerie Nationale des Beaux-Arts, \$1,000 ; pour pourvoir aux appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef, \$46,000 ; pour pourvoir aux appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef, \$22,500 ; pour pourvoir aux appointements du personnel du service télégraphique, \$2,900 ; pour rétribuer les services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1882, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$23,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et douze mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la perception du revenu, Travaux Publics, savoir :—Perception des droits de glissoirs et estacades, \$4,000 ; frais de réparations et d'exploitation, ports, bassins et glissoirs, \$97,700 ; pour payer à la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa l'allocation autorisée pour régie, etc., relativement au bois passant par l'estacade des Chenaux, rivière des Outaouais, pendant l'exercice 1896-97, \$1,600 ; ligne de télégraphe entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$2,000 ; lignes télégraphiques par terre et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais d'exploitation du steamer *Newfield* ou autres navires employés au service des câbles, \$8 000 ; lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, \$20,000 ; lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, \$14,250 ; service télégraphique et service des signaux en général, \$2,750 ; agence des travaux publics, Colombie-Britannique, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Justice, savoir :—Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$37,000 ; traitement de deux juges de la cour de district, à Montréal, à \$3,000, \$6,000 ; frais de voyage des juges dans les Territoires du Nord-Ouest, \$3,000 ; allocations de circuit, Colombie-Britannique, \$8,000 ; allocations de voyage aux juges de la cour du Banc de la Reine et des cours de Comté, Manitoba, \$2,500 ; allocations de circuit des juges *ad hoc*, \$200 ; 2 arbitres officiels, à \$1,000 chacun, \$2,000 ; frais de voyage des arbitres officiels, \$200 ; frais de voyages des juges qui siègent hebdomadairement en haute cour de justice à London et Ottawa, \$1,500 ; dépenses sous l'empire du chapitre 181, S.R.C., \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour la cour Suprême du Canada, savoir :—Rapporteur de la cour, \$1,850 ; rapporteur-adjoint, commis de 1re classe, \$1,425 ; commis du bureau du registraire, commis de 2e classe, \$1,150 ; deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$750 ; bibliothécaire, \$1,150 ; 1 commis de 3e classe, \$800 ; gardien, \$700 ; 3 messagers à \$500 chacun, \$1,500 ; dépenses contingentes et déboursés, appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur et éditeur des rapports, huissier, etc.), \$300 de livres pour les juges, \$250 pour impression du catalogue de la bibliothèque, \$4,000 ; impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême, \$4,500 ; achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour Suprême, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cent deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Echiquier du Canada, savoir :—Commis de 1re classe, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,450 ; commis de 2e classe, \$1,000 ; commis de 3e classe, \$550 ; messenger, \$427,50 ; dépenses contingentes, frais de voyages du juge et du registraire, traitements des shérifs, impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$4,000 ; impression, reliure et distribution des rapports de la cour de l'Echiquier, \$800 ; surcroît de traitement au registraire en sa qualité de rédacteur et éditeur des rapports, \$300 ; augmentation des appointements de L. A. Audette, du 1er juillet 1896 au 30 juin

1897, \$275 ; appointements du registraire, cour de l'Echiquier en Amirauté, Québec, \$666.66 ; appointements du prévôt, cour de l'Echiquier en amirauté, Québec, \$333.34 ; local pour la cour de l'Echiquier en amirauté, au besoin, \$300 ; frais de voyages des juges locaux et autres officiers, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers, dépenses générales, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Prince-Albert, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-sept mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—Solde de l'état major, des corps permanents et de la milice active, y compris les allocations, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et gages des employés civils, (Milice) pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, ouvrage et bâtiments, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour munitions de guerre et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour provisions, fournitures et remotes, pour l'année finissant le 30 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour transport et fret, (Milice) pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aide aux associations de carabiniers d'artillerie, et aux musiciens et instituts militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses diverses et imprévues (Milice) pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Collège Militaire Royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la fabrique de cartouches du Canada, y compris les munitions gratuites aux sociétés de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la défense d'Esquimalt, C.-B.:—Contribution de l'Etat aux dépenses pour travaux et édifices. Solde d'un détachement de l'artillerie de la marine royale ou des ingénieurs royaux, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent onze mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial, savoir:—Matériel roulant, \$15,000; construction première, \$2,000; embranchement d'Indian-town, \$2,000; agrandissement et nouveaux travaux à Moncton, \$30,500; viaduc à charbon et hangar à Mulgrave, \$500; prolongement en eau profonde à Sydney-Nord, \$20,000; agrandissement et nouveaux travaux à Halifax, \$105 000; embranchement de Dartmouth, \$20,000; pour creuser des puits à des stations, \$500; agrandissement et nouveaux travaux à Pictou, \$5,000; pour agrandir le hangar aux marchandises à Truro, \$1,000; agrandissement et nouveaux travaux à Saint-Flavien, \$1,500; pour pourvoir au service de l'eau à Grand-Narrows, \$1,500; pour une gare et voie d'évitement à No Man's Brook, \$2,000; caisson de protection au Cap-Breton, \$1,500; achat relatif au service de l'eau à Etchemin, \$1,500; améliorations à Petit-Métis, \$1,200; améliorations à Sussex, Trenton et Orangedale, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir:—Construction, \$2,000; pour payer la somme adjugée par les arbitres, \$21,200, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir:—le canal Soulanges—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du rapide Plat—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Saint-Laurent, fleuve et canaux—chenal nord et relevés hydrographiques, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray—matériel, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Trent—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault Sainte-Marie—construction et matériel, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chenal du lac Saint-Louis,—redressement et approfondissement, pour l'année finissant le 30 juin 1897,

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Grenville:—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Améliorations, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Dommages aux terrains, Grande-Rivière, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, savoir:—Aiguilles, \$2,100; augmentation du nombre des lumières électriques le long du canal, \$4,550; fournir et planter des bornes en pierre, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Beauharnois, savoir:—Pelle à draguer à l'entrée d'amont, \$5,000; replacer la pierre de couronnement sur neuf écluses, \$1,600; changer le circuit du téléphone de souterrain à métallique, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly, savoir:—Pour construire un mur en pierre sèche le long du chemin public, \$2,500; pour reconstruire les murs des culées, etc., écluse 8, \$4,000; pour recouvrir de gravier le bord du canal, \$1,500; achat d'un $\frac{1}{2}$ acre de de terre et construire un hangar et clôture, \$1,000; pour construire un ponceau sous le canal à Saint-Jean, \$6,000 pour l'année finissant le 30 juin 1897.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Carillon et Grenville:—Pour construire une paire de portes de rechange, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent, savoir:—Pour construire un nouveau barrage à Chisholm, \$5,500; pour enlever un rocher dans le chenal à Hastings, \$3,500; pour construire des estacades de garde et des quais au pont tournant à Peterborough, \$2,500; pour draguer le chenal au lac Katchananwan, \$2,500; pour construire un débarcadère à Burleigh, \$2,000; pour enlever un rocher dans le chenal à Bobcaygeon, \$3,500; pour fournir une machine à lever et une chaudière, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau, savoir:—Pour construire un pont sur le coursier de décharge à Smith's-Falls, \$5,000; pour terminer les palplanches à la tranchée profonde à Ottawa, \$8,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir:—Pour enlever des battures de sable dans les ports de Dalhousie et Port-Colborne, \$4,000; pour construire la charpente supérieure à des jetées à Port-Dalhousie, \$30,000; pour reconstruire en ciment les murs de l'écluse n° 24, \$25,300; pour renouveler le pont sur le chemin de halage, \$5,000; pour renouveler une paire de portes d'écluse, et le pont sur le coursier, écluse n° 7, vieux canal, \$5,000; pour nettoyer et approfondir les fossés en arrière de la rigole d'alimentation, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille sept cent quarante-sept piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$5,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$4,000; explorations et inspections—canaux, \$3,000; explorations et inspections—chemins de fer, \$5,000; statistique des chemins de fer, \$1,600; appointements de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, \$2,000; appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis surnuméraires, d'après l'état ci-dessous. Les appointements ci-dessous pourront être payés, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, 1 à \$2,800, 1 à \$2,600, 1 à \$2,400, 1 à \$1,800, 1 à \$1,620, 1 à \$1,600, 1 à \$700, 3 à \$600, 2 à \$540, 1 à \$500, 1 à \$450 et 3 à \$400, \$18,550; rapport des témoignages devant le comité des Chemins de fer du Conseil privé et devant le ministre, \$500; souscription annuelle au congrès international à Bruxelles, \$97.33; pour autoriser le paiement des frais de litige en rapport avec les chemins de fer et canaux, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes—appointements et dépenses casuelles des différents ports, savoir :—Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$108,285 ; dans la province du Nouveau-Brunswick, \$88,545 ; dans la province de l'Île du Prince-Edouard, \$17,575 ; dans la province de Québec, \$206,250 ; dans la province d'Ontario, \$289,475 ; dans la province de Manitoba, \$30,400 ; dans les Territoires du Nord-Ouest, \$9,050 ; dans la province de la Colombie-Britannique, \$64,600 ; provinces en général—pour couvrir les dépenses imprévues, \$5,000 ; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyages d'autres préposés en tournée d'inspection ; commission des douanes et service spécial extérieur—pour couvrir les dépenses s'y rattachant, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes, comme président de la commission, \$44,150 ; laboratoire de la douane—frais des épreuves des mélasses, etc., y compris les appointements des fonctionnaires nommés ou employés à cette fin, \$4,050 ; divers—journaux, grands-livres, reliure, impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, pavillons, estampes à dater, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée et pour frais judiciaires, \$15,000 ; pour payer les frais d'entretien du croiseur fédéral *Constance*, pour le service préventif dans le bas du Saint-Laurent, \$17,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille huit cent soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, y compris \$250 pour le secrétaire et \$100 pour un commis, lesquelles sommes peuvent être payées à des membres du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense—Aide aux écritures et autre, \$1,500 ; impressions et papeterie, \$2,600 ; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce—Divers, y compris aide aux écritures et autre, \$3,600 ; impressions et papeterie, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial,—entretien et réparations des vapeurs de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la tenue d'enquête sur les naufrages, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement des navires du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'observation des marées, instruments et personnel, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles dans les rivières navigables, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service postal pendant l'hiver, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux cent cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier, savoir:—Appointements et allocations des gardiens de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour agences, loyers et dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparations des phares, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour construction, etc., de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations aux quais, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et levées hydrographiques, savoir:—Observatoire, Toronto, \$5,250; observatoire, Kingston, \$500; observatoire, Montréal, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service météorologique, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour levées hydrographiques, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine, savoir:—Hôpital de Sainte-Catherine, \$500; hôpital de Kingston, \$500; soins donnés aux matelots malades dans les hôpitaux de la marine des provinces maritimes, \$35,000; secours aux marins naufragés et en détresse, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur, savoir:—Inspection des bateaux à vapeur, \$26,000; à l'inspecteur des steamers fédéraux et des sifflets de brume, \$1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction et entretien des piscifactoreries et des homarderies, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les bâtiments employés à la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction des passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$5,000; dépenses judiciaires et imprévues, \$5,000; exposition des pêcheries du Canada, \$1,000; pour payer les frais se rattachant à la distribution des primes de pêche, \$5,000; ostréiculture, \$7,500; commission internationale des pêcheries, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Fielding propose, secondé par Sir Richard J. Cartwright,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Foster propose, comme amendement, secondé par Sir Charles Tupper,—Que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—

" Depuis 1879 le parti libéral en Canada a, en général, témoigné une hostilité persistante au principe de la protection dans son application aux intérêts producteurs du Canada.

" Que pendant cette période les chefs et les organes du parti ont de temps à autre prôné,—

" (a.) L'union commerciale avec les Etats-Unis ;

" (b.) La liberté du commerce continental ;

" (c.) La réciprocité sans restriction avec les Etats-Unis, avec un tarif différentiel contre la Grande-Bretagne et autres pays ;

" (d.) La liberté du commerce telle que pratiquée dans la Grande-Bretagne, et

" (e.) Le tarif du revenu seulement sans l'ombre de protection ;

" Que le programme du parti libéral adopté en 1893, déclara que " le tarif douanier du Canada ne devrait pas être basé comme il l'est à présent sur le principe de la protection " qu'il dénonçait " comme radicalement vicieux et injuste pour la masse du peuple, " et proclama, comme étant la conviction du parti, " que tous changements dans le tarif basés sur ce principe ne sauraient diminuer sensiblement le fardeau qui pèse sur le pays ; "

" Que le gouvernement a annoncé par la bouche de son chef sa détermination de ne présenter aucune mesure au sujet du tarif pendant la présente session ;

" Que le programme du parti libéral et les déclarations de son chef et de ses principaux organes et partisans ont porté le pays à croire qu'il est pour se produire un changement radical dans le principe sur lequel la révision du tarif doit être basée ;

" Que l'incertitude et le délai résultant de ces déclarations produiront un trouble sérieux dans les affaires et une perte considérable pour le commerce et la production du pays ;

" Que cette Chambre, bien que désireuse d'accorder un délai raisonnable pour régler les détails, est d'opinion que le gouvernement devrait déclarer sans délai sur quel principe il entend baser sa révision du tarif ;

" Et qu'aucune révision du tarif canadien ne sera sage ou satisfaisante si elle n'est basée sur une protection judicieuse et satisfaisante pour les intérêts de la production en ce pays. "

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin.

Mercredi, 23 septembre 1896.

Sur motion de M. Moore, secondé par M. Henderson,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1897, la somme de \$9,728,671.48 soit votée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur, en conséquence, fait rapport d'une résolution laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1897, la somme de \$9,728,671.48 soit votée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Brodeur fait aussi rapport à la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 30) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1897, et pour d'autres objets liés au service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt et une minutes, mercredi matin, s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 23 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 23 septembre 1896.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Sir Henry Strong, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat cette après-midi à quatre heures pour sanctionner un bill intitulé : "Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1897, et, pour d'autres objets liés au service public."

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN SINCLAIR,

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

M. Scriver du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud demandant un acte ratifiant sa charte et plaçant la compagnie sous la direction du parlement fédéral, et il constate que les avis n'ont été publiés que pendant cinq semaines au lieu de neuf, tel que la 51^e règle l'exige; or, comme les pétitionnaires ne demandent pas de nouveaux pouvoirs, mais seulement la ratification d'une charte déjà en existence, votre comité recommande que les avis donnés soient jugés suffisants.

Comme le temps pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter de tels bills soit suspendue au sujet des bills suivants, savoir :—

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et de la Vallée de la Nelson; et

Bill constituant en corporation la Compagnie canadienne de chemin de fer et de force électrique.

M. Scriver, du comité mixte de la bibliothèque du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

A LA CHAMBRE DES COMMUNES :

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement a l'honneur de présenter le rapport suivant :—

Le comité s'est réuni pour la première fois, durant cette seconde session de l'année 1896, jeudi, le 17 septembre, dans les appartements de l'Orateur des Communes.

Les minutes de la dernière réunion du comité ont été lues et approuvées.

Le rapport des bibliothécaires a été aussi lu et approuvé.

Il a été décidé de demander au gouvernement de placer dans les estimations budgétaires un crédit dont le comité se servirait pour encourager les auteurs canadiens dont les œuvres auraient été jugées méritoires, et que cette résolution du comité soit transmise au gouvernement.

Et le comité s'est ensuite ajourné.

CHAMBRE DE L'ORATEUR,
Aux Communes, 17 septembre 1896.

J. D. EDGAR,
Président.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 20) à l'effet de changer le nom de la Compagnie électrique de Hull en celui de Compagnie du chemin de fer de Hull à Aylmer, et à d'autres fins ; et

Bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie de téléphone et de télégraphe Columbia.

Au sujet du bill en premier lieu mentionné, votre comité fait remarquer qu'il a modifié ce bill de façon à restreindre les pouvoirs accordés à la ratification du contrat passé entre la compagnie et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique, et à l'autorisation pour la compagnie de prolonger sa ligne de Hull à Ottawa, et votre comité recommande aussi que le titre du dit bill soit changé en celui de "Acte concernant la Compagnie électrique de Hull."

Sur motion de M. Sriver, secondé par M. Charlton,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés soit suspendue à l'égard des bills suivants, savoir :—

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et de la Vallée de la Nelson.

Bill constituant en corporation la Compagnie canadienne de chemin de fer et de force électrique.

M. Choquette propose, secondé par M. Bain,—Que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

Ordonné, que M. Lount ait la permission de présenter un bill (No 31) concernant le chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Bruneau ait la permission de présenter un bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 30) intitulé :—"Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1897, et pour d'autres objets liés au service public," sans amendement.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée hier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés,—et sur l'amendement à la dite motion,—Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

"Depuis 1879 le parti libéral en Canada a, en général, témoigné une hostilité persistante au principe de la protection dans son application aux intérêts producteurs du Canada ;

Que pendant cette période les chefs et les organes du parti ont de temps à autre prôné—

(a.) L'union commerciale avec les États-Unis ;

(b.) La liberté du commerce continental ;

(c.) La réciprocité sans restriction avec les États-Unis, avec un tarif différentiel contre la Grande-Bretagne et autres pays ;

(d.) La liberté du commerce telle que pratiquée dans la Grande-Bretagne, et

(e.) Le tarif de revenu seulement sans l'ombre de protection ;

Que le programme du parti libéral adopté en 1893, déclara que " le tarif douanier du Canada ne devrait pas être basé comme il l'est à présent sur le principe de la protection " qu'il dénonçait " comme radicalement vicieux et injuste pour la masse du peuple," et proclama, comme étant la conviction du parti, " que tous changements dans le tarif basés sur ce principe ne sauraient diminuer sensiblement le fardeau qui pèse sur le pays ; "

Que le gouvernement a annoncé par la bouche de son chef sa détermination de ne présenter aucune mesure au sujet du tarif pendant la présente session ;

Que le programme du parti libéral et les déclarations de son chef et de ses principaux organes et partisans ont porté le pays à croire qu'il est pour se produire un changement radical dans le principe sur lequel la révision du tarif doit être basée ;

Que l'incertitude et le délai résultant de ces déclarations produiront un trouble sérieux dans les affaires et une perte considérable pour le commerce et la production du pays ;

Que cette Chambre, bien que désireuse d'accorder un délai raisonnable pour régler les détails, est d'opinion que le gouvernement devrait déclarer sans délai sur quel principe il entend baser sa révision du tarif ;

Et qu'aucune révision du tarif canadien ne sera sage ou satisfaisante si elle n'est basée sur une protection judicieuse et satisfaisante pour les intérêts de la production en ce pays.

Et la question étant posée de nouveau sur l'amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Un message est apporté par René E. Kimber, écuyer, Huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR,—

L'honorable Sir Henry Strong, chevalier, député-gouverneur, désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec la Chambre à la salle des séances du Sénat.

Et étant de retour, M. l'Orateur fait rapport que, conformément aux ordres du député-gouverneur, la Chambre s'est rendue dans la salle des séances du Sénat, où il a plu au député-gouverneur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à un bill public.

Il fait aussi rapport qu'il avait adressé la parole à Son Honneur le député-gouverneur comme suit :—

" QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR :—

" Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill (No 30) intitulé : " Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1897, et " pour d'autres objets liés au service public." "

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants:—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

La Chambre reprend alors le débat sur la motion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés,—et sur l'amendement à la dite motion,

A six heures p. m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 14) constituant en corporation la Compagnie de pont et de pouvoir Mather; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Sutherland fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 15) à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound et la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Parry-Sound, sous le nom de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Sutherland fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 28) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'acte constitutif de la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;—et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après “ Que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—

“ Depuis 1879 le parti libéral en Canada a, en général, témoigné une hostilité persistante au principe de la protection dans son application aux intérêts producteurs du Canada;

Que pendant cette période les chefs et les organes du parti ont de temps à autre prôné,—

(a.) L'union commerciale avec les Etats-Unis;

(b.) La liberté du commerce continental;

(c.) La réciprocité sans restriction avec les Etats-Unis, avec un tarif différentiel contre la Grande-Bretagne et autres pays;

(d.) La liberté du commerce telle que pratiquée dans la Grande-Bretagne, et

(e.) Le tarif de revenu seulement sans l'ombre de protection ;

Que le programme du parti libéral adopté en 1893, déclara que " le tarif douanier du Canada ne devrait pas être basé comme il l'est à présent sur le principe de la protection " qu'il dénonçait " comme radicalement vicieux et injuste pour la masse du peuple," et proclama, comme étant la conviction du parti, " que tous changements dans le tarif basés sur ce principe ne sauraient diminuer sensiblement le fardeau qui pèse sur le pays ; "

Que le gouvernement a annoncé par la bouche de son chef sa détermination de ne présenter aucune mesure au sujet du tarif pendant la présente session ;

Que le programme du parti libéral et les déclarations de son chef et de ses principaux organes et partisans ont porté le pays à croire qu'il est pour se produire un changement radical dans le principe sur lequel la révision du tarif doit être basée ;

Que l'incertitude et le délai résultant de ces déclarations produiront un trouble sérieux dans les affaires et une perte considérable pour le commerce et la production du pays ;

Que cette Chambre, bien que désireuse d'accorder un délai raisonnable pour régler les détails, est d'opinion que le gouvernement devrait déclarer sans délai sur quel principe il entend baser sa révision du tarif ;

Et qu'aucune révision du tarif canadien ne sera sage ou satisfaisante si elle n'est basée sur une protection judicieuse et satisfaisante pour les intérêts de la production en ce pays.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, jeudi matin.

Jeudi, 24 septembre 1896.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Beattie,	Craig,	Kloepfer,	Morin,
Bell (Addington),	Lavin,	LaRivière,	Osler,
Bell (Pictou),	Dimock,	Macdonald (King),	Powell,
Bennett,	Dugas,	Macdonald (Winnipeg),	Prior,
Bergeron,	Dupont,	Maclean,	Quinn,
Bethune,	Earle,	McAlister,	Reid,
Blanchard,	Foster,	McCleary,	Robinson,
Boisvert,	Ganong,	McCormick,	Roche,
Borden (Halifax),	Gillies,	McDougall,	Rosamond,
Broder,	Gilmour,	McGillivray,	Seagram.
Cargill,	Guillet,	McInerney,	Sproule,
Caron (Sir Adolphe),	Hackett,	McLennan (Glengarry),	Taylor,
Carscallen,	Haggart,	McNeill,	Tisdale,
Casgrain,	Hale,	Marcotte,	Tupper (Sir Charles),
Clancy,	Henderson,	Martin,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Clarke,	Henry,	Mills,	Tyrwhitt,
Cochrane,	Hodgins,	Monk,	Wallace,
Corby,	Kaulbach,	Montague,	Wilson, et
Costigan,	Klock,	Moore,	Wood (Brockville).—76.

CONTRE :

Messieurs

Angers,	Devlin,	Landerkin,	Morrison,
Bain,	Dobell,	Lang,	Mulock,
azinet,	Domville,	Laurier,	Oliver,
Beausoleil,	Douglas,	Lavergne,	Parmelee.
Beith,	Dupré,	Legris,	Paterson,
Belcourt,	Dymont,	Lemieux,	Penny,
Bernier,	Ellis,	Lewis,	Pettet,

Blair,	Erb,	Lister,	Préfontaine,
Borden (King),	Ethier,	Livingston,	Ratz,
Bostock,	Fauvel,	Logan,	Richardson,
Bourassa,	Featherston,	Lount,	Rinfret,
Bourbonnais,	Fielding,	Macdonald (Huron),	Robertson,
Britton,	Fiset,	Macdonell (Selkirk),	Rogers,
Brodeur,	Fisher,	Maekie,	Russell,
Brown,	Fitzpatrick,	MacPherson,	Savard,
Bruneau,	Flint,	McGregor,	Scriver,
Burnett,	Fraser (Guysboro'),	McGugan,	Semple,
Calvert,	Fraser (Lambton),	McHugh,	Somerville,
Cameron,	Frost,	McInnes,	Stenson,
Carroll,	Gauthier,	McIsaac,	Stubbs,
Cartwright (Sir Richard),	Geoffrion,	McLennan (Inverness),	Sutherland,
Casey,	Gibson,	McMillan,	Talbot,
Charlton,	Godbout,	McMullen,	Tarte,
Choquette,	Guay,	Madore,	Tolmie,
Christie,	Haley,	Maxwell,	Tucker,
Copp,	Harwood,	Meigs,	Turcot, et
Davies,	Hurley,	Migneault,	Wood (Hamilton), and
Pechène,	Joly de Lotbinière (Sir H.),	Monet,	Yeo.—113.
Desmarais,			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale :—elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille quatre cent quarante-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur, y compris \$1,800 à chacun des deux astronomes, Wm. Ogilvie et Otto J. Klotz, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill F (No 33) intitulé : " Acte autorisant la nomination de juges temporaires de la cour Suprême dans certains cas," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill A (No 34) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des chemins de fer," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill D (No 35) intitulé : " Acte pour faire droit à Albert Nordheimer," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le divorce auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Albert Nordheimer," et les papiers qui s'y rapportent avec demande de les rendre au Sénat.

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le bill F (No 33) intitulé : " Acte autorisant la nomination de juges temporaires de la cour Suprême dans certains cas," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lount, secondé par M. Gibson,

Ordonné, que le bill D du Sénat (No 35) intitulé : " Acte pour faire droit à Albert Nordheimer," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures et vingt minutes, jeudi matin, s'ajourne à ce jour.

JEUDI, 24 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Des polisseurs de métaux; de l'Union des brunisseurs et plaqueurs No 32, et de l'Union des cordonniers, tous de London, Ontario, demandant l'augmentation de la taxe imposée sur les immigrants chinois et japonais en Canada.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“ Votre comité recommande que le bill (No 19) concernant la Compagnie de canal à navires et d'aqueduc de force de la Baie Georgienne, et le bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et Oriental, soient retirés, parce que les promoteurs ont exprimé leur désir de ne pas procéder plus loin avec ces mesures pendant la présente session; et que les honoraires payés pour ces bills soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

“ Votre comité recommande aussi que, vû la période avancée de la session, les comités soient dispensés, pendant le reste de la session, de donner l'avis exigé par la règle 60 avant la prise en considération des bills privés.”

Sur motion de M. Bain, secondé par M. Choquette,

Ordonné, que le bill A (No 34) du Sénat, intitulé : ‘ Acte modifiant l'Acte des chemins de fer,’ soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Choquette propose, secondé par M. Guay,—Que le deuxième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session, soit maintenant adopté.

M. Bergeron propose, comme amendement, secondé par M. Prior,—Que tous les mots après “ Que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—“ cette Chambre est d'avis que les traducteurs des *Débats* de la Chambre des Communes soient avertis qu'à l'avenir il ne leur sera pas permis de parler en public ou d'écrire sur des questions politiques.”

Et la question étant posée sur l'amendement :—elle est résolue négativement.

Et la question étant posée sur la motion principale :—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. Roche ait la permission de présenter un bill (No 36) constituant en corporation la Compagnie du chemin du Manitoba et de la Vallée de la Nelson.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, que vû la période avancée de la session, la règle 60 concernant l'avis qui doit être donné par les comités avant la prise en considération des bills privés, soit suspendue pendant le reste de la session, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Landerkin,
Ordonné, que le bill (No 19) concernant la Compagnie de canal à navires et d'aqueduc de force de la Baie Georgienne, et le bill (No 26) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et Oriental, soient retirés, et il est ordonné que les honoraires payés à leur sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Fielding propose, secondé par M. Davies,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la question étant posée sur la dite motion :—elle est résolue affirmativement. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cent quatre-vingt-douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, y compris \$300 chaque, qui pourront être payées à James Kearns et W. Peart, messagers, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes—pour payer les employés de la division des caisses d'épargne chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, au 30 juin 1896, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes, ministère de l'Intérieur :—Aide aux écritures et autre, \$1,800 ; impressions et papeterie, \$8,500 ; divers, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages :—Aide aux écritures et autre, \$1,300 ; impressions et papeterie, \$3,050 ; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir :—Appointements des agents et employés au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences canadiennes, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des agents et employés dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la société protectrice d'immigration pour les femmes, à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatre mille neuf cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin ;

Vendredi, 25 septembre 1896.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, vendredi matin, s'ajourne à ce jour.

VENDREDI, 25 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

M. Choquette, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre la résolution suivante à titre de troisième rapport :—

Résolu.—Que MM. J. B. Vanasse, P. McLeod et Joseph Bouchard, qui ont été remerciés de leurs services comme traducteurs des *Débats*, soient autorisés à continuer les travaux de traduction pendant le reste de la session, et que le montant du salaire ordinaire leur soit payé à cet effet.

M. Lister, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“ Votre comité recommande que le bill (No 22) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de Fidéicommis Orientale, soit retiré parce que les promoteurs ont exprimé leur désir de ne pas procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session ; et que les honoraires payés pour ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. Savard,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* pendant la présente session.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Choquette,

Ordonné, que le bill (No 22) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de Fidéicommis Orientale soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction selon la recommandation contenue dans le deuxième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 37) à l'effet de modifier l'Acte des produits de la laiterie, 1893.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 20) à l'effet de changer le nom de la Compagnie électrique de Hull en celui de Compagnie du chemin de fer de Hull à Aylmer, et à d'autres fins ;

Et l'attention de l'Orateur-suppléant étant attirée sur le fait que l'heure réservée concernant les bills privés, aux termes de la règle 19, est expirée ;

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—Habilllements et nécessaires, crédit ordinaire, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre vingt cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, Cornwall—agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et de steamers, savoir :—Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Saint-Jean, N.-B., Halifax, N.-E., et Londres ou Liverpool, G.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax, N.-E., et Terre-Neuve, *via* ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes de steamers faisant le service entre Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre San-Francisco et Victoria, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre les îles de la Madeleine et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant l'année 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre le Bassin de Gaspé, Q., et Dalhousie, N.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou, N.-E., et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean, N.-B., et les ports du Bassin des Mines, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur durant la saison de 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Baddeck, Grand-Narrows et Iona, (service quotidien) entre Saint-Pierre et Port-Mulgrave; entre Grand-Narrows, East-Bay et Irish-Cove, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1896, *i.e.*, pour pas moins de 32 voyages d'aller et retour entre Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., *via* Yarmouth et ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897, entre Pictou, N.-E., Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897, entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1896 au 31 mars 1897, entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso, et entre Port-Mulgrave et Guysboro', et du 1er avril au 30 novembre 1896, entre Port-Mulgrave et Port-Hood, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le contrôle des compagnies d'assurance, savoir :—Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Commission de géologie, savoir :—Somme nécessaire pour la Commission de géologie—impression et publication des rapports et cartes, etc.—appointements de géologues adjoints, dessinateurs, commis et autres—des personnes ayant des aptitudes spéciales, professionnelles ou techniques, telles que définies par l'Acte de la Commission de géologie—53 Vict., chap. 2, article 4—pourront être employées et payées sur ce crédit à un taux de plus de \$400 par année, nonobstant toute déposition contraire de l'Acte du service civil ou de ses amendements—achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériaux pour le montage des cartes, entretien du musée, appareil de laboratoire, substances chimiques, etc., frais de messageries, télégrammes, etc.—avances aux géologues, \$60,000 ; pour pourvoir à la continuation du creusage de puits artésiens dans les Territoires du Nord-Ouest, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-treize mille quatre cent quarante-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Ontario et Québec, savoir :—Secours et grains de semence, province de Québec, \$3,500 ; secours et soins de médecins, Ontario, \$800 ; couvertures de laine pour les Sauvages, Ontario et Québec, \$700 ; écoles, Ontario, Québec et provinces maritimes, \$33,800 ; salaires des chefs des bandes de Gibson et du Cap Croker et de l'agent à Saint-Régis et pension au grand chef de Lorette, \$200 ; transport des Sauvages au lac des Deux-Montagnes, \$300 ; paiement des annuités aux termes du traité Robinson, \$16,806 ; arpentage des réserves des Sauvages, \$500 ; pour pourvoir aux comptes découverts suivants :—Fonds d'administration des terres des Sauvages, fonds des Sauvages de la province de Québec, fonds des écoles des sauvages, \$14,000 ; pour pourvoir à un crédit afin d'assister la Société d'Agriculture des Muncceys de la Thames, \$90 ; pour payer les frais de poursuites intentées contre les personnes vendant des liqueurs aux sauvages des bandes des anciennes provinces n'ayant pas de fonds propres, \$250 ; pour pourvoir à un montant qui sera dépensé à Caughnawaga, P.Q., afin de réparer les chemins, ponts, chasser les violateurs de la propriété, pour le dessèchement des terres, écoles, bâtiments et améliorations en général à faire sur la réserve, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Appointements, \$1,250 ; secours et grain de semence, \$2,500 ; soins de médecins et médicaments, \$2,000 ; dépenses diverses, \$100 ; crédit pour aider à la reconstruction de l'église des Micmaes, île des Sauvages, comté de Pictou, détruit par un ouragan, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant cinq mille six cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Nouveau-Brunswick, savoir :—Appointements, \$1,730 ; secours et grain de semence, \$2,300 ; soins de médecins et médicaments, \$1,295 ; diverses dépenses, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Ile du Prince-Edouard, savoir :—Appointements et frais de voyage, \$300 ; secours et grain de semence, \$925 ; soins de médecins et médicaments, \$350 ; bureau et dépenses diverses, \$75 ; pour pourvoir à l'enseignement en agriculture aux Sauvages de l'île Lennox, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante-dix mille neuf cent vingt-huit piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le départe-

ment des affaires des Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, savoir :— Annuités et commutations, \$69,905; fournitures pour Sauvages indigents, \$156,093; écoles du jour, internats et écoles d'industrie, \$285,000; arpentages, \$3,000; gages des instructeurs d'agriculture, \$24,955; fournitures à ces instructeurs, \$10,092; Sioux, 4,274; bâtiments, \$1,000; dépenses générales, \$110,511; moulins et scieries, \$3,098.35, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-quatre mille trois cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, Colombie-Britannique, savoir :—Appointements, \$18,660; secours, \$5,000; grain de semence, instruments aratoires et outils, \$1,200; soins de médecins et médicaments, \$11,000; écoles du jour, \$6,700; internats et écoles d'industrie, \$54,000; frais de voyages, \$5,000; dépenses de bureau et diverses, \$10,820; *Str Vigilant*, \$2,000; arpentages et commission des réserves, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages en général, savoir :—J. A. Macrae, inspecteur des agences des Sauvages, \$1,400; G. L. Chitty, inspecteur des forêts, \$1,000; frais de voyage de ces deux fonctionnaires, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—Solde de la police, \$260,000; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, \$138,000; habillement, réparations et renouvellements, remonte, armes et munitions, drogues et médicaments et papeterie, \$72,000; éclaireurs, guides, frais pour billets de logement, transport d'hommes, de chevaux et d'approvisionnements et dépenses casuelles, \$45,000; nouveaux bâtiments et réparations, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent neuf mille trois cent cinquante-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur, \$9,480; écoles dans les districts non organisés, \$5,000; dépenses casuelles, justice, etc., \$2,840; supplément de traitement du greffier de l'Assemblée législative, \$400; jurisconsulte, \$600; registrateurs, \$18,160; aliénés malades, Manitoba, \$30,000; écoles, commis, impressions, etc., \$242,879, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—*Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues, sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour commutation au lieu de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses du gouvernement pour le district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des aliénés de Kéwatin et autres à la charge de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la mise à exécution de l'Acte de Tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser les membres de police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements de M. Fabre et dépenses casuelles de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'affaires en litige (Justice), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'affaires en litige (Intérieur), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien, construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve de Hot-Springs, près de la station de Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'académie des beaux-arts, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des travaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle nécessaire pour le matériel de l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et de Québec. (Des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses relatives à la détermination de la ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, du point le plus au sud de l'île du Prince-de-Galles au 141^e méridien de longitude ouest, et à la baie de Passamaquoddy, y compris \$2,500, montant requis pour récompenser M. W. F. King de ses services spéciaux en qualité de commissaire de Sa Majesté en vertu de la convention arrêtée à Washington en 1892, entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pour la délimitation de certaines parties de la frontière actuelle entre les Etats-Unis et les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour classification des vieilles archives du Canada au bureau du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'Auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour somme destinée au secours de Canadiens indigents en pays étrangers autres que les Etats-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour rapports du Massachusetts pour la bibliothèque du département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour crédit destiné à aider la réunion de l'Association britannique des Sciences à Toronto, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-une piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, savoir :—Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise et pour pourvoir aux augmentations d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise, \$311,081.75; pour payer les services supplémentaires des préposés à la surveillance des grandes distilleries et fabriques, \$6,000; pour rémunérer les préposés faisant de longues heures de service pour d'autres inspections que les inspections spéciales, \$1,000; service préventif, \$8,500; frais de voyages, loyers, combustible, papeterie, etc., \$47,500; estampilles des tabacs canadiens et importés, \$19,000; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux, \$5,500; commission aux vendeurs d'estampilles de tabac canadien en torquettes, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient; et pour le paiement des loyers, de l'éclairage, de la force motrice, fret, des appointements, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille sept cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection et mesurage du bois, savoir :—Appointements de l'inspecteur, \$1,800; commis aux devis, \$2,250; teneur de livres et messenger, \$700; appointements des mesureurs de bois, \$3,500; dépenses imprévues, \$2,250; mesureurs de bois à la retraite, \$7,200, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique, savoir :—Appointements des employés, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, y compris l'extension du service dans les Territoires du Nord-Ouest et ailleurs, \$56,850; appointements des inspecteurs du gaz, \$15,150; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., poids et mesures, \$15,950; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., gaz, \$8,000; pour défrayer l'achat d'instruments-étalons et les traitements, etc., \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des denrées, savoir :—Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des substances alimentaires et des engrais, et l'application de l'Acte concernant les marques de commerce frauduleuses, savoir :—Pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la mise en vigueur de ces actes, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les menus revenus, savoir :—Département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres de l'artillerie, montant requis pour défrayer les frais de réparations aux chemins, à Grand-Falls, N.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, samedi matin;

Samedi, 26 septembre 1897.

M. le député-Orateur reprend le fauteuil, et M. Beausoleil fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Beausoleil informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

S

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :—

Bill (No 10) intitulé : " Acte à l'effet de ratifier une convention conclue entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique."

Bill (No 11) intitulé : " Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la Compagnie de canal à navires de Saint-Clair et Erié."

Bill (No 12) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique."

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1897, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 4a.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 25 septembre 1896.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Davies,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsides.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, samedi matin, s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 28 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 38) à l'effet de modifier l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest en dispensant de la préparation de nouvelles listes d'électeurs en certains cas.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 20) à l'effet de changer le nom de la Compagnie Electrique de Hull en celui de Compagnie du chemin de fer de Hull à Aylmer, et à d'autres fins; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie de téléphone et de télégraphe Columbia; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 31) concernant le chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill D (No 35) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Albert Nordheimer";

Et la question étant posée: que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et les pièces justificatives et les exhibits produits devant cette Chambre et sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 36) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et de la Vallée de la Nelson.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Kendry, secondé par M. Craig,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, évaluations et autres papiers concernant des terrains appartenant à Joseph Clarke et autres, dans le township de Monaghan-Sud, comté de Peterborough, qui ont été submergés par suite de la construction d'un barrage à Hastings, Ontario.

Sur motion de M. Cameron, secondé par M. Casey,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—

1. Copie de tous rapports des ingénieurs des travaux publics depuis le 1^{er} janvier 1890, sur la condition et l'amélioration du havre de Goderich et du brise-lames du Nord.

2. Relevé détaillé de tous les montants votés pour la construction et l'amélioration du dit havre.

3. Relevé indiquant le chiffre des dépenses faites pour le dit havre depuis que le gouvernement du Canada a entrepris les travaux à y faire comme port de refuge.

Sur motion de M. Fiset, secondé par M. Langelier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du contrat accordé à M. Gédéon Beaulieu, entrepreneur, pour la construction du bureau de poste à Rimouski, de la correspondance échangée entre lui et le gouvernement à ce sujet, et de tous les documents concernant cette affaire.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Bergeron,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers et correspondance concernant la réclamation de MM. Penhallwick, d'Edenwold, pour des machines détruites par les Sauvages.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Bergeron,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers et correspondance concernant la réclamation de Wm. Anderson, de la Montagne de Tondre, pour la destruction de sa propriété par des Sauvages appartenant à la réserve.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Casey,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance et soumissions, et état donnant les noms des soumissionnaires, les montants de leurs soumissions et les noms des personnes qui ont obtenu des contrats pour les monuments historiques de Lundy's Lane, de la ferme Chrysler et de Châteauguay.

Sur motion de Sir Charles-Hibbert Tupper, secondé par M. Bell (Pictou),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes dépêches, minutes du Conseil et autres documents concernant la réunion du Congrès international des chemins de fer à Saint-Petersbourg, et des papiers soumis à ce congrès par le Haut-commissaire du Canada.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Bell (Pictou),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes dépêches, minutes du Conseil et autres documents concernant le droit de timbre imposé par le gouvernement impérial sur les garanties des gouvernements coloniaux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Bell (Pictou),
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre.—Copie de toutes dépêches, minutes du Conseil et correspondance concernant la création d'un bureau international des douanes à Bruxelles.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Bell (Pictou),
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre.—Copie de toutes dépêches, minutes du Conseil et correspondance concernant les placements de fonds en fidéjussés en 1888.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Bell (Pictou),
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre.—Copie de toutes dépêches, minutes du Conseil et correspondance concernant l'Exposition d'Anvers de 1885.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Bell (Pictou),
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre.—Copie de toutes dépêches, minutes du Conseil et correspondance concernant le Congrès International des chemins de fer tenu à Londres en 1895.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Bell (Pictou),
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre.—Copie de toutes dépêches, minutes du Conseil et correspondance concernant les droits imposés sur les successions des sujets coloniaux domiciliés en Angleterre.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Poupore, secondé par M. Taylor,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et certaines personnes ou personnes au sujet du projet du canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne, et tous papiers se rapportant à une demande de subvention pour aider à ce projet.

Sur motion de M. Migneault, secondé par M. Carroll,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports d'enquêtes, etc., faits au gouvernement, en ou vers mai dernier, par l'inspecteur des agences et réserves des Sauvages, au sujet de plaintes faites par les Sauvages du village Abénaquis de Saint-François-de-Sales, dans le comté d'Yamaska, contre leur agent M. A. A. Mondoux.

Sur motion de M. Lavergne, secondé par M. Carroll,
Ordonné,—Que le rapport de la huitième élection générale pour la Chambre des Communes du Canada soit préparé et mis devant la Chambre.

Sur motion de M. Lavergne, secondé par M. Carroll,
Ordonné,—Que lorsque le rapport de la huitième élection générale pour la Chambre des Communes sera présenté à la Chambre, il soit imprimé sans délai,—et que le règle 94 soit suspendue à ce sujet.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Macdonald (King),
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Un état indiquant le montant d'argent dépensé par le gouvernement fédéral depuis le 1er juillet 1873, pour construire, équiper et subventionner des lignes ferrées en Canada, le nombre d'acres de terre donnés à titre de subvention, et leur valeur estimative; aussi, état indiquant séparément la part de dépenses faites pour lignes ferrées dans chaque province du Canada et les Territoires du Nord-Ouest, avec déduction de toutes sommes qui ont pu être portées au compte de chaque province ou des Territoires du Nord-Ouest lors du règlement de leur dette envers la Puissance.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Cameron,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Un état indiquant,—
1. Quelles sommes de deniers publics ont été dépensées pour le havre de Port-Stanley, avec les dates;
2. A quelle date et à quelles conditions le contrôle du dit havre a-t-il passé à la Compagnie du chemin de fer de London et Port-Stanley, puis de cette compagnie à celle du chemin de fer Grand Occidental, et subséquemment à la Compagnie du Grand-Tronc;
3. Si les dites conditions ont été observées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux, savoir :—Chemin de fer de l'Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'embranchement de Wind-or, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-trois mille neuf cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir :—Réparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses casuelles des employés des canaux, \$43,000; supplément d'appointements à des employés permanents du service public et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le samedi, à minuit, le dimanche, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions sept cent soixante et six mille quatre cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les postes, savoir :—Service de transport, \$2,336,000; appointements et allocations, \$1,223,295; divers, \$207,120, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce, savoir :—Pour pourvoir à l'application de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des départements du Commerce et des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la proportion de dépenses payables par le Canada pour le conseil international des douanes à Bruxelles, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour agences commerciales, y compris les dépenses se rapportant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales, savoir :—Appointements du commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements du surintendant des mines, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements de l'inspecteur des agences, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements du secrétaire, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des inspecteurs des établissements, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille huit cent quarante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille soixante et dix-huit piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et des guides, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille quatre cent soixante et six piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines et des inspecteurs des établissements, bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne, et du bureau central ; compte des frais de déménagement, etc., papeterie et impressions, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la papeterie, le loyer de salles et les dépenses imprévues du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux. (L'autorisation voulue par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des commis surnuméraires au bureau central, Ottawa ; annonces, transcription, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au salaire d'un menuisier, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales, savoir :—Arpentages, examen des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mardi matin ;

Mardi, 29 septembre 1896.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et trente minutes mardi matin, s'ajourne à ce jour.

MARDI, 29 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Macpherson,—la pétition de l'Union Typographique de Hamilton, No 129.

Par M. Robertson,—la pétition de l'Assemblée Mayflower, No 6564, des Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario.

M. Wood (Hamilton), du comité des Bills privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill D (No 35) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Albert Nordheimer," et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

M. Bain, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité a pris connaissance des documents suivants concernant l'agriculture qui lui ont été soumis, savoir :—

1. Admission des animaux canadiens de race aux Etats-Unis sans enregistrement dans ce dernier pays; à ce sujet, le comité recommande que le ministre de l'Agriculture soit requis de correspondre avec le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis en vue d'obtenir le rappel de l'ordre qui exige que les animaux canadiens soient d'abord inscrits dans les registres des Etats-Unis, et d'obtenir aussi que l'enregistrement en Canada soit accepté comme suffisant.

2. Emmagasiner à froid pour aider à l'exportation des produits agricoles périssables.

3. Modification des règlements de quarantaine en rapport avec l'importation des chevaux et des bestiaux de race.

4. Prolongation du privilège d'expédier les bestiaux en Angleterre par voie des ports américains.

5. Taux de fret des chemins de fer, et constatation de ce qui paraît injuste dans les différences que l'on y observe.

Au sujet des quatre item en dernier lieu mentionnés, le rapport suivant a été soumis par un sous-comité et adopté par le comité comme partie de son rapport :—

Votre sous-comité a l'honneur de faire rapport qu'il a pris en considération les papiers qui lui ont été soumis par votre ordre et qui ont été préparés par MM. Douglas, McCarthy, McMillan, Tolmie, Talbot et Rogers à la suite d'une réunion non officielle d'un certain nombre de membres du parlement qui s'intéressent au bien-être des cultivateurs du Canada et qui ont examiné ce qui pourrait être fait pour placer le surplus de leurs produits sur les marchés anglais dans la meilleure condition possible et au plus bas prix de transport.

Les questions qui suivent sont assez importantes pour mériter que le gouvernement y donne son attention aussitôt que possible :—

1. Transport à froid du beurre, fromage, viande, fruits, œufs et autres produits agricoles périssables.

2. Modification des règlements de quarantaine qui, sans exposer nos troupeaux aux maladies contagieuses, donnera plus de facilités pour importer les chevaux et bestiaux de race destinés à l'amélioration de nos troupeaux.

3. Prolongation du privilège d'expédier les bestiaux en Angleterre par voie de Boston ou autres ports américains, ce qui aura pour effet de diminuer les taux de fret.

4. La question des taux de fret des chemins de fer, y compris ce qui paraît être un système différentiel injuste, est des plus intéressantes, d'une importance majeure pour les cultivateurs du Canada, et devrait être étudiée avec le plus grand soin.

Le comité recommande que le gouvernement soit requis de placer dans le budget une somme d'argent suffisante pour établir un système efficace d'emmagasinage et de transport à froid, afin de placer nos produits agricoles de nature périssable sur les marchés anglais en bonne condition, ce qui aura pour effet d'éviter au cultivateur une forte perte résultant de la détérioration des produits durant le trajet. Le comité espère que ce système, une fois régulièrement établi, pourra bientôt se continuer sans aide de la part du gouvernement.

Le comité annexe au pré-ent rapport des extraits des papiers ci-dessus mentionnés dont il recommande l'impression comme appendice A de ce rapport, vû qu'ils traitent de questions importantes et qu'ils sont le résultat d'une enquête minutieuse. Il annexe aussi un état préparé par M. James W. Robertson, commissaire d'agriculture et d'industrie laitière, à la demande du comité (appendice B), démontrant quels efforts et quelles dépenses ont été faits par les colonies-sœurs de l'Australie et par le Danemark pour placer en bon état leurs produits de laiterie sur les marchés anglais. Aussi, un relevé de l'importation du beurre canadien par la Grande-Bretagne en 1895. (*Appendice No 2.*)

M. Choquette, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que Messieurs J. O. Pelland, J. A. Geoffrion et H. R. Fiset, soient nommés traducteurs des *Débats* au salaire de \$1,000 chacun à la place de Messieurs McLeod, Vanasse et Bouchard dont les services ne seront plus requis après qu'ils auront terminé leur part de la traduction des *Débats* de la présente session; et que la nomination et la rémunération de MM. Pelland, Geoffrion et Fiset ci-dessus mentionnés prennent effet à dater du commencement de la prochaine session du parlement.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 28) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'acte constitutif de la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne;

Bill (No 31) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara; et

Bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud.

Votre comité recommande que les bills qui précèdent soient placés sur les Ordres du Jour d'aujourd'hui, immédiatement après les affaires de routine, pour être pris en considération en comité général.

Votre comité recommande aussi que le bill (No 36) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et de la Vallée de la Nelson, soit retiré, parce que les promoteurs ont exprimé leur désir de ne pas procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session; et que les honoraires payés pour ce bill soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

M. Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, —Papiers concernant le service de steamers à grande vitesse sur l'Atlantique. (*Document de la session No 28.*)

Aussi,—Correspondance échangée entre le gouvernement et les entrepreneurs (contrat de la ligne Allan) depuis la date du dernier rapport ordonné par la Chambre des Communes le 5 mai 1891, et déposé le 18 mars 1892. (*Document de la session No 28a.*)

Et aussi,—Extrait d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le 21 février 1896, donnant son adhésion aux vues exprimées par les chambres de commerce des provinces maritimes, à l'effet que le gouverne-

ment ne devrait pas donner de subventions aux navires ayant leur ports d'attach^e en pays étranger, en Amérique. (*Document de la session No 28b.*)

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—*La réponse à une adresse à Son Excellence du 9 septembre 1896, demandant copie de la correspondance échangée entre l'honorable E. J. Flynn, premier ministre de Québec, et Sir Charles Tupper, concernant le chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur; aussi, copie de la correspondance échangée entre le dit honorable E. J. Flynn et l'administration actuelle au sujet du dit chemin.* (*Document de la session No 29.*)

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Scriver,

Ordonné, que le bill (No 36) constituant en corporation la Compagnie du Chemin de fer du Manitoba et de la Vallée de la Nelson soit retiré et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Scriver,

Ordonné, que le bill (No 28) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne; le bill (No 31) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, et le bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud soient inscrits sur les Ordres du Jour d'aujourd'hui, immédiatement après les affaires de routine, pour être délibérés en comité général, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 28) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 31) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent dix piastres et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil,—département de la Justice:—Somme additionnelle requise pour dépenses imprévues, \$1,000; un mois d'appointements à A. J. McGillivray, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$60; un mois d'appointements à F. Perchard, père, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$33.33; un mois d'appointements à F. Perchard, fils, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$17.50, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice savoir:—Traitement d'un nouveau juge de comté au Manitoba, \$2,000; somme additionnelle requise pour allocation de circuit, C.-B., \$1,000; cour Suprême du Canada—somme additionnelle requise pour dépenses imprévues, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-neuf piastres et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, savoir:—Gratification de deux mois de solde à la veuve du constable Suringer, \$100.65; allocation de retraite au constable Prud'homme, \$439.25, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes:—Pour payer à T. Graham ses services de commis surnuméraire, depuis le 1er juillet jusqu'au 30 septembre 1896, à raison de \$400 par année, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce:—Pour appointements d'un commis de la 3e classe, omis du budget principal, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur:—Pour appointements d'un commis de la 2e classe, omis du budget principal, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Commission géologique:—Somme additionnelle requise pour le salaire d'un messenger, lequel avait été inscrit par erreur dans le budget principal à \$300 au lieu de \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent trente-sept piastres et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat, savoir:—Pour payer à A. E. Blount, ses services d'écriture à l'ancien secrétaire d'Etat, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$256.66; somme additionnelle requise pour:—Papeterie dépensée en plus en 1895-96, \$241.32; divers, dépensé en plus en 1895-96, \$140,—\$381.32 pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux publics, savoir:—Pour solder des arrérages d'abonnement à des journaux, revues et autres publications, 1889-96, \$1,450; pour appointements d'un commis de 3e classe omis dans le budget principal, \$450, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur—Somme requise pour les appointements de T. W. Hodgins, depuis le 1er juillet 1896, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11 Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes—Somme requise pour les appointements de M. John Esdale, employé temporaire au service intérieur du département des Postes, depuis le 4 juillet 1896 jusqu'au 19 septembre inclusivement, à \$1 par jour—les dimanches non compris—nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour la législation, Sénat,—pour payer à la veuve ou à la famille de feu l'honorable sénateur Kaulbach le solde de son indemnité et de ses frais de route, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour malles en cuir dont la commande avait été faite à la dernière session, Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, savoir :—Deux commis surnuméraires pour la session de 1896, à \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer aux veuves ou aux familles des anciens députés ci-après mentionnés qui sont décédés durant la dernière session du parlement, le solde de leur indemnité et de leurs frais de route, savoir :—Lieut.-colonel G. Amyot, \$650.80; lieut.-colonel F. C. Denis-on, \$839; J. Bryson, \$1,014.20, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme de mille sept cent cinquante-huit piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique, savoir :—Statistique générale, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le recensement du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf piastres et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Annuaire statistique—Solde dû sur 1894, édition française, \$1,939.16; solde dû sur 1895, édition anglaise et française, \$1,650, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cent piastres et soixante-dix-sept centins, soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine, savoir :—Quarantaine des bestiaux, \$12,000; quarantaine générale et santé publique, \$18,000; quarantaine des bestiaux, pour réparer l'insuffisance du crédit de 1895-96, y compris \$333.33 pour le Dr McEachren, inspecteur-vétérinaire en chef de la Puissance, étant pour augmentation de services rendus, à dater du 1er mars 1896, tel que décidé par l'ex-ministre de l'Agriculture, dans un rapport au conseil en date du 9 mai 1896, \$6,500.77; lazaret de Tracadie—omis dans le budget principal, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices permanents pour l'Exposition de la Ferme expérimentale à Trois-Rivières, \$5,000; Ferme expérimentale centrale. Ottawa—Pour réparations et les appareils nécessaires à l'exécution du travail temporaire du laboratoire détruit par l'incendie, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir :—Somme additionnelle pour la Société de protection des immigrantes, Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf piastres et soixante-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—Solde de l'état-major, écoles et milice active, y compris les allocations :—Item A—Solde du député de l'adjudant général adjoint à Ottawa, pour 1896-97, \$1,800; appointements et gages, employés civils dans les districts militaires, pour juin 1896, \$1,150; appointements et gages, employés civils dans les districts militaires, restant à voter pour services, 1896-97, \$4,000; biens, travaux et édifices militaires—réclamations non payées, 1895-96, \$9,750; matériel de guerre et équipements—matériel commandé avant le 30 juin 1896, \$7,000; équipements de camp (spéciaux)—commandés avant le 30 juin 1896, \$15,000; grands et petits équipements—entreprises, 1895-96, \$17,000; grands et petits équipements (spéciaux) Arrêté du Conseil, 14 février 1896, \$125,207.50; transport et fret—réclamations non payées, 1895-96, \$4,000; cartoucherie fédérale—matière première pour la fabrication de cartouches Martini-Henry (commandées avant le 30 juin 1896), \$15,000; monuments sur champs de bataille canadiens—réclamations impayées le 30 juin 1896,

\$1,000; exercices militaires annuels, 1895-96, \$692.20; pour un chemin conduisant de la salle d'exercices, à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, au Fort-Edouard, \$4,000; la *Dominion of Canada Rifle Association*—subvention pour la construction d'un logement à l'usage des tireurs canadiens à Bisley, en Angleterre, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante-quatre mille quatre cent soixante et six piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les armes et matériel de guerre achetés en Angleterre en mars et en avril 1896:—Armes et munitions, \$814,466; canons, etc., pour l'armement de forts, \$100,000; pour la construction de plates-formes et le montage des grosses pièces achetées des autorités impériales, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer, savoir:—Chemin de fer Canadien du Pacifique—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et un mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial—agrandissement à Halifax, \$45,000; prolongement de l'embranchement dit *Halifax Cotton Branch*—soit au moyen d'une subvention pour la construction selon des conditions à arrêter avec la *Halifax Tramway Company*, ou bien au moyen d'une construction indépendante par le gouvernement, \$40,000; pour la construction de clôtures à neige sur les embranchements Oxford et Glasgow, du Cap-Breton et de Saint-Charles, \$12,000; travaux au quai à Dalhousie, \$3,000; agrandissement à Lévis, \$48,500; à voter de nouveau: montant des réclamations dites *hard pan* retenu de Sims et Slater, \$1,200; voies d'évitement et de garage à Saint-Valier, Saint-Pierre, Sainte-Louise, Sainte-Hélène, Saint-François, Cap Saint-Ignace, Saint-Philippe-de-Néri et Cacouna, \$3,600; pour niveler un terrain pour les voitures en arrière de la gare de la Rivière-du-Loup, \$1,600; pour la construction d'une maison de cantonniers avec salle d'attente pour les voyageurs et dépôt à marchandises, à Sacré-Cœur, \$1,500; agrandissement à Sayabec, \$500; agrandissement à Causapsal, \$750; pour 15 monte-charge dans le nouvel atelier de construction, \$400; pour la construction d'une maison de cantonniers avec salle d'attente pour les voyageurs et dépôt à marchandises à Lakeside, N.-B., \$1,500; pour la construction d'une maison de cantonniers avec salle d'attente pour les voyageurs et dépôt à marchandises, à Henderson's, N.-E., \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quatre-vingt-dix-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Annapolis et Digby:—Pour payer à Borden, Ritchie et Cie, frais judiciaires O'Neil et Campbell vs la Couronne, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir:—Chenal nord—approfondissement, élargissement et redressement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall:—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops,—agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray,—équipement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault-Sainte-Marie—construction et équipement (travaux exécutés), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Lachine—agrandissement, \$25,000; jugement de la cour Suprême dans la cause Saint Louis vs la Couronne, \$76,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau—William Davis et Fils, estimation définitive et intérêt, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Rapide Plat,—agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin ;

Mercredi, 30 septembre 1896

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins dix minutes, mercredi matin, s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 30 SEPTEMBRE 1896.

PRIÈRE.

M. Gibson propose, secondé par M. Sutherland,—Que la Chambre concoure dans le premier rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

M. Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Davies, que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion :—“ mais que la pratique de fournir une valise en cuir et une caisse de papeterie à chaque sénateur et membre de la Chambre des Communes soit discontinuée à l'avenir, et que l'ordre de la Chambre du 5 mai 1892, sanctionnant cette pratique, soit rescindé.”

Et la question étant posée que ces mots soient ajoutés :—Elle est résolue affirmativement.

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité mixte des Impressions du Parlement, mais que la pratique de fournir une valise en cuir et une caisse de papeterie à chaque sénateur et membre de la Chambre des Communes soit discontinuée à l'avenir, et que l'ordre de la Chambre du 5 mai 1892, sanctionnant cette pratique, soit rescindé.

Sur motion de M. Bain, secondé par M. Sproule,

Ordonné, que la Chambre concoure dans le second rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Fielding propose, secondé par Sir Richard J. Cartwright,—Que M. l'Orateur, quitte maintenant le fauteuil.

M. Davin propose, secondé par M. Boyd,—Que tous les mots après “ Que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—“ Vu les promesses faites par les chefs du parti libéral lorsqu'ils étaient dans l'opposition et les espérances qu'elles ont suscitées ;

“ Qu'en 1893 les principaux membres de la présente administration et du parti libéral, y compris MM. Laurier, Mulock, Davies, Sutherland et autres, au nombre de 51, ont voté en faveur d'une proposition portant “ qu'il est expédient de placer le fil d'engrèbage sur la liste des articles admis en franchise ” ;

“ Que les candidats de l'honorable premier ministre dans Manitoba et le Nord-Ouest ont promis que s'il arrivait au pouvoir, il mettrait le fil d'engrèbage, les instruments agricoles et l'huile de charbon sur la liste des articles francs de droits ;

“ Que des espérances dans ce sens ont par la suite été entretenues, à preuve qu'à une assemblée de l'Association libérale de Rockwood tenue le 15 août 1896 à Stonewall, une résolution de confiance en l'honorable M. Laurier et son gouvernement ayant été votée, il fut aussi adopté une motion en faveur de la mise du fil d'engrèbage, de l'huile de charbon, du fil barbelé et des clous sur la liste des articles francs de droits ;

“ Qu'en conséquence cette Chambre est d'avis que lorsque le tarif sera révisé, le gouvernement sera tenu en honneur à mettre les instruments agricoles, le fil d'engrèbage et l'huile de charbon sur la liste des articles francs de droits.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Bennett,	Davin,	Marcotte,	Quinn,
Bergeron,	Dupont,	Martin,	Roche,
Boyd,	Gillies,	Mills,	Rogers,
Carscallen,	Henderson,	Pettet,	Tolmie,
Casgrain,	LaRivière,	Powell,	Tupper (Sir C. H.) et
Chauvin,	McAlister,	Prior,	Wood (Brockville).—26.
Cochrane,	McDougall,		

CONTRE :

Messieurs

Angers,	Clarke,	Hale,	McMullen,
Bain,	Corby,	Haley,	Madore,
Bazinet,	Costigan,	Harwood,	Maxwell,
Beattie,	Craig,	Henry,	Meigs,
Beausoleil,	Davies,	Hurley,	Mignault,
Beith,	Desmarais,	Hutchison,	Montague,
Belcourt,	Dohell,	Joly de Lotbinière (Sir H.)	Moore,
Bell (Picton),	Domville,	Kendry,	Morin,
Bernier,	Douglas,	Kloepfer,	Morrison,
Bethune,	Dyment,	Landerkin,	Mulock,
Blair,	Earle,	Lang,	Oliver,
Blanchard,	Ellis,	Langelier,	Osler,
Boisvert,	Erb,	Laurier,	Paterson,
Borden (King),	Ethier,	Legris,	Préfontaine,
Bostock,	Fauvel,	Lemieux,	Proulx,
Bourassa,	Featherston,	Lewis,	Reid,
Bourbonnais,	Ferguson,	Livingston,	Richardson,
Britton,	Fielding,	Logan,	Savard,
Broder,	Fisher,	Macdonald (Huron),	Scriver,
Brodeur,	Fitzpatrick,	Macdonald (King),	Semple,
Brown,	Flint,	Macdonell (Selkirk),	Somerville,
Bruneau,	Fortin,	Mackie,	Stenson,
Burnett,	Foster,	MacLaren,	Stubbs,
Cameron,	Fraser (Guysboro'),	MacPherson,	Sutherland,
Campbell,	Fraser (Lambton),	McCarthy,	Talbot,
Cargill,	Frost,	McCormick,	Tarte,
Caron (Sir Adolphe),	Gauthier,	McGugan,	Taylor,
Carroll,	Geoffrion,	McHugh,	Tisdale,
Cartwright (Sir Richard),	Gibson,	McInnes,	Turoot,
Casey,	Gilmour,	McIsaac,	Wilson,
Christie,	Gillet,	McLennan (Inverness),	Wood (Hamilton), et
Clancy,	Haggart,	McMillan,	Yeo.—128.

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale:—Elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux,—canal Lachine,—pour terminer la station d'éclairage électrique, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Beauharnois—travaux aux entrées supérieure et inférieure, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Carillon et Grenville—construction de caissons d'estacades et d'un magasin, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill D (No 35) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Albert Nordheimer," et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en fait rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté sans amendement.

Sur motion de M. Lount, secondé par M. McAlister,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre renvoie la preuve etc., faite devant le comité spécial du Sénat auquel a été renvoyé le bill suivant, savoir :—

Bill D (No 35) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Albert Nordheimer."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir :—Canal de la Trent—Construction d'une passe-migratoire à Linday, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Farran's Point, savoir :—Pour terminer le dragage du canal aux dimensions originaires, \$3,500; prolongement de la jetée à l'entrée supérieure, et dragage du canal à travers la Pointe Avoyon jusqu'à l'eau morte, dans la baie d'Empey, pour donner neuf pieds d'eau aux navires qui remontent, \$20,000; réparations à la jetée directrice et à l'écluse (dont \$500 à voter de nouveau), \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Rapide-Plat :—Abaisser les buses à l'écluse 23, et réparations des murs de rechute, etc., \$19,000; appareils à lever les vantaux, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops :—Dragage du canal aux dimensions originaires, \$10,000; nouvelle porte à l'écluse 26 (à voter de nouveau), \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Iroquois :—Nouvelle porte à l'écluse 25 (à voter de nouveau), \$4,000; pour terminer le renouvellement de la jetée à l'entrée, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall :—Réparations à faire aux nouvelles écluses Nos 15 et 17 (dont \$4,000 à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excedant pas onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland :—Renouveler les portes d'écluse à Port-Colborne, \$7,000 ; renouveler le coursier, \$3,000 ; renouveler le pont-tournant à Stromness, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ontario, savoir :—Port de Collingwood—travaux d'amélioration, \$20,000 ; Rivière-à-la-Pluie—travaux dans le chenal de la navigation, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trois mille cent une piastres et trente-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Québec, savoir :—Chenal de la navigation dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excedant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir :—Port de Nanaimo—travaux dans le chenal du sud, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trois cent quarante-huit piastres et vingt et un centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Nouveau-Brunswick,—Lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux mille sept cent quatre-vingt-neuf piastres et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Québec, savoir :—Édifices publics de Coaticook—réparations, renouvellements et autres travaux, \$1,287 ; bureau de poste de Québec—nouvelle aile et réparations et altérations aux vieux corps de bâtiment, ameublement, etc., \$155.35 ; bureau de poste de Rimouski—douane, etc., \$124.47 ; pénitencier de Saint-Vincent de Paul, \$618.15 ; édifices fédéraux—renouvellements, réparations et autres travaux, etc., \$604.13, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excedant pas onze mille six cent vingt-huit piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Ontario, savoir :—Édifices fédéraux—renouvellements, réparations et autres travaux, etc., \$6,096.48 ; édifice public de Brantford—règlement de la réclamation municipale pour la construction de trottoirs en face de l'édifice fédéral, et d'un égout dont profite l'édifice, \$932.34 ; imprimerie de l'État, Ottawa—échelle d'incendie, \$1,100 ; édifice publics, Ottawa—renouvellement des trottoirs en face du palais du parlement, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excedant pas huit cent cinquante piastres et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Manitoba, savoir :—Édifices fédéraux—renouvellements, réparations et autres travaux, \$171.20 ; bureau de poste—renouvellements et réparations à l'appareil du chauffage, \$679.22, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux mille soixante et quatorze piastres et quatre-vingt-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, territoires du Nord-Ouest, savoir :—Édifices fédéraux—renouvellements, réparations et autres travaux. \$302.85 ; hôtel du gouvernement à Régina—à payer pour l'emplacement, \$1,590 ; bureaux des terres et du registraire à Prince-Albert, \$69.40 ; palais de justice, poste de police et chambres de détention, \$112.70, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Colombie-Britannique, savoir :—Salle d'exercices de New-Westminster—installation de l'éclairage électrique, \$600 ; quarantaine de William's-Head—protection contre les incendies, peinture, etc., \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trente-six mille cinq cent trente piastres soixante et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, réparations, éclairage, etc.—Édifices publics à Ottawa, y compris réparations des appareils de ventilation et d'éclairage, matériaux, ameublement, etc., \$12,252.19 ; Musée de géologie à Ottawa—travaux d'appropriation faits au bâtiment loué le 12 juin 1896, \$2,000 ; édifices publics, Ottawa—terrains, \$300 ; édifices publics, Ottawa, y compris les ponts et chaussées—gaz et éclairage électrique, \$297.30 ; édifices

publics, Ottawa—pour payer à Wm Howe ses notes de peinture, vitrage, nettoyage, etc., de 1889 à 1892, approuvées par arrêté du conseil, 6 février 1896, et ordonnancées, \$5,181.61; parc Major's Hill, \$83.55; Rideau Hall, y compris les terrains—renouvellements, réparations et autres travaux, ameublement, entretien, \$4,107.80; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices fédéraux, \$8,056.52; service d'eau, édifices fédéraux—somme additionnelle nécessaire, \$2,000; éclairage des édifices fédéraux, \$2,251.79, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent onze piastres et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour les fermes expérimentales, savoir:—Nouveaux édifices et améliorations, renouvellements, réparations, etc., en rapport avec les édifices existants, les clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent soixante et douze piastres et soixante et neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le dragage, savoir:—Dragueurs—réparations, \$1,089.96, dragage, Manitoba, \$1,882.73, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinquante-deux piastres et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts, savoir:—Ponts, cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, glissoirs, le canal Rideau et ses approches—réparations ordinaires, \$96.13; ponts des Sapeurs et Dufferin, Ottawa—contribution au pavage en asphalte des approches par la ville, selon la convention, \$5,956, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent huit piastres et soixante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les télégraphes, savoir:—Lignes aériennes sur la côte nord du Saint-Laurent:—Pour l'achat de D. H. Têtu, de terrains, bâtiments, meubles garnitures, etc., à la station de télégraphe de la Rivière Pentecôte, en règlement complet de toutes réclamations, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatorze piastres et quatre-vingt-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Galerie nationale des arts, \$43.25; appointements des ingénieurs, dessinateurs, commis, division de l'ingénieur, \$371.67, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Nouvelle-Ecosse:—Bâtiment de l'immigration d'Halifax, achèvement (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Nouveau-Brunswick:—Hôpital de la marine, Saint-Jean—clôture, nivellement, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Québec:—Bâtiments de l'immigration de Québec sur la levée Louise et brise-lames et bâtiments sur le quai de la Reine, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Ontario, savoir:—Edifices publics fédéraux à Toronto—améliorations, renouvellements, réparations, etc., \$8,000; édifices publics d'Ottawa—renouvellement de chaudières dans le bloc de l'est, \$5,000; bureau de poste et douane d'Arnprior, etc., sous contrat, \$10,000; douane de Kingston—changements à l'appareil de chauffage, \$800; terrains des édifices publics, Ottawa—nouveaux trottoirs et chemins, \$17,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Territoires du Nord-Ouest:—Bureau des terres à Regina—reconstruction de l'édifice incendié, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics en général:—Bâtiments de la quarantaine—entretien, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse:—Boularderie—quai au passage d'eau de Ross, \$2,800; Pointe de l'Eglise—extension du brise-lames, \$4,000; Huntsport—quai, \$6,000; Margaretville—reconstruction de la jetée, \$5,000; Morden—réparations au quai, \$4,000; Oyster-Pond—réparations au brise-

lames, \$700; Port-Hood—réparations au quai, \$1,500; Port-Maitland, comté de Yarmouth—réparations au brise-lames, \$3,500; Anse aux Truites—réparations au brise-lames, \$4,000; port de Yarmouth—réparations aux ouvrages de protection, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouveau-Brunswick:—Anderson's-Hollow—réparations au brise-lames, \$1,100; port de Saint-Jean—réparations et extension des ouvrages de protection à la base du Fort-Dufferin, \$3,400; Anse aux Harengs—réparations au brise-lames, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ile du Prince-Edouard:—China-Point—réparations aux jetées, \$500; New-London—réparations, \$750; Port-Selkirk—réparations au quai, \$600; port de Summerside—ouvrages de protection, \$7,500; Tignish—réparations au brise-lames, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Québec:—Chicoutimi—extension du quai, \$5,000; Coteau du Lac—réparations au quai, \$500; Coteau-Landing—réparations au quai, \$1,000; Grand-Pabos—réparations au brise-lames, \$500; Kamouraska—réparations au quai, \$1 000; L'Assomption—amélioration de la rivière, \$1,000; Petit-Métis—études en vue de former un port de refuge, \$3,000; bas du Saint-Laurent—débarcadères pour les bateaux de pêche, \$1,500; New-Carlisle—réparations au quai, \$850; Port-Daniel—réparations au quai, \$2,000; Rivière-Ouelle—réparations au quai, \$2,000; rivière de Sainte-Anne-de-la-Pérade—réparations aux ouvrages de protection, \$3,000; Sainte-Anne du Saguenay—extension du quai jusqu'à la rive, \$5,000; Sainte-Famille—réparations au quai, \$1,500; Saint-Irénée—réparations et extension du quai jusqu'à la rive, \$4,000; Saint-Jean Port-Joli—réparations au quai, \$500; Trois-Rivières—réparations au brise-glaces, \$500; rivière Touladie—amélioration de la, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ontario:—Chenal de Burlington—réparations aux jetées, \$10,000; Cobourg—réparations aux jetées, \$3,000; Goderich—reconstruction du brise-lames et réparations aux jetées, \$28,000; Kincardine—réparations aux jetées, \$15,000; Kingsville—réparations au débarcadère, \$10,000; L'Orignal—reconstruction du quai, \$14,500; Port-Burwell—amélioration du port, pourvu que les intéressés dépensent une somme de \$50,000, \$15,000; rivière Thames—dragage à l'embouchure de la, \$6,000; Thornbury—réparations au quai, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières—Colombie-Britannique—rivière Colombie—protection de la rive à Revelstoke, le gouvernement de la Colombie fournissant une somme égale, \$10,500; rivière Colombie—enlèvement de roches en amont de Revelstoke, \$2,000; rivière Colombie—amélioration de la navigation au pied des rapides de Kootenay—à voter de nouveau, \$800, \$1,000; rivière Duncan—amélioration de la, \$3,000; rivière Okanagan—amélioration de la, \$500; quarantaine de William's-Head—réparations au quai et amélioration du service de l'eau, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et estacades—rivière Coulonge, district de l'Ottawa—pour faire face au règlement entier et final de toutes les réclamations pour les dommages passés et futurs aux propriétés riveraines par le refoulement de l'eau, causé par la construction d'un barrage à High Falls, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts,—Pont des Sapeurs, Ottawa—réparations extraordinaires, \$6,000; approche du pont Union du côté de Hull—pavage permanent de la chaussée, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les télégraphes,—Lignes de télégraphe aérien et sous-marin sur les côtes de la mer et les îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent et les provinces maritimes, savoir :—Ligne aérienne sur la côte nord du Saint-Laurent—prolongement depuis la Pointe aux Esquimaux vers l'est \$12,000 ; ligne de télégraphe entre Margaree et Chéticamp—posage de nouveaux poteaux, \$1,000 ; lignes de télégraphe, Ontario—déplacement du câble de l'île Pelée à partir de la Baie des Pigeons et son immersion de nouveau en passant par le phare Dummy, \$1,500 ; lignes de télégraphe—Colombie-Britannique :—Pour fournir une ligne alternative reliant le Cap Beale et Carmenah à Victoria en prolongeant la ligne French-Creek—Alberni, vers le sud jusqu'à la côte sud-ouest de l'île Vancouver, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers : Galerie nationale des arts—Nouvelle somme requise, \$1,000 ; monument à Champlain dans la ville de Québec—contribution, \$3,000 ; pour payer une moitié des appointements du photographe du département, l'autre moitié de ses appointements ayant été fournie par le ministère des Chemins de fer et Canaux, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent soixante-dix-sept piastres soixante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics :—Ligne télégraphique entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$973.33 ; ligne télégraphique et câble des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais d'exploitation du steamer *Newfield* ou autres navires, lorsque requis pour le service du câble, \$904.31, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cent trente-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour les postes :—Pour pourvoir à la différence entre \$14,118.50, le montant dû à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique en vertu de l'arrêté du conseil du 19 février 1896, jusqu'au 30 juin 1896, d'après le nouvel ajustement des tarifs sur différents embranchements, et \$7,100 le montant voté lors de la dernière session, \$7,018.50 ; pour pourvoir au montant qui deviendra dû à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour l'année terminée le 30 juin 1897, en vertu de l'arrêté du conseil du 19 février 1896, \$14,118.50, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit piastres et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux :—Chemin de fer Intercolonial—Pour l'installation de cabinets à l'anglaise et la construction d'égouts à Rimouski, \$200 ; canal Beauharnois—réparations (réparer le mur à l'entrée d'en haut), \$1,000 ; remboursement, payé de trop pour loyer d'un lot de terre, \$30.67 ; canal Lachine—paiement à J. B. Papineau de ses gages pendant le temps qu'il a été retenu chez lui à raison de blessures reçues en service le 10 juillet 1895, 143 jours à \$1.25, \$178.75 ; paiement à MM. W. et G. H. Tate pour la mise de navires dans le bassin de radoub, et leur hivernement, \$410.62 ; canal Cornwall—réparations (en général), \$1,000 ; canaux de Williamsburg—réparations (en général), \$600 ; écluse Sainte-Anne—réparations (en général), \$400 ; canal de Carillon et de Grenville—réparations (en général), \$400 ; canal Rideau—personnel, \$250 ; réparations, \$1,020 ; paiement à Wm Doran du temps perdu pendant qu'il a été retenu chez lui par suite de blessures reçues en service dans le mois de mai 1895, 14½ jours à \$1.25, \$18.13—\$1,288.13 ; canal Chambly—réparations (en général), \$1,000 ; canal Murray—réparations (en général), \$1,000 ; dragueurs, canal Rideau—réparations des châlans, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolutions à rapporter.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, jeudi matin ;

Jeudi, 1er octobre 1896.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence ;

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant découverts), et il est comme suit :—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1897, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 30 septembre 1896. (*Document de la session No 4b.*)

Sur motion de M. Fielding, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire additionnel soient renvoyés au comité des Subsidés.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins vingt-quatre minutes, jeudi matin, s'ajourne à ce jour.

JEUDI, 1^{ER} OCTOBRE 1896.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De l'Union Typographique de Hamilton, No 129, et de l'Assemblée Mayflower, No 6564, des Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario, demandant l'augmentation de la taxe imposée sur les immigrants chinois et japonais en Canada.

M. Choquette propose, secondé par M. Guay,—que le quatrième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session, soit maintenant adopté.

Et la question étant posée sur la dite proposition, la Chambre se divise,—et elle est résolue affirmativement.

M. Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 31 août 1896, demandant copie de tous mémoires, résolutions ou autres documents de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest au sujet d'une augmentation de subsides, et de toute correspondance à ce sujet. (*Document de la session No 30.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 16 septembre 1896, demandant copie de tous rapports approuvés par le Bureau de la Trésorerie, et de tous ordres du conseil soumis à Son Excellence entre le 23 juin et le 8 juillet derniers. (*Document de la session No 31.*)

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par Sir Richard J. Cartwright,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la dite motion:—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et dix-huit piastres et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le service océanique et fluvial, steamers fédéraux, savoir:—Pour payer les frais de halage du steamer *Quadra* de dessus le récif Fulford et son remorquage jusqu'au port de Victoria, tel que convenu entre l'agent du département et le capitaine du remorqueur, \$4,000; pour payer les frais de litige à propos du steamer *Druid*, \$178.42, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—Pour faire face à l'établissement d'un sifflet de brume à Belle-Isle, \$20,000; pour fournir deux bouées à gaz sur le lac Erié, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Pour faire face aux dépenses de la commission britannique nommée sous l'autorité de la convention relative aux réclamations de la mer de Behring, et la rémunération et les dépenses des avocats et des témoins, et autres dépenses s'y rattachant, \$30,000; pour payer le coût d'une nouvelle goélette à voiles construite pour le service de protection des pêcheries, pour remplacer le *Vigilant*, y compris les voiles, \$10,500; pour payer la balance des frais de recouvrement des honoraires de licences exigés à tort par le gouvernement de Terre-neuve des pêcheurs du Canada, \$500; pour faire face aux dépenses des experts dans leur enquête sur la vie des phoques, sous l'autorité des règlements établis par

la sentence arbitrale, mer de Behring, \$3,500; pour faire face aux frais judiciaires dans la cause du steamer *Coquitlan* devant la cour Suprême des Etats-Unis, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent quarante-trois piastres et soixante et cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine: —paiement des réparations à l'hôpital de la marine, Miramichi, \$1,000; paiement à M. A. J. McCallum de la somme accordée pour médicaments fournis à l'hôpital de la marine, Yarmouth, pendant une période de deux à trois années, antérieurement au 13 avril 1892, ses livres et papiers ayant été détruits dans un incendie, \$143.65, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-trois piastres et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Paiement de la balance du compte dû au professeur C. H. McLeod, de l'université McGill, pour services rendus en déterminant la longitude de Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Ontario, Québec et Nouveau-Brunswick:—Pour pourvoir aux appointements d'un instituteur à la Grande-Anse, Nouveau-Brunswick, \$250; pour pourvoir à l'appareil de chauffage et à la toiture en ardoise de la nouvelle école d'industrie de Mount-Elgin, \$2,500; pour pourvoir à l'entretien de 15 autres élèves à l'école d'industrie de Mount-Elgin, à \$60 chacun, \$900; pour pourvoir aux soins médicaux à donner aux Sauvages habitant la contrée entre Pogamasing et la rivière Blanche sur la ligne C.C.P., \$250; pour pourvoir à l'achat d'outils pour la bande de Wabanoosh, lac Nipigon, \$50; pour pourvoir au règlement d'une ancienne réclamation de la part des Chippewas de la Thames, parce que les Sauvages Muncy auxquels le département des Affaires des Sauvages avait donné des billets de location, avaient commis des empiétements sur leur réserve, \$17,640, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cent soixante et seize piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, —Pour pourvoir à une maison d'école, \$400 et aux appointements d'un instituteur, \$300, pour une école au Lac-aux-Noix et au Lac-la-Pêche, agence des Buttes-du-Tondre, \$700; pour pourvoir à l'entretien de 8 élèves au pensionnat de la réserve des Piégânes, à \$72 chacun, \$576; pour pourvoir à l'entretien de 15 autres élèves au pensionnat de Birtle, à \$72 chacun, \$1,080; pour pourvoir à la dépense nécessaire afin de transporter les bâtiments actuels sur un nouvel emplacement et pour la construction de dépendances à l'école d'industrie d'Elkhorn, \$5,000; pour agrandir les bâtiments et construire des dépendances à l'orphelinat McDougall, Morley, \$2,000; pour pourvoir à la construction de nouvelles dépendances à l'école d'industrie de Brandon, \$1,000; pour pourvoir à la construction de nouvelles salles de classe à l'école d'industrie du Daim-Rouge et pour un appareil de chauffage, \$1,800; paiement du transport des Sauvages canadiens à partir du Montana, et dépenses alors encourues, \$2,000; pour pourvoir à la construction et à l'installation d'une tannerie sur la réserve des Pieds-Noirs, et pour les services d'un instituteur, \$1,300; pour pourvoir à l'entretien de dix autres élèves au pensionnat de Crowstand, à \$72 chacun, \$720, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Pour payer les dépenses de la délimitation des frontières entre le Canada et les Etats-Unis, le long des frontières du Nouveau-Brunswick, de Québec, d'Ontario et de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses d'exploration, arpentage, etc., dans le pays situé entre la rivière Stickine et les sources du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement de 600 exemplaires reliés du rapport de la convention relative à la grande navigation intérieure, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, étant le montant nécessaire pour payer à John B. Davis une indemnité pour le quart sud-ouest de la section 18, township 18, rang 15, à l'ouest du 2nd méridien, terre que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a demandée en vertu de l'article 94, 51 Vict., ch. 29, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, étant le montant requis pour payer six forets à puits à être employés dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et neuf piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour paiement à Mme L. A. Kingsmill pour clavographie de l'index analytique de la preuve devant la Commission des liqueurs spiritueuses, 3,390 folios à 5c, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, étant un nouveau montant requis pour commutation de droits de douanes sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la défense, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et dix-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement du voyage de l'honorable A. R. Dickey et de son parti au Manitoba, et retour, commission des écoles, en mars 1896, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement des frais du litige dans la cause de Woodburn vs la Reine, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, savoir:—Paiement à L. A. Fréchette pour les traductions de matières techniques, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection de l'éclairage à l'électricité,—Pour pouvoir au paiement des instruments étalons déjà achetés ou commandés durant le dernier exercice, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales:—Nouveau montant requis pour dépenses contingentes, etc., etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales:—Nouveau montant requis pour arpentage, impression des plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers, en général:—Commission d'enquête dans les affaires des pénitenciers du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents soixante et six piastres et quatre-vingt-quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Montant requis pour payer les appointements et dépenses de voyage des inspecteurs de ports, \$3,000; divers—montant requis pour payer les reliures, impressions et la papeterie pour le service extérieur des douanes, \$3,000; paiement d'une balance due sur les dépenses contingentes de l'exercice 1895-96, balance qui provenait de ce que l'on avait payé à même le crédit pour les dépenses contingentes de 1895-96, les appointements de certains fonctionnaires dont les charges avaient été créées par arrêté du conseil, et les augmentations d'appointements d'autres employés autorisés par arrêté du conseil, \$10,751.94; montant requis pour trois mois d'appointements, jusqu'au 30 septembre 1896, des fonctionnaires nommés par un arrêté du conseil, et pour les augmentations accordées à des fonctionnaires, en vertu d'un arrêté du conseil, pour lesquelles aucun crédit n'avait été obtenu, ainsi que pour les appointements pendant la même période des fonctionnaires, appointements pour lesquels il n'avait pas été pourvu, \$5,815, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture:—1 premier commis, omis, \$1,887.50; 1 commis de la 1re classe, appointements, \$1,487.50 seulement \$1,400 votées, \$87.50; 1 commis de la 3e classe, appointements, \$950, seulement

\$550 prévues, \$400; 1 messenger, prévision en moins, \$30.00; inspecteur de quarantaine, F. C. Chittick, à voter de nouveau la somme portée au budget principal, 1895-96 (périmée) \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et subventions à des steamers:—Pour un service à vapeur entre Victoria, C.-B., et San-Francisco, pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1895—à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Digby, N.-E., du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à vapeur tous les quinze jours entre Liverpool, G.-B., et Saint-Jean, N.-B., durant les mois d'hiver de 1896-97, au moins dix voyages complets, aller et retour, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service tous les quinze jours entre Halifax, Saint-Jean de Terre-neuve et Liverpool, G.-B., du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin ;

Vendredi, 2 octobre 1896.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :—

Bill (No 13) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de poudre de Hamilton."

Bill (No 15) intitulé : " Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound et la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Parry-Sound, sous le nom de Compagnie de chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 32) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 septembre 1896, demandant copie des instructions données par les autorités aux officiers du chemin de fer Intercolonial au sujet du déplacement des employés de ce chemin quelque temps avant le 23 juin 1896, jour des élections, afin de les empêcher de voter dans les comtés où ils étaient domiciliés; aussi, un état donnant les noms des personnes qui ont donné ces instructions et faisant connaître en vertu de quelle autorité elles les ont données. (*Document de la session No 32*)

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins un quart, vendredi matin, s'ajourne à ce jour.

 VENDREDI, 2 OCTOBRE 1896.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Beattie,—la pétition du Conseil des Métiers et du Travail de London.

M. Gibson, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Vu que le comité ne tiendra plus de séance durant cette session, il recommande que son président soit autorisé à ordonner l'impression, etc., de tous rapports ou réponses qui pourraient venir des deux Chambres, et de régler jusqu'à la clôture de la session toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil :—Département des Douanes—aides aux écritures, \$1,000 ; impressions et papeterie, \$500 ; divers, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la législation, Sénat, savoir :—Nouvelle somme requise pour la session de 1897 :—Pages, \$900 ; messagers sessionnels, \$1,750 ; femmes de journée, \$800 ; papeterie, \$5,900 ; *Débats*, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dix-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, savoir :—Nouvelle somme nécessaire pour la papeterie pour la prochaine session, \$6,000 ; pour fournir des valises en vertu de l'ordre de la Chambre de 1892, \$5,325 ; pour permettre à l'honorable John Costigan de recevoir son indemnité sessionnelle pour la présente session, sauf la déduction habituelle pour les jours d'absence, \$694, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du parlement :—dépenses contingentes :—pour payer les messagers sessionnels suivants pour la seconde session de 1896 (soit cinquante jours) du 19 août au 7 octobre 1896 :—G. W. Mitchell, 50 jours à \$2.50, \$125 ; Wilfred Drouin, 50 jours à \$2.50, \$125, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique :—Pour encourager l'établissement et l'entretien des crémèries dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour permettre au commissaire de l'agriculture et de la laiterie d'encourager les intérêts de la laiterie au moyen d'avances sur le lait et la crème et pour la fabrication du beurre dans les crémèries dans les Territoires du Nord-Ouest, avances remboursables avec le produit de la vente de ce beurre, qui sera placé au crédit du Fonds du Revenu consolidé, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour deux mois de gratification à Mme W. McNaughton Jones, veuve de feu le Dr W. McNaughton Jones, surintendant général des quarantaines dans la Colombie-Britannique (appointements, \$2,500), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine des bestiaux, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour fournir l'emmagasinage frigorifique et le transport des produits alimentaires périssables du Canada, et assurer la reconnaissance de la qualité de ces produits sur les marchés de la Grande-Bretagne, sans détérioration, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice :—Pour la construction d'un bureau régimentaire annexé à la salle d'exercices à Charlottetown, \$500; compensation à Mme Mary Burns, veuve de feu le caporal J. Burns, du régiment royal d'infanterie canadienne, \$300; collège militaire royal du Canada : pour payer deux mois de solde, \$527.22, et les frais de voyage jusqu'à sa résidence, du major général D. R. Cameron, C.M.G., ci-devant commandant du collège militaire royal à Kingston, \$1,600; médailles de Bisley, \$200; pour réparer le quai militaire à l'île Sainte-Hélène, à Montréal, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent quarante-sept piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour les Territoires :—Rébellion, Territoires du Nord-Ouest—pour payer le lieutenant-colonel Achille Fraser, 88e bataillon de la milice, 1,185 jours d'allocation, à \$3.50 par jour, pendant qu'il était employé au service spécial à Winnipeg. Approuvé par l'arrêté du conseil du 10 avril 1896, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer :—Intercolonial—pour construire un quai de chargement et une voie de garage à la station de Saint-François, \$350; pour payer des terrains et des dommages dans le Cap-Breton sur le chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir :—Welland—Différence de valeur des terrains échangés avec le chemin de fer du Grand Tronc, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour défrayer le coût d'entretien du dragueur de l'Etat, lorsqu'il travaille dans la rivière Seugog, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux,—Canal Rideau—Pour draguer la rivière Cataract entre Kingston et Kingston Mills, \$3,000; pour compléter les travaux d'approfondissement à Merricksville et Newboro', \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine—Pour payer deux mois d'appointements comme gratification à Madame McMillen, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics,—Nouvelle-Ecosse,—Edifice fédéral d'Halifax—remodeler le présent système d'éclairage électrique, examiner les tuyaux à gaz, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 32) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud," lequel est lu comme suit, savoir :—

Page 2, ligne 21, retranchez depuis "pourra" jusqu'à "construire" dans la ligne 25.

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

18. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ontario, savoir :—Bureau de poste d'Ottawa—pavage en asphalte de l'esplanade en avant de l'édifice, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quatre mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, territoires du Nord-Ouest,—Edifices publics fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$3,500; changements, réparations, mobilier, etc.—palais de Justice à Moosomin, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excedant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics en général,—édifices publics en général, \$5,000; édifices publics fédéraux, éclairage—nouvelle somme requise, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excedant pas seize mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse,—Arisaig—réparations au quai, \$1,800; pointe Chéticamp—nouveau quai, \$2,000; pointe Cribbon—réparations au quai, \$3,000; Joggins—réparations au brise-lames, \$1,500; Judique, —nouveau quai, \$2,000; Pugwash—nouveau quai, \$4,000; Wallace—nouveau quai, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouveau-Brunswick,—Dragage entre la rivière Saint-Jean et le Grand Lac, \$1,500; Quaco—réparations au brise-lames, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excedant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ile du Prince-Edouard,—Belfast—réparations à la jetée, \$500; Rustico—réparations au brise-lames, 500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

24. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trente-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Québec,—Baie Saint-Paul—réparations et améliorations au quai, \$3,500; Berthier—brise-glaces, \$3,000; Cap à l'Aigle—réparations et prolongement du quai, \$3,000; L'Islet—réparations au quai, \$600; Longueuil—réparations au quai, \$2,000; Lotbinière—nouveau quai, \$4,000; Montmagny—reconstruction du tablier du quai, \$4,000; écluse de la rivière du Lièvre—réparations, \$2,400; Rivière du Sud—ouvrages de protection, \$4,000; Saint-Valentin—nouveau quai et approche, \$5,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trois mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ontario,—Pénétanguishene—réparations au quai, \$600; Port-Elgin—réparations au brise-lames, \$1,000; Port-Stanley, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excedant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les télégraphes, ligne aérienne et de câble sur les côtes de la mer et les îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent :—Pour relier l'île aux Coudres à la ligne de télégraphe de l'Etat sur la côte nord du Saint-Laurent, \$2,500; pour relier Saint-Alexis à l'anse Saint-Jean, ligne du Saguenay, \$4,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Pour payer à la veuve de feu Thomas Carbray, réparateur général des télégraphes qui fut accidentellement brûlé à mort le 14 avril 1896 à bord de la barge naufragée *Elsie*, une gratification égale à 3 mois de sa rémunération moyenne lorsqu'il était de service, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

28. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quinze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier :—Nouvelles sommes requises pour la construction de phares et d'aides à la navigation, comme suit :—Trois nouveaux phares sur le lac des Bois; phare et sifflet de brume sur l'île du Pot-de-Fleurs, Baie Georgienne; feu d'alignement à Port-Stanley; aides à la navigation dans la

Colombie-Britannique, y compris des phares et des sifflets de brume sur les Sœurs et à l'entrée à Vancouver et fin au bout d'un mât à Chemainus, C.-B., et phare à Eastern-Harbour, Chéticamp, N.-E., \$15,100; pour payer les appointements de James Mitchell, ci-devant inspecteur des phares dans le Nouveau-Brunswick, du 1^{er} octobre 1891 au 31 décembre 1891, étant la date entre sa suspension et la date de sa mise à la retraite, trois mois à \$100 par mois, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial:—Pour fournir un remorqueur pour le service de la malle en hiver entre le Cap Traverse, I.P.-E., et le cap Tormentine, N.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et à des steamers:—A ajouter à la somme de \$5,000 prévue dans le budget principal—la somme totale (\$8,000) à appliquer comme suit:—Le service devra être fait par deux steamers approuvés, comme suit: service quotidien entre Port-Mulgrave, Arichat et le cap Canso; quatre voyages par semaine entre Port-Mulgrave et Guysborough; deux voyages par semaine durant la saison de navigation entre Port-Mulgrave et Port-Hood, l'un de ces voyages devant se faire jusqu'à Margaree, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres (durant les négociations relatives à la ligne rapide) outre les \$25,000 prévues dans le budget principal; la somme totale de \$40,000 devant être appliquée comme suit:—Dans les mois d'été, un service entre Saint-Jean, Halifax et Londres connue jusqu'à présent; dans les mois d'hiver; des services directs de Saint-Jean à Londres et de Halifax à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur (durant les négociations relatives à la ligne rapide) entre Saint-Jean, N.-B., et Glasgow, durant l'hiver prochain, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur (durant les négociations relatives à la ligne rapide) entre Saint-Jean, Dublin et Belfast, durant l'hiver prochain, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Somme requise pour rembourser à M. James J. Foster, de Birtle, Manitoba, le bonus payé par lui pour une coupe de bois dans ce qui est connu sous le nom de "Territoire contesté," pour l'année finissant le 30 juin 1897.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, étant la somme requise pour rembourser à la police à cheval du Nord-Ouest l'aide donnée aux métis indigents durant les années 1895-96 et 1896-97, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de 500 exemplaires du *Canadian Parliamentary Companion*, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'une autre expédition par eau à la Baie d'Hudson pour connaître définitivement, si c'est possible, la praticabilité de la route pour les fins commerciales, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'achèvement du monument aux soldats de la rébellion du Nord-Ouest, la cité de Toronto et les citoyens devant fournir chacun des sommes égales, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de l'assemblée de la *British Medical Association*, à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement des frais de transport de Son Excellence Li Hung Chang et de sa suite à travers le Canada depuis les chutes Niagara jusqu'à Vancouver, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille quatre cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes,—Nouvelle somme requise pour faire face aux appointements et aux dépenses contingentes des divers ports d'entrée dans les différentes provinces, savoir :—Nouvelle-Ecosse, \$825 ; Nouveau-Brunswick ; \$900 ; Ile du Prince-Edouard, \$100 ; Québec, \$8,890 ; Ontario, 10,100 ; Manitoba, \$3,000 ; Colombie-Britannique, \$3,000 ; appointements et frais de voyages des inspecteurs de ports, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux,—Allocation de compassion à Albert Coffin et à sa famille qui ont souffert dans l'accident sur le chemin de fer Inter-colonial à Lévis (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cinq cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et de steamers,—Montant requis pour payer le service de la malle sur l'Océan, entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, samedi matin ;

Samedi, 3 octobre 1896.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :

Bill (No 31) intitulé " Acte concernant le chemin de fer Central de Sainte-Catherine et Niagara."

Bill (No 28) intitulé " Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne."

Bill (No 21) intitulé " Acte constituant en corporation la Compagnie de téléphone et de télégraphe Columbia."

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 38) à l'effet de modifier l'Acte de représentation des Territoires du Nord-Ouest en dispensant de la préparation de nouvelles listes d'électeurs en certains cas.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Fielding propose, secondé par M. Davies,—que la Chambre se forme en comité général immédiatement pour considérer une certaine résolution concernant la déduction de huit piastres par jour mentionnée à l'article vingt-six de l'Acte concernant, le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts révisés.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution la recommande à la considération de la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général immédiatement pour considérer la dite résolution.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général.

(*En comité.*)

Résolu, qu'il est expédient de prescrire que, pour la présente session du parlement, la déduction de huit piastres par jour mentionnée à l'article vingt-six de l'Acte concernant et la Chambre des Communes," formant le chapitre onze des Statuts révisés, ne sera pas faite pour huit jours dans le cas d'un membre qui aura été absent des séances de la Chambre dont il fait partie, ou de quelqu'un de ses comités, pendant ce nombre de jour; mais la présente disposition n'aura pas l'effet d'accroître le chiffre maximum mentionné à l'article vingt-cinq du dit acte, et dans le cas d'un membre élu depuis le commencement de la présente session, elle ne s'appliquera pas non plus aux jours antérieurs à son élection.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Brodeur, fait, en conséquence, rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que, pour la présente session du parlement, la déduction de huit piastres par jour mentionnée à l'article vingt-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts révisés, ne sera pas faite pour huit jours dans le cas d'un membre qui aura été absent des séances de la Chambre dont il fait partie, ou de quelqu'un de ses comités, pendant ce nombre de jours; mais la présente disposition n'aura pas l'effet d'accroître le chiffre maximum mentionné à l'article vingt-cinq du dit acte, et dans le cas d'un membre élu depuis le commencement de la présente session, elle ne s'appliquera pas, non plus, aux jours antérieurs à son élection.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 40) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir siégé ainsi quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent dix piastres et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil,—département de la Justice:—Somme additionnelle requise pour dépenses imprévues, \$1,000; un mois d'appointements à A. J. McGillivray, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$60; un mois d'appointements à F. Perchard, père, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$33.33; un mois d'appointements à F. Perchard, fils, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$17.50, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice savoir:—Traitement d'un nouveau juge de comté au Manitoba, \$2,000; somme additionnelle requise pour allocation de circuit, C.-B., \$1,000; cour Suprême du Canada—somme additionnelle requise pour dépenses imprévues, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-neuf piastres et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, savoir:—Gratification de deux mois de solde à la veuve du constable Stringer, \$100.65; allocation de retraite au constable Prud'homme, \$439.25, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes:—Pour payer à T. Graham ses services de commis surnuméraire, depuis le 1er juillet jusqu'au 30 septembre 1896, à raison de \$400 par année, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce:—Pour appointements d'un commis de la 3e classe, omis du budget principal, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur:—Pour appointements d'un commis de la 2e classe, omis du budget principal, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Commission géologique:—Somme additionnelle requise pour le salaire d'un messenger, lequel avait été inscrit par erreur dans le budget principal à \$300 au lieu de \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent trente-sept piastres et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat, savoir:—Pour payer à A. E. Blount, ses services d'écriture à l'ancien secrétaire d'Etat, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$256.66; somme additionnelle requise pour—Papeterie dépensée en plus en 1895-96, \$241.32; divers, dépensé en plus en 1895-96, \$140,—\$381.32 pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux publics, savoir:—Pour solder des arrérages d'abonnement à des journaux, revues et autres publications, 1889-96, \$1,450; pour appointements d'un commis de 3e classe omis dans le budget principal, \$450, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur—Somme requise pour les appointements de T. W. Hodgins, depuis le 1er juillet 1896, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes—Somme requise pour les appointements de M. John Esdale, employé temporaire au service intérieur du département des Postes, depuis le 4 juillet 1896 jusqu'au 19 septembre inclusivement, à \$1 par jour—les dimanches non compris—nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour la législation, Sénat,—pour payer à la veuve ou à la famille de feu l'honorable sénateur Kaulbach le solde de son indemnité et de ses frais de route, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour malles en cuir dont la commande avait été faite à la dernière session, Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, savoir :—Deux commis surnuméraires pour la session de 1896, à \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer aux veuves ou aux familles des anciens députés ci-après mentionnés qui sont décédés durant la dernière session du parlement, le solde de leur indemnité et de leurs frais de route, savoir :—Lieut.-colonel G. Amyot, \$650.80; lieut.-colonel F. C. Denison, \$839; J. Bryson, \$1,014.20, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme de mille sept cent cinquante-huit piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique, savoir :—Statistique générale, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le recensement du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf piastres et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour l'Annuaire statistique—Solde dû sur 1894, édition française, \$1,939.16; solde dû sur 1895, édition anglaise et française, \$1,650, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cent piastres et soixante-dix-sept centins, soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine, savoir :—Quarantaine des bestiaux, \$12,000; quarantaine générale et santé publique, \$18,000; quarantaine des bestiaux, pour réparer l'insuffisance du crédit de 1895-96, y compris \$333.33 pour le Dr McEachern, inspecteur-vétérinaire en chef de la Puissance, étant pour augmentation de services rendus, à dater du 1er mars 1896, tel que décidé par l'ex-ministre de l'Agriculture, dans un rapport au conseil en date du 9 mai 1896, \$6,500.77; lazaret de Tracadie—omis dans le budget principal, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices permanents pour l'Exposition de la Ferme expérimentale à Trois-Rivières, \$5,000; Ferme expérimentale centrale, Ottawa—Pour réparations et les appareils nécessaires à l'exécution du travail temporaire du laboratoire détruit par l'incendie, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir :—Somme additionnelle pour la Société de protection des immigrantes, Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf piastres et soixante-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—Solde de l'état-major, écoles et milice active, y compris les allocations :—Item A—Solde du député de l'adjudant général adjoint à Ottawa, pour

1896-97, \$1,800; appointements et gages, employés civils dans les districts militaires, pour juin 1896, \$1,150; appointements et gages, employés civils dans les districts militaires, restant à voter pour services, 1896-97, \$4,000; biens, travaux et édifices militaires—réclamations non payées, 1895-96, \$9,750; matériel de guerre et équipements—matériel commandé avant le 30 juin 1896, \$7,000; équipements de camp (spéciaux)—commandés avant le 30 juin 1896, \$15,000; grands et petits équipements—entreprises, 1895-96, \$17,000; grands et petits équipements (spéciaux) Arrêté du Conseil, 14 février 1896, \$125,207.50; transport et fret—réclamations non payées, 1895-96, \$4,000; cartoucherie fédérale—matière première pour la fabrication de cartouches Martini-Henry (commandées avant le 30 juin 1896), \$15,000; monuments sur champs de bataille canadiens—réclamations impayées le 30 juin 1896, \$1,000; exercices militaires annuels, 1895-96, \$692.20; pour un chemin conduisant de la salle d'exercices, à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, au Fort-Edward, \$4,000; la *Dominion of Canada Rifle Association*—subvention pour la construction d'un logement à l'usage des tireurs canadiens à Bisley, en Angleterre, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante-quatre mille quatre cent soixante et six piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les armes et matériel de guerre achetés en Angleterre en mars et en avril 1896:—Armes et munitions, \$814,466; canons, etc., pour l'armement de forts, \$100,000; pour la construction de plates-formes et le montage des grosses pièces achetées des autorités impériales, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer, savoir:—Chemin de fer Canadien du Pacifique—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et un mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial—agrandissement à Halifax, \$45,000; prolongement de l'embranchement dit *Halifax Cotton Branch*—soit au moyen d'une subvention pour la construction selon des conditions à arrêter avec la *Halifax Tramway Company*, ou bien au moyen d'une construction indépendante par le gouvernement, \$40,000; pour la construction de clôtures à neige sur les embranchements Oxford et Glasgow, du Cap-Breton et de Saint-Charles, \$12,000; travaux au quai à Dalhousie, \$3,000; agrandissement à Lévis, \$48,500; à voter de nouveau: montant des réclamations dites *hard pan* retenu de Sims et Slater, \$1,200; voies d'évitement et de garage à Saint-Valier, Saint-Pierre, Sainte-Louise, Sainte-Hélène, Saint-François, Cap Saint-Ignace, Saint-Philippe-de-Néri et Cacouna, \$3,600; pour niveler un terrain pour les voitures en arrière de la gare de la Rivière-du-Loup, \$1,600; pour la construction d'une maison de cantonniers avec salle d'attente pour les voyageurs et dépôt à marchandises, à Sacré-Cœur, \$1,500; agrandissement à Sayabec, \$500; agrandissement à Causapsal, \$750; pour 15 monte-charges dans le nouvel atelier de construction, \$400; pour la construction d'une maison de cantonniers avec salle d'attente pour les voyageurs et dépôt à marchandises à Lakeside, N.-B., \$1,500; pour la construction d'une maison de cantonniers avec salle d'attente pour les voyageurs et dépôt à marchandises, à Henderson's, N.-E., \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quatre-vingt-dix-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Annapolis et Digby:—Pour payer à Borden, Ritchie et Cie, frais judiciaires O'Neil et Campbell vs la Couronne, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir:—Chenal nord—approfondissement, élargissement et redressement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall:—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops,—agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray,—équipement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault-Sainte-Marie—construction et équipement (travaux exécutés), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Lachine—agrandissement, \$25,000; jugement de la cour Suprême dans la cause Saint Louis vs la Couronne, \$76,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau—William Davis et Fils, estimation définitive et intérêt, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Rapide Plat,—agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

La première résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

La seconde résolution étant lue la seconde fois ;

Et la question étant posée,—que la Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution ;

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Montague.

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Alors, les résolutions restantes étant lues la seconde fois sont adoptées.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Davies,

Résolu,—que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle restera ajournée jusqu'à deux heures de l'après-midi, ce jour (samedi), et que les mesures du gouvernement auront la priorité à cette séance.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et trente minutes, samedi matin, s'ajourne à deux heures, p.m., ce jour.

SAMEDI, 3 OCTOBRE 1896.

2 heures P.M.

PRIÈRE.

M. Laurier, l'un des membres du Conseil privé, met devant la Chambre,—papiers additionnels se rapportant au service de steamers à grande vitesse sur l'Atlantique. (*Document de la session No 28c.*)

M. Devlin propose, secondé par M. Bourassa,—Que vu qu'il paraît, d'après les Procès-Verbaux du Sénat de vendredi, le 2 octobre 1896, que le bill (No 20), Acte concernant la Compagnie Électrique de Hull, a été retiré à la demande des promoteurs, le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser les honoraires payés pour le dit bill, moins les frais d'impression et de traduction.

Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.

M. Gibson, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le comité a nommé M. William Roger à la place de feu N. Boulet, dans le Bureau de l'Imprimerie, au salaire de mille piastres par année, lequel devra être payé mensuellement, à dater du 1^{er} octobre 1896.

Le comité a aussi nommé T. Wardrope Alexander en qualité d'aide dans le bureau de distribution du Sénat et de la Chambre des Communes, au salaire de cinq cents piastres par an, avec rang de commis de troisième classe. Le salaire devra être payé mensuellement, à dater du 1^{er} octobre 1896.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Fraser,

Résolu, que cette Chambre concoure dans les second et troisième rapports du comité mixte des Impressions du parlement.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille quatre cent quarante-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur, y compris \$1,800 à chacun des deux astronomes, Wm. Ogilvie et Otto J. Klotz, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

M. Brodeur du comité des Subsidés fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cent quatre-vingt-douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, y compris \$300 chaque, qui pourront être payées à James Kearns et W. Peart, messagers, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes—pour payer les employés de la division des caisses d'épargne chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, au 30 juin 1896, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes, ministère de l'Intérieur:—Aide aux écritures et autre, \$1,800; impressions et papeterie, \$8,500; divers, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages:—Aide aux écritures et autre, \$1,300; impressions et papeterie, \$3,050; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir:—Appointements des agents et employés au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences canadiennes, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des agents et employés dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la société protectrice d'immigration pour les femmes, à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatre mille neuf cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir:—Habillements et nécessaires, crédit ordinaire, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre vingt cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, Cornwall—agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et de steamers, savoir:—Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Saint-Jean, N.-B., Halifax, N.-E., et Londres ou Liverpool, G.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax, N.-E., et Terre-Neuve, *via* ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes de steamers faisant le service entre Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre San-Francisco et Victoria, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre les îles de la Madeleine et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant l'année 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation entre le Bassin de Gaspé, Q., et Dalhousie, N.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou, N.-E., et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean, N.-B., et les ports du Bassin des Mines, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur durant la saison de 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Baddeck, Grand-Narrows et Iona, (service quotidien) entre Saint-Pierre et Port-Mulgrave; entre Grand-Narrows, East-Bay et Irish-Cove, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1896, *i.e.*, pour pas moins de 32 voyages d'aller et retour entre Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., *via* Yarmouth et ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897, entre Pictou, N.-E., Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897, entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1896 au 31 mars 1897, entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso, et entre Port-Mulgrave et Guysboro', et du 1er avril au 30 novembre 1896, entre Port-Mulgrave et Port-Hood, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le contrôle des compagnies d'assurance, savoir:—Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Commission de géologie, savoir:—Somme nécessaire pour la Commission de géologie—impression et publication des rapports et cartes, etc.—appointements de géologues adjoints, dessinateurs, commis et autres—des personnes ayant des aptitudes spéciales, professionnelles ou techniques, telles que définies par l'Acte de la Commission de géologie—53 Vict., chap. 2, article 4—pourront être employées et payées sur ce crédit à un taux de plus de \$400 par année, nonobstant toute déposition contraire de l'Acte du service civil ou de ses amendements—achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériaux pour le montage des cartes, entretien du musée, appareil de laboratoire, substances chimiques, etc., frais de messageries, télégrammes, etc.—avances aux géologues, \$60,000; pour pourvoir à la continuation du creusage de puits artésiens dans les Territoires du Nord-Ouest, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-treize mille quatre cent quarante-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Ontario et Québec, savoir:—Secours et grains de semence, province de Québec, \$3,500; secours et soins de médecins, Ontario, \$800; couvertures de laine pour les Sauvages, Ontario et Québec, \$700; écoles, Ontario, Québec et provinces maritimes, \$33,800; salaires des chefs des bandes de Gibson et du Cap Croker et de l'agent à Saint-Régis et pension au grand chef de Lorette, \$200; transport des Sauvages au lac des Deux-Montagnes, \$300; paiement des annuités aux termes du traité Robinson, \$16,806; arpentage des réserves des Sauvages, \$500; pour pourvoir aux comptes découverts suivants:—Fonds d'administration des terres des Sauvages, fonds des Sauvages de la province de Québec, fonds des écoles des sauvages, \$14,000; pour pourvoir à un crédit afin d'assister la Société d'Agriculture des Muncceys de la Thames, \$90; pour payer les frais de poursuites intentées contre les personnes ven-

dant des liqueurs aux sauvages des bandes des anciennes provinces n'ayant pas de fonds propres, \$250; pour pourvoir à un montant qui sera dépensé à Caughnawaga, P.Q., afin de réparer les chemins, ponts, chasser les violateurs de la propriété, pour le dessèchement des terres, écoles, bâtiments et améliorations en général à faire sur la réserve, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Appointements, \$1,250; secours et grain de semence, \$2,500; soins de médecins et médicaments, \$2,000; dépenses diverses, \$100; crédit pour aider à la reconstruction de l'église des Micmacs, île des Sauvages, comté de Pictou, détruit par un ouragan, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant cinq mille six cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Nouveau-Brunswick, savoir :—Appointements, \$1,730; secours et grain de semence, \$2,300; soins de médecins et médicaments, \$1,295; diverses dépenses, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Ile du Prince-Edouard, savoir :—Appointements et frais de voyage, \$300; secours et grain de semence, \$925; soins de médecins et médicaments, \$350; bureau et dépenses diverses, \$75; pour pourvoir à l'enseignement en agriculture aux Sauvages de l'île Lennox, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante-dix mille neuf-cent vingt-huit piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Annuités et commutations, \$69,905; fournitures pour Sauvages indigents, \$156,093; écoles du jour, internats et écoles d'industrie, \$285,000; arpentages, \$3,000; gages des instructeurs d'agriculture, \$24,955; fournitures à ces instructeurs, \$10,092; Sioux, 4,274; bâtiments, \$4,000; dépenses générales, \$110,511; moulins et scieries, \$3,098.35, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-quatre mille trois cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, Colombie-Britannique, savoir :—Appointements, \$18,660; secours, \$5,000; grain de semence, instruments aratoires et outils, \$1,200; soins de médecins et médicaments, \$11,000; écoles du jour, \$6,700; internats et écoles d'industrie, \$54,000; frais de voyages, \$5,000; dépenses de bureau et diverses, \$10,820; *Str Vigilant*, \$2,000; arpentages et commission des réserves, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages en général, savoir :—J. A. Macrae, inspecteur des agences des Sauvages, \$1,400; G. L. Chitty, inspecteur des foies, \$1,000; frais de voyage de ces deux fonctionnaires, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—Solde de la police, \$260,000; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, \$138,000; habillement, réparations et renouvellements, remonte, armes et munitions, drogues et médicaments et papeterie, \$72,000; éclaireurs, guides, frais pour billets de logement, transport d'hommes, de chevaux et d'approvisionnements et dépenses casuelles, \$45,000; nouveaux bâtiments et réparations, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent neuf mille trois cent cinquante-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur, \$9,480; écoles dans les districts non organisés, \$5,000; dépenses casuelles, justice, etc., \$2,840; supplément de traitement du greffier de l'Assemblée législative, \$400; jurisconsulte, \$600; régistrateurs, \$18,160; aliénés malades, Manitoba, \$30,000; écoles, commis, impressions, etc., \$242,879, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—*Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues, sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour commutation au lieu de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses du gouvernement pour le district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des aliénés de Kéwatin et autres à la charge de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la mise à exécution de l'Acte de Tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser les membres de police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements de M. Fabre et dépenses casuelles de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'affaires en litige (Justice), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'affaires en litige (Intérieur), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien, construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve de Hot-Springs, près de la station de Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'académie des beaux-arts, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des travaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle nécessaire pour le matériel de l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et de Québec. (Des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte de service civil), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses relatives à la détermination de la

ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, du point le plus au sud de l'île du Prince-de-Galles au 141^e méridien de longitude ouest, et à la baie de Passamaquoddy, y compris \$2,500, montant requis pour récompenser M. W. F. King de ses services spéciaux en qualité de commis-aire de Sa Majesté en vertu de la convention arrêtée à Washington en 1892, entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pour la délimitation de certaines parties de la frontière actuelle entre les Etats-Unis et les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour classification des vieilles archives du Canada au bureau du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'Auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour somme destinée au secours de Canadiens indigents en pays étrangers autres que les Etats-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour rapports du Massachusetts pour la bibliothèque du département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour crédit destiné à aider la réunion de l'Association britannique des Sciences à Toronto, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-une piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, savoir:—Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise et pour pourvoir aux augmentations d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise, \$311,081.75; pour payer les services supplémentaires des préposés à la surveillance des grandes distilleries et fabriques, \$6,000; pour rémunérer les préposés faisant de longues heures de service pour d'autres inspections que les inspections spéciales, \$1,000; service préventif, \$8,500; frais de voyages, loyers, combustible, papeterie, etc., \$47,500; estampilles des tabacs canadiens et importés, \$19,000; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux, \$5,500; commission aux vendeurs d'estampilles de tabac canadien en torquettes, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient; et pour le paiement des loyers, de l'éclairage, de la force motrice, fret, des appointements, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille sept cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection et mesurage du bois, savoir:—Appointements de l'inspecteur, \$1,800; commis aux devis, \$2,250; teneur de livres et messenger, \$700; appointements des mesureurs de bois, \$3,500; dépenses imprévues, \$2,250; mesureurs de bois à la retraite, \$7,200, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique, savoir:—Appointements des employés, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, y compris l'extension du service dans les Territoires du Nord-Ouest et ailleurs, \$56,850; appointements des inspecteurs du gaz, \$15,150; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., poids et mesures, \$15,950; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., gaz, \$8,000; pour défrayer l'achat d'instruments-étalons et les traitements, etc., \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des denrées, savoir:—Pour l'achat et la distribution d'é-

chantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des substances alimentaires et des engrais, et l'application de l'Acte concernant les marques de commerce frauduleuses, savoir :—Pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la mise en vigueur de ces actes, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les menus revenus, savoir :—Département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres de l'artillerie, montant requis pour défrayer les frais de réparations aux chemins, à Grand-Falls, N.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux, savoir :—Chemin de fer de l'Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'embranchement de Windsor, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-trois mille neuf cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir :—Réparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses casuelles des employés des canaux, \$43,000 ; supplément d'appointements à des employés permanents du service public et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le samedi, à minuit, le dimanche, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions sept cent soixante et six mille quatre cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les postes, savoir :—Service de transport, \$2,336,000 ; appointements et allocations, \$1,223,295 ; divers, \$207,120, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce, savoir :—Pour pourvoir à l'application de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des départements du Commerce et des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la proportion de dépenses payables par le Canada pour le conseil international des douanes à Bruxelles, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour agences commerciales, y compris les dépenses se rapportant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales, savoir :—Appointements du commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements du surintendant des mines, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements de l'inspecteur des agences, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements du secrétaire, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des inspecteurs des établissements, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille huit cent quarante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille soixante et dix-huit piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et des guides, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille quatre cent soixante et six piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines et des inspecteurs des établissements, sur eau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne, et du bureau central; compte des frais de déménagement, etc., papeterie et impressions, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer la papeterie, le loyer de salles et les dépenses imprévues du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux. (L'autorisation voulue par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des commis surnuméraires au bureau central, Ottawa; annonces, transcription, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au salaire d'un menuisier, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales, savoir:—Arpentages, examen des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux,—canal Lachine,—pour terminer la station d'éclairage électrique, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Beauharnois—travaux aux entrées supérieure et inférieure, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Carillon et Grenville—construction de caissons d'estacades et d'un magasin, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir:—Canal de la Trent—Construction d'une passerelle à Lindsay, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Farran's Point, savoir:—Pour terminer le dragage du canal aux dimensions originaires, \$3,500; prolongement de la jetée à l'entrée supérieure, et dragage du canal à travers la Pointe Avoyon jusqu'à l'eau morte, dans la baie d'Empey pour donner neuf pieds d'eau aux navires qui remon-

tent, \$20,000; réparations à la jetée directrice et à l'écluse (dont \$500 à voter de nouveau), \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Rapide-Plat:—Abaisser les buses à l'écluse 23, et réparations des murs de rechute, etc., \$19,000; appareils à lever les vantaux, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops:—Dragage du canal aux dimensions originaires, \$10,000; nouvelle porte à l'écluse 26 (à voter de nouveau), \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Iroquois:—Nouvelle porte à l'écluse 25 (à voter de nouveau), \$4,000; pour terminer le renouvellement de la jetée à l'entrée, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall:—Réparations à faire aux nouvelles écluses Nos 15 et 17 (dont \$4,000 à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Renouveler les portes d'écluse à Port-Colborne, \$7,000; renouveler le coursier, \$3,000; renouveler le pont-tournant à Stromness, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ontario, savoir:—Port de Collingwood—travaux d'amélioration, \$20,000; Rivière-à-la-Pluie—travaux dans le chenal de la navigation, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent une piastres et trente-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Québec, savoir:—Chenal de la navigation dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir:—Port de Nanaimo—travaux dans le chenal du sud, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-huit piastres et vingt et un centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Nouveau-Brunswick,—Lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent quatre-vingt-neuf piastres et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Québec, savoir:—Édifices publics de Coaticook—réparations, renouvellements et autres travaux, \$1,287; bureau de poste de Québec—nouvelle aile et réparations et altérations aux vieux corps de bâtiment, ameublement, etc., \$155.35; bureau de poste de Rimouski—douane, etc., \$124.47; pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, \$618.15; édifices fédéraux—renouvellements, réparations et autres travaux, etc., \$604.13, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille six cent vingt-huit piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Ontario, savoir:—Édifices fédéraux—renouvellements, réparations et autres travaux, etc., \$6,096.48; édifice public de Brantford—règlement de la réclamation municipale pour la construction de trottoirs en face de l'édifice fédéral, et d'un égout dont profite l'édifice, \$932.34; imprimerie de l'Etat, Ottawa—échelle d'incendie, \$1,100; édifice publics, Ottawa—renouvellement des trottoirs en face du palais du parlement, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante piastres et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Manitoba, savoir:—Édifices fédéraux—renouvellements, réparations et autres travaux, \$171.20; bureau de poste—renouvellements et réparations à l'appareil du chauffage, \$679.22, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille soixante et quatorze piastres et quatre-vingt-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices,

territoires du Nord-Ouest, savoir :—Édifices fédéraux—renouvellements, réparations et autres travaux, \$302.85 ; hôtel du gouvernement à Régina—à payer pour l'emplacement, \$1,590 ; bureaux des terres et du registraire à Prince-Albert, \$69.40 ; palais de justice, poste de police et chambres de détention, \$112.70, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Colombie-Britannique, savoir :—Salle d'exercices de New-Westminster—installation de l'éclairage électrique, \$600 ; quarantaine de William's-Head—protection contre les incendies, peinture, etc., \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille cinq cent trente piastres soixante et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, réparations, éclairage, etc.—Édifices publics à Ottawa, y compris réparations des appareils de ventilation et d'éclairage, matériaux, ameublement, etc., \$12,252.19 ; Musée de géologie à Ottawa—travaux d'appropriation faits au bâtiment loué le 12 juin 1896, \$2,000 ; édifices publics, Ottawa—terrains, \$300 ; édifices publics, Ottawa, y compris les ponts et chaussées—gaz et éclairage électrique, \$297.30 ; édifices publics, Ottawa—pour payer à Wm Howe ses notes de peinture, vitrage, nettoyage, etc., de 1889 à 1892, approuvées par arrêté du conseil, 6 février 1896, et ordonnancées, \$5,181.61 ; parc Major's Hill, \$83.55 ; Rideau Hall, y compris les terrains—renouvellements, réparations et autres travaux, ameublement, entretien, \$4,107.80 ; salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices fédéraux, \$8,056.52 ; service d'eau, édifices fédéraux—somme additionnelle nécessaire, \$2,000 ; éclairage des édifices fédéraux, \$2,251.79, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent onze piastres et quarante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour les fermes expérimentales, savoir :—Nouveaux édifices et améliorations, renouvellements, réparations, etc., en rapport avec les édifices existants, les clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent soixante et douze piastres et soixante et neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour le dragage, savoir :—Dragueurs—réparations, \$1,089.96, dragage, Manitoba, \$1,882.73, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinquante-deux piastres et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts, savoir :—Ponts, cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, glissoirs, le canal Rideau et ses approches—réparations ordinaires, \$96.13 ; ponts des Sapeurs et Dufferin, Ottawa—contribution au pavage en asphalte des approches par la ville, selon la convention, \$5,956, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent huit piastres et soixante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les télégraphes, savoir :—Lignes aériennes sur la côte nord du Saint-Laurent :—Pour l'achat de D. H. Têtu, de terrains, bâtiments, meubles garnitures, etc., à la station de télégraphe de la Rivière Pentecôte, en règlement complet de toutes réclamations, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatorze piastres et quatre-vingt-douze centins soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Galerie nationale des arts, \$43.25 ; appointements des ingénieurs, dessinateurs, commis, division de l'ingénieur, \$371.67, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Nouvelle-Ecosse :—Bâtiment de l'immigration d'Halifax, achèvement (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Nouveau-Brunswick :—Hôpital de la marine, Saint-Jean—clôture, nivellement, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Québec :—Bâtiments de l'immigration de Québec sur la levée Louise et brise-lames et bâtiments sur le quai de la Reine, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Ontario, savoir :—Edifices publics fédéraux à Toronto—améliorations, renouvellements, réparations, etc., \$8,000; édifices publics d'Ottawa—renouvellement de chaudières dans le bloc de l'est, \$5,000; bureau de poste et douane d'Arnprior, etc., sous contrat, \$10,000; douane de Kingston—changements à l'appareil de chauffage, \$500; terrains des édifices publics, Ottawa—nouveaux trottoirs et chemins, \$17,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices, Territoires du Nord-Ouest :—Bureau des terres à Régina—reconstruction de l'édifice incendié, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics en général :—Bâtiments de la quarantaine—entretien, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse :—Boularderie—quai au passage d'eau de Ross, \$2,800; Pointe de l'Eglise—extension du brise-lames, \$4,000; Hantsport—quai, \$6,000; Margaretville—reconstruction de la jetée, \$5,000; Morden—réparations au quai, \$4,000; Oyster-Pond—réparations au brise-lames, \$700; Port-Hood—réparations au quai, \$1,500; Port-Maitland, comté de Yarmouth—réparations au brise-lames, \$3,500; Anse aux Truites—réparations au brise-lames, \$4,000; port de Yarmouth—réparations aux ouvrages de protection, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouveau-Brunswick :—Anderson's-Hollow—réparations au brise-lames, \$1,100; port de Saint-Jean—réparations et extension des ouvrages de protection à la base du Fort-Dufferin, \$3,400; Anse aux Harengs—réparations au brise-lames, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ile du Prince-Édouard :—China-Point—réparations aux jetées, \$500; New-London—réparations, \$750; Port-Selkirk—réparations au quai, \$600; port de Summerside—ouvrages de protection, \$7,500; Tignish—réparations au brise-lames, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Québec :—Chicoutimi—extension du quai, \$5,000; Coteau du Lac—réparations au quai, \$500; Coteau-Landing—réparations au quai, \$1,000; Grand-Pabos—réparations au brise-lames, \$500; Kamouraska—réparations au quai, \$1,000; L'Assomption—amélioration de la rivière, \$1,000; Petit-Métis—études en vue de former un port de refuge, \$3,000; bas du Saint-Laurent—débarcadères pour les bateaux de pêche, \$1,500; New-Carlisle—réparations au quai, \$850; Port-Daniel—réparations au quai, \$2,000; Rivière-Ouelle—réparations au quai, \$2,000; rivière de Sainte-Anne-de-la-Pérade—réparations aux ouvrages de protection, \$3,000; Sainte-Anne du Saguenay—extension du quai jusqu'à la rive, \$5,000; Sainte-Famille—réparations au quai, \$1,500; Saint-Irénée—réparations et extension du quai jusqu'à la rive, \$4,000; Saint-Jean Port-Joli—réparations au quai, \$500; Trois-Rivières—réparations au brise-glaces, \$500; rivière Touladié—amélioration de la, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ontario :—Chenal de Burlington—réparations aux jetées, \$10,000; Cobourg—réparations aux jetées, \$3,000; Goderich—reconstruction du brise-lames et réparations aux jetées, \$28,000; Kincardine—réparations aux jetées, \$15,000; Kingsville—réparations au débarcadère, \$10,000; L'Orignal—reconstruction du quai, \$14,500; Port-Burwell—amélioration du port, pourvu que les intéressés dépensent une somme de \$50,000, \$15,000; rivière Thames—dragage à l'embouchure de la, \$6,000; Thornbury—réparations au quai, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières—Colombie-Britannique—rivière Colombie

—protection de la rive à Revelstoke, le gouvernement de la Colombie fournissant une somme égale, \$10,500; rivière Colombie—enlèvement de roches en amont de Revelstoke, \$2,000; rivière Colombie—amélioration de la navigation au pied des rapides de Kootenay—à voter de nouveau, \$800, \$1,000; rivière Duncan—amélioration de la, \$3,000; rivière Okanagan—amélioration de la, \$500; quarantaine de William's-Head—réparations au quai et amélioration du service de l'eau, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et estacades—rivière Coulonge, district de l'Ottawa—pour faire face au règlement entier et final de toutes les réclamations pour les dommages passés et futurs aux propriétés riveraines par le refoulement de l'eau, causé par la construction d'un barrage à High Falls, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins et ponts,—Pont des Sapeurs, Ottawa—réparations extraordinaires, \$6,000; approche du pont Union du côté de Hull—pavage permanent de la chaussée, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les télégraphes,—Lignes de télégraphe aérien et sous-marin sur les côtes de la mer et les îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent et les provinces maritimes, savoir :—Ligne aérienne sur la côte nord du Saint-Laurent—prolongement depuis la Pointe aux Esquimaux vers l'est \$12,000; ligne de télégraphe entre Margaree et Chéticamp—posage de nouveaux poteaux, \$1,000; lignes de télégraphe, Ontario—déplacement du câble de l'île Pelée à partir de la Baie des Pigeons et son immersion de nouveau en passant par le phare Dummy, \$1,500; lignes de télégraphe—Colombie-Britannique :—Pour fournir une ligne alternative reliant le Cap Beale et Carmenah à Victoria en prolongeant la ligne French-Creek—Alberni, vers le sud jusqu'à la côte sud-ouest de l'île Vancouver, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers : Galerie nationale des arts—Nouvelle somme requise, \$1,000; monument à Champlain dans la ville de Québec—contribution, \$3,000; pour payer une moitié des appointements du photographe du département, l'autre moitié de ses appointements ayant été fournie par le ministère des Chemins de fer et Canaux, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent soixante-dix-sept piastres soixante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics :—Ligne télégraphique entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$973.33; ligne télégraphique et câble des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais d'exploitation du steamer *Newfield* ou autres navires, lorsque requis pour le service du câble, \$904.31, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cent trente-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour les postes :—Pour pourvoir à la différence entre \$14,118.50, le montant dû à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique en vertu de l'arrêté du conseil du 19 février 1896, jusqu'au 30 juin 1896, d'après le nouvel ajustement des tarifs sur différents embranchements, et \$7,100 le montant voté lors de la dernière session, \$7,018.50; pour pourvoir au montant qui deviendra dû à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour l'année terminée le 30 juin 1897, en vertu de l'arrêté du conseil du 19 février 1896, \$14,118.50, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit piastres et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux :—Chemin de fer Intercolonial—Pour l'installation de cabinets à l'anglaise et la construction d'égouts à Rimouski, \$200; canal Beauharnois—réparations (réparer le mur à l'entrée d'en haut), \$1,000; remboursement, payé de trop pour loyer d'un lot de terre, \$30.67; canal Lachine—paiement à J. B. Papineau de ses gages pendant le temps qu'il a été retenu chez lui à raison de blessures reçues en service le 10 juillet 1895, 143 jours à \$1.25, \$178.75; paiement à M. W. et G. H. Tate pour la mise de navires

dans le bassin de radoub, et leur hivernement, \$410.62; canal Cornwall—réparations (en général), \$1,000; canaux de Williamsburg—réparations (en général), \$600; écluse Sainte-Anne—réparations (en général), \$400; canal de Carillon et de Grenville—réparations (en général), \$400; canal Rideau—personnel, \$250; réparations, \$1.020; paiement à Wm Doran du temps perdu pendant qu'il a été retenu chez lui par suite de blessures reçues en service dans le mois de mai 1895, 14½ jours à \$1.25, \$18.13—\$1,288.13; canal Chambly—réparations (en général), \$1,000; canal Murray—réparations (en général), \$1,000; dragueurs, canal Rideau—réparations des chalans, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et dix-huit piastres et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le service océanique et fluvial, steamers fédéraux, savoir:—Pour payer les frais de halage du steamer *Quadra* de dessus le récif Fulford et son remorquage jusqu'au port de Victoria, tel que convenu entre l'agent du département et le capitaine du remorqueur, \$4,000; pour payer les frais de litige à propos du steamer *Druid*, \$178.42, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—Pour faire face à l'établissement d'un sifflet de brume à Belle-Isle, \$20,000; pour fournir deux bouées à gaz sur le lac Erié, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Pour faire face aux dépenses de la commission britannique nommée sous l'autorité de la convention relative aux réclamations de la mer de Behring, et la rémunération et les dépenses des avocats et des témoins, et autres dépenses s'y rattachant, \$30,000; pour payer le coût d'une nouvelle goélette à voiles construite pour le service de protection des pêcheries, pour remplacer le *Vigilant*, y compris les voiles, \$10,500; pour payer la balance des frais de recouvrement des honoraires de licences exigés à tort par le gouvernement de Terre-neuve des pêcheurs du Canada, \$500; pour faire face aux dépenses des experts dans leur enquête sur la vie des phoques, sous l'autorité des règlements établis par la sentence arbitrale, mer de Behring, \$3,500; pour faire face aux frais judiciaires dans la cause du steamer *Coquitlan* devant la cour Suprême des États-Unis, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent quarante-trois piastres et soixante et cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine:—paiement des réparations à l'hôpital de la marine, Miramichi, \$1,000; paiement à M. A. J. McCallum de la somme accordée pour médicaments fournis à l'hôpital de la marine, Yarmouth, pendant une période de deux à trois années, antérieurement au 13 avril 1892, ses livres et papiers ayant été détruits dans un incendie, \$143.65, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-trois piastres et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Paiement de la balance du compte dû au professeur C. H. McLeod, de l'université McGill, pour services rendus en déterminant la longitude de Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Ontario, Québec et Nouveau-Brunswick:—Pour pourvoir aux appointements d'un instituteur à la Grande-Anse, Nouveau-Brunswick, \$250; pour pourvoir à l'appareil de chauffage et à la toiture en ardoise de la nouvelle école d'industrie de Mount-Elgin, \$2,500; pour pourvoir à l'entretien de 15 autres élèves à l'école d'industrie de Mount-Elgin, à \$60 chacun, \$900; pour pourvoir aux soins médicaux à donner aux Sauvages habitant la contrée entre Pogamasing et la rivière Blanche sur la ligne C.C.P., \$250; pour pourvoir à l'achat d'outils pour la bande de Wabanoosh, lac Nipigon, \$50; pour pourvoir au règlement d'une ancienne réclamation de la part des Chippewas de la Tha-

mes, parce que les Sauvages Muncey auxquels le département des Affaires des Sauvages avait donné des billets de location, avaient commis des empiétements sur leur réserve, \$17,640, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cent soixante et seize piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, —Pour pourvoir à une maison d'école, \$400 et aux appointements d'un instituteur, \$300, pour une école au Lac-aux-Noix et au Lac-la-Pêche, agence des Buttes-du-Tondre, \$700; pour pourvoir à l'entretien de 8 élèves au pensionnat de la réserve des Piéganes, à \$72 chacun, \$576; pour pourvoir à l'entretien de 15 autres élèves au pensionnat de Birtle, à \$72 chacun, \$1,080; pour pourvoir à la dépense nécessaire afin de transporter les bâtiments actuels sur un nouvel emplacement et pour la construction de dépendances à l'école d'industrie d'Elkhorn, \$5,000; pour agrandir les bâtiments et construire des dépendances à l'orphelinat McDougall, Morley, \$2,000; pour pourvoir à la construction de nouvelles dépendances à l'école d'industrie de Brandon, \$1,000; pour pourvoir à la construction de nouvelles salles de classe à l'école d'industrie du Daim-Rouge et pour un appareil de chauffage, \$1,800; paiement du transport des Sauvages canadiens à partir du Montana, et dépenses alors encourues, \$2,000; pour pourvoir à la construction et à l'installation d'une tannerie sur la réserve des Pieds-Noirs, et pour les services d'un instituteur, \$1,300; pour pourvoir à l'entretien de dix autres élèves au pensionnat de Crowstand, à \$72 chacun, \$720, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—Pour payer les dépenses de la délimitation des frontières entre le Canada et les Etats-Unis, le long des frontières du Nouveau-Brunswick, de Québec, d'Ontario et de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses d'exploration, arpentage, etc., dans le pays situé entre la rivière Stikine et les sources du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement de 600 exemplaires reliés du rapport de la convention relative à la grande navigation intérieure, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, étant le montant nécessaire pour payer à John B. Davis une indemnité pour le quart sud-ouest de la section 18, township 18, rang 15, à l'ouest du 2nd méridien, terre que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a demandée en vertu de l'article 99, 51 Vict., ch. 29, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, étant le montant requis pour payer six forêts à puits à être employés dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et neuf piastres et cinquante centimes soit accordée à Sa Majesté pour paiement à Mme L. A. Kingsmill pour clavographie de l'index analytique de la preuve devant la Commission des liqueurs spiritueuses, 3,390 folios à 5c, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, étant un nouveau montant requis pour commutation de droits de douanes sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la défense, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et dix-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement du voyage de l'honorable A. R. Dickey et de son parti au Manitoba, et retour, commission des écoles, en mars 1896, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement des frais du litige dans la cause de Woodburn vs la Reine, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, savoir :—Paiement à L. A. Fréchette pour les traductions de matières techniques, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection de l'éclairage à l'électricité.—Pour pouvoir au paiement des instruments étalons déjà achetés ou commandés durant le dernier exercice, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales:—Nouveau montant requis pour dépenses contingentes, etc., etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales:—Nouveau montant requis pour arpentage, impression des plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers, en général:—Commission d'enquête dans les affaires des pénitenciers du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents soixante et six piastres et quatre-vingt-quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Montant requis pour payer les appointements et dépenses de voyage des inspecteurs de ports, \$3,000; divers—montant requis pour payer les reliures, impressions et la papeterie pour le service extérieur des douanes, \$3,000; paiement d'une balance due sur les dépenses contingentes de l'exercice 1895-96, balance qui provenait de ce que l'on avait payé à même le crédit pour les dépenses contingentes de 1895-96, les appointements de certains fonctionnaires dont les charges avaient été créées par arrêté du conseil, et les augmentations d'appointements d'autres employés autorisés par arrêté du conseil, \$10,751.94; montant requis pour trois mois d'appointements, jusqu'au 30 septembre 1896, des fonctionnaires nommés par un arrêté du conseil, et pour les augmentations accordées à des fonctionnaires, en vertu d'un arrêté du conseil, pour lesquelles aucun crédit n'avait été obtenu, ainsi que pour les appointements pendant la même période des fonctionnaires, appointements pour lesquels il n'avait pas été pourvu, \$5,815, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture:—1 premier commis, omis, \$1,887.50; 1 commis de la 1^{re} classe, appointements, \$1,487.50 seulement \$1,400 votées, \$87.50; 1 commis de la 3^e classe, appointements, \$950, seulement \$550 prévues, \$400; 1 messenger, prévision en moins, \$30.00; inspecteur de quarantaine, F. C. Chittick, à voter de nouveau la somme portée au budget principal, 1895-96 (périmée) \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et subventions à des steamers:—Pour un service à vapeur entre Victoria, C.-B., et San-Francisco, pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1895—à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Digby, N.-E., du 1^{er} juillet 1896 au 30 juin 1897, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à vapeur tous les quinze jours entre Liverpool, G.-B., et Saint-Jean, N.-B., durant les mois d'hiver de 1896-97, au moins dix voyages complets, aller et retour, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service tous les quinze jours entre Halifax, Saint-Jean de Terre-neuve et Liverpool, G.-B., du 1^{er} juillet 1896 au 30 juin 1897, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Les vingt premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La vingt et unième résolution étant lue la seconde fois;

Et la question étant posée,—que la Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution, la Chambre se divise:—et elle est résolue affirmativement.

Les quatre résolutions suivantes étant lues la seconde fois sont adoptées.

La vingt-sixième résolution étant lue la seconde fois est modifiée en retranchant \$25,000 et insérant à la place \$20,000.

Et la dite résolution ainsi modifiée est adoptée comme suit :—

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur tous les quinze jours entre Liverpool, G.-B., et Saint-Jean, N.-B., durant les mois d'hiver 1896-97, au moins dix voyages complets, aller et retour, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Alors la dernière résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

M. Brodeur, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil :—Département des Douanes—aides aux écritures, \$1,000 ; impressions et papeterie, \$500 ; divers, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la législation, Sénat, savoir :—Nouvelle somme requise pour la session de 1897 :—Pages, \$900 ; messagers sessionnels, \$1,750 ; femmes de journée, \$800 ; papeterie, \$5,900 ; *Débats*, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dix-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, savoir :—Nouvelle somme nécessaire pour la papeterie pour la prochaine session, \$6,000 ; pour fournir des valises en vertu de l'ordre de la Chambre de 1892, \$5,325 ; pour permettre à l'honorable John Costigan de recevoir son indemnité sessionnelle pour la présente session, sauf la déduction habituelle pour les jours d'absence, \$694, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du parlement :—dépenses contingentes :—pour payer les messagers sessionnels suivants pour la seconde session de 1896 (soit cinquante jours) du 19 août au 7 octobre 1896 :—G. W. Mitchell, 50 jours à \$2.50, \$125 ; Wilfred Drouin, 50 jours à \$2.50, \$125, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique :—Pour encourager l'établissement et l'entretien des crémèries dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour permettre au commissaire de l'agriculture et de la laiterie d'encourager les intérêts de la laiterie au moyen d'avances sur le lait et la crème et pour la fabrication du beurre dans les crémèries dans les Territoires du Nord-Ouest, avances remboursables avec le produit de la vente de ce beurre, qui sera placé au crédit du Fonds du Revenu consolidé, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour deux mois de gratification à Mme W. McNaughton Jones, veuve de feu le D^r W. McNaughton Jones, surintendant général des quarantaines dans la Colombie-Britannique (appointements, \$2,500), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine des bestiaux, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour fournir l'emmagasinage frigorifique et le transport des produits alimentaires périssables du Canada, et assurer la reconnaissance de la qualité de ces produits sur les marchés de la Grande-Bretagne, sans détérioration, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice :—Pour la construction d'un bureau régimentaire annexé à la salle d'exercices à Charlottetown, \$500 ; compensation à Mme Mary Burns, veuve de feu le caporal J. Burns, du régiment royal d'infanterie canadienne, \$300 ; collège militaire royal du Canada : pour payer deux mois de solde, \$527.22, et

les frais de voyage jusqu'à sa résidence, du major général D. R. Cameron, C.M.G., ci-devant commandant du collège militaire royal à Kingston, \$1,600 ; médailles de Bisley, \$200 ; pour réparer le quai militaire à l'île Sainte-Hélène, à Montréal, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent quarante-sept piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour les Territoires :—Rébellion, Territoires du Nord-Ouest—pour payer le lieutenant-colonel Achille Fraser, 88e bataillon de la milice, 1,185 jours d'allocation, à \$3.50 par jour, pendant qu'il était employé au service spécial à Winnipeg. Approuvé par l'arrêté du conseil du 10 avril 1896, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer :—Intercolonial—pour construire un quai de chargement et une voie de garage à la station de Saint-François, \$350 ; pour payer des terrains et des dommages dans le Cap-Breton sur le chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir :—Welland—Différence de valeur des terrains échangés avec le chemin de fer du Grand Tronc, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour défrayer le coût d'entretien du dragueur de l'Etat, lorsqu'il travaille dans la rivière Scugog, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux,—Canal Rideau—Pour draguer la rivière Cataract entre Kingston et Kingston Mills, \$3,000 ; pour compléter les travaux d'approfondissement à Merricksville et Newboro', \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine—Pour payer deux mois d'appointements comme gratification à Madame McMillen, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics,—Nouvelle-Ecosse,—Edifice fédéral d'Halifax—remodeler le présent système d'éclairage électrique, examiner les tuyaux à gaz, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ontario, savoir :—Bureau de poste d'Ottawa—pavage en asphalte de l'esplanade en avant de l'édifice, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, territoires du Nord-Ouest,—Edifices publics fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$3,500 ; changements, réparations, mobilier, etc.—palais de Justice à Moosomin, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics en général,—édifices publics en général, \$5,000 ; édifices publics fédéraux, éclairage—nouvelle somme requise, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse,—Arisaig—réparations au quai, \$1,800 ; pointe Chéticamp—nouveau quai, \$2,000 ; pointe Cribbon—réparations au quai, \$3,000 ; Jogjins—réparations au brise-lames, \$1,500 ; Judique,—nouveau quai, \$2,000 ; Pugwash—nouveau quai, \$4,000 ; Wallace—nouveau quai, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouveau-Brunswick,—Dragage entre la rivière Saint-Jean et le Grand Lac, \$1,500 ; Quaco—réparations au brise-lames, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ile du Prince-Edouard,—Belfast—réparations

jetée, \$500; Rustico—réparations au brise-lames, 500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Québec,—Baie Saint-Paul—réparations et améliorations au quai, \$3,500; Berthier—brise-glaces, \$3,000; Cap à l'Aigle—réparations et prolongement du quai, \$3,000; L'Islet—réparations au quai, \$600; Longueuil—réparations au quai, \$2,000; Lotbinière—nouveau quai, \$4,000; Montmagny—reconstruction du tablier du quai, \$4,000; écluse de la rivière du Lièvre—réparations, \$2,400; Rivière du Sud—ouvrages de protection, \$4,000; Saint-Valentin—nouveau quai et approche, \$5,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ontario,—Pénétanguishenc—réparations au quai, \$600; Port-Elgin—réparations au brise-lames, \$1,000; Port-Stanley, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les télégraphes, ligne aérienne et de câble sur les côtes de la mer et les îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent:—Pour relier l'île aux Coudres à la ligne de télégraphe de l'Etat sur la côte nord du Saint-Laurent, \$2,500; pour relier Saint-Alexis à l'anse Saint-Jean, ligne du Saguenay, \$4,500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour payer à la veuve de feu Thomas Carbray, réparateur général des télégraphes qui fut accidentellement brûlé à mort le 14 avril 1896 à bord de la barge naufragée *Elsie*, une gratification égale à 3 mois de sa rémunération moyenne lorsqu'il était de service, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier:—Nouvelles sommes requises pour la construction de phares et d'aides à la navigation, comme suit:—Trois nouveaux phares sur le lac des Bois; phare et sifflet de brume sur l'île du Pot-de-Fleurs, Baie Georgienne; feu d'alignement à Port-Stanley; aides à la navigation dans la Colombie-Britannique, y compris des phares et des sifflets de brume sur les Sœurs et à l'Entrée à Vancouver et feu au bout d'un mât à Chemainus, C.-B., et phare à Eastern-Harbour, Chéticamp, N.-E., \$15,100; pour payer les appointements de James Mitchell, ci-devant inspecteur des phares dans le Nouveau-Brunswick, du 1^{er} octobre 1891 au 31 décembre 1891, étant la date entre sa suspension et la date de sa mise à la retraite, trois mois à \$100 par mois, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial:—Pour fournir un remorqueur pour le service de la malle en hiver entre le Cap Traverse, I.P.-E., et le cap Tormentine, N.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1897.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et à des steamers:—A ajouter à la somme de \$5,000 prévue dans le budget principal—la somme totale (\$8,000) à appliquer comme suit:—Le service devra être fait par deux steamers approuvés, comme suit: service quotidien entre Port-Mulgrave, Arichat et le cap Canso; quatre voyages par semaine entre Port-Mulgrave et Guysborough; deux voyages par semaine durant la saison de navigation entre Port-Mulgrave et Port-Hood, l'un de ces voyages devant se faire jusqu'à Margaree, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres (durant les négociations relatives à la ligne rapide) outre les \$25,000 prévues dans le budget principal; la somme totale de \$40,000 devant être appliquée comme suit:—Dans les mois d'été, un service entre Saint-Jean, Halifax et Londres connue jusqu'à présent; dans les mois d'hiver, des services directs de Saint-Jean à Londres et de Halifax à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur (durant les négociations relatives

à la ligne rapide) entre Saint-Jean, N.-B., et Glasgow, durant l'hiver prochain, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur (durant les négociations relatives à la ligne rapide) entre Saint-Jean, Dublin et Belfast, durant l'hiver prochain, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Somme requise pour rembourser à M. James J. Foster, de Birtle, Manitoba, le bonus payé par lui pour une coupe de bois dans ce qui est connu sous le nom de "Territoire contesté," pour l'année finissant le 30 juin 1897.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, étant la somme requise pour rembourser à la police à cheval du Nord-Ouest l'aide donnée aux métis indigents durant les années 1895-96 et 1896-97, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de 500 exemplaires du *Canadian Parliamentary Companion*, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'une autre expédition par eau à la Baie d'Hudson pour connaître définitivement, si c'est possible, la praticabilité de la route pour les fins commerciales, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à l'achèvement du monument aux soldats de la rébellion du Nord-Ouest, la cité de Toronto et les citoyens devant fournir chacun des sommes égales, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de l'assemblée de la *British Medical Association*, à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement des frais de transport de Son Excellence Li Hung Chang et de sa suite à travers le Canada depuis les chutes Niagara jusqu'à Vancouver, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille quatre cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes,—Nouvelle somme requise pour faire face aux appointements et aux dépenses contingentes des divers ports d'entrée dans les différentes provinces, savoir :—Nouvelle-Ecosse, \$325 ; Nouveau-Brunswick ; \$900 ; Ile du Prince-Edouard, \$100 ; Québec, \$8,890 ; Ontario, 10,100 ; Manitoba, \$3,000 ; Colombie-Britannique, \$3,000 ; appointements et frais de voyages des inspecteurs de ports, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux,—Allocation de compassion à Albert Coffin et à sa famille qui ont souffert dans l'accident sur le chemin de fer Intercolonial à Lévis (à voler de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1897.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cinq cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et de steamers,—Montant requis pour payer le service de la malle sur l'océan, entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Les quarante-deux premières résolutions étant lues la troisième fois, sont adoptées.

La quarante-troisième résolution étant lue la seconde fois, est ajournée.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion pour concours à la seconde résolution rapportée du comité des Subsidés le 29 septembre dernier, laquelle résolution est lue de nouveau et elle est comme suit :—

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice, savoir :—Traitement d'un

nouveau juge de comté au Manitoba, \$2,000; somme additionnelle requise pour allocation de circuit, C.-B., \$1,000; cour Suprême du Canada,—somme additionnelle requise pour dépenses imprévues, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1897.

Et la question étant posée de nouveau, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée,—que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution, la Chambre se divise :—et elle est résolue affirmativement.

La Chambre reprend en considération la quarante-troisième résolution rapportée du comité des Subsidés, ce jour, laquelle résolution a été alors ajournée.

La dite résolution est lue de nouveau et elle est comme suit :—

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cinq cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et de steamers, savoir :—Montant requis pour payer le service de la malle sur l'océan, entre la grande-Bretagne et le Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1897.

Et la question étant posée,—que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution :—elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1897, la somme de \$14,633,167.18 soit votée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur fait, en conséquence, rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1897, la somme de \$14,633,167.18 soit votée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 39) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30^e jour de juin 1897, et pour d'autres objets liés au service public."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Davies,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera, elle restera ajournée jusqu'à lundi prochain à onze heures a.m.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :

Bill (No 14) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de pont et de pouvoir Mather."

Bill (No 40) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes."

Bill (No 38) intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'Acte de la représentation des territoires du Nord-Ouest en dispensant de la préparation de nouvelles listes d'électeurs en certains cas."

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à onze heures a.m.

LUNDI, 5 OCTOBRE 1896.

11 heures A.M.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :
Du Conseil des Métiers et du Travail de London, demandant l'augmentation de la taxe imposée sur les immigrants chinois et japonais en Canada.

M. l'Orateur donne communication à la Chambre de la lettre suivante :

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 5 octobre 1896.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger le parlement lundi, le 5 courant, à 3 P.M.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN SINCLAIR,

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Le bill (No 39) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30^e jour de juin 1897, et pour d'autres objets liés au service public, est en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 31 août 1896, demandant copie de toute correspondance échangée depuis le 20 juillet dernier entre le département de la Marine et des Pêcheries, à Ottawa, et ses officiers ou autres personnes concernant les matériaux destinés aux réparations des navires et steamers sous le contrôle de ce département qui ont l'habitude de faire relâche aux ports de Charlottetown, Georgetown et Picton, et qui sont employés à la protection des pêcheries du littoral ou au service et à l'entretien des phares. (*Document de la session No 33.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill (No 39) intitulé : "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30^e jour de juin 1897, et pour d'autres objets liés au service public," sans amendement.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, par R. E. Kimber, écuyer, gentilhomme, huissier de la verge noire :

M. L'ORATEUR.

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général d'informer cette honorable Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent sans délai dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence, qui donne alors, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants :—

Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier les actes concernant la Compagnie du canal à navires de Saint-Claire et Erié.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique.

Acte à l'effet de ratifier une convention conclue entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte concernant la Compagnie de poudre de Hamilton.

Acte pour faire droit à Albert Nordheimer.

Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound et la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Parry-Sound, sous le nom de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound.

Acte concernant le chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'acte constitutif de la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

Acte constituant en corporation la Compagnie de téléphone et de télégraphe Columbia.

Acte constituant en corporation la Compagnie de pont et de pouvoir Mather.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud.

Acte à l'effet de modifier l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest en dispensant de la préparation de nouvelles listes d'électeurs en certains cas.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :

“ QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

“ Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

‘ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30e jour de juin 1897, et pour d'autres objets liés au service public, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.’

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session du huitième Parlement de la Puissance du Canada par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis heureux de pouvoir vous relever de l'obligation d'être présents désormais en Parlement.

Il me fait plaisir de réitérer l'assurance déjà donnée que j'ai toute raison d'espérer qu'on arrivera bientôt à un règlement à l'amiable de la question des écoles de Manitoba.

Conformément à la déclaration qui vous a été faite au commencement de la session, il n'a pas été jugé à propos de présenter à votre examen aucunes mesures importantes de législation.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je désire vous remercier pour les subsides que vous avez accordés pour le service public de l'année courante.

L'Orateur du Sénat alors dit :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à samedi, le septième jour de novembre prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à samedi, le septième jour de novembre prochain.

INDEX

DU

TRENTE ET UNIÈME VOLUME

60 VICTORIA, 1896.

SESSION DU MOIS D'AOUT.

ABÉNAQUIS.—Plaintes contre l'agent A. A. Mondoux des Sauvages Abénaquis de Saint-François-de-Sales, comté d'Yamaska :—Demande de documents par M. Migneault, 114.

ADRESSES :

1. Motion de M. McInnes proposant de présenter une adresse au Gouverneur général, en réponse au discours du Trône, et débat, 8, 10, 11, 13, 14, 15; adoption et présentation de l'adresse, 15; message du Gouverneur général remerciant les Communes de la loyale adresse votée en réponse au discours du Trône à l'ouverture de la session, 49.

AGRICULTURE ET COLONISATION, COMITÉ DE L'.—A nommer, 4; rapport du comité de sélection et liste des membres, 30, 31. **PREMIER RAPPORT**, demandant permission d'employer un sténographe, 42; son adoption, 43. **SECOND RAPPORT**, concernant l'admission des animaux canadiens de race aux Etats-Unis, sans enregistrement dans ce dernier pays, l'emmagasinage et le transport à froid des produits agricoles de nature périssable, la modification des règlements de quarantaine pour l'importation des chevaux et bestiaux de race, l'expédition du bétail en Angleterre, *via* les ports des Etats-Unis, les taux de fret des chemins de fer, 118; adoption du second rapport, 125.

ALEXANDER M. T. WARDROPE, nommé comme aide au bureau de distribution du Sénat et des Communes, 147.

ALLAN, LIGNE DE STEAMERS.—Voir *Steamers à grande vitesse*.

ANDERSON, M. :

Motion de M. Davin demandant copie de tous papiers et correspondance concernant la réclamation de Wm. Anderson de la Montagne de Tondre, pour la destruction de sa propriété par des Sauvages appartenant à la réserve, 113.

ANGLETERRE, CHANGEMENTS DE GOUVERNEMENTS EN.—M. Laurier dépose des documents relatifs aux démissions ou renvois de ministères depuis 1834 en,—31.
Imprimé. Document No 7b.

ANGLETERRE ET ÉTATS-UNIS:—Message du Gouverneur général transmettant copie d'une dépêche du Secrétaire impérial des Colonies, en date du 5 mai 1896, accusant réception d'une résolution adoptée par la Chambre des Communes, au sujet du règlement par arbitrage, des différends entre l'Angleterre et les États-Unis, 10.

ANIMAUX CANADIENS DE RACE, LEUR ADMISSION AUX ÉTATS-UNIS:—Rapport à ce sujet du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, 118.

ANVERS, EXPOSITION D':—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant copie de toutes dépêches, minutes du Conseil et correspondance concernant l'Exposition d'Anvers de 1885, 114.

ARBITRAGE POUR DIFFÉRENDS INTERNATIONAUX:—Voir *Angleterre et États-Unis*.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS OU DU CONSEIL, NOMINATIONS PROJETÉES, CHANGEMENTS DE GOUVERNEMENTS, etc., etc., etc.:—

1. Motion de M. Laurier demandant production de la correspondance échangée entre Sir Charles Tupper et le Gouverneur général concernant certains—, 16; réponse à l'ordre de la Chambre, 16. *Imprimé*. Document No 7.
2. Première réponse supplémentaire, 31. *Imprimé*. Document No 7a.
3. Deuxième réponse supplémentaire, 46. *Imprimé*. Document No 7d.
4. Troisième réponse supplémentaire, 67. *Imprimé*. Document No 7e.
5. M. Laurier dépose des documents relatifs aux démissions ou renvois de ministères et gouvernements, en Angleterre, depuis 1834, 31. *Imprimé*. Document No 7b.
6. Motion de Sir Charles Tupper demandant production des rapports au Gouverneur en conseil et minutes du Conseil approuvées après la démission de Sir John A. Macdonald en 1873 et avant l'arrivée au pouvoir de l'honorable M. Mackenzie; aussi, de tous les rapports à Son Excellence en conseil et de toutes les minutes du conseil approuvées après la défaite de l'honorable A. Mackenzie en 1878, et avant l'arrivée au pouvoir de Sir John A. Macdonald; aussi, des rapports au Gouverneur général en conseil et minutes du conseil approuvées après le 23 juin 1896 et avant l'arrivée au pouvoir de l'honorable Wilfrid Laurier; aussi, de toute minute du conseil approuvée après le 23 juin 1896 et subséquemment annulée, 18; réponse à l'ordre de la Chambre, 38. *Imprimé*. Document No 7c.
7. Motion de M. Choquette demandant copie des rapports approuvés par le Conseil de la Trésorerie et de tous ordres et arrêtés du conseil soumis à Son Excellence entre le 23 juin et le 8 juillet derniers, 63.
8. Motion de M. Belcourt demandant un état devant indiquer le sujet de toutes les minutes du Conseil adoptées par M. Alexander Mackenzie et approuvées après sa démission en 1878 et avant l'arrivée au pouvoir de Sir John A. Macdonald, ainsi que les dates et circonstances se rattachant à cette démission; aussi, le sujet de toutes les minutes du Conseil adoptées par Sir Mackenzie Bowell après sa démission et approuvées par Son Excellence avant l'arrivée au pouvoir de Sir Charles Tupper, avec les dates et circonstances se rattachant à cette démission, 64.

ARTISANS CANADIENS:—Voir *Travail*.

ATLANTIQUE, SERVICE RAPIDE DE NAVIGATION SUR L':—Voir *Steamers à grande vitesse*.

ATLANTIQUE AU LAC SUPÉRIEUR :—Motion de M. Fauvel demandant la production de documents au sujet du chemin de fer de l', 44; réponse à l'ordre de la Chambre, 120. *Non imprimé.* Document No 29.

AUBAINS :—Bill de M. Taylor concernant leur importation ou immigration en Canada pour y faire quelque travail, par contrat ou convention; 12.

Voir *Bill No 5.*

AUDITEUR GÉNÉRAL :—M. Fielding dépose un rapport du Conseil de la Trésorerie au sujet du renversement des décisions de l',—9. *Non imprimé.* Document No 2a.

AUSTIN, JOHN et J. A. DALTON :—Motions de M. Cameron demandant copie de la correspondance relative au congé d'absence de John Austin, et d'un nommé Dalton, commis des postes, 63.

BAIE D'HUDSON, Compagnie du canal et de navigation de la :—Pétition demandant une charte, 16; rapport du comité des Ordres Permanents, 34.

Voir *Bill No 24.*

BAIE D'HUDSON AU PACIFIQUE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—Pétition demandant une charte, 12; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 34.

Voir *Bill No 12.*

BAIE GEORGIENNE COMPAGNIE DE CANAL À NAVIRES ET D'AQUÉDUC DE FORCE DE LA :—Pétition demandant un acte qui ratifie sa charte et lui donne de nouveaux pouvoirs, 37; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 42.

Voir *Bill No 19.*

BANQUES ET COMMERCE, Comité des :—A nommer, 4; rapport du comité de sélection et liste des membres, 29. PREMIER RAPPORT, recommandant que le quorum soit de 21 membres, adopté 42. DEUXIÈME RAPPORT recommandant le retrait du bill (n° 22) concernant la Compagnie de fidéicommis Orientale, 105.

BEAULIEU, GÉDÉON :—Motion de M. Fiset demandant copie du contrat accordé à M. Gédéon Beaulieu, pour la construction du bureau de poste à Rimouski, de la correspondance échangée entre lui et le gouvernement et de tous documents à ce sujet, 113.

BELLE-RIVIÈRE ET RED-POINT :—Motion de M. Martin demandant copie de documents concernant le brise-lames de la Belle-Rivière et la jetée de Red-Point, dans l'Île du Prince-Edouard, 25.

BÉTAIL :—Son exportation en Angleterre, *via* les ports américains, rapport à ce sujet du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, 118.

BEURRE :—

1. Transport à froid et exportation du :—Rapport à ce sujet du comité de l'Agriculture, 118, 119.

2. Rapport sur l'importation par la Grande-Bretagne du beurre canadien en 1895, 119.

Voir *Appendice No 2.*

BEURRERIES ET FROMAGERIES:—Voir *Territoires du Nord-Ouest*.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT:—

1. Rapport des bibliothécaires conjoints, 5. *Imprimé*. Document n° 1.
2. Comité spécial de la Chambre et message au Sénat, 52. Message du Sénat annonçant la nomination de ses membres pour le comité mixte de la bibliothèque, 41.
3. Rapport du comité qui devra s'adresser au gouvernement pour encourager les auteurs canadiens dont les œuvres seraient réellement méritoires, 95.

BILLS:

BILLS PRIVÉS,—COMITÉ DES:—À nommer, 4; rapport du comité de sélection et liste des membres, 28; nom de M. Scriver substitué à celui de M. Fortin, 36. PREMIER RAPPORT, 62. SECOND RAPPORT, 118.

BILLS PRIVÉS:—Suspension de la règle 60 concernant l'avis à donner par les comités avant la prise en considération des, 102.

BILLS RETIRÉS ET HONORAIRES REMBOURSÉS:—

1. Bill (n° 19) concernant la Compagnie de canal à navires et d'aqueduc de force de la Baie Georgienne, 102, 103.
2. Bill (n° 26) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et Oriental, 102, 103.
3. Bill (n° 22) concernant la Compagnie de fidéicomis Orientale, 105.
4. Bill (n° 36) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et de la Vallée de la Nelson, 119, 120.
5. Bill (n° 20) concernant la Compagnie électrique de Hull, 147.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES:—

1. Bill concernant la prestation des serments d'office (M. Laurier). 1re lecture, 4.
2. Bill modifiant l'Acte des produits de la laiterie, 1893 (M. McLennan, Glengarry). 1re lecture, 12; 2e lecture et renvoyé à un comité général de la Chambre, 45; en comité général, 65.
3. Bill concernant la vente des billets de retour sur chemins de fer (M. McLennan, Glengarry). 1re lecture, 12.
4. Bill à l'effet de mieux pourvoir à la sûreté des employés des compagnies de chemins de fer et autres (M. Maclean). 1re lecture, 12; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 45.
5. Bill à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada (M. Taylor). 1re lecture, 12; motion de M. Taylor proposant la seconde lecture et débat ajourné, 45.
6. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales (Sir Charles Hibbert Tupper). 1re lecture, 16.
7. Bill modifiant de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest (M. Davin). 1re lecture, 16.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES—*Suite.*

8. Bill modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer (M. Gibson). 1re lecture, 16.
9. Bill modifiant le Code criminel, 1892, afin d'établir des dispositions plus efficaces pour la punition de la séduction et de l'enlèvement (M. Charlton). 1re lecture, 31.
10. Bill à l'effet de ratifier une convention conclue entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (M. Gibson). 1re lecture, 34; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 44; rapporté sans amendement, 52; en comité général et 3e lecture, 64; adopté par le Sénat, 111; sanctionné, 169.—60 Vic., chap. 6.
11. Bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier les Actes concernant la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié (M. Taylor). 1re lecture, 37; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 44; rapporté avec des amendements, 62; en comité général et 3e lecture, 65; adopté par le Sénat, 111; sanctionné, 169.—60 Vic., chap. 12.
12. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique (M. Oliver). 1re lecture, 37; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 44, 45; rapporté avec des amendements, 62; en comité général et 3e lecture, 65; adopté par le Sénat, 111; sanctionné, 169.—60 Vic., chap. 7.
13. Bill concernant la Compagnie de poudre de Hamilton (M. Bain). 1re lecture, 37; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 45; rapporté avec des amendements, 62; en comité général et 3e lecture, 72; adopté par le Sénat, 136; sanctionné, 169.—60 Vic., chap. 15.
14. Bill constituant en corporation la Compagnie de pont et de pouvoir Mather (M. Lount). 1re lecture, 37; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 45; rapporté avec des amendements, 78; en comité général et 3e lecture, 98; adopté par le Sénat, 167; sanctionné, 169.—60 Vic., chap. 13.
15. Bill à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound, et la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Parry-Sound sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound". 1re lecture, 38; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 45; rapporté avec des amendements, 78; en comité général et 3e lecture, 98; adopté par le Sénat, 136; sanctionné, 169.—60 Vic., chap. 8.
16. Bill modifiant l'Acte de la police à cheval, 1894 (M. Davin). 1re lecture, 38.
17. Bill modifiant de nouveau l'Acte du pilotage (M. McDougall). 1re lecture, 38.
18. Bill accordant à Sa Majesté la somme de \$446,500 nécessaire pour subvenir à certaines dépenses se rattachant aux exercices annuels de la milice durant l'année fiscale expirant le 30 juin 1897 (M. Fielding). 1re lecture, 38; 2e lecture et renvoyé à un comité général de la Chambre, 48; en comité général et 3e lecture, 49; adopté par le Sénat, 54; sanctionné, 68.—60 Vic., chap. 1.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES—*Suite.*

19. Bill concernant la Compagnie de canal à navires et d'aqueduc de force de la Baie Georgienne (M. Maclean). 1re lecture, 42; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 65; rapporté avec la recommandation de retirer le bill, et de rembourser les honoraires, moins les frais d'impression et de traduction, 102; retrait du bill, 103.
20. Bill à l'effet de changer le nom de la Compagnie électrique de Hull en celui de Compagnie du chemin de fer de Hull à Aylmer, et à d'autres fins (M. Devlin). 1re lecture, 43; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 50; rapporté avec des amendements et titre échangé en celui de "Acte concernant la Compagnie électrique de Hull", 96; en comité général, 105; de nouveau en comité général, amendé et 3e lecture, 112; retrait du bill et remboursement des honoraires payés, moins les frais d'impression et de traduction, 147.
21. Bill constituant en corporation la Compagnie de téléphone et de télégraphe Columbia (M. Bostock). 1re lecture, 43; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 50; rapporté avec des amendements, 96; en comité général et 3e lecture, 112; adopté par le Sénat, 141; sanctionné, 169.—60 Vic., chap. 14.
22. Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de Fidécourmis Orientale (M. Borden, Halifax). 1re lecture, 43; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 50; rapporté avec la recommandation de retirer le bill et de rembourser les honoraires payés, moins les frais d'impression et de traduction, 105; retrait du bill, 105.
23. Bill intitulé "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales (M. Davin). 1re lecture, 44.
24. Bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du canal et de navigation de la Baie d'Hudson (M. Boyd). 1re lecture, 46; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 50.
25. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant l'intérêt (M. Quinn). 1re lecture, 52.
26. Bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et Oriental (M. Maxwell). 1re lecture, 62; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 72; rapporté avec la recommandation de retirer le bill et de rembourser les honoraires payés, moins les frais d'impression et de traduction, 102; retrait du bill, 103.
27. Bill (du Sénat), intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi relative aux sociétés de construction et aux compagnies de prêt et d'épargne opérant dans la province d'Ontario." Message, 70; 1re lecture, 71.
28. Bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne (M. Casey). 1re lecture, 75; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 98; rapporté avec des amendements, 119; en comité général et 3e lecture, 120; adopté par le Sénat, 141; sanctionné, 169.—60 Vic., chap. 11.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES—*Fin.*

29. Bill modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes (M. Rogers). 1re lecture, 79.
30. Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30e jour de juin 1897, et pour d'autres objets liés au service public (M. Fielding). 1re, 2e et 3e lectures, 94; adopté par le Sénat, 96; sanctionné, 98.—60 Vic., chap. 2.
31. Bill concernant le chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara (M. Lount). 1re lecture, 96; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 112; rapporté avec des amendements, 119; en comité général et 3e lecture, 120; adopté par le Sénat, 141; sanctionné, 169.—60 Vic., chap. 9.
32. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (M. Bruneau). 1re lecture, 96; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 112; rapporté avec des amendements, 119; en comité général et 3e lecture, 120; adopté par le Sénat avec un amendement, 136; concours de la Chambre, 138; sanctionné, 169.—60 Vic., chap. 10.
33. Bill (du Sénat, Sir Oliver Mowat) intitulé: "Acte autorisant la nomination de juges temporaires de la cour Suprême dans certains cas. Message, 100; 1re lecture, 101.
34. Bill (du Sénat, M. McCallum) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer. Message, 100; 1re lecture, 102.
35. Bill (du Sénat, l'hon. M. Clemow) intitulé: "Acte pour faire droit à Albert Nordheimer." Message, 100; 1re lecture, 101; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés avec la preuve faite devant le comité spécial du Sénat sur le divorce, 112; rapporté sans amendement, 127; 3e lecture, 127; sanctionné, 169.—60 Vic., chap. 16.
36. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et de la Vallée de la Nelson (M. Davin). 1re lecture, 102; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 113; rapporté avec la recommandation de retirer le bill et de rembourser les honoraires payés, moins les frais d'impression et de traduction, 119; retrait du bill, 120.
37. Bill à l'effet de modifier l'Acte des produits de la laiterie, 1893 (M. Fisher). 1re lecture, 105.
38. Bill à l'effet de modifier l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest, en dispensant de la préparation de nouvelles listes d'électeurs en certains cas (M. Fitzpatrick). 1re lecture, 112; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 141, 142; adopté par le Sénat, 167; sanctionné, 169.—60 Vic., chap. 5.
39. Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30e jour de juin 1897, et pour d'autres objets liés au service public (M. Fielding). 1re lecture, en comité général et 2e lecture, 166; 3e lecture, 168; adopté par le Sénat, 168; sanctionné, 169.—60 Vic., chap. 3.
40. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes (M. Fielding). 1re, 2e et 3e lectures, 142, 143; adopté par le Sénat, 167; sanctionné, 169.—60 Vic., chap. 4.

BLOC LANGEVIN, Réclamations d'entrepreneurs au sujet du,—20.

Voir *Langevin*.

BOIS DE SERVICE:—Motions de M. Quinn demandant la production de documents au sujet de mesurage, de l'inspection et de l'exportation du bois de service au port de Montréal et dans ses environs, 18, 19.

BOISSONS ENIVRANTES:—Voir *Liqueurs*.

BOSTON, COMTÉ DE NORFOLK, ONT.:—Bureau de poste de, 19.

Voir *Shawmut*.

BOUCHARD, JOSEPH, destitué de ses fonctions de traducteur des *Débats*, 66, 67, 105.

Voir *Débats*.

BOURINOT, J. G., greffier de la Chambre des Communes, reçoit du greffier de la Couronne en Chancellerie la liste des députés élus, pour l'administration du serment, 1.

1. Préside à l'élection de l'Orateur, l'honorable M. J. D. Edgar 2.

BRANDON:—Emission d'un nouveau bref d'élection pour le district de, 12.

BROCKVILLE ET OTTAWA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE:—Voir *Ile des Soldats*.

BRODEUR, LOUIS PHILIPPE, député de Rouville, élu président des comités généraux de la Chambre des Communes, 15.

BRUXELLES:—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant la production de documents au sujet de la création d'un bureau international de douanes à, 114.

BUDGET, SERVICE PUBLIC:—

1. Message du Gouverneur général transmettant le budget des sommes nécessaires au service public, pour l'année expirant le 30 juin 1897, 15; renvoyé au comité des Subsidés. *Imprimé*. Document No 4.
2. Budget supplémentaire, 111. *Imprimé*. Document No 4a.
3. Autre budget supplémentaire, 132. *Imprimé*. Document No 4b.

CAMERON, H. J.:—De la commission de géologie; décision du conseil de la Trésorerie au sujet de son salaire, 8. *Non imprimé*. Document No 2.

CANADA ET ANGLETERRE:

1. Message du Gouverneur général transmettant aux Communes copie d'une dépêche du Secrétaire Impérial des colonies, en date du 6 mars 1896, exprimant la satisfaction de Sa Majesté à la réception d'une résolution de la Chambre des Communes du Canada donnant l'assurance de la loyauté du peuple canadien à la Couronne britannique, 9.
2. Motion de M. Langelier demandant la production de documents relatifs à l'établissement d'une ligne de steamers à grande vitesse entre le, 24.

CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Election de M. James David Edgar comme Orateur de la, 2.
2. Nomination de la Commission de l'Economie Interne de la, 7.
3. Nomination de M. Louis Philippe Brodeur, député de Rouville, comme président des comités généraux de la, 15.
4. Motion de M. Craig requérant l'Orateur de prohiber par un ordre la vente des liqueurs enivrantes dans l'enceinte de la, 54.
5. Bill de Rogers concernant le Sénat et la, 79.
Voir *Bill No 29*.
6. Les membres des Communes ne recevront plus à l'avenir de valises en cuir, ni caisses de papeterie, 125.
7. Résolution et bill (No 40) de M. Fielding au sujet de l'indemnité parlementaire accordée aux membres de la, 142, 143.

CHARLEBOIS, M. C. A., entrepreneur:—Sa réclamation contre le gouvernement, 20.

Voir *Langevin, le bloc*.

CHATEAUGUAY:—Voir *Monuments historiques*.

CHEMINS DE FER :

1. Bill de M. McLennan, de Glengarry, concernant la vente des billets de retour sur, 12. Voir *Bill No 3*.
2. Bill de M. Maclean pour la protection des employés des compagnies de, 12.
Voir *Bill No 4*.
3. Bill de M. Gibson modifiant l'Acte des, 16. Voir *Bill No 8*.
4. Pétition du conseil municipal de Kent, Ont., demandant de tenir les compagnies de chemins de fer légalement responsables des incendies causés par les étincelles des locomotives de, 52.
5. Bill du Sénat modifiant l'Acte des, 100. Voir *Bill No 34*.
6. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant copie de tous les documents concernant la réunion du Congrès international des compagnies de chemins de fer à Saint-Petersbourg, et des papiers soumis à ce congrès par le haut commissaire du Canada, 113.
7. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant copie de tous documents concernant le Congrès international des chemins de fer tenu à Londres en 1895, 114.
8. Motion de M. Martin demandant un état indiquant ce qu'a dépensé le gouvernement fédéral depuis le 1er juillet 1873 pour les chemins de fer en Canada; le nombre d'acres de terre donnés à titre de subvention, leur valeur estimative, 115.
9. Taux de fret des chemins de fer, au point de vue de l'intérêt des cultivateurs; rapport à ce sujet du comité de l'Agriculture, 118.

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES, COMITÉ DES:—A nommer, 4. Rapport du comité de sélection et liste des membres, 27. **PREMIER RAPPORT** recommandant que le quorum soit réduit à 31 membres, 42. Son adoption, 43. **DEUXIÈME RAPPORT**, 62. **TROISIÈME RAPPORT**, 78. **QUATRIÈME RAPPORT**, 96. **CINQUIÈME RAPPORT**, 102. **SIXIÈME RAPPORT**, 119.

CHINOIS ET JAPONAIS :

1. Pétitions demandant une augmentation de la taxe imposée sur les immigrants, 16, 26, 37, 102, 133, 168.
2. Motion de M. Maxwell demandant la production de documents au sujet de l'immigration chinoise, 44, 65.

CHRYSLER, LA FERME:—Voir *Monuments historiques*.

CLARKE, JOSEPH:—Motion de M. Kendry demandant la production de documents relatifs à des terrains appartenant à Joseph Clarke et autres, submergés par la construction d'un barrage à Hastings, Ontario, 113.

CODE CRIMINEL DE 1892:—Bill de M. Charlton pour amender le, 31. Voir *Séduction et enlèvement*.

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL:—Motion de M. Borden (King), demandant la production de documents relatifs au, 43. Réponse à l'ordre de la Chambre, 43. *Imprimé*. Document No 15. Réponse supplémentaire, 71. *Imprimé*. Document No 15a. Autre réponse supplémentaire, 79. *Imprimé*. Document No 15b.

COLOMBIE-BRITANNIQUE :

1. M. Dobell dépose les arrêtés du conseil relatifs aux terres fédérales situées dans la zone de 40 milles des chemins de fer à la. *Non imprimé*. Document No 12.
2. Motion de M. A. Bostock demandant la production de documents relatifs aux concessions de terres faites dans les limites de la zone des chemins de fer après que ces terres eurent été soumises au contrôle du gouvernement fédéral, 53.
3. Motion de M. Bostock proposant de répandre tous les renseignements possibles sur les richesses minières de la Colombie-Britannique et des autres provinces, par le ministère de l'Agriculture,—retirée après débat, 64.

COLUMBIA, COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE:—Pétition demandant une charte, 37. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 42. Voir *Bill No 21*.

COMITÉS GÉNÉRAUX DES COMMUNES:—Election de M. Louis Philippe Brodeur comme président des, 15.

COMITÉS PERMANENTS:—A nommer, 4. Comité de sélection, 5. Rapport du comité chargé de dresser les listes des, 26. Privilèges et Elections, 26. Lois Expirantes, 26. Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 27. Bills Privés, 28. Ordres Permanents, 28. Impressions, 29. Comptes Publics, 29. Banques et Commerce, 29, 30. Agriculture et Colonisation, 30, 31. Adoption du rapport du comité de sélection, 31.

COMITÉS SPÉCIAUX :

1. Comité de sélection chargé de dresser les listes des comités permanents, 5. Son rapport, 26.
2. Comité spécial des *Débats*. Voir *Débats*.
3. Comité spécial de la bibliothèque du parlement. Voir *Bibliothèque*.
4. Comité spécial mixte des impressions des deux Chambres du parlement. Voir *Impressions*.

COMMIS ET MESSAGERS SURNUMÉRAIRES :—Voir *Service civil et Trésorerie*.

COMPAGNIE CANADIENNE DE CHEMIN DE FER ET DE FORCE MOTRICE ÉLECTRIQUES :—Pétition demandant une charte, 43. Premier rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Second rapport recommandant la suspension de la règle 49 pour la réception du bill, 95, 96.

COMPTES PUBLICS, COMITÉ DES :—A nommer, 4. Rapport du comité de sélection et liste des membres, 29, 30.

CONNOLLY, MM. :—Motion de M. Cameron demandant la production de documents relatifs aux réclamations contre le gouvernement des MM., 52. Réponse à l'ordre de la Chambre, 53. *Non imprimé*. Document No 17.

CONSEIL DE LA TRÉSORERIE :—Jugements et rapports. Voir *Trésorerie*.

COBNWALL, CANAL DE :—Décisions du conseil de la Trésorerie au sujet des sections 2, 3 et 4 du, 8. *Non imprimé*. Document No 2.

COUR SUPRÊME :—Bill du Sénat autorisant la nomination dans certains cas de juges temporaires de la, 100. Voir *Bill No 33*.

CURRIE, ALEXANDER :—Sa nomination comme capitaine du bateau de sauvetage de l'île Pictou, 53.

CURRIE, JAMES :—Sa destitution comme ouvrier de section sur le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, 20.

DALTON, J. A. :—Commis de la malle,—Motion de M. Cameron, demandant copie de documents concernant un congé d'absence de cet officier, 63.

DÉBATS :—Nomination du comité spécial des *Débats*, 5 ; PREMIER RAPPORT, recommandant la réduction du quorum de huit membres à cinq ; adopté 9. DEUXIÈME RAPPORT, recommandant la destitution de MM. Joseph Bouchard, Pierre McLeod et J. B. Vanasse, traducteurs des *Débats*, pour s'être mêlés activement de politique depuis 1891, 66, 67 ; motion de M. Choquette proposant l'adoption du deuxième rapport,—retirée après débat, 78, 96 ; même motion faite de nouveau, adoptée après le rejet d'un amendement de M. Bergeron, 102. TROISIÈME RAPPORT, recommandant que les trois traducteurs susnommés fussent autorisés à continuer leurs travaux pendant le reste de la session,—adopté, 105 ; QUATRIÈME RAPPORT, recommandant la nomination de MM. J. O. Pelland, J. A. Geoffrion et H. R. Fi-et, comme traducteurs des *Débats*, 119 ; adoption sur division du quatrième rapport, 133.

DÉPENSES IMPRÉVUES :—M. Fielding dépose un relevé, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 22 août 1896, 9. *Non imprimé.* Document No 5.

DÉPUTÉ DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—Voir *Strong, Sir Henry*.

DÉPUTÉ-ORATEUR :—Voir *Président des comités des Communes*.

DÉPUTÉS prêtent serment et prennent leur siège en Chambre à l'ouverture de la première session du huitième parlement, 1.

Page des journaux	Députés.	Divisions électorales.
24	Blair, L'hon. A. G.....	Sunbury et Queen, N.-B.
24	Paterson, L'hon. Wm..	Grey-Nord, Ont.

DESTITUTIONS d'employés, fonctionnaires :—Voir *Service civil ou Public*.

DISCOURS DU TRÔNE :

1. Prononcé au Sénat à l'ouverture de la première session du huitième parlement par le Gouverneur général et lu en Chambre par l'Orateur, 4.
2. Motions de M. Laurier proposant de prendre ce discours en considération, 4, 7.
3. Motion de M. McInnes proposant l'adresse en réponse au discours du Trône, 8; débat sur l'adresse, 10, 11, 13, 14, 15; adoption et présentation de l'adresse, 15.
4. Message du Gouverneur général transmettant ses remerciements pour la loyale adresse adoptée en réponse au,—49.
5. Discours de prorogation de la première session du huitième parlement par le Gouverneur général, 169, 170.

DIVISIONS :—Voir *Votes pris en Chambre*.

DIVORCES :

1. Nordheimer, Albert :—Pétition demandant un acte de divorce, 18; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 34.

Voir *Bill No 35*.

2. Pointon, Charles Edward Uton :—Pétition demandant un acte de divorce d'avec sa femme, 43; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 61.

DOCUMENTS, DEMANDÉS ET PRÉSENTÉS :

	PRODUCTION ORDONNÉE.	DÉPOSÉS SUR LE BUREAU.
1. <i>Angleterre, Changements ministériels en</i> :—Documents relatifs à des démissions ou renvois de ministères dans la Grande-Bretagne depuis 1834. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 7b.)	—	31
2. <i>Atlantique au lac Supérieur, Chemin de fer de l'</i> :—Correspondance échangée entre l'honorable E. J. Flynn, premier ministre de Québec, et Sir Charles Tupper, concernant le chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur; aussi, copie de la correspondance échangée entre le dit honorable E. J. Flynn et l'administration actuelle au sujet du dit chemin. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 29.)	Adresse, 9 sept. 1896. 44	120
3. <i>Auditeur général</i> :—Rapport du conseil de la Trésorerie, —jugements renversant des décisions de l'Auditeur général. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 2a.)	—	9
4. <i>Bibliothèque du parlement</i> :—Rapport des bibliothécaires conjoints. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 1.)	Par acte.	5
5. <i>Boston, Ontario, Bureau de poste de</i> :—Lettres, papiers, rapports, pétitions et ordres concernant le changement du nom du bureau de poste de Boston, comté de Norfolk, en celui de Shawmut. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 20.)	Par ordre, du 31 août 1896. 19	63
6. <i>Budgets, service public</i> :		
1. Budget des sommes nécessaires au service public du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1897. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 4.)	Par ordre, de S.E.	15
2. Budget supplémentaire. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 4a.)	—	111
3. Autre budget supplémentaire. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 4b.)	—	132
7. <i>Collège Militaire Royal</i> :—Rapport du commandant du Collège Militaire Royal du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1896, et de la lettre du commandant en date du 16 août 1896; aussi, copie d'une lettre du bureau des visiteurs du dit collège en date du 18 novembre 1895. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 15.)	Par ordre, 9 sept. 1896. 43	43
Réponse supplémentaire. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 15a.)	—	71
Autre réponse supplémentaire. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 15b.)	—	79

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODUCTION ORDONNÉE.	DÉPOSÉS SUR LE BUREAU.
8. <i>Colombie-Britannique</i> :—Arrêtés du conseil en conformité des dispositions de l'article 38 des règlements relatifs à l'arpentage, l'administration, la concession et la gestion des terres fédérales, comprises dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 12.)	Par acte.	21
9. <i>Connolly, les MM., leurs réclamations</i> :		
1. Réclamation de MM. Connolly contre le gouvernement pour \$44,459 et autre réclamation amendée pour le montant de \$70,418. Aussi, copie d'un ordre du conseil concernant ces réclamations en date du 27 janvier 1896 et d'un autre ordre du conseil sur le même sujet en date du 7 mai 1896; 2. Ordres du conseil et autres procédures à ce sujet référant chacune de ces réclamations à la cour de l'Echiquier, et tous autres papiers relatifs à cette affaire; 3. Jugement de la cour de l'Echiquier et toutes procédures concernant cette affaire; 4. Contrat sur lequel étaient basées ces réclamations. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 17.)	Adresse, 14 sept. 1896. 12	53
10. <i>Cornwall, Canal de</i> :—Décision du conseil de la Trésorerie au sujet des sections Nos 2, 3 et 4 du canal de Cornwall, Davis et Fils—estimations de janvier dernier. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 2.)	—	8
11. <i>Dépenses imprévues</i> :—Etat des dépenses faites à compte de frais divers imprévus depuis le 1er janvier jusqu'au 22 août 1896. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 5.)	Par ordre de S. E.	9
12. <i>Gouverneur général et Sir Charles Tupper</i> :—Correspondance échangée entre Son Excellence le Gouverneur général et Sir Charles Tupper concernant certaines nominations projetées et certains ordres du conseil. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 7.)	Adresse, 28 août 1896. 16	16
1. Première réponse supplémentaire. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 7a.)	—	31
2. Deuxième réponse supplémentaire, (<i>Imprimé.</i>) (Document No 7d.)	—	46
3. Troisième réponse supplémentaire, (<i>Imprimé.</i>) (Document No 7e.)	—	67

DOCUMENTS—*Suite.*

	PRODUCTION ORDONNÉE.	DÉPOSÉS SUR LE BUREAU.
13. <i>Gouverneur général et ses aviseurs : Relations et prérogatives du :—</i> Etat faisant connaître le sujet des rapports à Son Excellence le Gouverneur en conseil et de toutes les minutes du Conseil approuvées après la démission de Sir John A. Macdonald en 1873 et avant l'arrivée au pouvoir de l'honorable M. Mackenzie; aussi, faisant connaître le sujet de tous les rapports à Son Excellence en conseil et de toutes les minutes du Conseil approuvées après la défaite de l'honorable A. Mackenzie en 1878, et avant l'arrivée au pouvoir de Sir John A. Macdonald; aussi, faisant connaître le sujet de tous les rapports à Son Excellence en conseil et de toutes les minutes du Conseil approuvées après le 23 juin 1896 et avant l'arrivée au pouvoir de l'honorable Wilfrid Laurier; aussi, faisant connaître le sujet de toute minute du conseil approuvée après le 23 juin 1896 et subséquemment annulée. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 7c.</i>)	Adresse, 31 août 1896. 18	38
14. <i>Ile des Soldats :—</i> Papiers, plans et documents concernant l'acquisition par la Compagnie du chemin de fer de Brockville à Ottawa de ce qui constituait autrefois l'île des Soldats, vis-à-vis la ville de Brockville, et concernant le droit de la dite compagnie (s'il en est d'acquis) d'obstruer la navigation du Saint-Laurent entre la dite île et la ville de Brockville. (<i>Non imprimé</i>) (<i>Document No 26.</i>)	Par ordre du 14 sept. 1896. 54	75
15. <i>Intercolonial, Instructions avant les dernières élections aux employés de l' :—</i> Instructions données par les autorités aux officiers du chemin de fer Intercolonial au sujet du déplacement des employés de ce chemin quelque temps avant le 23 juin 1896, jour des élections, afin de les empêcher de voter dans les comtés où ils étaient domiciliés; aussi, état donnant les noms des personnes qui ont donné ces instructions et faisant connaître en vertu de quelle autorité elles les ont données. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 32.</i>)	Par ordre du 2 sept. 1896. 24	136
16. <i>Lincoln et Niagara, Comté de, Licences de pêche :—</i> Etat donnant les noms de tous les pêcheurs qui ont eu des licences de pêche du gouvernement dans le comté de Lincoln et Niagara, et les montants payés par chacun d'eux pendant l'année 1895, et les noms des porteurs de licences dans le même district pour l'année 1896. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 21.</i>)	Par ordre du 2 sept. 1896. 25	63
17. <i>Mandats du Gouverneur général :—</i> 1. Relevé des mandats émis par le Gouverneur général depuis la dernière session du parlement à compte des exercices 1895-96 et 1896-97. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 3.</i>)	Par ordre de S. E.	7

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODU- TION ORDONNÉE.	DÉPOSÉS SUR LE BUREAU.
17. <i>Mandats du Gouverneur général—Suite.</i>	—	17
2. Arrêtés du conseil et correspondance concernant les mandats du Gouverneur général, émis depuis le 14 juillet 1896. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 8.)	—	17
18. <i>Manitoba, Recensement de</i> :—Relevé du dernier recensement de la province de Manitoba,—population de 1896 comparée à celle de 1891. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 25.)	Par ordre du 18 sept. 1896. 71	71
19. <i>McBride, Patrick</i> :—Lettres et papiers concernant la destitution de Patrick McBride, ci-devant gardien des pêcheries du comté de Prince, I.P.-E. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 23.)	Par ordre du 31 août 1896. 20	67
20. <i>McLeod, Roderick, et McKay, Robert</i> :—Rapports, correspondance et raisons alléguées concernant la destitution de Roderick McLeod et Robert McKay, gardiens du pont de l'Intercolonial à Picton, N.-É., et la nomination de Thomas Fraser et A. Thomas en leur lieu et place. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 23a.)	Par ordre du 31 août 1896. 19	74
21. <i>Milice</i> :—Effectif de la milice active pour 1896-97. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 9.)	Par ordre de S. E.	17
22. <i>Milice</i> :—Documents relatifs aux contrats pour habillements de la milice. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 24.)	Par ordre du 17 sept. 1896. 67	67
23. <i>Morrison, John</i> :—Documents concernant le contrat de John Morrison pour le transport des malles entre Hawkesbury et Sydney. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 27.)	Par ordre du 22 sept. 1896. 79	79
24. <i>Nord-Ouest, Irrigation du</i> :—Arrêtés du conseil concernant les questions qui procèdent de l'Acte d'Irrigation du Nord-Ouest, chapitre 30, Victoria 57-58. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 13.)	Par acte.	21
25. <i>Pacifique Canadien, Chemin de fer du</i> :—Rapport fait par le département de l'Intérieur, conformément à la résolution adoptée le 20 février 1882, au sujet de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 10.)	Par résolu- tion.	21
26. <i>Payne, John Lambert</i> :—Ordres du conseil et papiers concernant la nomination projetée de M. John Lambert Payne à la charge de greffier-adjoint du Conseil Privé. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 19.)	Adresse, 16 sept. 1896. 62	63
Réponse supplémentaire. (<i>Non imprimé.</i>)	—	71

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	PRODU- TION ORDONNÉE.	DÉPOSÉS SUR LE BUREAU.
27. <i>Primes de pêche</i> :—Etat des dépenses se rattachant aux primes de pêche pour 1895-96. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 16.)	Par acte.	44
28. <i>Rae, M.</i> :—Rapport des plaintes formulées contre M. Rae, gardien du phare de Point-Clark, dans le comté de Bruce, Ontario, et de toute correspondance concernant ces plaintes, avec mention de toute décision prise par le gouvernement à ce sujet. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 22.)	Par ordre du 2 sept. 1896. 25	63
29. <i>Recettes et dépenses</i> :—Relevé pour dix jours, des recettes et paiements du Canada, du 11 au 20 août 1896. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 6.)	—	12
30. <i>Rock, Alexander</i> :—Lettres, pétitions, rapports et ordres concernant le changement apporté à la direction du bureau de poste de Waterford, Ontario, en octobre 1894, par la nomination de M. Alexander Rock comme maître de poste en remplacement de M. B. H. Ramage, avec mention de la date de la démission de M. Ramage, et copie de sa lettre de démission. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 18.)	Par ordre du 31 août 1896. 19-20	63
31. <i>Sauvages</i> :—Etat indiquant les réductions et remises faites sous l'autorité de l'article 141, tel qu'ajouté à l'Acte des Sauvages, par l'article 8, chapitre 35, 58-59 Victoria. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 14.)	Par acte.	21
32. <i>Steamers à grande vitesse</i> :— 1. Papiers concernant le service de steamers à grande vitesse sur l'Atlantique. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 28.)	—	119
33. 2. Correspondance entre le gouvernement et les entrepreneurs (contrat de la ligne Allan) depuis la date du dernier rapport ordonné par la Chambre des Communes le 5 mai 1891, et déposée le 18 mars 1892. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 28a.)	—	119
3. Papiers additionnels se rapportant au service de steamers à grande vitesse sur l'Atlantique. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 28c.)	—	147
34. <i>Steamers du gouvernement</i> :—Correspondance échangée depuis le 20 juillet dernier entre le département de la Marine et des Pêcheries, à Ottawa, et ses officiers ou autres personnes concernant les matériaux destinés aux réparations des navires et steamers sous le contrôle de ce département qui ont l'habitude de faire relâche aux ports de Charlottetown, Georgetown et Pictou, et qui sont employés à la protection des pêcheries du littoral ou au service et à l'entretien des phares. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 33.)	Par ordre du 31 août 1896. 18	168

DOCUMENTS— <i>Fin.</i>	PRODU- TION SUR LE ORDONNÉE.	DÉPOSÉS SUR LE BUREAU.
35. <i>Subventions aux navires</i> :—Extrait d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le 21 février 1896, donnant son approbation aux vues exprimées par les chambres de commerce des provinces maritimes, à l'effet que le gouvernement ne devrait pas donner de subventions aux navires ayant leurs ports d'attache en pays étranger, en Amérique. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 28b.)	—	119
36. <i>Terres fédérales</i> :—	Par acte.	21
1. Arrêtés du conseil publiés dans la <i>Gazette du Canada</i> , conformément à l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chap. 54 des Statuts Revisés du Canada. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 11.)		
37. 2. Arrêtés du conseil conformes aux dispositions de l'article 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, la concession et la gestion des terres fédérales comprises dans la zone de 40 milles des chemins de fer de la province de la Colombie-Britannique. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 12.)	Par acte.	21
38. <i>Territoires du Nord-Ouest, Subsidés aux</i> :—	Adresse	133
1. Mémoires, résolutions ou autres documents de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest au sujet d'une augmentation de subsides, et de toute correspondance à ce sujet. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 30.)	31 août 1896. 19	
2. Arrêtés du conseil concernant les questions qui procèdent de l'Acte d'Irrigation du Nord-Ouest, chapitre 30, 57-58 Victoria. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 13.)	Par acte.	21
39. <i>Trésorerie, Conseil de la</i> :—	—	8
1. Décision du Conseil de la Trésorerie au sujet des sections 2, 3 et 4 du canal de Cornwall, Davis et Fils, estimations de janvier dernier; de l'emploi des commis et messagers surnuméraires en vertu de l'amendement de 1895 apporté à l'Acte du service civil; et de la Commission de Géologie, salaire de H. J. Cameron. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 2.)		
2. Rapport supplémentaire du Conseil de la Trésorerie, jugements renversant les décisions de l'Auditeur général. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 2a.)	—	9
3. Rapports approuvés par le Conseil de la Trésorerie, et arrêtés du conseil soumis à Son Excellence entre le 23 juin et le 8 juillet derniers. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 31.)	Adresse 16 sept. 1896. 63	133

DOUANES :

1. Motion de M. Quinn demandant la production de documents relatifs à la nomination de commissaires ou d'un juge pour régler les différends entre les particuliers et le département des, 64.
2. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant copie de documents concernant la création d'un bureau international des douanes à Bruxelles, 114.

EDGAR, M. JAMES DAVID :—Elu Orateur de la Chambre des Communes, offre ses remerciements, 2.

ELECTIONS CONTESTÉES :—Jugements maintenant dans leurs sièges les députés de Jacques-Cartier et Laval, MM. Frédéric De Barch Monk et Thomas Fortin, 59, 60, 61.

ELECTIONS DE DÉPUTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES ET CERTIFICATS DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—Huitième élection générale, pp. IX à XVI.

DIVISIONS ÉLECTORALES.

DÉPUTÉS.

- GREY-NORD, Ont L'hon. William Paterson, 23.
 SUNBURY ET QUEEN, N.-B. L'hon. Andrew George Blair, 23.
2. L'honorable M. Laurier élu dans Québec-Est et Saskatchewan, XI et XII.
 3. M. Dalton McCarthy élu dans Simcoe-Nord et Brandon, X et XII.

ELECTIONS FÉDÉRALES :

1. Bill de Sir Charles Hibbert Tupper modifiant l'Acte des, 16.—Voir *Bill No 6*.
2. Motion de M. Domville, demandant copie des instructions données par les autorités aux employés du chemin de fer Intercolonial avant les dernières élections générales, 24. Réponse à l'ordre de la Chambre, 136. *Imprimé*. Document No 32.
3. Motion de M. Lavergne ordonnant la préparation et l'impression du rapport de la huitième élection générale pour la Chambre des Communes du Canada, 115.

EMPLOYÉS PUBLICS, destitués, mis à la retraite, nommés, etc.—Voir *Service Civil ou Public*.

ENLÈVEMENT :—Bill de M. Charlton pour la punition de la séduction et de l', 31.—Voir *Bill No 9*.

ÉTRANGERS :—Bill de M. Taylor pour interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains chargés de faire quelque travail au Canada, par contrat ou convention, 12.—Voir *Bill No 5*.

EXPOSITIONS.—Voir *Anvers, Toronto*.

FERME EXPÉRIMENTALE CENTRALE :—Distribution d'exemplaires du rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation aux officiers de la,—66.

Voir *Impressions, comité des*.

FIDÉICOMMIS, FONDS EN :—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper, demandant copie de toutes dépêches, minutes du Conseil et correspondance concernant les placements de fonds en fidéicommis en 1888, 114.

FIDÉICOMMIS, COMPAGNIE DE :—Voir *Orientale*.

FIL D'ENGERBAGE :—Motion de M. Davin proposant d'admettre en franchise le,—125; rejetée par 128 voix contre 26, 126.

FISSET, M. H. R., nommé traducteur des *Débats*, 119.

FORTIN, THOMAS, député de Laval; son élection maintenue, 59, 60, 61.

FRASER, THOMAS, sa nomination comme gardien du pont de l'Intercolonial à Pictou, N.-E., 19.

Voir *McLeod, Roderick*.

FROMAGE :—Transport à froid du,—Rapport à ce sujet du comité de l'Agriculture, 118, 119.

FRUITS :—Transport à froid des,—Rapport à ce sujet du comité de l'Agriculture, 118, 119.

GARANTIES COLONIALES :—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant la production de documents concernant le droit de timbre imposé par le gouvernement impérial sur les garanties des gouvernements coloniaux, 113.

GEOFFRION, M. J. A., nommé traducteur des *Débats*, 119.

GODERICH :—Motion de M. Cameron demandant la production de documents au sujet du havre de,—113.

GOUVERNEMENTS :—Changements dans la Grande-Bretagne de.—Voir *Angleterre*.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL :

1. Informe l'Orateur du Sénat, par l'entremise du député Gouverneur général, Sir Henry Strong, qu'il n'ouvrira la première session du présent parlement qu'après l'élection de l'Orateur des Communes, 2.
2. Message requérant la présence au Sénat des membres des Communes, 3.
3. Informe l'Orateur des Communes, par la voie du président du Sénat, qu'il a confiance dans la Chambre des Communes, et lui assure l'exercice de ses privilèges constitutionnels, 3.
4. Discours du Gouverneur général lu par l'Orateur dans la Chambre des Communes, 4.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL—*Suite.*

5. Production des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session et à compte des exercices 1895-6 et 1896-7, 7. *Non imprimé.* Document No 3.
6. Message de Son Excellence concernant la nomination de la commission de l'Economie Interne de la Chambre des Communes, 7.
7. Motion de M. McInnes proposant l'adoption d'une adresse au Gouverneur général en réponse au discours du Trône, 8.
8. Message de Son Excellence transmettant copie d'une dépêche du Secrétaire Impérial des colonies, accusant réception d'une résolution de la Chambre des Communes exprimant sa loyauté et son attachement au Trône et à la constitution britanniques, 9.
9. Message de Son Excellence transmettant copie d'une dépêche du Secrétaire Impérial des colonies, accusant réception d'une résolution de la Chambre des Communes, au sujet du règlement par arbitrage des différends entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, 10.
10. Message de Son Excellence transmettant le budget des sommes requises pour l'année expirant le 30 juin 1897, 15. *Imprimé.* Document No 4.
11. Motion de M. Laurier demandant la production de la correspondance échangée entre Sir Charles Tupper et Son Excellence au sujet de certaines nominations projetées et de certains ordres du Conseil. Réponse à l'ordre de la Chambre, 16. *Imprimé.* Document No 7.
12. Première réponse supplémentaire, 31. *Imprimé.* Document No 7a.
13. Deuxième réponse supplémentaire, 46. *Imprimé.* Document No 7d.
14. Troisième réponse supplémentaire, 67. *Imprimé.* Document No 7e.
15. Motion de Sir Charles Tupper demandant la production d'un état indiquant le sujet des rapports au Gouverneur en conseil et minutes du Conseil approuvées après la démission de Sir John A. Macdonald en 1873 et avant l'arrivée au pouvoir de l'honorable A. Mackenzie ; aussi, le sujet de tous les rapports à Son Excellence en conseil et de toutes les minutes du Conseil approuvées après la défaite de l'honorable A. Mackenzie en 1878, et avant l'arrivée au pouvoir de Sir John A. Macdonald ; aussi, le sujet de tous les rapports au Gouverneur général en conseil et de toutes les minutes du Conseil approuvées après le 23 juin 1896 et avant l'arrivée au pouvoir de l'honorable Wilfrid Laurier ; aussi, le sujet de toute minute du Conseil approuvée après le 23 juin 1896 et subséquemment annulée, 18. Réponse à l'ordre de la Chambre, 38. *Imprimé.* Document No 7c.
16. Message aux Communes les remerciant de la loyale adresse votée en réponse au discours d'ouverture de la session, 49.
17. Motion de M. Choquette demandant copie des rapports approuvés par le Conseil de la Trésorerie et de tous ordres et arrêtés du Conseil soumis à Son Excellence entre le 23 juin et le 8 juillet derniers, 63.
18. Motion de M. Belcourt demandant un état devant indiquer le sujet de toutes minutes du Conseil adoptées par l'honorable Alexander Mackenzie et approuvées après sa démission en 1878 et avant l'arrivée au pouvoir de Sir John A. Macdonald, ainsi que les dates et circonstances se rattachant à cette démission ; aussi, le sujet de toutes minutes du Conseil adoptées par l'honorable Sir Mackenzie Bowell après sa démission et approuvées par Son Excellence avant l'arrivée au pouvoir de Sir Charles Tupper, les dates et circonstances se rattachant à cette décision, 64.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL—*Fin.*

19. Messages de Son Excellence transmettant les budgets supplémentaires du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1897, 111 et 132. *Imprimés.* Documents Nos 4a et 4b.
20. Lettre du secrétaire du Gouverneur général à l'Orateur des Communes au sujet de la prorogation du parlement, 168.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL, LE DÉPUTÉ DU:—Voir *Strong, Sir Henry.*

GRAINS:—Motion de M. Davin demandant la production de documents concernant les étalons, l'inspection, le pesage, le mélange dans les élévateurs, l'achat au Nord-Ouest et à Manitoba, des,—54.

GRAND-TRONC, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER LE:—Pétition demandant un acte qui ratifie la convention donnant le droit de circulation sur sa ligne entre Toronto et Hamilton, à la Compagnie du Pacifique Canadien, 7. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 34.

Voir *Bill No 10.*

GRANDE-BRETAGNE ET ETATS-UNIS:—Voir *Angleterre.*

GREFFIER DE LA CHAMBRE DES COMMUNES:—Voir *Bourinot.*

HAMILTON, COMPAGNIE DE POWDRE DE:—Pétition demandant un acte qui amende sa charte, 7; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 34.

Voir *Bill No 13.*

HAUT COMMISSAIRE DU CANADA À LONDRES:—Demande par Sir Charles Hibbert Tupper de documents fournis au congrès international des chemins de fer à Saint-Petersbourg, par le, 113.

HAWKESBURY ET SYDNEY:—Transport des malles entre, 79.

Voir *Morrison, John.*

HUILE DE PÉTROLE:—Motion de M. Davin proposant d'admettre en franchise l'—125; rejetée par 128 voix contre 26, 126.

HULL, COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE:—Pétition demandant un acte qui déclare que son chemin de fer et ses entreprises sont d'utilité publique, ratifie ses arrangements avec la Compagnie du Pacifique Canadien, change son nom en celui de "Compagnie de chemin de Hull à Aylmer," 12; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, accompagné de restrictions, 42.

Voir *Bill No 20.*

ILLE DES SOLDATS:—Motion de M. Wood (Brockville) demandant la production de documents relatifs à l'—, 54; réponse à l'ordre de la Chambre, 75. *Non imprimé.* Document No 26.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD:

1. Motion de M. Hackett demandant la production de documents concernant la destitution de James Currie et Sylvain Wedge, ouvriers de section sur le chemin de fer de l'—, 20.

ILE DU PRINCE-EDOUARD—*Suite.*

2. Motion de M. Hackett, demandant la production de documents au sujet de la destitution de Patrick McBride, ci-devant garde-pêche du comté de Prince dans l'—, 20; réponse à l'ordre de la Chambre, 67. *Non imprimé.* Document No 23.
3. Motion de M. Martin, demandant la production de documents touchant le chemin de fer d'embranchement de Southport à Murray-Harbour et autres, dans l'—, 20.
4. Motion de M. Martin, demandant copie de documents relatifs au brise-lames de la Belle-Rivière et à la jetée de Red-Point dans l'—, 25.

IMMIGRATION :—Voir *Chinois.*

IMPRESSIONS DU PARLEMENT, COMITÉ MIXTE DES :—A nommer, 4. Rapport du comité de sélection des membres du comité, 29; message au Sénat et liste des membres devant faire partie du comité mixte des impressions des deux Chambres, 31; message du Sénat nommant les membres qui devront le représenter dans le comité, 41. PREMIER RAPPORT relatif au traitement de Moses H. Seed, employé au bureau de distribution des Communes, ainsi qu'àux fournitures requises pour la Chambre, aux valises, caisses de papeterie données aux députés, et à l'impression des témoignages des officiers de la ferme expérimentale Centrale, 66; motion de M. Gibson proposant l'adoption de ce premier rapport,—retirée après débat, 78; même motion adoptée avec un amendement de M. Laurier décrétant qu'à l'avenir il ne sera plus fourni de valises en cuir ni de caisses de papeterie aux sénateurs et députés, 125. DEUXIÈME RAPPORT recommandant que le président du comité soit autorisé à ordonner l'impression des documents et à régler toutes autres questions de son ressort, 137. TROISIÈME RAPPORT annonçant les nominations de M. William Roger, à la place de feu N. Boulet, du bureau de l'Imprimerie, et de T. Wardrope Alexander, au bureau de distribution du Sénat et des Communes; adoption des second et troisième rapports, 147.

INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE :—Résolution et bill (No 40) de M. Fielding concernant l'indemnité parlementaire accordée aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes, 142, 143.

INDUSTRIE LAITIÈRE :—Etat préparé par M. James W. Robertson, commissaire de l'industrie laitière, démontrant ce qu'ont fait les colonies sœurs de l'Australie et le Danemark pour placer leurs produits de laiterie sur les marchés anglais dans un bon état, 119. Voir *Appendice B.*

INONDATION ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC :—Voir *Saint-Laurent.*

INSTRUMENTS AGRICOLES :—Motion de M. Davin proposant d'admettre en franchise les, 125,—rejetée par 128 voix contre 26, 126.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :

1. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant la production de documents relatifs aux embranchements qui se raccordent avec l'—, 19.
2. Motion de M. Domville demandant la production des instructions données par les autorités aux employés de l'Intercolonial au sujet des dernières élections fédérales, 24; réponse à l'ordre de la Chambre, 136. *Imprimé.* Document No 32.
3. Motion de M. Langelier demandant la production de documents relatifs à la construction d'un pont à Québec devant raccorder l'Intercolonial au Pacifique Canadien, 24.

INTÉRÊT :—Bill de M. Quinn pour modifier l'Acte concernant l'—, 52.
Voir *Bill No 25*.

IRRIGATION DU NORD-OUEST :—Voir *Territoires du Nord-Ouest*.

JACQUES CARTIER :—Election contestée du district de,—Jugement maintenant l'élection de M. Frédéric De Barch Monk, 59, 60.

JAPONAIS ET CHINOIS :—Pétitions demandant une augmentation de la taxe imposée sur les immigrants, 16, 26, 37, 102, 133, 168.

KOOTENAY, C.-B. :—COMPAGNIE DES HAUTS-FOURNEAUX ET DE TRAFIC DE :—Voir *Revelstoke*.

LAITERIE :

1. Bill de M. McLennan, modifiant l'Acte des produits de la, 12.
Voir *Bill No 2*.

2. Bill de M. Fisher à l'effet de modifier l'Acte des produits de la laiterie, 1893, 105.
Voir *Bill No 37*.

3. Rapport de M. J. W. Robertson sur l'exportation en Angleterre des produits de la laiterie du Danemark et de l'Australie, 119.
Voir *Appendice A*.

LANGEVIN, LE BLOC :—Motion de M. Cameron demandant la production de documents concernant les soumissions, contrats, les paiements faits, les réclamations de l'entrepreneur Charlebois, etc., etc., au sujet du,—débat ajourné, 20.

LAVAL, ÉLECTION CONTESTÉE DU DISTRICT DE :—Jugement maintenant l'élection de M. Thomas Fortin, 60, 61.

LICENCES DE PÊCHE :—Voir *Pêcheries*.

LINCOLN ET NIAGARA, LICENCES DE PÊCHE DANS LE COMTÉ DE, 25 :—Voir *Pêcheries*.

LIQUEURS :—Motion de M. Craig requérant l'Orateur de prohiber par un ordre, la vente des boissons enivrantes dans l'enceinte de la Chambre, 54.

LOIS EXPIRANTES, COMITÉ DES :—A nommer, 4. Rapport du comité de sélection et liste des membres, 26.

LONDRES, CONGRÈS INTERNATIONAL DES CHEMINS DE FER EN 1895 A :—Demande de documents par Sir Charles Hibbert Tupper, 114.

LOYAUTÉ DU CANADA À LA MÈRE-PATRIE :—Voir *Canada et Angleterre*.

LUNDY'S LANE :—Voir *Monuments historiques*.

MAIN-D'ŒUVRE AU CANADA.—Voir *Travail*.

MANDATS DE L'ORATEUR.—Voir *Orateur*.

MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :

1. M. Fielding dépose le relevé des mandats de Son Excellence, émis depuis la dernière session du parlement à compte des exercices 1895-96 et 1896-97, 7. *Non imprimé*. Document No 3.
2. M. Fielding dépose copie des arrêtés du conseil et de la correspondance concernant les mandats émis par le Gouverneur général depuis le 14 juillet 1896, 17. *Imprimé*. Document No 8.
3. Motion de M. Fielding demandant que tous les états présentés au sujet des mandats du Gouverneur général depuis 1888 soient imprimés immédiatement, 21.
4. Motion de M. Foster déclarant que l'émission de mandats spéciaux par le Gouverneur général en juillet et août derniers portait atteinte aux principes du gouvernement constitutionnel responsable, 32, 35, 38, 39. Rejetée par 103 voix contre 69, 39, 40.

MANITOBA, ECOLES DE :—Mention dans le discours du Trône de mesures propres à amener le règlement de la question scolaire, 4.—Voir *Grains*.

MANITOBA ET LA VALLÉE DE LA NELSON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant une charte, 43. PREMIER RAPPORT du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. SECOND RAPPORT recommandant la suspension de la règle 49 pour la réception du bill, 95, 96.

Voir *Bill No 36*.

MANITOBA, RECENSEMENT DE :—Motion de M. Fisher demandant la production d'un relevé du dernier recensement de,—71. Réponse à l'ordre de la Chambre, 71. *Imprimé*. Document No 25.

MARA, J. A. :—Concessions de terrains dans la ville de Revelstoke à.—Voir *Revelstoke, C.-B.*

MARINE ET PÊCHERIES.—Voir *Pêcheries*.

MATHER, COMPAGNIE DE PONT ET DE POUVOIR :—Pétition demandant une charte, 18. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 34.—Voir *Bill No 14*.

MCBRIDE, PATRICK :—Motion de M. Hackett, demandant la production de documents concernant la destitution de,—20. Réponse à l'ordre de la Chambre, 67. *Non imprimé*. Document No 23.

MCCARTHY, DALTON, M.P. :—Élu dans les deux collèges électoraux de Brandon, Man., et Simcoe-Nord, Ont., déclare qu'il opte pour ce dernier district, 12.

McKAY, ROBERT :—Sa destitution comme gardien de pont sur l'Intercolonial, 19.—Voir *McLeod, Roderick*.

McLEAN, DANIEL :—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant la production de documents concernant la destitution de Daniel McLean, capitaine du bateau de sauvetage de l'île Pictou, et son remplacement par Alexander Currier, 53.

McLEOD, PIERRE :—Destitué de sa charge de traducteur des *Débats*, 66, 67, 105.—
Voir *Débats*.

McLEOD, RODERICK ET MCKAY, ROBERT :—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper concernant leur destitution comme gardiens du pont de l'Intercolonial à Pictou, N.-E., et leur remplacement par Thomas Fraser et A. Thomas, 19. Réponse à l'ordre de la Chambre, 74. *Non imprimé*. Document No 23a.

MESURES DU GOUVERNEMENT :—

1. Motion de M. Laurier proposant vendredi, le 28 août, de donner la priorité les jeudis aux mesures du gouvernement, jusqu'à la fin de la session, 17.
2. Motion de M. Laurier proposant jeudi, le 17 septembre que pendant le reste de la session, les ordres du gouvernement auront la priorité les lundis, après les interpellations, et les mercredis, avec réserve d'une heure pour les Bills Privés, après 7.30 p.m., 67.
3. Motion de M. Laurier proposant, que les mesures du gouvernement aient la priorité samedi après-midi, le 3 octobre, 146.

MILICE ACTIVE :—

1. M. Borden (King), dépose un état de l'effectif de la milice active pour 1896-97, 17. *Non imprimé*. Document No 9.
2. Somme votée pour les exercices annuels de la milice, 34, 38.—Voir *Subsides et Bill No 18*.
3. Motion de M. Borden (King), demandant copie des documents se rapportant aux contrats d'habillements pour la milice, 67. Réponse à l'ordre de la Chambre, 67. *Non imprimé*. Document No 24.

MINES :—Motion de M. Bostock proposant de répandre tous les renseignements possibles sur nos richesses minières, par l'entremise du ministère de l'Agriculture. Retirée après débat, 64.

MINISTÈRES :—Démissions ou renvois de ministères dans la Grande-Bretagne depuis 1834, 31. Voir *Angleterre*.

MONDOUX, M. A. A. :—Motion de M. Migneault demandant copie de tous rapports d'enquête, etc., faits au gouvernement, par l'inspecteur des agences et réserves des Sauvages, au sujet des plaintes faites par les Sauvages du village Abénaquis de Saint-François-de-Sales, dans le comté d'Yamaska, contre leur agent M. A. A. Mondoux, 114.

MONK, FRÉDÉRIC DE SARCH :—Député de Jacques-Cartier, son élection maintenue, 59, 60, 61.

MONTRÉAL :—Motions de M. Quinn, demandant la production de documents au sujet du mesurage, de l'inspection et de l'exportation du bois de service au port de Montréal et ses environs, 18, 19.

MONTRÉAL, OTTAWA ET BAIE GEORGIENNE, COMPAGNIE DU CANAL DE :—

1. Pétition demandant un acte qui amende sa charte, 7. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 42.
Voir *Bill No 28*.
2. Motion de M. Poupore demandant copie de toute correspondance relative au projet du canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne, et de tous papiers se rapportant à une demande de subvention pour aider à ce projet, 114.

MONUMENTS HISTORIQUES :—Motion de M. Gibson demandant la production de documents relatifs aux contrats pour les monuments historiques de Lundy's Lane, de la ferme Chrysler et de Châteauguay, 113.

MORRISON, JOHN :—Motion de M. Mulock demandant copie de documents relatifs au contrat de John Morrison, pour le transport des malles entre Hawkesbury et Sydney, 79. Réponse à l'ordre de la Chambre, 79. *Non imprimé.* Document No 27.

NOMINATIONS DE FONCTIONNAIRES, EMPLOYÉS, ETC. :—Voir *Arrêts du Conseil, Gouverneur général et Service Civil.*

NORDHEIMER, ALBERT :—Pétition demandant un acte de divorce, 18. Voir *Divorces et Bill No 35.*

NORD-OUEST :—Voir *Territoires du.*

ŒUFS, TRANSPORT ET EXPORTATION DES :—Rapport à ce sujet du comité de l'Agriculture, 118, 119.

ORATEUR DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :—

1. Election de M. James David Edgar, comme Orateur; conduit au fauteuil par M. Laurier et Sir Richard Cartwright, il offre ses remerciements pour l'honneur qui lui a été conféré, 2.
2. Annonce son élection dans la salle du Sénat, et demande les privilèges accoutumés, 3.
3. Informe la Chambre des Communes qu'il a réclamé pour elle ses privilèges constitutionnels, 3.
4. Fait rapport et donne lecture du discours d'ouverture de la session, prononcé par le Gouverneur général, 4.
5. Informe la Chambre que M. Dalton McCarthy s'est démis de son mandat de député de Brandon, et qu'il a ordonné l'émission d'un nouveau bref d'élection, 12.
6. Motion de Sir Charles Tupper ordonnant l'émission d'un bref d'élection pour le district de Saskatchewan, 14; ordre de l'Orateur à cet effet, 16.
7. Annonce qu'il a reçu les jugements dans les contestations d'élections pour Jacques-Cartier et Laval, 59.
8. Message de Sir Henry Strong et rapporte que la Chambre s'est rendue au Sénat ou le député du Gouverneur général a sanctionné le bill (No 18) des Subsidés, 68.
9. Communique une lettre du secrétaire du Gouverneur général au sujet de la prorogation du parlement, 168.
10. Présente le bill des subsides à Son Excellence, 169.

ORDRES DU CONSEIL APPROUVÉS ET ANNULÉS SOUS DIFFÉRENTS MINISTÈRES :—Voir *Arrêts du Conseil et Gouverneur général.*

ORDRES PERMANENTS, COMITÉ DES :—A nommer, 4. Rapport du comité de sélection et liste des membres, 28. PREMIER RAPPORT, 34; DEUXIÈME RAPPORT, 42. TROISIÈME RAPPORT, 49; QUATRIÈME RAPPORT, 61; CINQUIÈME RAPPORT, 78; SIXIÈME RAPPORT, 95.

ORIENTALE, COMPAGNIE DE FIDÉICOMMIS :—Pétition demandant un acte qui lui donne de nouveaux pouvoirs au sujet de ses placements, 7; rapport du comité des Ordres Permanents, 34.

Voir *Bill No 22*.

OTTAWA, ARNPRIOR ET PARRY-SOUND, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition demandant un acte qui ratifie sa fusion avec celle du chemin de fer de colonisation de Parry-Sound, et lui confère de nouveaux pouvoirs, 7; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 34.

Voir *Bill No 15*.

PACIFIQUE CANADIEN, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :—

1. Pétition demandant un acte qui ratifie une convention qui lui donne le droit de circulation sur la ligne du Grand Tronc, entre Toronto et Hamilton, pendant 50 ans, 7; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 34.

Voir *Bill No 10*.

2. M. Dobell dépose un rapport conforme à la résolution du 20 février 1882, et provenant du département de l'Intérieur, au sujet de la Compagnie du,—21. *Non imprimé*. Document No 10.

3. Motion de M. Langelier demandant la production de documents relatifs à la construction du pont en fer de Québec, qui relierait l'Intercolonial au,—24.

PAPETERIE :—Motion de M. Laurier décrétant qu'à l'avenir il ne sera plus fourni aux députés et sénateurs de valises en cuir, ni caisses de, 125.

PAQUEBOTS, SERVICE SUR L'ATLANTIQUE À MARCHÉ RAPIDE DE,—Voir *Steamers à grande vitesse*.

PARLEMENT :—Convocation de la première session du huitième,—1, 2; prorogation, 170.

PARRY-SOUND, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE COLONISATION DE :—Sa fusion avec la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound, 7, 34.

Voir *Bill No 15*.

PAYNE, JOHN LAMBERT :—Motion de M. Laurier demandant la production de documents relatifs à la nomination projetée comme greffier-adjoint du Conseil privé de M., 62; réponse à l'ordre de la Chambre, 63. *Non imprimé*. Document No 19. Réponse supplémentaire, 71. *Non imprimé*. Document No 19a.

PÊCHERIES :

1. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant la production de documents relatifs aux steamers du gouvernement qui font relâche à Charlotte-town, Georgetown et Piétou, employés à la protection des pêcheries du littoral, au service des phares, etc., 18; réponse à l'ordre de la Chambre, 168. *Non imprimé*. Document No 33.

PÊCHERIES—*Suite.*

2. Motion de M. Gibson demandant un état relatif aux licences de pêche dans le comté de Lincoln et Niagara, 25; réponse à l'ordre de la Chambre, 63. *Non imprimé.* Document No 21.
3. Motion de M. Gillies demandant la production de documents relatifs à la nomination et aux travaux d'une commission mixte des pêcheries, retirée après débat, 52.

PELLAND, M. J. O.:—Nommé traducteur des *Débats*, 119.

PENHALLWICK, LES MM.:—Motion de M. Davin demandant copie de documents concernant la réclamation de MM. Penhallwick, d'Edenwold, pour des machines détruites par les Sauvages, 113.

PENSIONS ET RETRAITES.—Voir *Service civil*.

PÉTITIONS:—Déposées sur le bureau de la Chambre, après avoir été présentées, 6, 7, 12, 14, 16, 18, 21, 26, 34, 37, 42, 52, 59, 78, 118, 137.

PÉTITIONS IRRÉGULIÈRES:—Du conseil municipal de Toronto demandant de l'aide pour la tenue d'une exposition fédérale en 1897—ne peut être reçue parce que ses conclusions impliquent la dépense de deniers publics, 16.

PÉTITIONS LUES ET REÇUES, 7, 12, 16, 18, 23, 26, 37, 52, 59, 102, 133.

PICTOU, N.-E., PORT DE:—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant la production de documents relatifs à la nomination et la destitution des sous-agents du ministère de la Marine et des Pêcheries à, 53.

POINTON, EDWARD UTON, DE TORONTO:—Pétition demandant un acte de divorce d'avec sa femme, 43; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 61.

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST:—Bill de M. Davin pour amender l'Acte concernant la, 38.—Voir *Bill No 16*.

PONT DE QUÉBEC:—Motion de M. Langelier demandant la production de documents relatifs à la construction d'un pont à Québec, pour raccorder l'Intercolonial au Pacifique Canadien, 24.

PORT-ALBERT, HAVRE DE:—Motion de M. Cameron demandant la production de documents concernant, 44.

PORT-CHURCHILL ET CALGARY, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition demandant une charte, 12.

PORT-STANLEY:—Motion de M. Casey demandant la production de documents au sujet du havre de, 115.

POSTES:

1. Motion de M. Charlton demandant la production de documents au sujet du changement du nom du bureau de poste de Boston, comté de Norfolk, en celui de Shawmut, 19; réponse à l'ordre de la Chambre, 63. *Non imprimé.* Document No 20.

POSTES—*Suite.*

2. Motion de M. Charlton demandant la production de documents relatifs à la démission de M. B. H. Rammage, comme maître de poste de Waterford, Ont., et à son remplacement par M. Alexander Rock, 19; réponse à l'ordre de la Chambre, 63. *Non imprimé.* Document No 18.
3. Motion de M. Fiset demandant copie du contrat accordé à M. Gédéon Beau-lieu, entrepreneur, pour la construction du bureau de poste à Rimouski, de la correspondance et tous autres documents concernant l'affaire, 113.

PRÉSIDENT DES COMITÉS DES COMMUNES :—Election de M. Louis Philippe Brodeur comme, 15.

PRÊT ET D'ÉPARGNE, COMPAGNIE DE :—Bill du Sénat modifiant la loi relative à ces sociétés opérant dans Ontario, 70.—Voir *Bill No 27.*

PRIMES DE PÊCHE :—M. Davies soumet un état des dépenses afférentes pour 1895-96 aux, 44. *Non imprimé.* Document No 16.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS :—A nommer, 4; rapport du comité de sélection et liste des membres, 26.

PRODUITS AGRICOLES PÉRISSABLES :—Le comité de l'Agriculture et de la Colonisation recommande l'organisation d'un système d'emmagasinage et de transport à froid du beurre, fromage, viandes, fruits, œufs et autres produits agricoles périssables, 118.

QUARANTAINE :—Le comité de l'Agriculture et de la Colonisation appelle l'attention du gouvernement sur l'a-propos de modifier les règlements de quarantaine de façon à faciliter l'importation des animaux de race, 118.

QUÉBEC :—Voir *Pont.*

RAE, M. :—Motion de M. Tolmie demandant la production de documents relatifs aux plaintes portées contre M. Rae, gardien du phare de Point-Clark, comté de Bruce, Ontario, 25; réponse à l'ordre de la Chambre, 63. *Non imprimé.* Document No 22.

RAMMAGE, B. H. :—Sa démission comme maître de poste de Waterford, Ont, 20. Voir *Postes.*

RECENSEMENT :—Voir *Manitoba.*

RECETTES ET DÉPENSES :—M. Fielding dépose un état, pour dix jours, des recettes et dépenses du Canada, du 10 au 20 août 1896, p. 12. *Non imprimé.* Document No 6.

RETRAITES ET PENSIONS :—Voir *Service civil.*

REVELSTOKE, C.-B. :—Motions de M. Bostock demandant la production de documents relatifs aux terrains dans la ville de Revelstoke donnés à la Compagnie des hauts-fourneaux et de trafic de Kootenay, ainsi qu'à J. A. Mara, ex-député de Yale et Caribou, 53.

RIMOUSKI:—Bureau de poste à, 113.—Voir *Beaulieu et Postes*.

RIVE SUD, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA:—Pétition demandant de ratifier par un acte sa charte provinciale de Québec et déclarer sa ligne d'utilité générale; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 62; PREMIER RAPPORT favorable du comité sur l'avis, 78; suspension de la règle 49 et réception de la pétition, 78; SECOND RAPPORT du comité recommandant la suspension de la règle 49 pour la réception du bill, 95, 96.

Voir *Bill No 32*.

ROCK, ALEXANDER:—Sa nomination comme maître de poste de Waterford, 20. Voir *Postes*.

ROGER, WILLIAM:—Nommé au bureau de l'Imprimerie à la place de feu N. Boulet, 142.

SAINT-CLAIR ET ÉRIÉ, COMPAGNIE DU CANAL À NAVIRES DE:—Pétition demandant un acte qui amende sa charte, 23; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 34.

Voir *Bill No 11*.

SAINT-LAURENT, INONDATION DE:—Motion de M. Beausoleil demandant copie de documents se rattachant à la grande inondation du fleuve Saint-Laurent entre Québec et Montréal, en avril et mai derniers, 1896, 25.

SAINT-PETERSBOURG:—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant la production de documents relatifs au Congrès international des compagnies de chemins de fer à, 113.

SAINTE-CATHERINE À NIAGARA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE:—Pétition demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, 43. PREMIER RAPPORT du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. SECOND RAPPORT recommandant la suspension de la règle 49 pour la réception du bill, 95, 96.

Voir *Bill No 31*.

SASKATCHEWAN, ÉMISSION D'UN NOUVEAU BREF D'ÉLECTION POUR LE DISTRICT ÉLECTION DE, 14, 16.

SAUVAGES :

1. M. Dobeil dépose un état indiquant les réductions et remises faites sous l'autorité de l'article 141, tel qu'ajouté à l'Acte des Sauvages par l'article 8, chapitre 35, 58-59 Victoria, 21. *Non imprimé*. Document No 14.
2. Motion de M. Richardson demandant copie de la correspondance relative à la réclusion cellulaire d'un jeune sauvage à l'école industrielle de Battleford, lequel serait mort des suites de cette réclusion, 64.
3. Destruction de la propriété par des sauvages de la Montagne-de-Tondre et d'Edenwold, N.-O., et demande de documents à ce sujet, 113.
4. Plaintes des Abénaquis de Saint-François-de-Sale, comté d'Yamaska, contre l'agent A. A. Mondoux et demande de documents par M. Migneault, 114.

SÉDUCTION ET ENLÈVEMENT :—Bill de M. Charlton pour la punition de la, 31.
Voir *Bill No 9*.

SEED, MOSES H. :—Son salaire au bureau de distribution des Communes, 66.

SÉNAT :

1. Le Président informe le Sénat et la Chambre des Communes, que le Gouverneur général ne donnera les raisons de la convocation du parlement qu'après l'élection de l'Orateur des Communes, 2.
2. Il annonce aussi que Son Excellence a pleine confiance dans la Chambre des Communes, et lui accordera le plein exercice de ses privilèges, 3.
3. Les membres du Sénat ne recevront plus à l'avenir de valises en cuir, ni caisses de papeterie, 125.
4. Résolution et bill (No 40) de M. Fielding concernant l'indemnité accordée aux membres du, 142, 143.

SERMENT :—Administré aux députés élus, qui prennent ensuite leur siège en Chambre, 1, 24.

SERMENTS D'OFFICE :—Bill de M. Laurier concernant la prestation des, 4.
Voir *Bill No 1*.

SERVICE CIVIL OU PUBLIC :

1. Décisions du Conseil de la Trésorerie au sujet de l'emploi des commis et messagers surnuméraires en vertu de l'Acte du service civil amendé en 1895, 8. *Non imprimé*. Document No 2.
2. Motion de M. Haggart demandant la production de documents relatifs aux employés destitués, mis à la retraite remplacés ou nommés depuis le 11 juillet 1896, 24.
3. Motion de M. Gibson demandant la production de documents concernant les nominations, promotions d'employés depuis le 1er mai jusqu'au 10 juillet 1896, etc., 25.

SHAWMUT :—Motion de M. Charlton demandant la production de documents concernant le changement de nom du bureau de poste de Boston, comté de Norfolk, Ont., en celui de, 19.

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION DANS ONTARIO :—Bill du Sénat concernant les, 70.
Voir *Bill No 27*.

SOUTHPORT À MURRAY HARBOUR :—Embranchement de chemin de fer de, 20 :—Voir *Ile du Prince-Edouard*.

STEAMERS À GRANDE VITESSE, SERVICE SUR L'ATLANTIQUE DE :—Motion de M. Langelier demandant la production de documents relatifs à l'établissement entre le Canada et la Grande-Bretagne d'une ligne de, 24.

2. M. Laurier dépose des documents concernant le service de steamers à grande vitesse sur l'Atlantique, ainsi que la correspondance entre le gouvernement et les entrepreneurs (contrat de la ligne Allan) depuis la date du dernier rapport produit le 18 mars 1892. *Imprimés*. Documents Nos 28 et 28a.

STEAMERS À GRANDE VITESSE, ETC.—*Suite*.

3. M. Laurier soumet un extrait d'un rapport du comité du Conseil privé approuvant les chambres de commerce des provinces maritimes qui disent que le gouvernement ne devrait pas subventionner de compagnies dont les vaisseaux ont leur port d'attache en pays étranger, en Amérique, 120. *Imprimé*. Document No 28b.
4. M. Laurier dépose de nouveaux documents au sujet du service de steamers à grande vitesse sur l'Atlantique, 147. *Imprimé*. Document No 28c.

STEAMERS DU GOUVERNEMENT:—Employés à la protection des pêcheries et au service des phares, 18.

Voir *Pêcheries*.

STRONG, SIR HENRY, DÉPUTÉ GOUVERNEUR:—

1. Demande par message aux membres des Communes de se rendre à la salle des séances du Sénat, 2.
2. Demande à la Chambre par message de se rendre au Sénat où il sanctionnera le bill des subsides (No 18), 68; le bill des Subsides (No 30), 95, 97, 98.

SUBSIDES, VOIES ET MOYENS:

1. Motions de M. Fielding proposant que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, pour prélever des subsides à Sa Majesté, 15, 17.
2. EN COMITÉ ET ADOPTION DE RÉOLUTIONS:—21, 22, 32, 34, 35, 40, 41, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 55, 56, 57, 58, 59, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 100, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 115, 116, 117, 121, 122, 123, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166.
3. Message du Gouverneur général transmettant le budget des sommes nécessaires au service public, pour l'année expirant le 30 juin 1897, 15. Renvoyé au comité des Subsides. *Imprimé*. Document No 4.
4. Motion de M. Oliver demandant la production de documents relatifs à une augmentation de subsides demandée par les Territoires du Nord-Ouest, 19; réponse à l'ordre de la Chambre, 133. *Non imprimé*. Document No 30.
5. Résolution de M. Fielding accordant à Sa Majesté la somme de \$446,500 pour les exercices annuels de la milice pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1897; en comité, 34; rapportée et adoptée, 38.
6. Bill (No 18) de M. Fielding basé sur la résolution précédente; 1re lecture, 38; 2e lecture et renvoyé à un comité général, 48; en comité général et 3e lecture, 49; adopté par le Sénat, 54; sanctionné, 68.—60 Vic., chap. 1.
7. Résolution de M. Fielding votant la somme de \$9,728,671.48 pour le service public de l'exercice expirant le 30 juin 1897, 93; en comité, rapportée et adoptée, 94.
8. Bill de M. Fielding (No 30) basé sur la résolution précédente; 1re, 2e et 3e lectures, 94; adopté par le Sénat, 96; sanctionné, 98.—60 Vic., chap. 2.
9. Budget supplémentaire pour l'exercice expirant le 30 juin 1897; renvoyé au comité des Subsides, 111. *Imprimé*. Document No 4a.

SUBSIDES, VOIES ET MOYENS—*Suite.*

10. Autre budget supplémentaire, 132. *Imprimé.* Document No 4b.
11. Résolution de M. Fielding votant la somme de \$14,633.18 pour le service public de l'année expirant le 30 juin 1897; rapportée et adoptée, 166.
12. Bill de M. Fielding basé sur la résolution précédente: 1re et 2e lectures, 166; 3e lecture, 168; adopté par le Sénat, 168; sanctionné, 169.—60 Vic., chap. 3.
13. L'Orateur des Communes présente au Gouverneur général le bill des Subsidés, 169.
14. Remerciements du Gouverneur général pour les subsides, 170.

SUCCESSIONS COLONIALES EN ANGLETERRE:—Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant copie de toutes dépêches, minutes du Conseil et correspondance concernant les droits imposés sur les successions des sujets coloniaux domiciliés en Angleterre, 114.

TARIF:—

1. Mesure promise dans le discours du Trône, pour la prochaine session, au sujet de la réforme du, 4.
2. Motion de censure proposée par M. Foster contre le gouvernement au sujet du tarif, 93, 97, 98. Rejetée par 113 voix; contre 76, 99, 100.
3. Motion de M. Davin proposant de mettre les instruments agricoles, le fil d'engergage, et l'huile de charbon sur la liste des articles admis en franchise, lorsque le tarif sera révisé, 125. Rejetée par 128 voix contre 26, 126.

TÉLÉPHONE ET TÉLÉGRAPHE, COMPAGNIE COLUMBIA DE:—Pétition demandant une charte, 37. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 42.

Voir *Bill No 21.*

TERRES FÉDÉRALES:—

1. M. Dobell dépose les arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément à l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, ch. 54 des Statuts Révisés du Canada, 21. *Non imprimé.* Document No 11.
2. M. Dobell dépose les arrêtés du conseil relatifs aux terres fédérales situées dans la Colombie-Britannique, 21. *Non imprimé.* Document No 12.
3. Bill de M. Davin modifiant l'Acte des, 44. Voir *Bill No 23.*

TERRITOIRES DU NORD-OUEST:—

1. Bill de M. Davin modifiant l'Acte de la représentation des, 16:—Voir *Bill No 7.*
2. Motion de M. Oliver demandant la production de documents relatifs à une augmentation de subsides pour les, 19. Réponse à l'ordre de la Chambre, 133. *Non imprimé.* Document No 30.
3. M. Dobell dépose les arrêtés du conseil relatifs aux questions qui procèdent de l'Acte d'Irrigation du Nord-Ouest, chap. 30, 57-58 Vic. 21. *Non imprimé.* Document No 13.
4. Motion de M. Davin proposant d'affecter \$20,000 à l'établissement de beurriers et fromageries dans les, 24.—Voir *Grains.*

THOMAS A. :—Sa nomination comme gardien du pont de l'Intercolonial à Pictou, N.-E., 19.—Voir *McLeod, Roderick*.

TIMBRE, DROIT IMPÉRIAL DE :—Voir *Successions coloniales*.

TORONTO :—Pétition du conseil municipal de Toronto, demandant de l'aide pour une exposition fédérale qui serait tenue dans cette ville, en 1897 :—l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, vu que ses conclusions impliquent la dépense de deniers publics, 16.

TRADUCTEURS DES " DÉBATS " :—Destitutions.—Voir *Débats*.

TRAVAIL :—

1. Pétition de l'Union fédérale de travail du Sault-Sainte-Marie, Ont., demandant que l'artisan canadien soit mis sur le même pied par la loi que ceux des Etats-Unis qui lui font une concurrence injuste, 18.
2. Motion de M. Quinn demandant copie de documents relatifs à l'application du système de la journée de travail de huit heures au service public, 64.

TRÉSORERIE, CONSEIL DE LA :—

1. Ses décisions au sujet des sections 2, 3 et 4 du canal de Cornwall, Davis et Fils, estimations de janvier dernier; de l'emploi des commis et messagers surnuméraires en vertu de l'amendement de 1895 à l'Acte du Service Civil; et de la Commission de Géologie, salaire de H. J. Cameron, 8. *Non imprimé*. Document No 2.
2. Rapport supplémentaire du Conseil de la Trésorerie.—Jugements renversant des décisions de l'Auditeur général, 9. *Non imprimé*. Document No 2a.
3. Motion de M. Choquette demandant copie de tous rapports approuvés par le Conseil de la Trésorerie, et de tous ordres du conseil soumis à Son Excellence entre le 23 juin et le 8 juillet derniers, 63. Réponse à l'ordre de la Chambre, 133. *Non imprimé*. Document No 31.

TRÔNE :—Voir *Discours du Trône*.

TUPPER, SIR CHARLES :—Sa correspondance avec le Gouverneur général au sujet de certaines nominations projetées et de certains ordres du conseil, 16.—Voir *Arrêtés ministériels et Gouverneur général*.

VALISES EN CUIR ET CAISSES DE PAPETERIE :—Motion de M. Laurier décrétant qu'à l'avenir, il ne sera plus fourni aux sénateurs et députés de, 125.

VANASSE, J. B. :—Démis de sa charge de traducteur des *Débats*, 66, 67, 105.—Voir *Débats*.

VANCOUVER, VICTORIA ET ORIENTAL, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION DE :—Pétition demandant une charte, 37. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 61.—Voir *Bill No 26*.

VAPEURS, SERVICE SUR L'ATLANTIQUE À MARCHÉ RAPIDE DE :—Voir *Steamers à grande vitesses*.

VIANDES, TRANSPORT À FROID DES :—Rapport à ce sujet du comité de l'Agriculture, 118, 119.

VOIES ET MOYENS :—Voir *Subsides*.

VOLONTAIRES DE 1837-38 :—Motion de M. Brodeur proposant que le gouvernement devrait récompenser les loyaux services des, 64.

VOTES PRIS EN CHAMBRE :—

1. INSTRUMENTS AGRICOLES, FIL D'ENGERBAGE, HUILE DE PÉTROLE:—Motion de M. Davin proposant de mettre les instruments agricoles, le fil d'engerbage et l'huile de charbon sur la liste des articles admis en franchise, lorsque le tarif sera révisé, 125. Rejetée par 128 voix contre 26, 126.
2. MANDAS SPÉCIAUX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—Motion de M. Foster déclarant que l'émission de mandats spéciaux par le Gouverneur général, en juillet et août derniers, portait atteinte aux vrais principes du contrôle parlementaire et constituait une usurpation de pouvoir dangereuse pour la liberté publique et le gouvernement constitutionnel. Rejetée par 103 voix contre 69, 39, 40.
3. TARIF :—Motion de censure proposée par M. Foster contre le gouvernement au sujet du tarif. Rejetée par 113 voix contre 76, 98, 99, 100.

WATERFORD, ONT., BUREAU DE POSTE DE:—changement de direction, 19.
Voir *Postes*.

WEDGE, SYLVAIN :—Sa destitution comme ouvrier de section sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, 20.

WESTLEYAN METHODIST CONNECTION OF CANADA :—Pétition demandant une chartre, 18. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 61.

YAMASKA :—Motion de M. Migneault demandant la production de documents relatifs aux plaintes portées contre A. A. Mondoux, agent, par les Sauvages du village Abénaquis de Saint-François-de-Sales, comté de,—114.